





# Sommaire

---

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>6</b>
LE SCOT : QUEL CONTENU ? .....	6
PLU(i) / SCOT : QUELLE ARTICULATION ? .....	6
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>10</b>
1. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE.....	10
1.1 <i>Le Climat et le changement climatique</i> .....	10
1.2 <i>Topographie</i> .....	22
1.3 <i>Les éléments géologiques</i> .....	25
<i>Synthèse des enjeux</i> .....	29
2. LA RESSOURCE EN EAU .....	30
2.1 <i>Le SDAGE Loire-Bretagne et les SAGEs Yèvre-Auron et Allier aval</i> .....	30
2.2 <i>État qualitatif et quantitatif de la ressource</i> .....	36
2.3 <i>L'alimentation en eau potable</i> .....	48
2.4 <i>Les équipements d'assainissement sur le territoire</i> .....	55
2.5 <i>Les eaux pluviales</i> .....	60
<i>Synthèse des enjeux</i> .....	61
3. CADRE BIOLOGIQUE.....	62
3.1 <i>Les inventaires et zonages réglementaire du patrimoine naturel</i> .....	62
3.2 <i>L'occupation du sol</i> .....	74
3.3 <i>La Trame Verte et Bleue</i> .....	79
<i>Synthèse des enjeux</i> .....	90
4. LES RISQUES.....	91
4.1 <i>Les risques naturels</i> .....	92
4.2 <i>Les risques industriels et technologiques</i> .....	100
<i>Synthèse des enjeux</i> .....	109
5. POLLUTION ET NUISANCES .....	110
5.1 <i>Les émissions de polluants</i> .....	110
5.2 <i>Les sols pollués du territoire</i> .....	111
5.3 <i>Qualité de l'air</i> .....	116
5.4 <i>Pollution lumineuse</i> .....	118
5.5 <i>Nuisances sonores</i> .....	119
5.6 <i>Gestion des déchets</i> .....	122
<i>Synthèse des enjeux</i> .....	127
6. POTENTIALITES ENERGETIQUES – LES ENERGIES RENOUVELABLES .....	128
6.1 <i>L'énergie éolienne</i> .....	128
6.2 <i>L'énergie solaire</i> .....	130
6.3 <i>La géothermie</i> .....	131
6.4 <i>Le Bois énergie</i> .....	134
6.5 <i>La méthanisation</i> .....	135
<i>Synthèse des enjeux</i> .....	136

<b>DEUXIEME PARTIE : ANALYSE SOCIODEMOGRAPHIQUE.....</b>	<b>137</b>
1. DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES.....	137
1.1 Un peuplement plus important le long de la Loire et le long l'axe Nevers-Bourges.....	137
1.2 Une diminution de population à l'échelle du SCoT, particulièrement marquée au niveau des pôles démographiques.....	138
1.3 Un solde naturel négatif sur l'ensemble du territoire et des soldes migratoires inégaux selon les Communautés de Communes.....	141
1.4 Des mobilités résidentielles principalement avec les agglomérations de Bourges et de Nevers.....	143
1.5 Un déficit des 15-29 ans et une surreprésentation des 50-69 ans.....	144
1.6 Une structure des ménages qui tend vers plus de personnes seules et moins de couples avec enfant(s).....	145
1.7 Une faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures à l'échelle du SCoT qui se traduit par une population pauvre.....	147
Synthèse des enjeux.....	149
2. DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES RESIDENTIELLES.....	150
2.1 Un parc de logements en croissance caractérisé par une hausse de la vacance.....	150
2.2 Un parc de résidences principales diversifié.....	157
2.3 Une dynamique de construction qui repart à la hausse.....	161
2.4 Un marché immobilier en baisse.....	163
Synthèse des enjeux.....	165
3. ORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS.....	166
3.1 Les équipements du territoire selon les gammes de la BPE.....	166
3.2 Focus sur les équipements en matière de santé.....	172
3.3 Focus sur les équipements scolaires.....	172
3.4 Focus sur l'armature commerciale.....	175
3.5 L'accessibilité selon les « paniers de service ».....	180
3.5.5 Synthèse des enjeux.....	186
4. ORGANISATION DES DEPLACEMENTS ET DE LA MOBILITE.....	187
4.1 Des infrastructures routières et ferroviaires qui permettent les mobilités est/ouest.....	187
4.2 Une offre en transport en commun orientée uniquement est/ouest.....	190
4.3 Des projets de connexion très haut débit cohérents avec l'activité économique du territoire.....	192
4.4 Une bonne couverture 4G sur les espaces urbanisés du territoire.....	193
Synthèse des enjeux.....	195
<b>TROISIEME PARTIE : ANALYSE ECONOMIQUE.....</b>	<b>196</b>
1. STRUCTURE DE L'EMPLOI.....	196
1.1 Une part de l'emploi dans l'industrie importante malgré une diminution.....	196
1.2 Peu d'établissements de grande taille et une économie à la sphère productive encore très présente.....	200
1.3 Des mobilités professionnelles qui mettent en évidence le statut de territoire résidentiel du SCoT.....	201
Synthèse des enjeux.....	205
2. DYNAMIQUE AGRICOLE.....	206
2.1 Un poids de l'agriculture important.....	206
2.2 Des pédo-paysages qui donnent lieu à des terres à bon potentiel sur la partie ouest/nord-ouest du territoire.....	206
2.3 Une taille des exploitations en augmentation qui traduit des potentielles difficultés de reprise de l'activité.....	212
2.4 Un monde agricole vieillissant.....	214
2.5 Une identité rurale fondée sur deux activités dominantes : l'élevage au sud et la culture céréalière au nord.....	215
Synthèse des enjeux.....	217
3. DYNAMIQUE TOURISTIQUE.....	218

3.1 Une offre en hébergements marchands inférieurs aux territoires voisins mais des hébergements non-marchands au poids non négligeable.....	218
3.2 Un potentiel touristique porté par la Loire .....	220
Synthèse des enjeux.....	222
<b>QUATRIEME PARTIE : ANALYSE PAYSAGERE ET URBAINE .....</b>	<b>223</b>
1. LE POSITIONNEMENT REGIONAL DES PAYSAGES DU SCOT LOIRE VAL D'AUBOIS .....	223
2. LES GRANDS PAYSAGES DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS : ELEMENTS DE CADRAGE.....	224
2.1 L'atlas des paysages, cadrage méthodologique.....	224
2.2 Les entités paysagères.....	227
2.3 Limites et structuration des paysages : de la difficile délimitation des paysages en Loire Val d'Aubois .....	231
3. LES QUALITES PAYSAGERES : RURALITE, CAMPAGNE ET HISTOIRE .....	233
3.1 Les équilibres entre géographie, agriculture et forêt : éléments structurants d'un paysage rural .....	233
3.2 La découverte du paysage : lire et comprendre les paysages.....	239
4. LES PRESSIONS SUR LES PAYSAGES : DES PAYSAGES EN MUTATION .....	245
4.1 Les évolutions urbaines.....	247
4.2 Les évolutions agricoles et économiques.....	252
5 LES ESPACES URBANISES .....	255
5.1 Une armature urbaine structurée autour de pôles majeurs, de pôles urbains secondaires et de villages .....	255
5.2 Des implantations différenciées des bourgs et villages.....	257
5.3 Des typo-morphologies diversifiées.....	258
5.4 L'inscription de l'urbain dans les paysages.....	260
6. DYNAMIQUES D'URBANISATION ET CONSOMMATION FONCIERE.....	264
7. SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS.....	269
<b>ANNEXES.....</b>	<b>271</b>
1. Paniers de services définis par l'INSEE.....	271
2. Composition des gammes d'équipement 2018 (BPE) .....	272
3. Nomenclature des aires urbaines.....	275
4. Equipements de santé sur le Pays Loire Val d'Aubois.....	276
5. Carte scolaire 2019 .....	277
6. Plan général des boucles cyclables.....	278
7. Sites touristiques du Val d'Aubois.....	279

# Avant-Propos

---

## **Le SCoT : quel contenu ?**

---

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue un outil de planification stratégique sur le temps long (20-25 ans) à l'échelle d'un large bassin de vie, d'une aire urbaine ou d'un bassin d'emploi. Le SCoT doit ainsi être envisagé comme un outil au service d'un projet de territoire qu'il permet de renforcer, de préciser et notamment de traduire en une stratégie spatiale. Il a vocation à définir une vision autour de valeurs et/ou d'ambitions pour guider l'action collective dans la durée.

Il est composé de trois parties :

- un rapport de présentation, contenant notamment un diagnostic général, un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale du projet d'aménagement ;
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- un document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui traduit le PADD en orientations, illustré à l'aide de documents graphiques.

## **PLU(i) / SCoT : quelle articulation ?**

---

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification opérationnelle qui a vocation à définir une vision d'ensemble à moyen terme (10-15 ans) pour le territoire (inter)communal et à la décliner en règles à l'échelle de la parcelle.

L'articulation entre PLU(i) et SCoT se traduit à plusieurs niveaux. Le SCoT constitue ainsi :

- Un outil de sécurisation juridique : le SCoT intègre les normes supérieures et permet aux documents d'urbanisme locaux (cartes communales, PLU, PLUi) de ne se référer qu'à lui pour assurer leur légalité pour l'ensemble des thématiques « intégrées ». On parle à cet égard de « SCoT » intégrateur ;
- Un outil facilitateur pour la planification opérationnelle : afin de maîtriser l'étalement urbain, le législateur a défini le « principe d'urbanisation limitée » qui conditionne toute extension des zones urbaines dans le cadre d'un document d'urbanisme à une dérogation préfectorale. Lorsqu'un SCoT couvre le territoire, cette condition est levée ;
- Un outil de mise en cohérence : le SCoT assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), des Plans Locaux d'Urbanisme (inter)communaux et des cartes communales. L'ensemble de ces documents doivent être « compatibles » avec les orientations du SCoT. Cette notion de compatibilité exprime le fait que le document visé ne doit « pas contrarier les objectifs qu'impose le SCoT », sans pour autant devoir respecter chaque disposition ou objectif particulier de ce dernier.

Au-delà, le SCoT a vocation à définir un cadre de cohérence pour les différentes politiques territorialisées, notamment en matière d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.

# Introduction

---

• Par une délibération en date du 18 mars 2017, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle des quatre communautés de communes suivantes regroupant 49 communes :

- Communauté de communes des Trois Provinces ;
- Communauté de commune des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ;
- Communauté de communes du Pays de Nérondes ;
- Communauté de commune Berry-Loire-Vauvise.

• Comme le précise la délibération de prescription, les principaux objectifs poursuivis par le Pays Loire Val d'Aubois dans l'élaboration du SCoT sont les suivants :

- Un territoire actif et créatif pour stimuler l'emploi ;
- Un espace de vie attractif pour les habitants et les nouveaux arrivants ;
- Un territoire de solidarité gage de cohésion sociale et spatiale.

• L'élaboration de ce SCoT s'inscrit dans un contexte général d'élaboration de documents de planification règlementaire ou stratégiques.

En effet, au niveau de la région Centre-Val de Loire, un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) est en cours d'élaboration. Un projet a été arrêté le 20 décembre 2018, son approbation est prévue pour la fin de l'année 2019.

Par ailleurs, trois Plan locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) sont en cours d'élaboration sur les Communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes des Trois Provinces ;
- Communauté de commune des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ;
- Communauté de commune Berry-Loire-Vauvise.

Enfin, trois Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont actuellement élaborés sur les communes de Nérondes, Bengy-sur-Craon et Cornusse.

• Le SCoT du Pays Loire Val d'Aubois est bordé par d'autres SCoT en vigueur ou en cours d'élaboration : les SCoT de Moulins Communauté et du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au sud, les SCoT du Pays Berry Saint Amandois et de l'agglomération berruyère à l'ouest, le SCoT du Pays Sancerre Sologne au nord et le SCoT du Grand Nevers à l'est.

• Le SCoT Loire Val d'Aubois est un territoire rural (23,5 hab/km<sup>2</sup>) est situé entre les polarités de Nevers à l'est et de Bourges à l'ouest dont la zone d'influence sur le territoire du SCoT apparaît nettement sur le zonage par aires urbaines défini par l'Insee en 2010<sup>1</sup>.

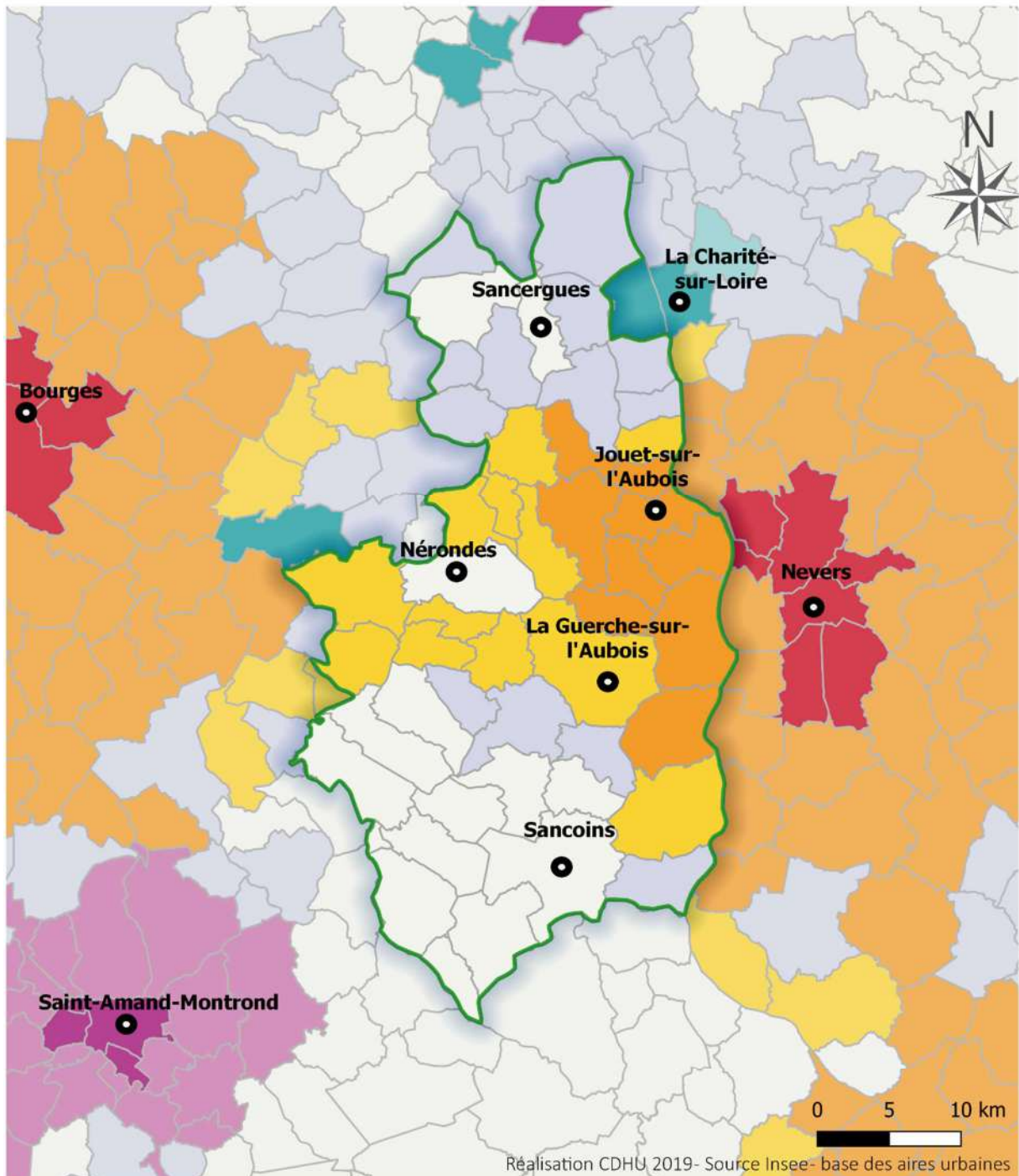
Celui-ci repose sur l'identification de pôles d'emploi et sur la délimitation de leurs aires d'influence à travers les trajets domicile-travail. Il vise à permettre d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

---

<sup>1</sup> Voir les annexes pour la terminologie précise adoptée pour le zonage des aires urbaines de 2010.

Au-delà de l'influence de ces deux pôles majeurs, on peut observer le rôle des communes limitrophes de La Charité-sur-Loire et d'Avord en termes d'emploi, de même que l'importance de la RD976 qui relie Nevers à Bourges.

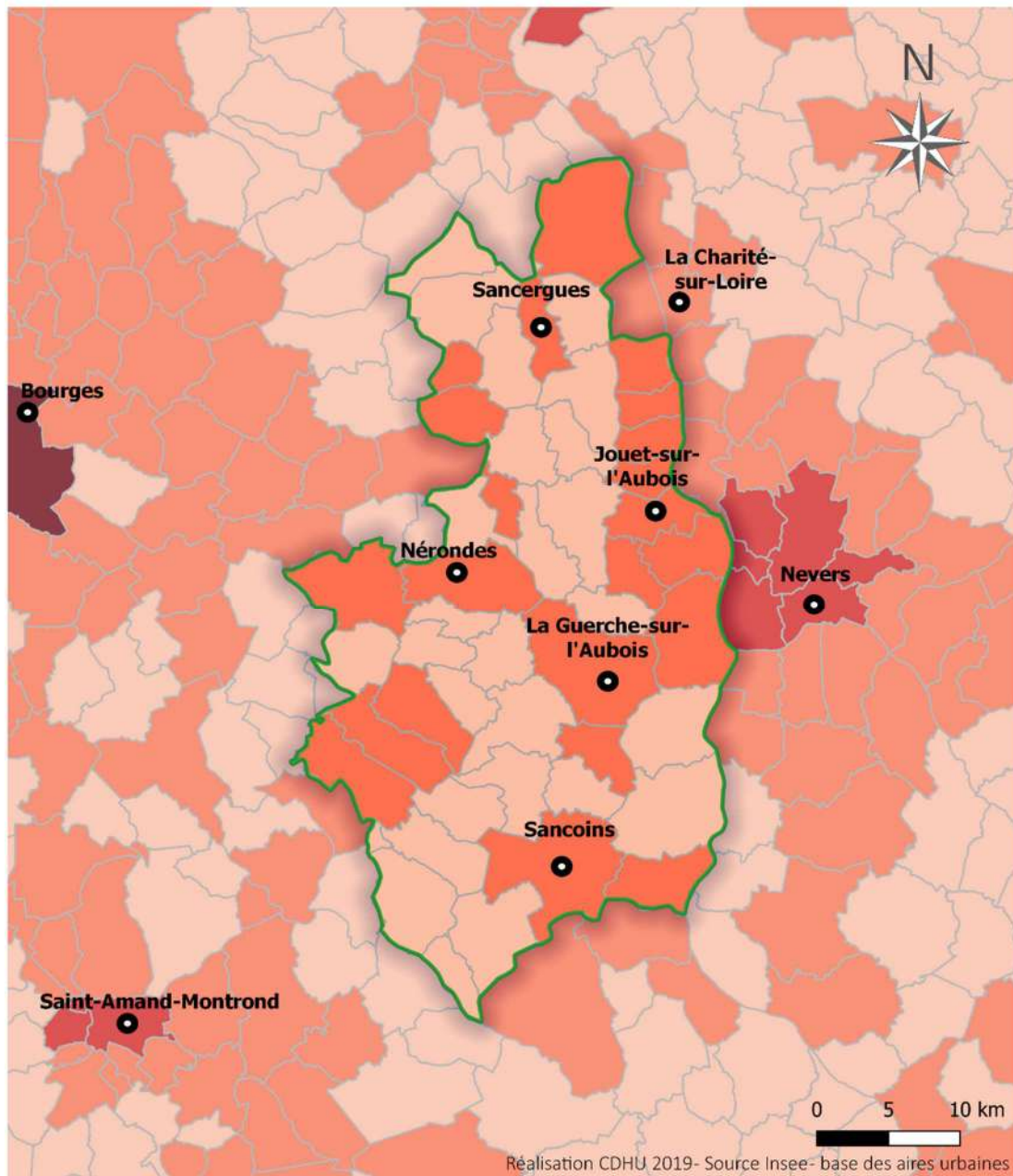
### Zonage par aires urbaines en 2010 selon l'Insee





- En cohérence avec son caractère rural, le territoire du SCoT est par ailleurs caractérisé par une concentration de communes très peu denses d'après la grille communale de densité définie par l'Insee.

### Zonage par grille communale de densité



#### Typologie selon la grille communale de densité

<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #800000; border: 1px solid black;"></span> Communes densément peuplées	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF4500; border: 1px solid black;"></span> Communes peu denses
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF0000; border: 1px solid black;"></span> Communes de catégorie intermédiaire	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFA07A; border: 1px solid black;"></span> Communes très peu denses

Au-delà de l'habituelle densité communale (population/superficie), la grille communale vise à prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace. A cette fin, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées.

On observe ainsi que les communes peu denses se situent principalement sur la frange est du territoire, notamment à proximité de l'agglomération de Nevers mais également le long de la RD976.

# Première partie : Etat Initial de l'Environnement

Le Pays est constitué d'éléments physiques et hydrographiques supports du développement du territoire. **Climat, relief, géologie et hydrographie** sont des caractéristiques à prendre en compte pour l'organisation de l'espace et des projets futurs.

## 1. Environnement physique

### 1.1 Le Climat et le changement climatique

Le climat de la région Centre-Val de Loire, comme du département du Cher est de type océanique dégradé. Il se caractérise par une influence océanique prépondérante, altérée par l'éloignement du littoral qui lui confère une légère influence continentale. Ainsi les hivers sont doux, les étés relativement frais, les pluies assez régulières mais en faibles quantités.

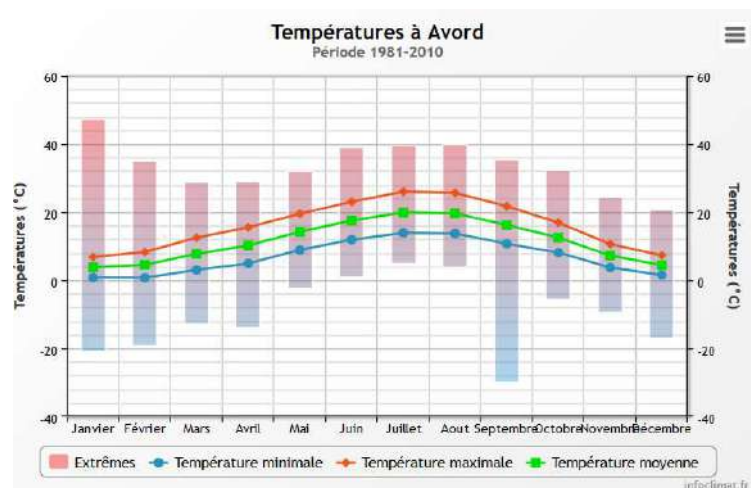
Plus localement, le climat dans la vallée de Germigny et du canal de Berry est conditionné par la structure du relief. Cette région de faible altitude et abritée des vents bénéficie d'un climat aux hivers modérés et aux étés chauds.

Les données statistiques utilisées pour la description des caractéristiques météorologiques locales du Pays proviennent essentiellement de la station Météo France d'Avord (période d'observation : 1981-2010).

#### 1.1.1 Les températures

La température moyenne annuelle observée est de 11,5°C. La moyenne minimale est de 6,9°C (le mois le plus froid étant janvier avec des températures négatives pour l'année 2017) et la maximale atteint 16,2 °C (les mois les plus chauds étant juin et juillet avec 26,8 °C pour l'année 2017).

Les régions naturelles du Pays, connaissent un nombre de jours de gel assez important du fait du caractère peu ventilé de la zone.



Températures et précipitations (source : infoclimat)

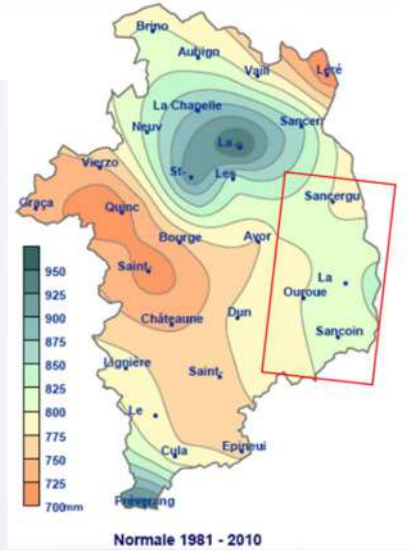
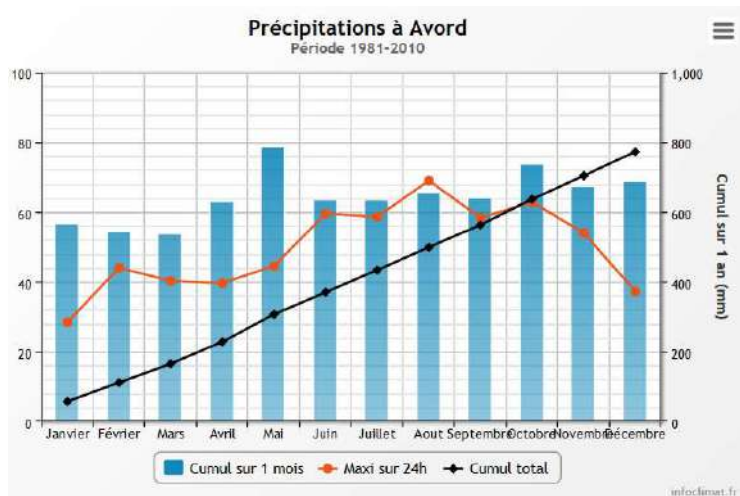
#### 1.1.2 Les précipitations

Le graphique ci-dessous montre que les précipitations sont assez régulières toute l'année, avec une moyenne annuelle de 772,9 mm/an, réparties sur 120 jours environ. À l'échelle du département du Cher, le Pays se situe dans une zone de précipitation moyenne.

On remarque néanmoins des pics de pluie au printemps et en automne. Le mois le plus arrosé est mai avec des moyennes de 78,6 mm/an. Le mois le plus sec est mars avec 53,9 mm/an

**Cumuls pluviométriques annuels dans le Cher.  
Normal 1981-2010. Station Météo France de Bourges**

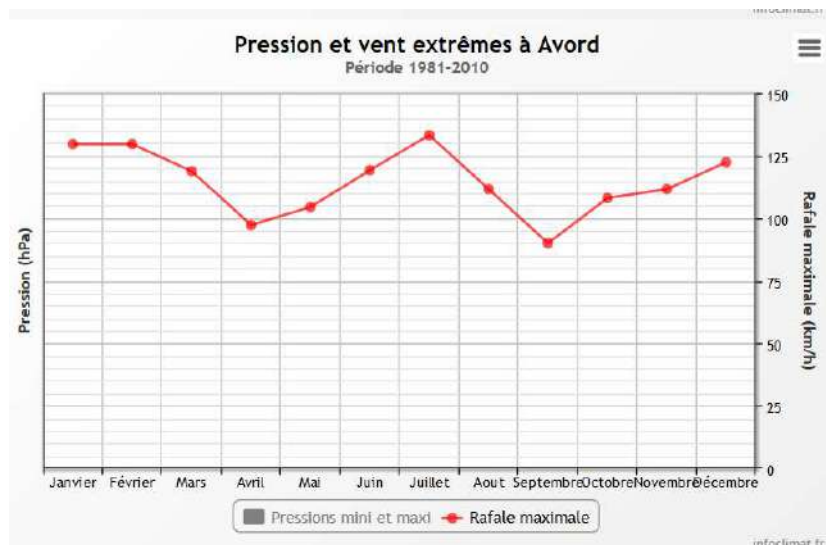
Cumuls pluviométriques annuels dans le Cher



Précipitations (source : infoclimat)

**1.1.3 Le vent et l'ensoleillement**

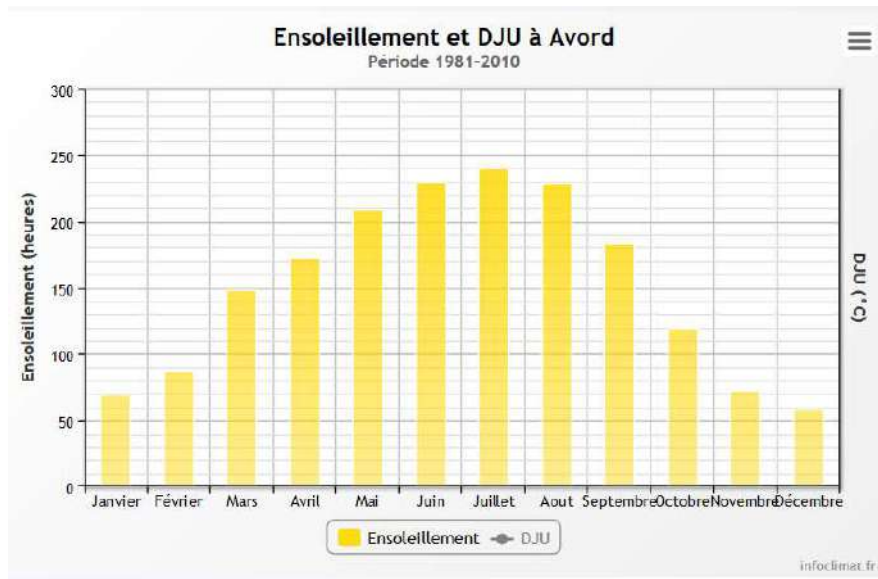
Le graphique concernant les vents indique la présence de rafales en juillet avec des vents atteignant plus de 130 km/h. De plus, l'été et l'hiver semblent être les saisons les plus venteuses dans le secteur. Les rafales les moins importantes sont recensées en avril et en septembre.



Vent (source : infoclimat)

Les vents dominants proviennent des secteurs ouest-sud-ouest (direction la plus fréquente : la Traverse apporte les précipitations venues de l'océan Atlantique) et sud-est.

Avec en moyenne 1 811 heures de soleil par an, Avord bénéficie d'un bon ensoleillement au regard de l'ensemble du territoire. Chaque année, environ 68 jours reçoivent un bon ensoleillement principalement en été.



Ensoleillement (source : infoclimat)

#### 1.1.4 Prise en compte du changement climatique

Chapitre issu du document "Réduction des gaz à effet de serre - Agir à travers les documents d'urbanisme" (DREAL Centre Val de Loire - Préfecture).

« Le changement climatique est en cours et déjà sensible sur nos territoires. À plus long terme, l'augmentation des épisodes climatiques extrêmes (nombre et durée des vagues de chaleur, des sécheresses, des pluies fortes, ...) va avoir des conséquences directes ou indirectes sur la population, la santé humaine et animale, les activités économiques, la biodiversité, les paysages...

L'augmentation des émissions des gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines est la cause majeure de ce changement. La réduction de ces émissions est une nécessité pour limiter le plus possible le dérèglement climatique et ses conséquences.

En agissant sur les formes urbaines, sur les modes d'utilisation des transports, la localisation des activités, les gains en termes d'émissions de GES peut être important et également contribuer à réduire la vulnérabilité des territoires, des populations et des activités à la dépendance à l'énergie. Les articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme imposent que les PLU et les SCoT contribuent "à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la maîtrise de l'énergie et à la production énergétique à partir de sources renouvelables". Parce qu'ils sont le reflet et l'instrument d'un projet de territoire, les documents d'urbanisme constituent un levier puissant de diminution des émissions de GES.

Pour réussir en région Centre-Val de Loire la stratégie nationale de division par 4 des émissions de GES à l'horizon 2050, le SRCAE fixe les objectifs suivants :

- Diminuer les émissions de GES en région Centre-Val de Loire de 22 % d'ici 2020 et de 75 % d'ici 2050,
- Diviser la consommation énergétique par 2 à l'horizon 2050 (par rapport à 2008),
- Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable d'ici 2020 et par 7 d'ici 2050.

Quelques exemples de démarches sont présentés ci-après afin de diminuer les émissions de GES :

- Faire un rapide bilan du patrimoine public et services communaux,
- Identifier les principaux problèmes et les leviers associés,
- Situer son projet dans un territoire plus large que le sien,

- Mettre en cohérence ces actions avec les territoires voisins
- Organiser la ville des courtes distances, pour un habitat "blotti", Urbanisme dense et mixité fonctionnelle des quartiers permettent de diminuer le recours à la voiture
- Améliorer la performance de l'habitat. Il est responsable de près de la moitié de la consommation d'énergie en région Centre-Val de Loire et d'un quart des émissions de GES.
- Faciliter le recours aux énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables permettra de diminuer les émissions de GES et la dépendance de son territoire vis-à-vis des énergies fossiles.
- Limiter l'artificialisation des sols. L'urbanisation des espaces naturels et agricoles conduit à des émissions de GES dans l'atmosphère ».

## LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

*"Un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités" (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - ADEME).*

Les PCAET ont été institués par le Plan Climat National, repris par les lois Grenelle de 2009 et 2010 et fait suite à l'adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 18/08/2015.

Les enjeux du PCAET sont les suivants :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atténuer le changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la qualité de l'air ;
- la sobriété énergétique ;
- l'efficacité énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables.

Conformément au décret du 28 juin 2016, la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants au 1er janvier 2017 et au plus tard le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois compte 26 161 habitants (recensement INSEE de 2014). Toutefois, aucune des quatre intercommunalité (C.C des Trois Provinces, Berry Loire Vauvise, Pays de Nérondes et Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois) composant le SCoT Loire Val d'Aubois ne dépasse la barre des 20 000 habitants. Ainsi, aucun PCAET n'a été mis en œuvre sur le territoire étudié.

Par ailleurs, un Plan Climat Énergie Territorial (PCET), version antérieure du PCAET, a été approuvé en date du 16/12/2011. Ses dispositions seront intégrées en annexe 1 du SRADDET.

### 1.1.5 L'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre

Un atlas, réalisé par la DREAL Centre-Val de Loire, l'association Lig'Air, l'ADEME et la région Centre - Val de Loire, a été réalisé en 2015 et actualisé en 2017. Il établit, à l'échelle des EPCI, un diagnostic en termes de consommation énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'émissions de polluants atmosphériques. Les résultats suivants sont avancés pour le territoire des quatre communautés de communes présentes sur le territoire du Pays. En fonction des activités présentes ainsi que d'infrastructure de transport de taille importantes les données diffèrent d'une communauté de communes à une autre.

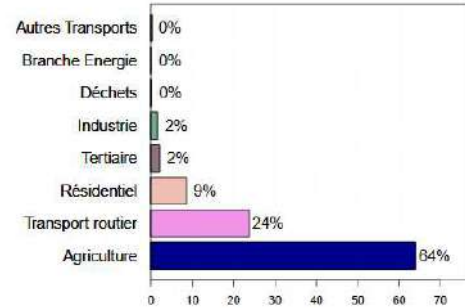
## La communauté de communes des Trois Provinces

### LES EMISSIONS DE GES

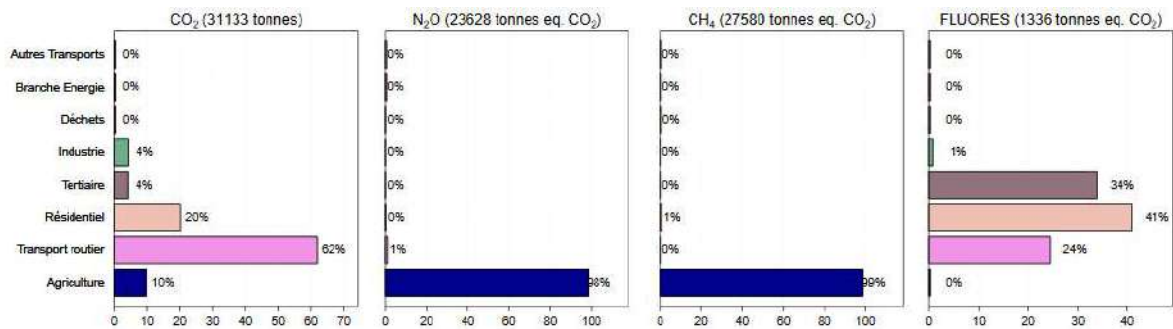
En 2016, les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à 83 676 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (soit 0.5% des émissions régionales de GES). Le secteur Agriculture constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Transport routier et le secteur Résidentiel.

Sur le territoire, environ 37 % des émissions de GES sont émis directement sous forme de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone). Les contributions aux émissions totales des trois autres GES pris en compte dans ce bilan, N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote), CH<sub>4</sub> (méthane) et les fluorés, sont respectivement de 28 %, 33 % et 2 %.

#### Contribution des secteurs aux émissions de GES



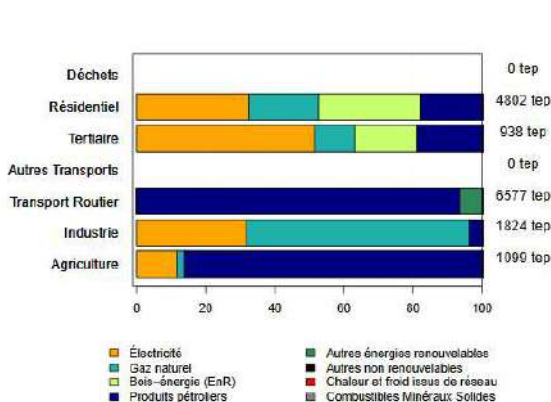
Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 mai (2020)



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

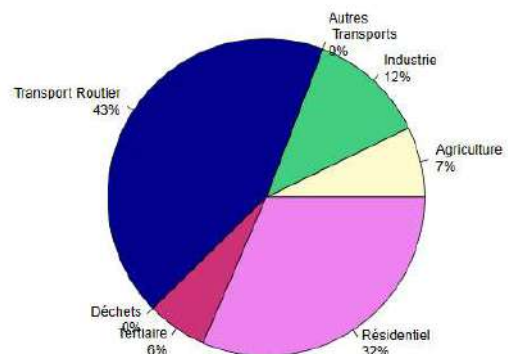
### CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE

En 2016, environ 15 240 tep ont été consommées sur le territoire (soit environ 0.2% de la consommation d'énergie finale en région Centre-Val de Loire). Le secteur Transport Routier est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire. Les produits pétroliers constituent l'énergie la plus consommée dans ce secteur.



Électricité  
 Gaz naturel  
 Bois-énergie (EnR)  
 Produits pétroliers  
 Autres énergies renouvelables  
 Autres non renouvelables  
 Chaleur et froid issus de réseau  
 Combustibles Minéraux Solides

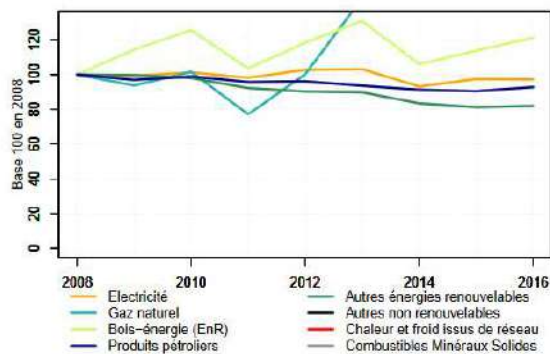
Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

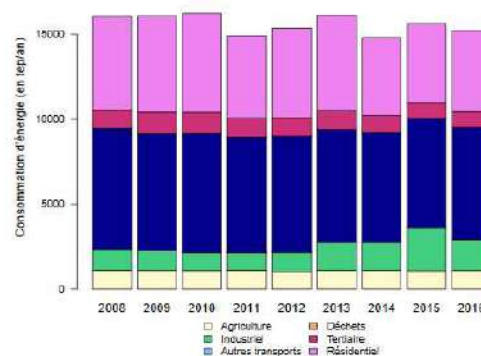
Une analyse de l'évolution de la consommation d'énergie a été faite entre 2008 et 2016. Il en ressort une forte progression du recours au gaz naturel, une augmentation du recours à la filière Bois-Énergie (renouvelable). À contrario, on observe un léger recul de la part des produits pétroliers et de l'électricité dans la consommation d'énergie finale. Hormis le secteur industriel et agricole, on constate une diminution de la consommation d'énergie dans les autres secteurs (ex : résidentiel, tertiaire, transport routier)

Evolution de la consommation d'énergie finale par type d'énergie en base 100 entre 2008 et 2016



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

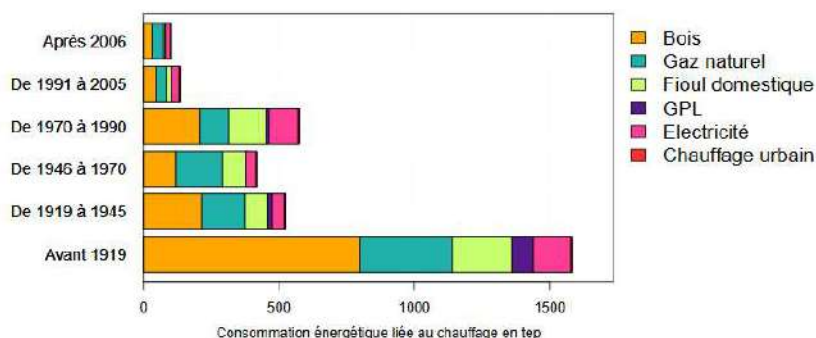
Evolution de la consommation d'énergie finale par secteurs entre 2008 et 2016



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

## ZOOM SUR LE RESIDENTIEL

Concernant, la consommation des différents types d'énergie par le secteur du résidentiel, une analyse spécifique est disponible. Elle prend en compte les dates de construction du logement. Sur cette communauté de commune, il apparait que les logements datent principalement d'avant 1945 (61 %). Ces derniers sont beaucoup plus énergivores. Globalement, on constate que plus le parc de logements est récent est moins il est énergivore ; le fioul domestique est remplacé essentiellement par le gaz naturel et l'électricité. Le bois conserve une place importante en tant qu'énergie de chauffage.



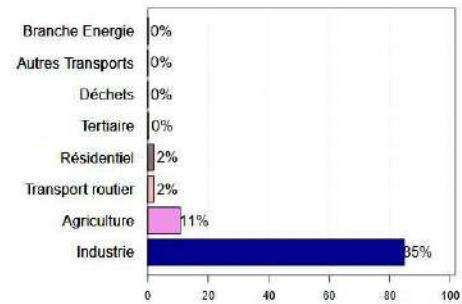
Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

## La communauté de communes Berry-Loire-Vauvise

### LES EMISSIONS DE GES

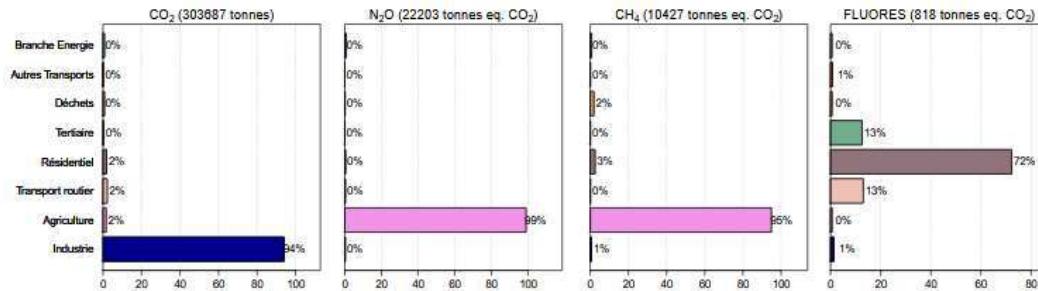
En 2016, les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à 337 135 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (soit 2% des émissions régionales de GES). Le secteur Industrie constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Agriculture et le secteur Résidentiel. Ce résultat est grande partie dû à la présence de la cimenterie Calcia à Beffes qui le principal émetteur de GES sur le territoire de la Communauté de communes.

Contribution des secteurs aux émissions de GES



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 mai (2020)

Sur le territoire, environ 90 % des émissions de GES sont émis directement sous forme de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone). Les contributions aux émissions totales des trois autres GES pris en compte dans ce bilan, N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote), CH<sub>4</sub> (méthane) et les fluorés, sont respectivement de 7 %, 3 % et 0,2 %.

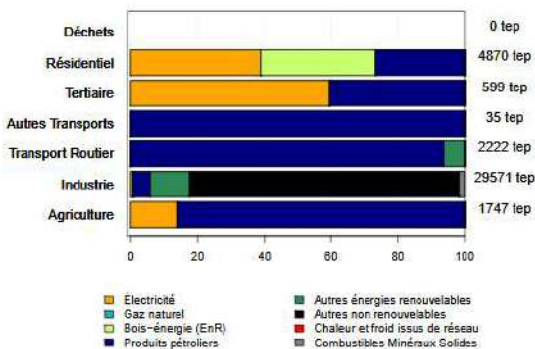


Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

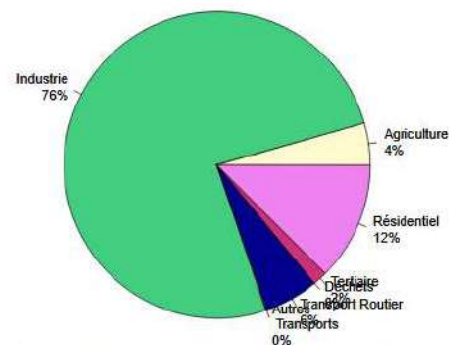
En 2016, environ 39 043 tep ont été consommées sur le territoire (soit environ 0.6 % de la consommation d'énergie finale en région Centre-Val de Loire). Le secteur Industrie est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire.

Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur et par type



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur



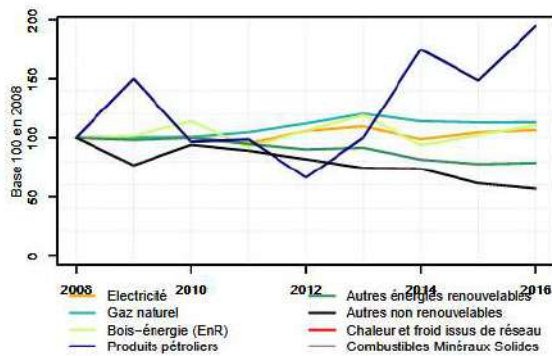
Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)



L'évolution de la consommation d'énergie finale par type d'énergie montre que malgré des périodes de variation (croissance-décroissance), le recours aux produits pétroliers a fortement progressé depuis 2008. L'électricité, le Bois-Énergie et le gaz naturel connaissent également une progression mais nettement moins importante.

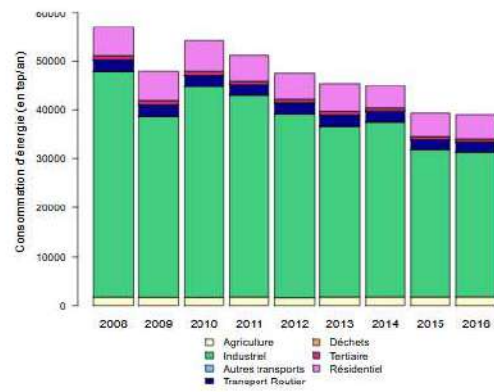
On constate une nette diminution de la consommation globale d'énergie sur le territoire dû principalement au recul de la consommation du secteur de l'industrie.

Evolution de la consommation d'énergie finale par type d'énergie en base 100 entre 2008 et 2016



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

Evolution de la consommation d'énergie finale par secteurs entre 2008 et 2016

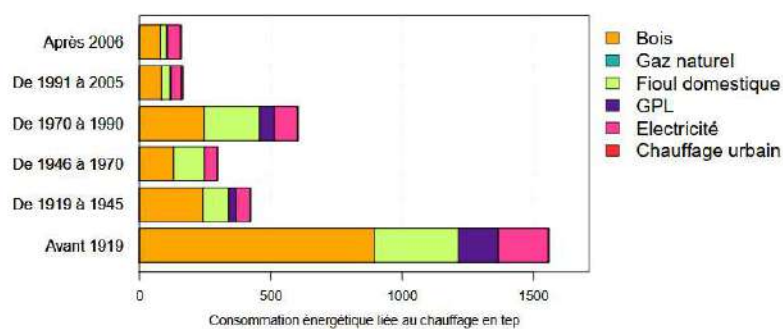


Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

### ZOOM SUR LE RESIDENTIEL

L'analyse de la consommation d'énergie pour les besoins en chauffage montre une tendance identique à celle de la communauté de communes des Trois Provinces, à savoir que le parc de logements anciens, construits avant 1945 (59 %), est à l'origine de la très grande majorité de la consommation de fioul domestique sur le territoire. Les logements plus récents continuent de recourir aux sources d'énergies similaires mais leur consommation est nettement moins élevée.

Répartition des consommations d'énergie finale pour les besoins du chauffage par type d'énergie en fonction du parc de logement



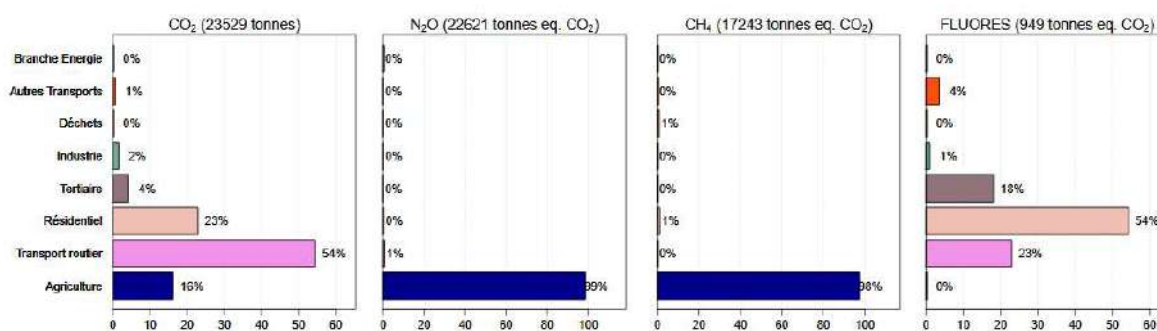
Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

## La communauté de communes Pays de Néronde

### LES EMISSIONS DE GES

En 2016, les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à 64 342 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (soit 0.4 % des émissions régionales de GES). Le secteur Agriculture constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Transport routier et le secteur Résidentiel.

Sur le territoire, environ 37 % des émissions de GES sont émis directement sous forme de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone). Les contributions aux émissions totales des trois autres GES pris en compte dans ce bilan, N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote), CH<sub>4</sub> (méthane) et les fluorés, sont respectivement de 35 %, 27 % et 1 %.

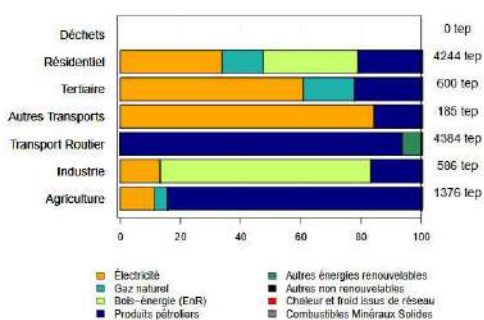


Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

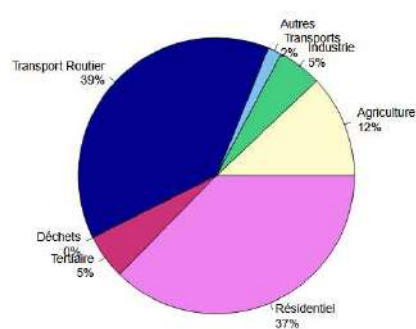
En 2016, 11 375 environ tep ont été consommées sur le territoire (soit environ 0.2% de la consommation d'énergie finale en région Centre-Val de Loire). Le secteur Transport Routier est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire, juste devant le secteur résidentiel. Les produits pétroliers constituent l'énergie la plus consommée dans ce secteur.

Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur et par type



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

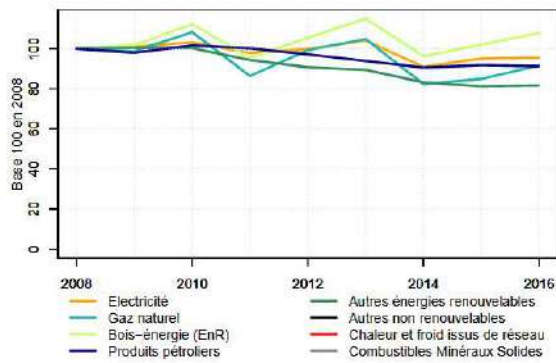
Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

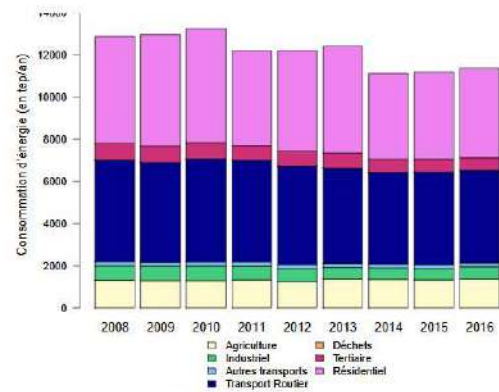
L'évolution de la consommation finale entre 2008 et 2016 montre une situation globalement stagnante entre les différents types d'énergie utilisés sur le territoire même si, globalement, le secteur Bois-Énergie est mieux valorisé que sur les deux précédents territoires intercommunaux composant le territoire du SCOT.

**Evolution de la consommation d'énergie finale par type d'énergie en base 100 entre 2008 et 2016**



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

**Evolution de la consommation d'énergie finale par secteurs entre 2008 et 2016**

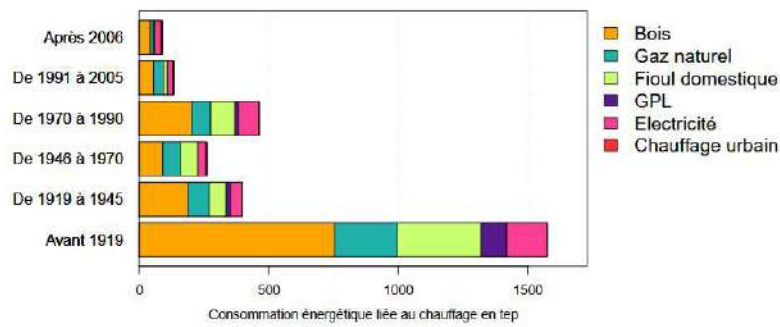


Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

**ZOOM SUR LE RESIDENTIEL**

La majorité des logements du territoire ont été construits avant 1945 (64%) et consomment principalement du fioul domestique et du bois. Il en est de même pour les logements plus récents.

**Répartition des consommations d'énergie finale pour les besoins du chauffage par type d'énergie en fonction du parc de logement**



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

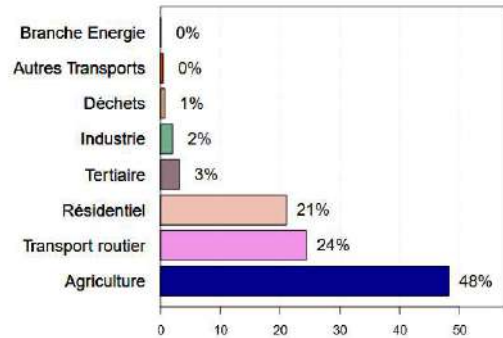
## La communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois entre Loire et Val d'Aubois

### LES EMISSIONS DE GES

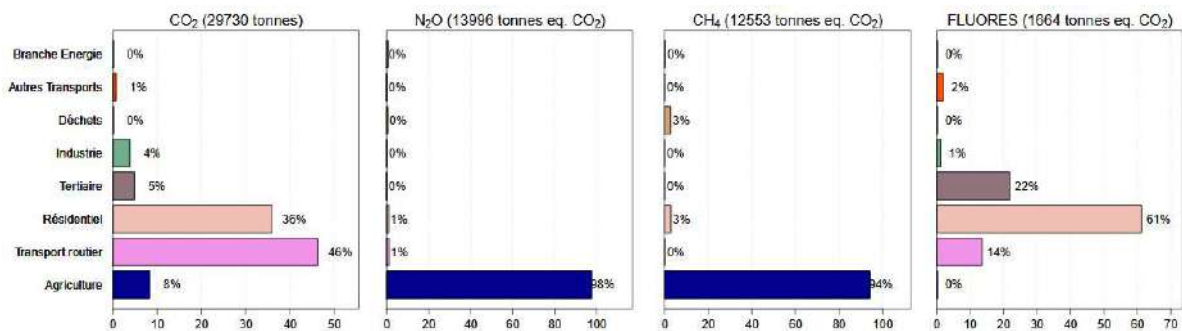
En 2016, les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élevaient à 57 943 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (soit 0.3 % des émissions régionales de GES). Le secteur Agriculture constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Résidentiel et le secteur Transport routier.

Sur le territoire, environ 51 % des émissions de GES sont émis directement sous forme de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone). Les contributions aux émissions totales des trois autres GES pris en compte dans ce bilan, N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote), CH<sub>4</sub> (méthane) et les fluorés, sont respectivement de 24 %, 22 % et 3 %.

#### Contribution des secteurs aux émissions de GES



Source : Lig'Air - inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

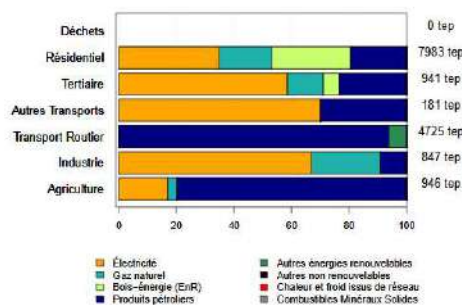


Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

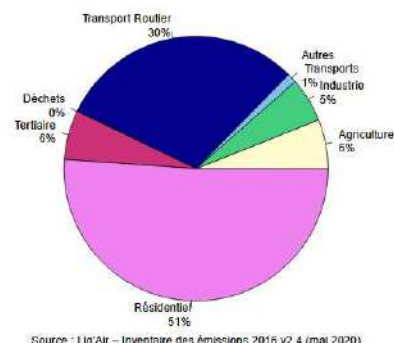
En 2016, environ 15 624 tep ont été consommées sur le territoire (soit environ 0.3 % de la consommation d'énergie finale en région Centre-Val de Loire). Le secteur Résidentiel est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire. L'électricité constitue l'énergie la plus consommée dans ce secteur.

#### Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur et par type



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

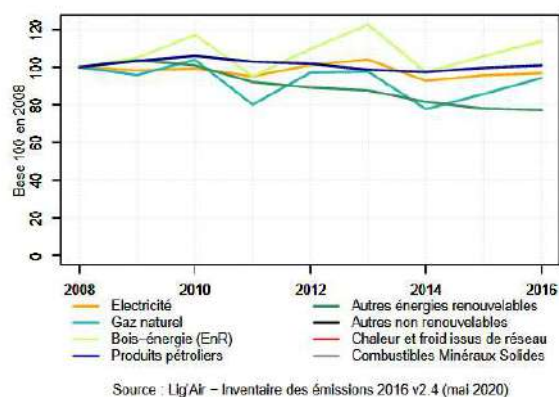
#### Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur



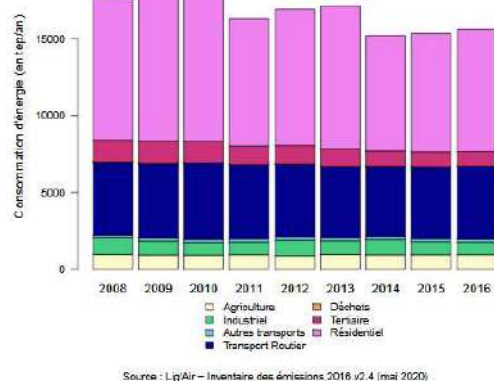
Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

L'évolution de la consommation finale entre 2008 et 2016 montre, qu'à l'exception du secteur Bois-Énergie, une situation globalement stagnante entre les différents types d'énergie utilisés sur le territoire. Comme observé à l'échelle des autres EPCI, la consommation d'énergie finale globale a diminué depuis 2008.

Evolution de la consommation d'énergie finale par type d'énergie en base 100 entre 2008 et 2016



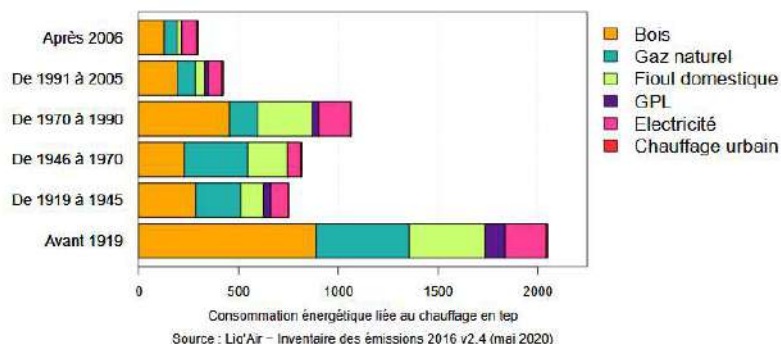
Evolution de la consommation d'énergie finale par secteurs entre 2008 et 2016



### ZOOM SUR LE RESIDENTIEL

Une proportion importante des logements présents sur le territoire datent d'avant 1945 (47%) et possèdent des besoins en chauffage principalement pour le bois et le fioul domestique.

Répartition des consommations d'énergie finale pour les besoins du chauffage par type d'énergie en fonction du parc de logement



À noter que la ressource forestière participe amplement à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire par :

- la captation du carbone par la croissance d'une forêt bien gérée et en production ;
- le stockage du carbone dans le bois et ses utilisations à long terme : construction, ameublement ;
- la substitution aux énergies non renouvelable comme le pétrole.

### 1.1.6 Le contrat régional de développement durable 2011-2016

---

Cette étude a été menée à l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois. Il y est fait état des éléments suivants :

#### ❖ Des faiblesses

- Forte dépendance énergétique aux énergies fossiles (déplacement, chauffage),
- Parc de logement ancien, peu ou mal isolé.

#### ❖ Des atouts

Le Pays reste un territoire faiblement émetteur de GES (faiblesse des émissions liées à l'habitat dans un contexte rural et pas d'entreprises fortement émettrice hormis la cimenterie sur la commune de Beffes). Deux sources d'émissions sont cependant très représentées : celles liées au transport, soit le dioxyde de carbone, (forte dépendance à la voiture individuelle cumulée aux déplacements pendulaires) et celles liés à l'élevage (le méthane).

Dès 2006, le Pays s'est engagé dans un programme de promotion des énergies renouvelables. Compte tenu des atouts de ce territoire (forte couverture boisée), cette démarche a permis de structurer une filière bois-énergie. D'autres potentiels sont encore à exploiter comme la géothermie très basse énergie, le solaire, des productions végétales comme le colza qui permettent de réaliser une huile pouvant se substituer au fioul ou au gazole (Cf. chapitre « Potentialité énergétique – énergie renouvelable » pour un état des lieux de chaque filière d'énergie renouvelable sur le territoire).

Le Pays Loire Val d'Aubois est bien engagé dans cette démarche de réduction des GES, de promotion des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique. "Dans les prochaines années, les défis du Pays Loire Val d'Aubois porteront sur le développement du principe de la mixité énergétique (chauffage) ainsi que sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (travaux d'isolation)". L'un des enjeux du territoire sera de renforcer la filière bois-énergie et de faciliter les expériences innovantes (d'origine agricole par exemple la méthanisation...)

## 1.2 Topographie

---

Le département du Cher se situe au croisement du Bassin Parisien et du Massif Central. Relativement vallonné, il est caractérisé par des paysages ruraux faits de bocages, de prairies, de boisements. Ses altitudes varient d'une centaine de mètres à 500 m, pour une altitude moyenne de 186 m. Le département du Cher se trouve isolé des régions voisines par ces caractéristiques géographiques, et notamment par la vallée de l'Allier qui le sépare de la Nièvre. Il s'ouvre à l'Ouest sur la Champagne Berrichonne, et au Nord-Ouest sur la plaine Solognote. Il se compose majoritairement d'un plateau formé à l'époque Jurassique (ère secondaire), peu accidenté. Tout un système de cuesta a mis en place des zones de relief.

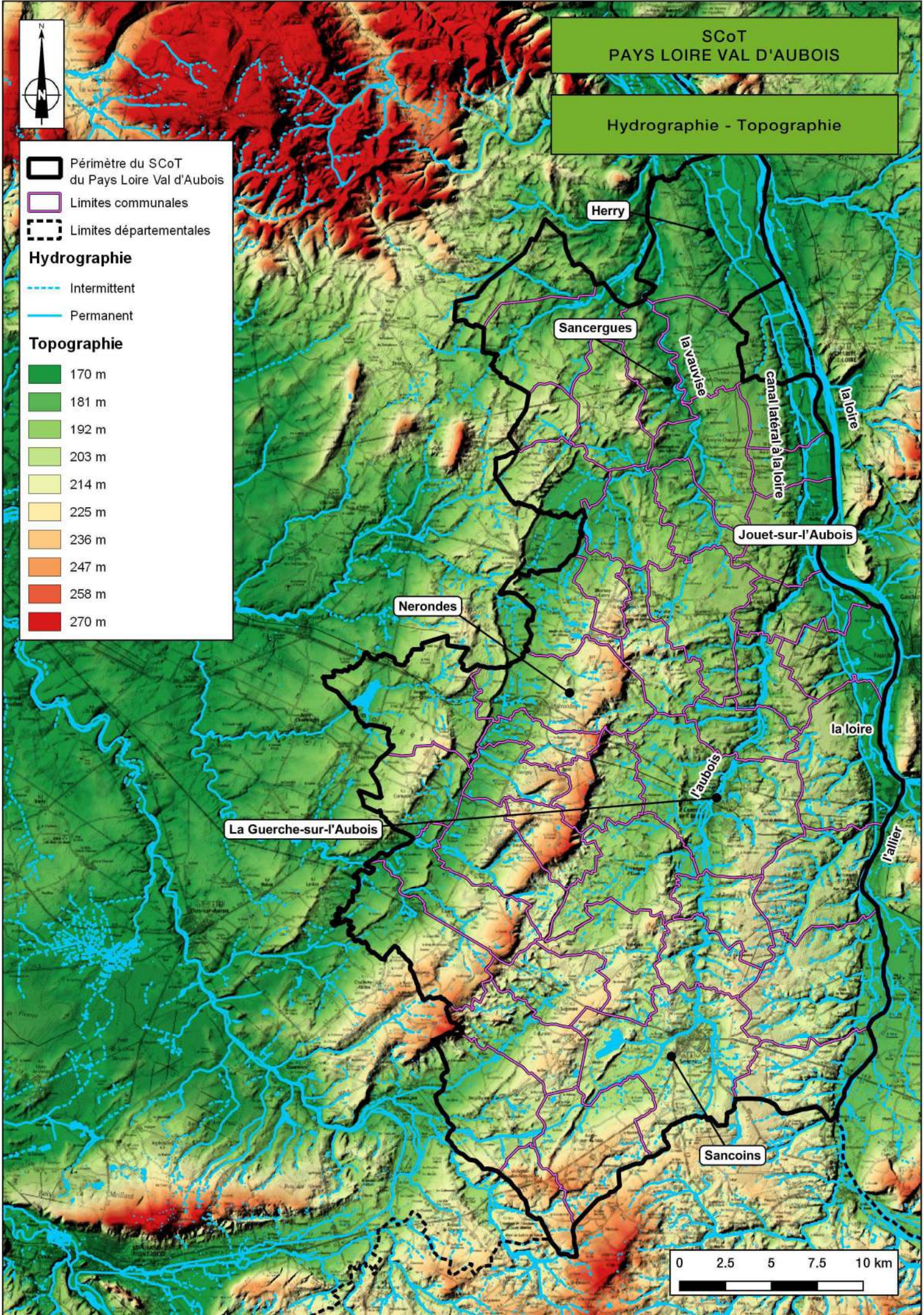
À l'ère tertiaire, des cuvettes se forment et se comblent de sédiments issus du Massif Central ou de sédiments lacustres. À la même époque, se produisent des rejeux (réactivation d'une ancienne faille par un mouvement tectonique) de failles du socle (comme celles du Saint-Amandois). Dans la seconde partie de cette ère, des rejeux de failles, beaucoup plus actifs vont mettre en place, entre autres, les régions naturelles qui aujourd'hui, comportent les points culminants du Sancerrois et de la Basse Marche.

**Les principaux reliefs du Pays sont liés à plusieurs escarpements majeurs :**

- **les versants des rives gauches de la Loire et de l'Allier qui ont un relief aux alentours des 200 mètres d'altitude,**

- **des cuestas, dont la cuesta du Bajocien (située à sur l'Ouest du territoire) moins marquée que d'autres car plus érodée mais restant tout de même le point culminant du territoire avec une altitude maximale d'environ 250 mètres.**

Cette histoire topographique a inscrit le département du Cher dans plusieurs régions naturelles. **Le Pays se trouve principalement au sein d'une succession de collines et de vallons. Le val de Loire puis de l'Allier, également présent en limite Est, correspondent à un fossé d'effondrement dominé par des collines ; au fond de ce fossé, la plaine alluviale peut atteindre une largeur de 2 à 3 km** (Portrait du Cher - le milieu physique - DDT18. Janvier 2015).





### 1.3 Les éléments géologiques

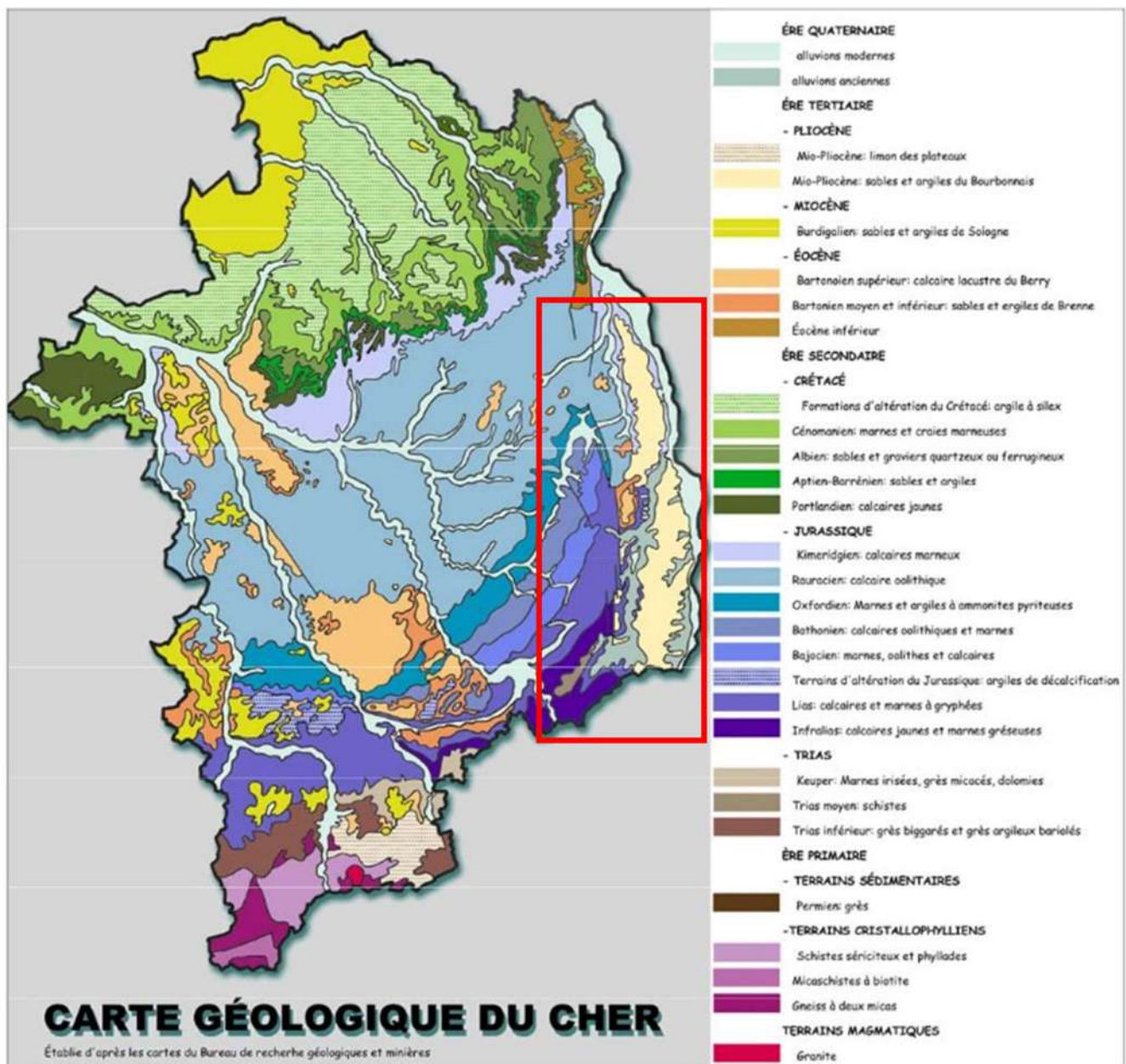
---

Le Cher et notamment le Sud, vient s'adosser sur les contreforts du Massif Central. On remarque clairement au Sud-Ouest, tout un ensemble régulier de cuestas (relief linéaire fondé sur l'alternance de roches dures et tendres et le pendage des couches, très apparent en ces confins de bassin) qui viennent s'y adosser. Elles sont rehaussées par les mouvements tectoniques de la fin de l'ère Tertiaire qui ont produits un système de failles puissantes.

La combinaison des failles et des cuestas compose un ensemble d'arcs dont la convexité se tourne vers le Sud-Est, et se retourne en une ligne Nord-Sud qui fonde la limite orientale du département et de la région (Atlas des Paysages du Cher).

Sur le territoire du Pays du Val d'Aubois, on retrouve :

- **des formations du quaternaire**, à l'Est, représentées par les alluvions modernes et anciennes (dépôts de limons et de sables plus ou moins argileux de la vallée de de la Loire et de l'Allier, mais aussi des vallées du Sagonnin, de l'Aubois, de la Vauvise et de la Chanteraine) ;
- **des formations de l'ère tertiaire**, à l'Est également, et notamment du Pliocène (Mio-pliocène : sables et argiles du Bourbonnais composés de matériaux grossiers à la base et de sables argileux au sommet). Elles se situent entre les vallées de l'Aubois et de la Loire puis de l'Allier ;
- **des formations de l'ère secondaire**, et notamment du Jurassique (grès à ciment calcaire, argiles vertes et calcaires [Hettangien], différents dépôts de calcaires [Sinémurien], marnes et rares intercalations calcaires [Pliensbachien], schistes, marnes et calcaires [Toarcien]) et du Trias (sables, grès, argiles), à l'Ouest du territoire, qui relatent le système successif de cuestas.



Carte géologique du Cher (Atlas des paysages du Cher)

### 1.3.1 Exploitation du sous-sol

De nombreuses anciennes carrières sont répertoriées sur le territoire et sont représentées sur la carte ci-après. Elles ont pu exploiter des sables à graviers ou sables à galets dans les alluvions quaternaires de l'Allier et de la Loure, ainsi que dans les horizons sableux du Bourbonnais, mais également des roches calcaires, des marnes du Lias inférieur pour la préparation de la chaux (exemple à Sancoins), des argiles (des tuileries et des poteries importantes ont fonctionné jusqu'à après la seconde guerre à Sancoins ; elles sont encore exploitées à Grossouvre).

Au total, seules 10 carrières sont encore en activité sur le territoire. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Commune d'implantation	Exploitant	Surface en ha	Date de l'arrêté	Échéance	Matériau exploité
Argenvières	Sablère de l'Île au Page - SIP	33	17/07/2009	17/07/2024	Alluvions
Beffes	Ciments Calcia	178	05/08/2009	05/08/2039	Calcaire
Herry	SIROT	11	11/05/2009	11/05/2024	Alluvions
Sancoins	Carrière Audoin	6	22/07/2009	22/07/2021	Calcaire
Grossouvre	IMERYS TC.	11	25/04/2005	25/04/2021	Argiles
Saint-Aignan des Noyers	Yves Boudot	4	08/02/2012	08/02/2032	Calcaire
Chassy	AGREGATS DU CENTRE	31	16/04/2014	16/04/2034	Calcaire
Cours-les-Barres	AGREGATS DU CENTRE	33	21/01/2010	21/01/2035	Alluvions
Blet	JACQUET SARL	3	23/12/2014	23/12/2029	Calcaire
Menetou - Couture	CIMENTS CALCIA	29	29/07/1999	29/07/2029	Argile

### SCHEMA DEPARTEMENTALE DES CARRIERES (SDC)

La loi du 4 janvier 1993 relative aux carrières impose qu'un schéma départemental des carrières soit élaboré et mis en œuvre dans chaque département.

Ces schémas définissent les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Ils prennent en compte l'intérêt économique national, les ressources et besoins en matériaux, la protection des paysages, des sites et milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières. Ils fixent également les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites. De plus, les autorisations d'exploitation des carrières doivent être compatibles avec les orientations et objectifs de ces schémas.

Le Schéma départemental des Carrières du Cher révisé a été approuvé par arrêté préfectoral n°2016-01-0632 le 10 juin 2016. Il s'agit d'un document de planification applicable aux carrières, prévu en application de l'article L515-3 du code de l'environnement. Il constitue un outil d'aide à la décision pour le préfet lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrières.

Le Schéma des Carrières du Cher fixe quatre grands objectifs pour les dix prochaines années :

- Promouvoir une utilisation économe et rationnelle des matériaux ;
- Assurer un accès aux gisements, dans des conditions environnementales favorables ;
- Favoriser le transport local et les modes propres ;
- Optimiser le réaménagement des carrières.

Le deuxième objectif vise notamment à préserver le patrimoine environnemental du territoire, en prenant en compte les zonages à valeur environnementale. En effet, de nombreux enjeux environnementaux d'intérêt majeur font l'objet de zonages, en application de la réglementation en vigueur dans le domaine de l'environnement dans le département du Cher.

Ces enjeux ont été classés dans ce schéma selon trois catégories, en fonction de leur implication pour les projets de carrière :

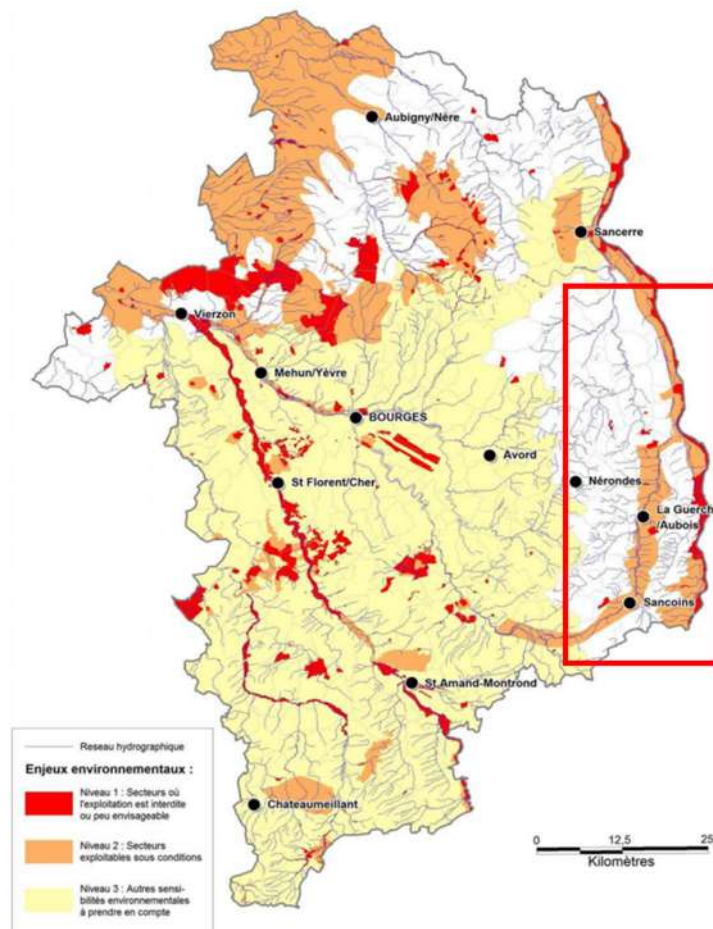
- Niveau 1 : secteurs où l'exploitation est interdite ou peu envisageable. Il s'agit des zones dans lesquelles les carrières sont explicitement interdites, ou dans lesquelles la possibilité de

compensation doit être rigoureusement démontrée dans l'étude d'impact des demandes d'autorisation ;

- Niveau 2 : secteurs exploitables sous conditions. Il s'agit des zones à fort enjeu environnemental, mais assez étendues pour que des mesures pertinentes de réduction et de compensation des impacts puissent être mises en œuvre ;
- Niveau 3 : autres sensibilités environnementales à prendre en compte. Il s'agit de zones dont les enjeux environnementaux ne limitent pas l'implantation de carrières, mais peuvent orienter certains choix d'exploitation, d'aménagement et de remise en état des sites.

La carte ci-dessous localise ces zones à enjeux, pour lesquelles un tableau, inséré dans le schéma départemental, explicite les conditions d'exploitation de carrières selon la zone. Cette carte montre que la majorité du territoire du Pays est situé hors des zones à enjeux, excepté à l'est, au niveau de la vallée de la Loire et de l'Allier et au centre avec la vallée de l'Aubois, qui concentre des zones de niveau 1 et 2. De plus quelques zones autour de la Guerche-sur-L'aubois et Sancoins sont concernées par des zones de niveau 1 (principalement les étangs d'intérêt pour la biodiversité).

L'objectif affiché dans le schéma est d'encourager les projets de carrière localisés hors des zonages de niveaux 1 et 2, qui regroupent les enjeux les plus sensibles. Toutefois, le document précise également qu'aucune zone n'est fermée à l'exploitation a priori, sauf en cas d'interdiction réglementaire explicite.



Répartition des enjeux environnementaux – source : schéma des carrières du Cher

## SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES (SRC)

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a réformé les Schémas Départementaux des Carrières. Désormais, les SDC ont vocation à être remplacés par un Schéma Régional des Carrières. Cette substitution devra intervenir, au plus tard, au 1er janvier 2020. Le contenu et les modalités de gouvernance relatifs aux SRC ont été définis par décret en date du 15 décembre 2015. Toutefois, jusqu'à adoption du SRC Centre-Val de Loire, les dispositions du SDC du Cher restent applicables.

L'élaboration du SRC Centre-Val de Loire a été engagée par arrêté préfectoral le 18 avril 2016. Le pilotage des travaux a été confié à l'Observatoire régional des matériaux de carrière.

Conformément à l'article L.515-3 du Code de l'Environnement, le Schéma Régional des Carrières définit *"les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, y compris marines et issues du recyclage, ainsi que les besoins en matériaux dans et hors de la région, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage. Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recense les carrières existantes. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites"*.

### Synthèse des enjeux

ATOUS	FAIBLESSES
*Un relief peu accidenté à l'exception de la cuesta *Un climat sous l'influence océanique avec une nuance continentale engendrant une ambiance climatique douce	
OPPORTUNITÉS	MENACES
*Peu de contraintes physiques au développement des activités	*Présence de carrières entraînant des impacts potentiels sur l'environnement

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
➤ Veiller à maîtriser l'implantation des carrières afin de limiter l'impact environnementale de cette activité notamment le long des vallées

## 2. La ressource en eau

---

*L'importance du réseau hydrographique et de l'eau en général sur le territoire du Pays Loire Val d'Aubois demande une attention particulière pour cette ressource tant sur le plan de sa qualité que de sa quantité.*

### 2.1 Le SDAGE Loire-Bretagne et les SAGEs Yèvre-Auron et Allier aval

---

#### 2.1.1 Le SDAGE Loire-Bretagne

---

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a prescrit l'élaboration de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux par bassin ou groupement de bassins pour concilier les besoins de l'aménagement du territoire et la gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne. Il est établi en application de l'article L.212-1 du Code de l'Environnement.

Le territoire du Pays Loire Val d'Aubois est inclus dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021, adopté par le comité de bassin le 4 novembre 2015. Il a été approuvé par arrêté du préfet coordinateur de bassin le 18 novembre 2015 et est entré en vigueur le 22 décembre 2015. Ce document de planification est l'outil principal de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004), qui affiche pour objectif emblématique le bon état des eaux. Un nouveau SDAGE est prévu pour une durée de 5 ans (2022 – 2027).

Le législateur lui a donné une valeur juridique particulière en lien avec les décisions administratives et avec les documents d'aménagement du territoire. Conformément à l'article L.131-1 du Code de l'Urbanisme le SCoT se doit d'être compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne.

Les grandes orientations du SDAGE 2016-2021 sont les suivantes :

- La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques :
  - Repenser les aménagements des cours d'eau,
  - Réduire la pollution des eaux par les nitrates,
  - Réduire la pollution organique et bactériologique,
  - Maîtriser la pollution par les pesticides,
  - Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses,
  - Protéger la santé en protégeant la ressource en eau,
  - Maîtriser les prélèvements d'eau.
  
- Un patrimoine remarquable à préserver :
  - Préserver les zones humides,
  - Préserver la biodiversité aquatique,
  - Préserver le littoral,
  - Préserver les têtes de bassin versant.

- Gérer collectivement un bien commun :
  - o Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques,
  - o Mettre en place des outils réglementaires et financiers,
  - o Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.



*Périmètre du SDAGE Loire-Bretagne*

**La compatibilité du SCoT avec les grandes orientations du SDAGE devra être démontrée.**



SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

SAGE

 Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois

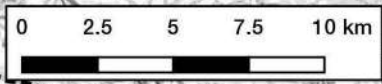
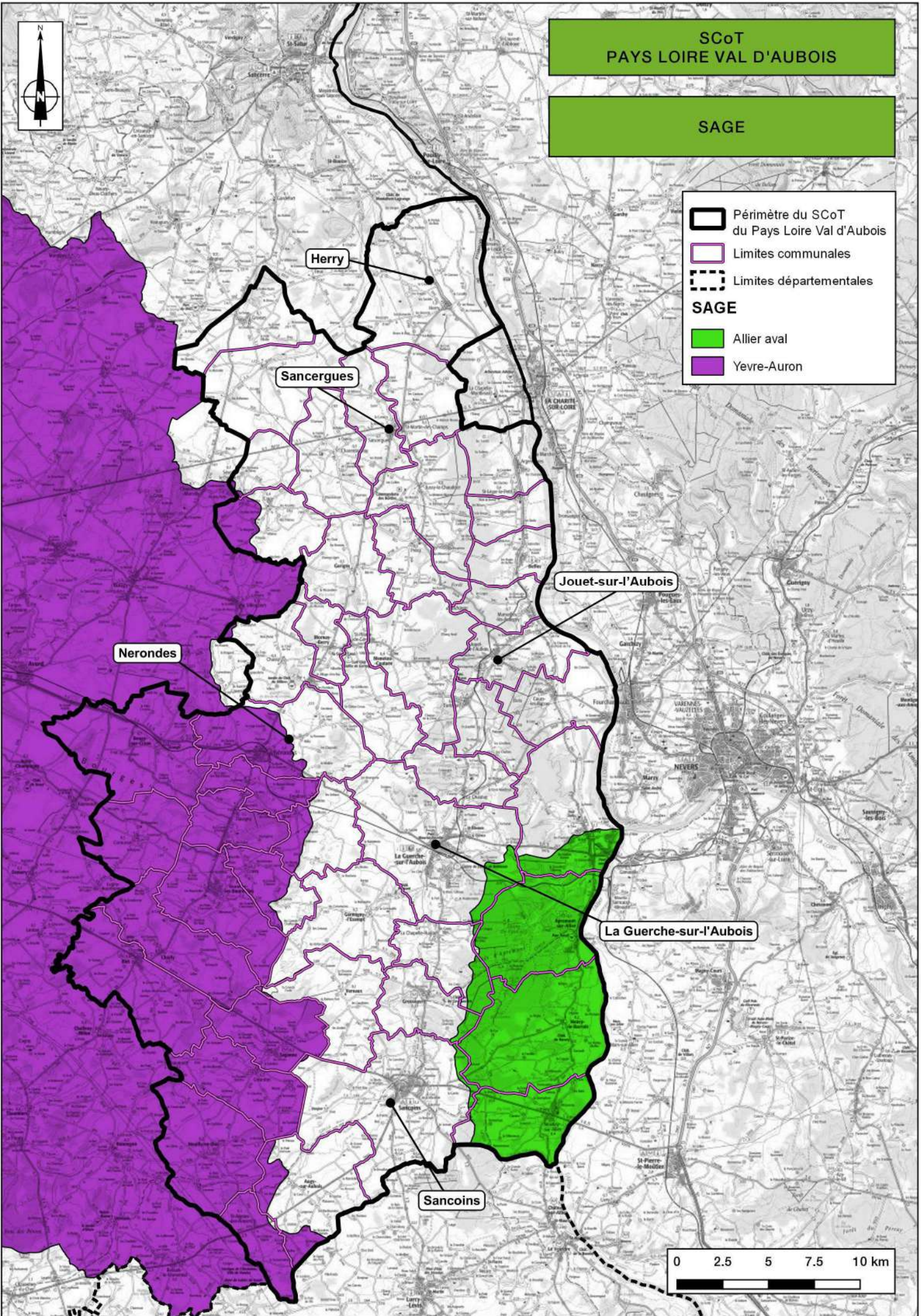
 Limites communales

 Limites départementales

**SAGE**

 Allier aval

 Yèvre-Auron





Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est une déclinaison locale du SDAGE. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions des SAGE. Les SAGE sont eux-mêmes compatibles avec le SDAGE.

Deux SAGE s'appliquent sur le territoire du Pays Loire Val d'Aubois : le SAGE Yèvre-Auron et le SAGE Allier Aval.

### 2.1.2 Le SAGE Yèvre-Auron

---

Le SAGE Yèvre-Auron concerne 15 communes situées dans la partie sud-ouest du Pays Loire Val d'Aubois. Son périmètre s'étend sur 2 363 km<sup>2</sup> dans les départements du Cher et de l'Allier.



Périmètre du SAGE Yèvre - Auron (<http://www.sage-yevre-auron.fr>)

Les enjeux identifiés sur le SAGE sont :

- Acquérir une meilleure connaissance sur l'état de la ressource et sur l'impact des usages,
- Protéger la ressource en eau (eaux souterraines et superficielles),
- Maintenir un débit minimal dans les cours d'eau,
- Gérer les prélèvements pour réduire la pression exercée sur la ressource, notamment par la mise en place d'une gestion quantitative des prélèvements en irrigation,
- Améliorer la qualité des nappes souterraines et des cours d'eau, notamment par la poursuite de la maîtrise des pollutions urbaines et agricoles,
- Préserver et mettre en valeur les milieux aquatiques,
- Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable au niveau quantitatif et qualitatif,
- Coordonner les actions dans le domaine de l'eau,
- Assurer la pratique équilibrée des usages.

L'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE Yèvre-Auron a été signé le 25 avril 2014. Le SAGE approuvé est composé de deux documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui définit les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques, les objectifs à atteindre et les dispositifs à mettre en œuvre pour y parvenir. Il fixe également les conditions de réalisation du SAGE en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Il est opposable par un rapport de compatibilité, aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau ainsi qu'aux documents d'urbanisme
- Le règlement qui permet d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD. Ces règles sont opposables à l'administration mais également aux tiers.

Dans le cadre du PAGD cinq objectifs généraux ont été définis puis déclinés :

Objectif général	Moyens prioritaires pour atteindre l'objectif
<b>N°1 : Utiliser efficacement, durablement de manière économe la ressource en eau</b>	1.1 : Améliorer la connaissance des prélèvements et du fonctionnement de la ressource 1.2 : Respecter les volumes prélevables définis par usage, pérenniser la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation 1.3 : Encadrer la gestion de l'étang de Goule pour le soutien d'étiage 1.4 : Optimiser les usages pour réduire les quantités d'eau utilisées et limiter les pertes
<b>N° 2 : Optimiser l'usage alimentation en eau potable et reconquérir la qualité de la ressource en eau souterraine</b>	2.1 : Organiser la gestion de l'AEP au niveau de l'ensemble du territoire et travailler sur les usages 2.2 : Améliorer l'organisation et les rendements des réseaux 2.3 : Pérenniser l'Alimentation en Eau Potable en sécurisant l'approvisionnement, en limitant les pertes et en reconquérant la qualité des eaux souterraines
<b>N°3 : Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution</b>	3.1 : Réduire les pollutions d'origine agricole 3.2 : Réduire la pollution par les collectivités et les particuliers 3.3 : Réduire la pollution par les industriels
<b>N°4 : Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides</b>	4.1 : Animer, coordonner et pérenniser les actions au niveau du bassin versant 4.2 : Préserver, restaurer et entretenir les berges, la ripisylve et le lit mineur des cours d'eau 4.3 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau 4.4 : Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu 4.5 : Lutter contre les espèces invasives 4.6 : Améliorer la connaissance sur les zones humides et les protéger
<b>N°5 : Développer la connaissance, la communication, et les actions concertées</b>	5.1 : Mobiliser les acteurs et valoriser le territoire 5.2 : La sensibilisation générale : créer une culture commune autour de l'eau 5.3 : Développer la sensibilisation axée sur les risques de pollution des eaux 5.4 : Mutualiser les connaissances et améliorer l'accès à l'information sur l'eau

### 2.1.3 Le SAGE Allier aval

Ce SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 novembre 2015. Il concerne en partie les communes de la Guerche-sur-l'Aubois, Cuffy, La Chapelle-Hugon, Grossouvre, Sancoins, Mornay-sur-Allier et en totalité les communes d'Apremont-sur-Allier, Neuvy-le-Barrois.



Périmètre du SAGE Allier aval (<http://www.sage-allier-aval.fr>)

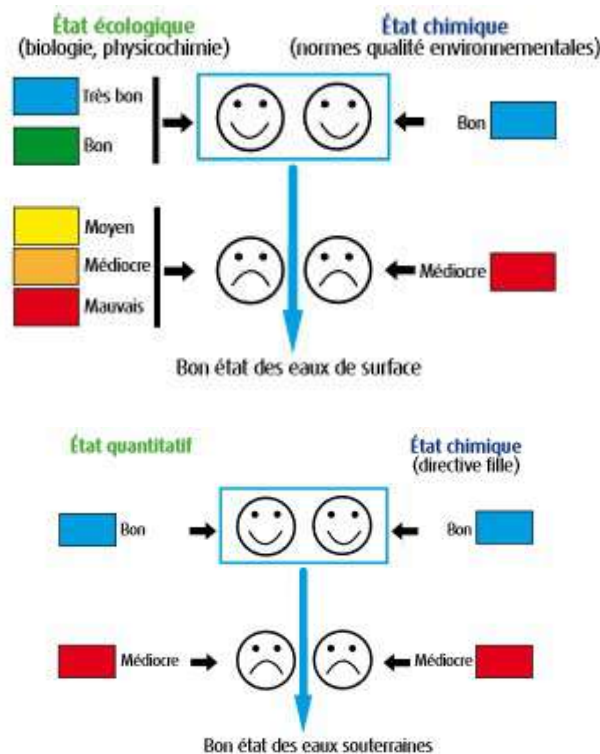
Les dispositions du PAGD du SAGE Allier aval répondent aux enjeux suivants :

- Mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre ;
- Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
- Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue ;
- Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant ;
- Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau ;
- Empêcher la dégradation, préserver et voire restaurer les têtes de bassin versant
- Maintenir les biotopes et la biodiversité ;
- Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs.

**Le SCoT doit être compatible avec les objectifs définis dans le SAGE Yèvre-Auron et le SAGE Allier aval.**

## 2.2 État qualitatif et quantitatif de la ressource

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) définit le "bon état" (cf. figure ci-dessous) comme l'objectif à atteindre pour toutes les eaux (cours d'eau, plans d'eau, nappes...).



Définition du bon état des eaux de surface et des eaux souterraines (<http://www.developpement-durable.gouv.fr>)

## 2.2.1 Les eaux de surface

Comme décrit précédemment le réseau hydrographique du territoire du Pays Loire Val d'Aubois se constitue :

- dans sa partie ouest de ruisseaux plutôt intermittents liés au sous-sol karstique de la champagne Berrichonne
- dans sa partie est le réseau est plus dense et important avec la Loire et l'Allier mais également l'Aubois et la Vauvise.

➤ Objectifs des masses d'eau

Le territoire du Pays Loire Val d'Aubois intercepte 20 masses<sup>2</sup> d'eaux superficielles pour lesquelles des objectifs de bon état ont été fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne, ces derniers sont repris ci-après.

Nom et code de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global	
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
<b>La Loire depuis la confluence de l'Aron jusqu'à la confluence avec l'Allier FRGR0005c</b>	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
<b>La Loire depuis la confluence de l'Allier jusqu'à Gien FRGR0007a</b>	Bon état	2015	Bon état	ND	Bon état	2015
<b>La Vauvise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR0290</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>L'Yèvre et ses affluents depuis la source jusqu'à Farges-en-Septaine FRGR2087</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>L'Aubois et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR0289</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>Le Craon et ses affluents depuis la source jusqu'à l'étang de Craon FRGR2256</b>	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
<b>L'Airin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre FRGR0330</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>La Presle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR2049</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>L'Allier depuis la confluence de la Sioule jusqu'à Livry FRGR0144a</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>L'Allier depuis Livry jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR0144b</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027

<sup>2</sup> Les masses d'eau correspondent à des unités hydrographiques ou hydrogéologiques cohérentes, présentant des caractéristiques homogènes et pour lesquels on peut définir un même objectif. Ces masses d'eau servent de base à l'évaluation du bon état selon la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Nom et code de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global	
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
<b>Les Barres et ses affluents depuis la source jusqu'au canal latéral à la Loire FRGR2033</b>	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
<b>L'Auron et ses affluents depuis la source jusqu'à Bourges FRGR0331a</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>La Benelle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vauvise FRGR2121</b>	Bon état	2015	Bon état	ND	Bon état	2015
<b>L'étang Bernot et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier FRGR2016</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>Le Nizon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier FRGR1985</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>L'Yèvre depuis Farges-en-Septaine jusqu'à Osmoy FRGR0315a</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>L'Auron et ses affluents depuis la source jusqu'à Bourges FRGR0331a</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>Les Marges et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre FRGR1479</b>	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
<b>Le Pont Aubert et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier FRGR2009</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
<b>Le Mazou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR2167</b>	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027

**ND : non défini**

La totalité des masses d'eaux superficielles exception faite de la Loire bénéficie d'un report de délai pour l'atteinte du bon état. Le choix du report de délai est motivé par les conditions naturelles, la faisabilité technique ou les coûts disproportionnés.

A noter la présence de deux canaux sur le territoire du Pays Loire Val d'Aubois :

- le canal latéral à la Loire qui s'étend de Briare au nord à Digoin au sud,
- le canal de Berry, aujourd'hui déclassé, qui chemine en parallèle de l'Aubois avant de rejoindre le canal latéral à la Loire. Il traverse le territoire du SCoT depuis Augy-sur-Aubois, au sud, jusqu'à Jouet-sur-l'Aubois, au centre-est. Il présente un inégal état de conservation : sections en eau jusqu'à Sancoins, puis parties remblayées ; asséchées voire disparues.

Dans le cas de ces masses d'eau fortement modifiées ou artificielles l'objectif est le bon potentiel et non le bon état.

Nom et code de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global	
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
<b>Canal latéral à la Loire de Jouet-sur-l'Aubois à Briare FRGR0958c</b>	Bon potentiel	2015	Bon état	2015	Bon potentiel	2015

Sur le tronçon traversant le territoire du SCoT, aucune donnée sur l'état écologique du canal du Berry n'est disponible.

Sur le périmètre sont également recensés trois masses d'eau "plan d'eau".

Nom et code de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global	
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
<b>Étang de Javoulet FRGL010</b>	Bon potentiel	2021	Bon état	ND	Bon potentiel	2021
<b>Étang de Goule FRGL004</b>	Bon potentiel	2021	Bon état	ND	Bon potentiel	2021
<b>Étang de Craon FRGL008</b>	Bon potentiel	2021	Bon état	ND	Bon potentiel	2021



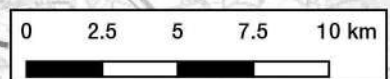
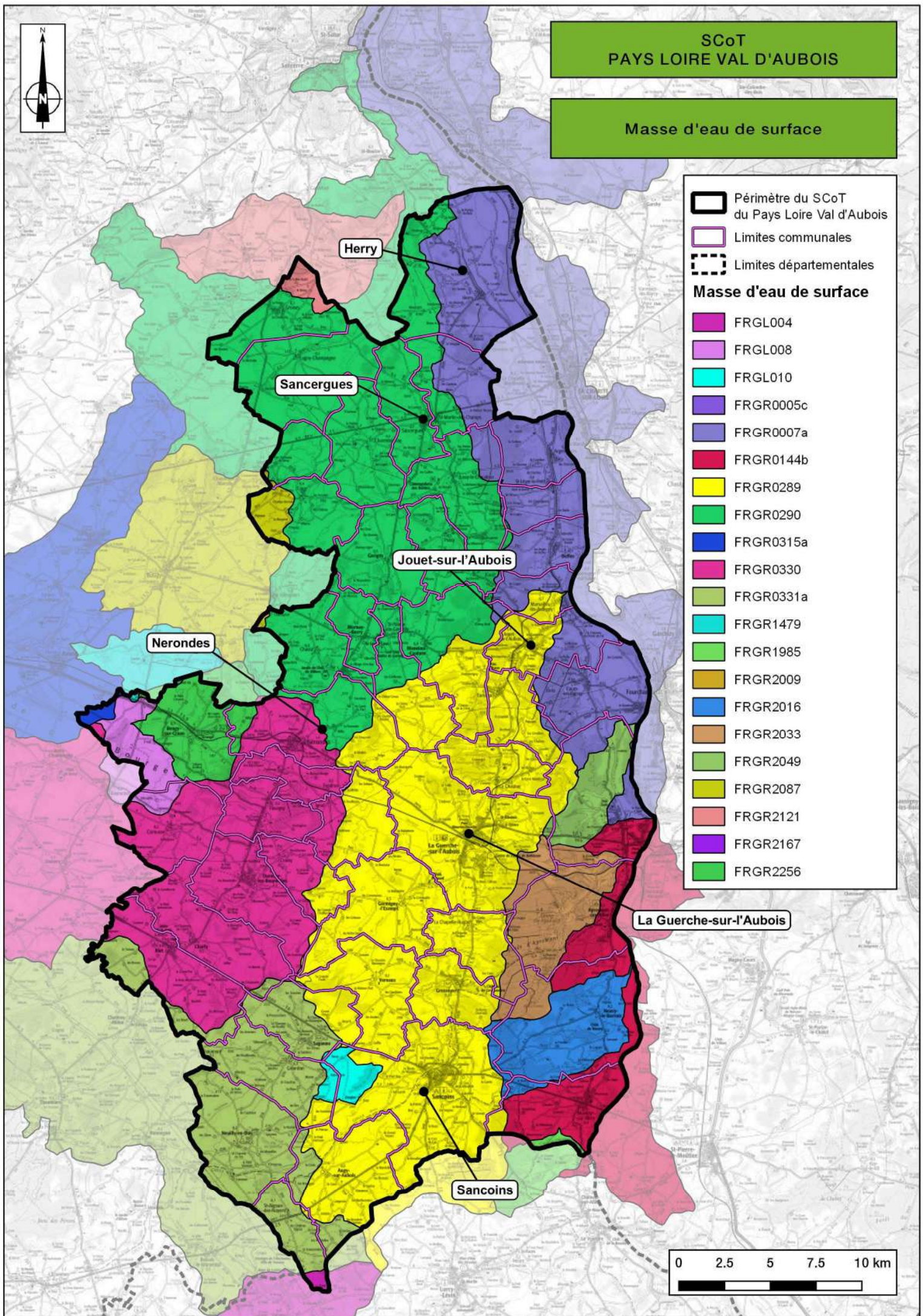
# SCoT PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

## Masse d'eau de surface

- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Limites communales
- Limites départementales

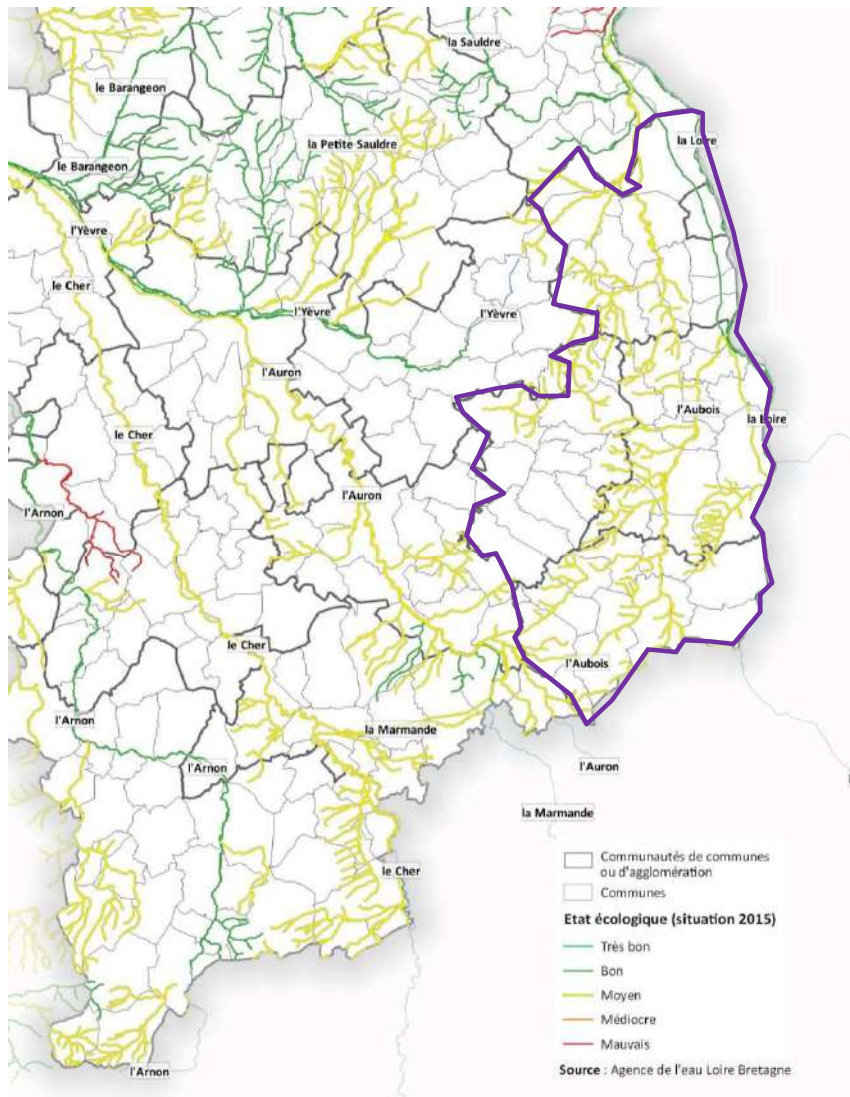
### Masse d'eau de surface

- FRGL004
- FRGL008
- FRGL010
- FRGR0005c
- FRGR0007a
- FRGR0144b
- FRGR0289
- FRGR0290
- FRGR0315a
- FRGR0330
- FRGR0331a
- FRGR1479
- FRGR1985
- FRGR2009
- FRGR2016
- FRGR2033
- FRGR2049
- FRGR2087
- FRGR2121
- FRGR2167
- FRGR2256





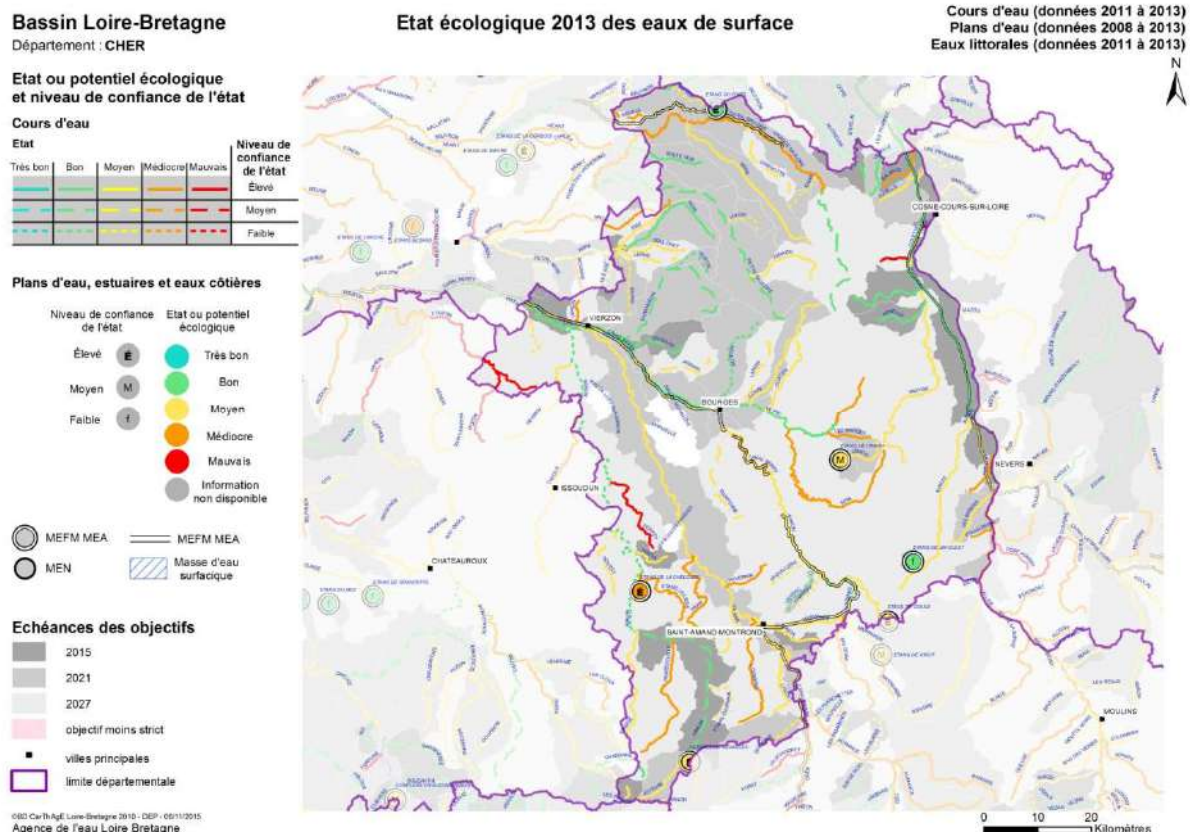
➤ Qualité



État écologique des eaux de surface – situation 2015 (source : <http://www.cher.gouv.fr>)

A la lecture de cette carte la qualité des eaux de surface du territoire (situation 2015) apparaît globalement moyenne, principalement liée à des teneurs en nitrates et en matières azotées encore importante pour l'Aubois et la Vauvise.

La carte ci-dessous indique un bon état écologique pour l'étang de Javoulet (situation 2013).



Source <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

## 2.2.2 Les eaux souterraines

### ➤ Objectifs

Sont recensées sur le périmètre du Pays Loire Val d'Aubois les masses d'eaux souterraines suivantes :

Nom et code de la masse d'eau	Objectif d'état qualitatif		Objectif état quantitatif		Objectif d'état global	
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
<b>Alluvions Allier aval FRGG128</b>	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027
<b>Alluvions Cher FRGG109</b>	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
<b>Alluvions Loire du Massif Central FRGG047</b>	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
<b>Alluvions Loire Moyenne avant Blois FRGG108</b>	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027
<b>Calcaires et marnes du Jurassique supérieur Berry est FRGG078</b>	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
<b>Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre –Auron FRGG077</b>	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
<b>Calcaires et marnes libres du Dogger au sud de Berry FRGG071</b>	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015

Nom et code de la masse d'eau	Objectif d'état qualitatif		Objectif état quantitatif		Objectif d'état global	
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
<b>Calcaires et marnes libres du Lias libre de la marche nord du Bourbonnais FRGG130</b>	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
<b>Calcaires, argiles et marnes du trias et lias du Bec d'Allier FRGG059</b>	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
<b>Grès et arkoses libres du trias de la Marche nord du bourbonnais FRGG070</b>	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015



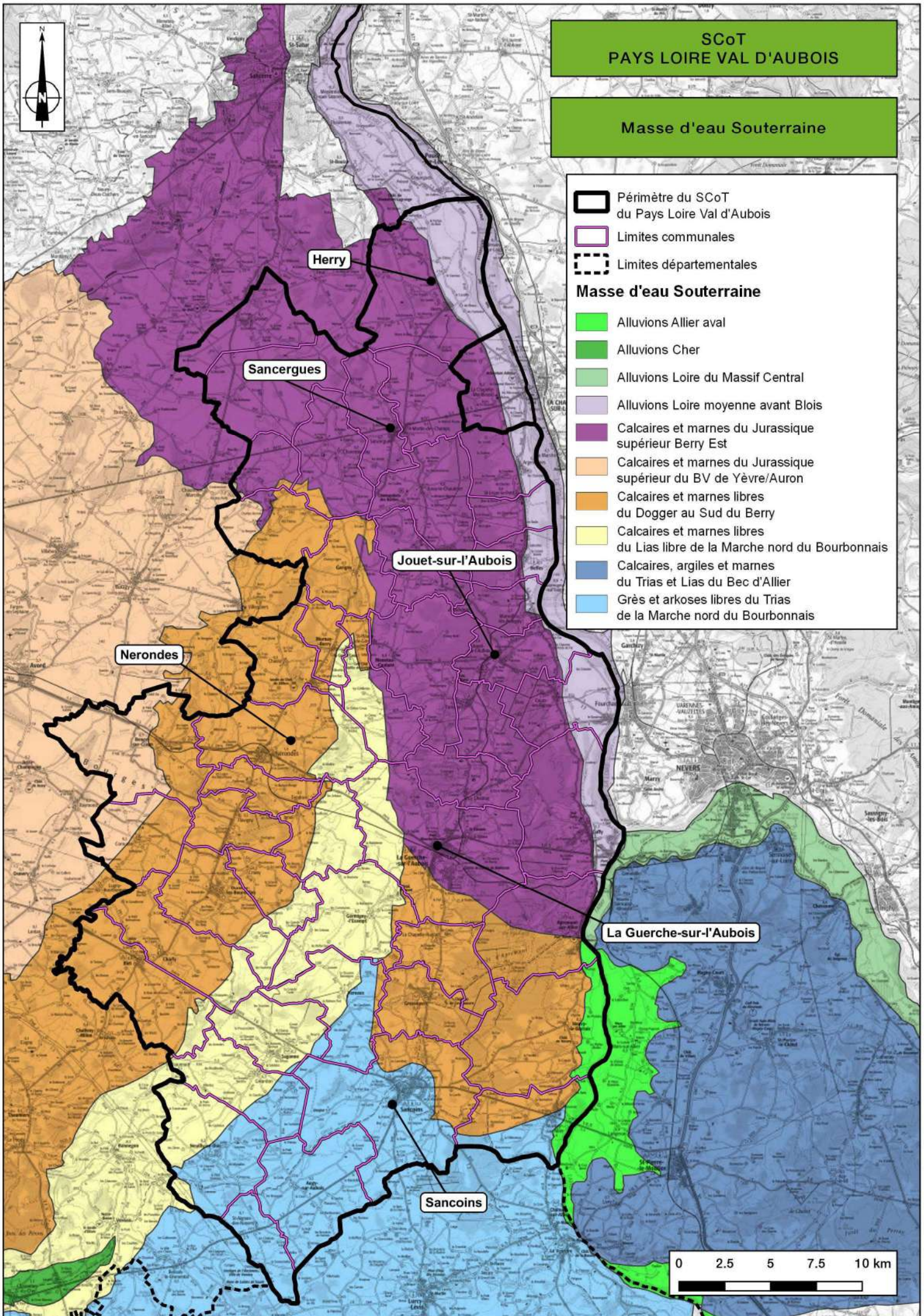
SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Masse d'eau Souterraine

- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Limites communales
- Limites départementales

Masse d'eau Souterraine

- Alluvions Allier aval
- Alluvions Cher
- Alluvions Loire du Massif Central
- Alluvions Loire moyenne avant Blois
- Calcaires et marnes du Jurassique supérieur Berry Est
- Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre/Auron
- Calcaires et marnes libres du Dogger au Sud du Berry
- Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais
- Calcaires, argiles et marnes du Trias et Lias du Bec d'Allier
- Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais



➤ Qualité

Nom et code de la masse d'eau	État chimique de la masse d'eau	Paramètre nitrates	Paramètre pesticides	État quantitatif de la masse d'eau
Alluvions Allier aval FRGG128	3	3	2	2
Alluvions Cher FRGG109	2	2	2	2
Alluvions Loire du Massif Central FRGG047	2	2	2	2
Alluvions Loire Moyenne avant Blois FRGG108	3	2	3	2
Calcaires et marnes du Jurassique supérieur Berry est FRGG078	2	2	2	2
Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre –Auron FRGG077	3	3	2	3
Calcaires et marnes libres du Dogger au sud de Berry FRGG071	2	2	2	2
Calcaires et marnes libres du Lias libre de la marche nord du Bourbonnais FRGG130	2	2	2	2
Calcaires, argiles et marnes du trias et lias du Bec d'Allier FRGG059	2	2	2	2
Grès et arkoses libres du trias de la Marche nord du bourbonnais FRGG070	2	2	2	2

2 = bon état, 3 = état médiocre

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2013

Au vu de ce tableau deux masses d'eau (Alluvions Allier aval et Alluvions Loire Moyenne avant Blois) ne présentent pas un bon état chimique, notamment en raison de pressions agricoles qui se traduisent par des pollutions aux nitrates et pesticides. La masse d'eau "Calcaires et marnes jurassique supérieur du BV de Yèvre-Auron" n'atteint ni un bon état qualitatif ni un bon état quantitatif. Cette masse d'eau correspond à l'extrémité Ouest du territoire.

➤ Zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole

L'ensemble du périmètre couvert par le SCoT est classé en zone vulnérable aux nitrates. Ce classement découle de la Directive Européenne "Nitrates" de 1991 (n°91/676/CEE) qui a pour objectif de protéger les eaux souterraines et de surface contre les pollutions provoquées par les nitrates d'origine agricole. Le 5<sup>ème</sup> programme d'actions "nitrates" arrêté le 28 mai 2014 s'applique sur le périmètre du SCoT. Les principales mesures concernent :

- la maîtrise de la fertilisation,
- la couverture des sols en hiver, pour limiter le lessivage de l'azote,
- le maintien des bandes enherbées pour limiter les infiltrations sur une grande partie de la nappe de la craie.

Concernant les produits phytosanitaires, le plan Ecophyto est la déclinaison française de la Directive Européenne dite "utilisation durable des pesticides". À son lancement en 2009, il avait pour objectif de réduire de 50% en 10 ans le recours aux produits phytosanitaires. Dans le cadre du plan Ecophyto 2, publié le 26 octobre 2015, les délais ont été revus. Les objectifs sont de réduire de 25 % d'ici 2020 et de 50% d'ici 2025 le recours aux produits phytosanitaires.

➤ Zone sensible à l'eutrophisation

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Elles découlent de l'application de la directive eaux résiduaires urbaines de 1991. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

Les zones sensibles ont été étendues à l'ensemble des masses d'eau de surface continentales et littorales du bassin Loire-Bretagne par arrêté du 09/12/2009 du préfet coordonnateur de bassin, abrogeant les zonages précédents.

Le périmètre du Pays Loire Val d'Aubois est concerné :

- dans sa partie sud-ouest par "le Cher"
- le reste du territoire est concerné par « Loire en amont de sa confluence avec le Beuvron »



# SCoT PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

## ZONES SENSIBLES À L'EUTROPHISATION

Périmètre du SCoT  
du Pays Loire Val d'Aubois

Limites communales

Limites départementales

### Zones sensibles à l'eutrophisation

La Loire en amont de sa confluence avec le Beuvron

Le Cher

Herry

Sancergues

Nerondes

Jouet-sur-l'Aubois

La Guerche-sur-l'Aubois

Sancoins

0 2.5 5 7.5 10 km



### 2.2.3 Gestion quantitative de la ressource

La partie sud-ouest du territoire du SCoT est concernée par la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) Bassin du Cher.

Les Zones de Répartition des Eaux, se caractérisent par une insuffisance chronique des ressources en eau au regard des besoins. L'inscription d'une ressource en eau en ZRE est le moyen pour l'état d'assurer une gestion plus précise des demandes de prélèvements dans cette ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation. Cette inscription constitue le signal de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et le besoin en eau. Elle suppose, en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations, l'engagement d'une démarche d'évaluation du déficit constaté, de sa répartition spatiale et, si nécessaire, de sa réduction en concertation avec les différents usagers dans un souci d'équité et un objectif de restauration d'un équilibre.

## 2.3 L'alimentation en eau potable

### 2.3.1 Les captages d'alimentation en eau potable

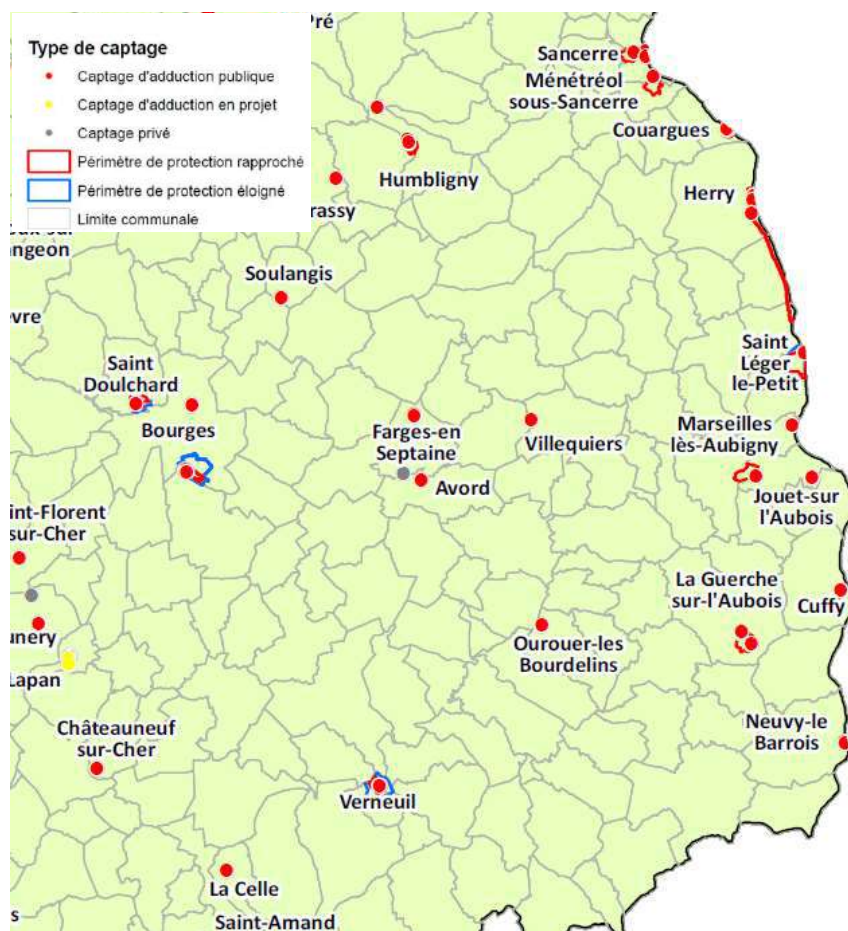
Les captages présents sur le territoire du Pays Loire Val d'Aubois sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune d'implantation	Nom du captage	Nappe captée	Profondeur	Prélèvement maximum	DUP en date du
<b>Herry</b>	Les Sables	Nappe alluviale de la Loire	10 m	150 m <sup>3</sup> /h	8 novembre 2011  Commune d'Argenvières concerné par le PPC
	Ile du Lac A	Nappe alluviale de la Loire	10 m	24 000 m <sup>3</sup> /j avec un débit maximum de 1 000 m <sup>3</sup> /h	27 mai 1998
	Ile du Lac C	Nappe alluviale de la Loire	10 m	24 000 m <sup>3</sup> /j avec un débit maximum de 1 000 m <sup>3</sup> /h	27 mai 1998
<b>Neuvy-le-Barois</b>	Les Petites Molles 1	Nappe des alluvions de l'Allier	12 m	2 000 m <sup>3</sup> /j	17 septembre 2005
	Les Petites Molles 2	Nappe des alluvions de l'Allier	13 m	2 000 m <sup>3</sup> /j	17 septembre 2005
<b>La Guerche-sur-l'Aubois</b>	Couvache		9 m	640 m <sup>3</sup> /j	DUP en cours
	Bellefeuille	Nappe des alluvions		640 m <sup>3</sup> /j	26 avril 2007
<b>Ourouer-les-Bourdelins</b>	Bodaize	Aquifère des calcaires du Bathonien inférieur et moyen	46 m	1 332 m <sup>3</sup> /j	4 février 2013



Commune d'implantation	Nom du captage	Nappe captée	Profondeur	Prélèvement maximum	DUP en date du
<b>Cuffy</b>	Bec d'Allier	Nappe alluviale de la Loire	10 m	660 m <sup>3</sup> /j	29 novembre 2004
<b>Jouet-sur-l'Aubois</b>	La Pierre	Aquifère des calcaires lités inférieurs	3 m	454 m <sup>3</sup> /j	9 décembre 2004
	Dompierre	Aquifère des calcaires du jurassique	9 m	125 m <sup>3</sup> /j	Date de la DUP ? Cours-les-Barres concerné par le PPC de Dompierre
<b>Marseilles-lès-Aubigny</b>	Chemin de la Sorive		8 m		Absence de DUP ?
<b>Saint-Léger-le-Petit</b>	P2 du bord de Loire	Nappe alluviale de la Loire	8 m	4 000 m <sup>3</sup> /j et débit maximum de 200 m <sup>3</sup> /h	10 juillet 2002

Liste des captages pour l'AEP présents sur le territoire (source : ARS)



Captages d'alimentation en eau potable présents sur le territoire (Source : ARS centre)

Afin de préserver la qualité des eaux souterraines prélevées pour l'alimentation en eau potable des périmètres de protection de captages sont élaborés. Ces périmètres et leur réglementation sont établis en fonction des activités, de la morphologie et de l'environnement du captage en question (urbain, industriel, agricole, péri-urbain, rural...). Des périmètres de protection des captages doivent encore être mis en œuvre sur les communes de la Guerche-sur-l'Aubois, Jouet-sur-l'Aubois et Marseilles-lès-Aubigny.

Il est en outre à souligner que le captage de Saint-Léger-le-Petit et le captage des Sables à Herry font partie des 7 captages prioritaires du Cher.

Par ailleurs, le captage dit "route de Baugy" situé sur la commune de Villequiers, utilisé par le SIAEP de la région de Nérondes pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, est très vulnérable aux activités de surface, du fait de sa conception. A ce titre, il ne peut pas bénéficier de la protection réglementaire prévue à l'article L.1321-2 du code de la santé publique. Son utilisation induit un risque sanitaire pour la population. Bien qu'il soit situé à l'extérieur du périmètre du SCoT Loire Val d'Aubois, il alimente en eau potable les communes de Sévry, Couy, Chassy, Mornay-Berry, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Menetou-Couture, Le Chautay et Torteron.

À noter également que le SIAEP de la vallée de Germigny, le SIAEP de Cuffy-Cours-lès-Barres, les communes de Marseilles-lès-Aubigny (connectée depuis peu au SIAEP de Sancergues) et de Jouet-sur-l'Aubois ne disposent d'aucune solution de secours en cas de défaillance quantitative ou qualitative (pollution) de la production d'eau.

Dans le cadre de la loi Grenelle de 2009, une liste de captages prioritaires a été définie afin de mener une politique de reconquête de la qualité de l'eau potable. Il s'agit de captages identifiés suivant un processus de concertation locale, sur la base de trois critères : l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides ; le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie, et la volonté de reconquérir certains captages abandonnés. Cette liste a par la suite été amendée par de nouveaux captages prioritaires lors de l'élaboration du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA, n°2006- 1772, article 21), la prise en compte des problématiques de pollutions diffuses s'est traduite par un dispositif, complémentaire aux Périmètre de Protection de Captages (PPC), visant la mise en place de mesures de protection sur tout ou partie de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC). Sous cette appellation sont considérées l'ensemble des surfaces contribuant à l'alimentation du captage, ce qui correspond à l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement. En vertu de cette définition, la délimitation de l'AAC doit à minima inclure les différents niveaux de PPC, et venir s'articuler avec les dispositifs de protection déjà existants de manière cohérente et complémentaire.

Contrairement aux PPC, ce nouvel outil réglementaire n'est ni systématique, ni obligatoire, mais à l'initiative du préfet qui peut identifier, au sein de l'AAC, une zone dans laquelle sera instaurée un programme d'actions visant à protéger la ressource contre les pollutions diffuses. Ce programme d'actions est mis en œuvre sur une base volontaire par les agriculteurs, et peut être financé pour partie les premières années. Le préfet peut ensuite le rendre obligatoire dans le cadre d'un dispositif appelé « zones soumises aux contraintes environnementales (ZSCE) », si les résultats attendus en termes de souscription par les agriculteurs ne sont pas obtenus, mais il est à souligner qu'aucune ZSCE n'est actuellement définie sur le territoire.

Concernant les deux captages prioritaires du territoire, une Aire d'Alimentation du Captage, présentée sur la carte en page suivante, a été définie pour chaque captage. L'aire d'alimentation du captage d'Herry s'étend sur trois communes (Herry, Saint-Martin-des-Champs, La Chapelle-Montlinard) ; celle du captage de Saint-Léger-le-Petit également (Saint-Léger-le-Petit, Argenvières, Jussy-le-Chaudrier).

Un diagnostic et un programme d'actions ont été élaborés dans le cadre d'un contrat territorial de 4 ans (2017-2021), fruit d'un accord intervenu entre le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la région de Sancergues, la Chambre d'agriculture du Cher, et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin d'assurer la reconquête de la qualité de ressource en eau.

L'objectif de ce contrat territorial est de minimiser les pressions polluantes et les risques de transfert des produits phytosanitaires vers la nappe, par une optimisation des pratiques culturales et des systèmes de cultures. Ces deux problématiques seront abordées par une approche agronomique, à l'échelle des systèmes d'exploitation et de cultures.

Le programme d'actions est orienté selon trois axes :

- Actions auprès des agriculteurs : enjeu azote ; phytosanitaires et soutien et modernisation des exploitations ;
- Suivi de la qualité de l'eau ;
- Gouvernance et animation générale.

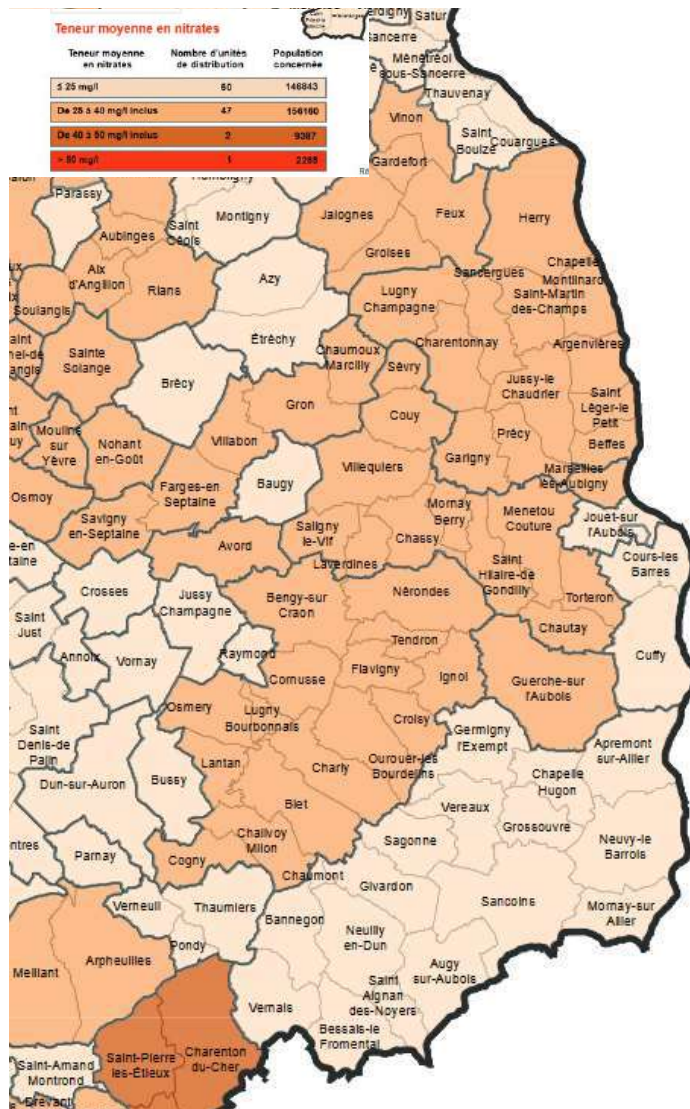
L'approche retenue est donc essentiellement agronomique, et vise la réduction de la teneur en nitrates de l'eau sur les aires d'alimentation des captages d'Herry et de Saint- Léger-le-Petit, ainsi que le maintien de la qualité vis-à-vis des molécules phytosanitaires, avec une mise en place de manière concertée, en associant les agriculteurs au dialogue.



Aires d'Alimentation de Captage (Source : <https://aires-captages.fr>)

### 2.3.2 Qualité de l'eau potable

Le Pays connaît une qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable bonne, respectant les normes de potabilité notamment d'un point de vue de la teneur en nitrates (moins de 50 mg/l de nitrates).



Teneurs moyennes en nitrates dans les eaux distribuées en 2016 (Source : ARS Centre)

La nappe alluviale de la Loire est un réservoir qui ne possède pas de protection superficielle. Ces alluvions sont constituées de sables et graviers pouvant atteindre près de 10 m d'épaisseur, plus finement sableuses, voire sablo-argileuses, en surface.

La qualité de l'eau est donc directement influencée par l'occupation des terres au-dessus du principal axe d'alimentation (grandes cultures).

L'eau fournie est en principe de bonne qualité du point de vue bactériologique, par suite des possibilités de filtration des sables.

Du point de vue physico-chimique, on note localement des teneurs élevées en fer, et en nitrates (oscillant de 40 à plus de 60 mg/l) à Herry.

La nappe alluviale est donc vulnérable aux pollutions.



Teneurs maximales en pesticides dans les eaux distribuées en 2016 (Source : ARS Centre)

Des anomalies ponctuelles par rapport à la teneur en pesticides ont relevées sur les communes de Sérvy, Couy, Chassy, Mornay Berry, Menetou Couture, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Torteron et Chautay mais n'ont pas nécessité de mesure de gestion ni de restriction d'usage.

### 2.3.3 La gestion de l'AEP

Syndicat ou commune	Communes concernées sur le territoire	Ressource	Nombres de communes desservies au total	Qualité Eau potable (Eaufrance sur l'année 2017)
<b>SIAEP Vallée de Germigny</b>	Apremont-sur-Allier, Augy-sur-Aubois, Germigny-l'Exempt, Givardon, Grossouvre, La Chapelle-Hugon, Mornay-sur-Allier, Neuilly-en-Dun, Neuvy-le-Barrois, Sagonne, Saint-Aignan-des-Noyers, Sancoins, Vereaux.	- Captages des Petites Molles 1 et 2 à Neuvy-le-Barrois.	17	- 100 % conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau au robinet ; - 60 % de protection de la ressource en eau.
<b>SIAEP de la région de Sancergues</b>	Argenvières, Beffes, Charentonnay, Garigny, Herry, Chaudrier,	- Captage "les Sables" à Herry ; - Captage "la Pièce aux	17	- 100 % conformité microbiologique de l'eau au robinet ;

Syndicat ou commune	Communes concernées sur le territoire	Ressource	Nombres de communes desservies au total	Qualité Eau potable (Eaufrance sur l'année 2017)
	Champagne, Précy, Saint-Léger-le-Petit, Saint-Martin-des-Champs, Sancergues.	Moines" à Saint-Léger-les-Petit.		- 88,5 % de conformité physico-chimique de l'eau au robinet ; - 79,8 % de protection de la ressource en eau.
<b>SIAEP de la région de Nérondes</b> (Réseau relié à celui du SMERSE afin d'abaisser la teneur en nitrate)	Bengy-sur-Craon, Blet, Charly, Chassy, Cornusse, Couy, Croisy, Flavigny, Ignol, Le Chautay, Menetou-Couture, Mornay-Berry, Nérondes, Ourouer-les-Bourdelins, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Sévry, Tendron, Torteron.	- Captage "Bodaize" à Ourouer-les-Bourdelins ; - Captage Route de Baugy à Villequiers.	26	- 100 % conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau au robinet ; - 62,4 % de protection de la ressource en eau.
<b>SIAEP Cuffy-Cours-les-Barres</b>	Cours-les-Barres, Cuffy	Captage Le Bec d'Allier à Cuffy	2	- 100 % conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau au robinet ; - 60 % de protection de la ressource en eau ;
<b>Commune de La Guerche-sur-L'aubois</b>	La Guerche-sur-L'aubois	Captages Bellefeuille et Couvache à La Guerche-sur-L'aubois	1	- 100 % conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau au robinet ; - 46,4 % de protection de la ressource en eau ; - 78,10 % de rendement du réseau.
<b>Commune de Jouet-sur-l'Aubois</b>	Jouet-sur-l'Aubois	Captages "Dompierre" et "La Pierre" à Jouet-sur-l'Aubois	1	- 100 % conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau au robinet ; - 40 % de protection de la ressource en eau ; - 65,70 % de rendement du réseau.

*SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable*

## 2.4 Les équipements d'assainissement sur le territoire

Données essentiellement obtenues au sein du PAC

### 2.4.1 Zonage d'assainissement

Toutes les collectivités auraient élaboré et validé leur zonage d'assainissement. Cependant, pour certaines communes (Apremont-sur-Allier, Argenvières, La Chapelle-Hugon, Le Chautay, Croisy, Garigny, Menetou-Couture, Nérondes, Neuvy-le-Barrois, Saint-Aignan-des-Noyers, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Saint-Martin-des-Champs, Sancergues, Tendron et Torteron) en l'absence d'éléments liés à l'enquête publique et aux délibérations d'approbations, les services de l'État ignorent si ces zonages sont opposables.

De plus, l'administration n'a pas connaissance du dossier de zonage d'assainissement pour la commune de Chaumont.

Les communes de Blet, La Chapelle-Hugon, Givardon, Grossouvre, Jussy-le-Chaudrier, Menetou-Couture, Mornay-Berry, Precy, Sagonne et Saint-Aignan-des-Noyers, ont chacune opté respectivement en 2002, 2001, 1999, 2001, 1999, 2002, 2000, 2005, 1999 et 2001 pour un traitement collectif des eaux usées. Or, à ce jour, aucuns travaux n'ont été réalisés.

### 2.4.2 L'assainissement collectif

Certaines communes possèdent des systèmes de traitement des eaux usées collectif. Au total, on recense 23 systèmes de traitements des eaux usées pour une capacité de traitement de 19 750 Équivalents Habitants (EH). Ces ouvrages disposent d'autorisation administrative hormis la commune d'Herry :

Station de traitement des eaux usées (STEU)	Type	Capacité en équivalent-habitants (EH)	Observations
<b>Argenvières</b>	Décanteur Digesteur avec filtres à sables	60	Ce système ne traite que les eaux usées du lotissement « Les Prôles ».
<b>Beffes</b>	Boues activées	850	<b>Des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées doivent être réalisés et des équipements de mesures doivent être installés.</b>
<b>Bengy-sur-Craon</b>	Boues activées	700	<b>Un diagnostic complet du système d'assainissement a été réalisé en 2017/2018. Un programme de travaux est établi.</b>
<b>Charentonnay</b>	Filtres Plantés de Roseaux	190	STEU mise en service en 2009.
<b>Cours-les-Barres</b>	Boues activées	1500	Une nouvelle STEU vient d'être mise en service en novembre 2016. Une surveillance approfondie est en cours en raison de l'arrivée importante d'eaux claires parasites.
<b>Couy</b>	Lagune	150	RAS
<b>Cuffy</b>	Boues activées	1000	Des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées ont été réalisés. <b>La station actuelle doit être remplacée par un nouvel ouvrage de traitement des eaux usées de 1750 EH (les travaux pourraient débuter en 2018).</b>
<b>Germigny-l'Exempt</b>	Lagune	350	RAS

Station de traitement des eaux usées (STEU)	Type	Capacité en équivalent-habitants (EH)	Observations
<b>Groises</b>	Filtres Plantés de Roseaux	200	STEU mise en service fin 2012.
<b>La Guerche-sur-L'aubois</b>	Boues activées	4400	La STEU a été mise en service fin 2010. Des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées ont été réalisés. <b>Cependant, il y a toujours une surcharge hydraulique, donc d'autres investigations et travaux devront être envisagés sur le système de collecte. La commune est volontaire pour lancer un diagnostic d'assainissement collectif commun aux 3 systèmes.</b>
	Filtres Plantés de Roseaux	300	Hameau de Chalivoy, STEU mise en service en 2008.
	Lagune	100	Zone industrielle
<b>Herry</b>	Boues activées	800	<b>Un diagnostic complet du système d'assainissement doit être réalisé.</b> Ce système ne possède pas d'autorisation administrative.
<b>Jouet-sur-l'Aubois</b>	Boues activées	1450	Des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sont en cours de réalisation
<b>Lugny-Champagne</b>	Filtres Plantés de Roseaux	150	STEU mise en service en 2009.
<b>Marseilles-lès-Aubigny</b>	Boues activées	500	Des équipements de mesure de débit viennent d'être installés. Des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées ont déjà été réalisés. <b>Une étude de faisabilité pour l'extension du traitement des eaux usées doit être réalisée pour poursuivre la réhabilitation des réseaux qui a débuté en septembre 2017.</b>
<b>Nérondes</b>	Boues activées	1200	Des travaux de réhabilitation du système d'assainissement (réseau/station) ont déjà été réalisés et d'autres sont à réaliser sur le réseau.
<b>Ourouer-les-Bourdelins</b>	Filtres Plantés de Roseaux	450	STEU mise en service en 2012.
<b>Saint-Leger-le-Petit</b>	Fosse toutes eaux avec filtres à sables	75	Ce système mis en service en 2002, ne traite que les eaux usées du lotissement « Les Chamignons ». Il devrait faire l'objet d'une réhabilitation.
<b>Sancergues / Saint-Martin-des-Champs</b>	Boues activées	875	La STEU traite les eaux usées des deux communes. Des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées devraient être réalisés et des équipements de mesures être installés.
<b>Sancoins</b>	Boues activées	3675	Des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées ont été réalisés. <b>La station actuelle doit être remplacée par un nouvel ouvrage de traitement des eaux usées de 3600EH.</b>
<b>Torteron</b>	Lagune	700	RAS
<b>Véreaux</b>	Fosse toutes eaux avec filtres à sables	75	RAS

Des travaux de mise à niveau de certaines stations d'épuration ou de réseaux d'assainissement sont à prévoir sur les communes suivantes : Beffes, Bengy-sur-Craon, la Guerche-sur-L'aubois, Herry, Jouet-sur-l'Aubois, Marseilles-lès-Aubigny, Nérondes, Saint-Léger-le-Petit, Sancergues/Saint-Martin-des-Champs et Sancoins.

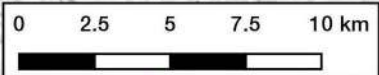
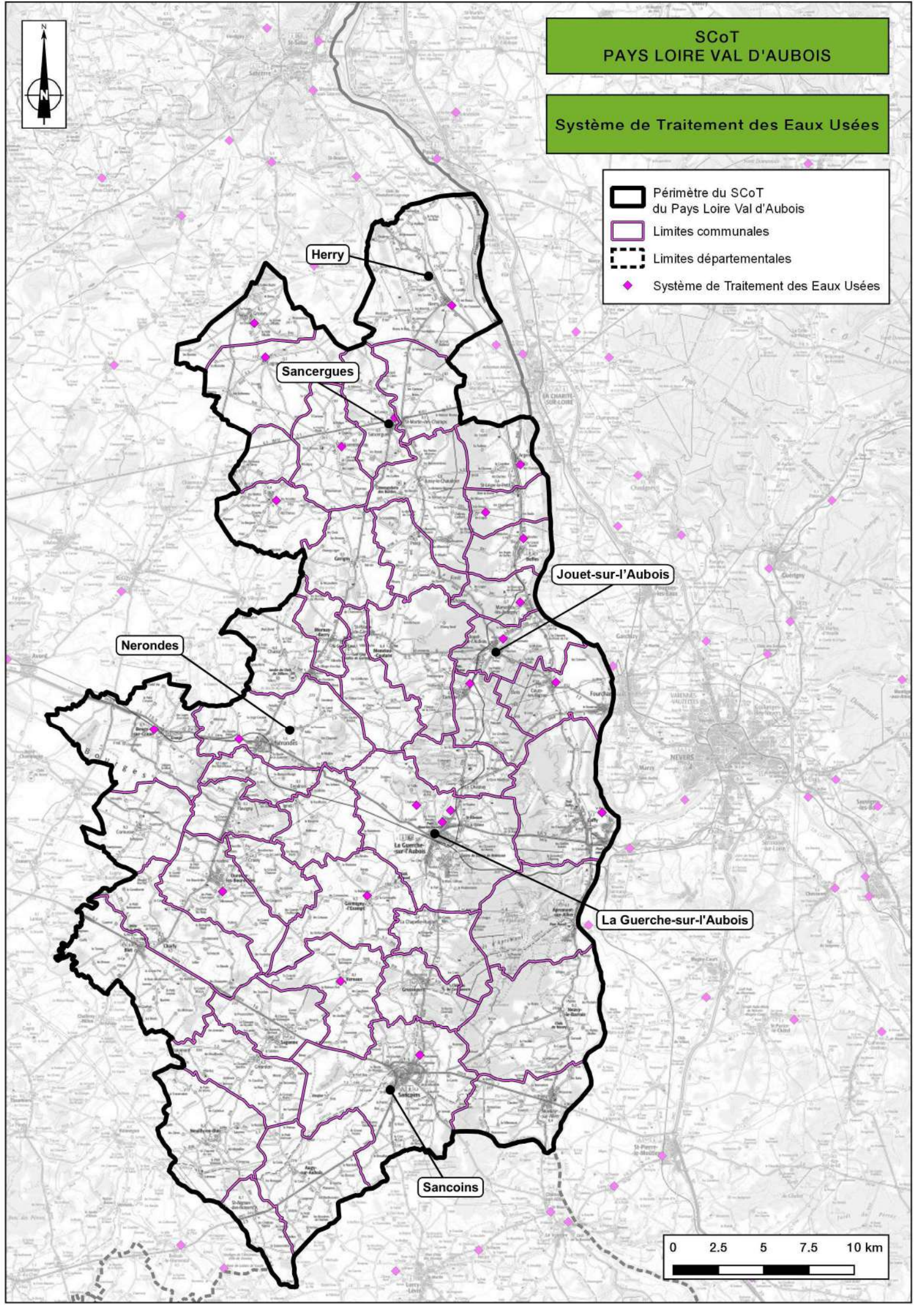




**SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS**

**Système de Traitement des Eaux Usées**

-  Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Système de Traitement des Eaux Usées



➤ Travaux à venir

La station d'épuration de **Marseilles-lès-Aubigny** doit être remplacée prochainement. **La mise aux normes de ce système d'assainissement constitue un enjeu pour le territoire**, au même titre que la nouvelle station d'épuration qui a été construite à Sancoins.

La mise en place d'équipements d'autosurveillance doit être réalisée en 2017 sur les stations d'épuration des communes de Beffes, Bengy-sur-Craon, Marseilles-lès-Aubigny et Sancergues.

Des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des communes de Beffes, Marseilles-lès-Aubigny, Sancergues et Saint-Martin-des-Champs doivent être réalisés.

Le système de traitement des eaux usées de la commune d'Herry doit faire l'objet d'un diagnostic complet. Des travaux pourraient être nécessaires suivant les conclusions de ce diagnostic.

Le système de traitement des eaux usées du lotissement « les Chamignons » sur la commune de Saint-Léger-le-Petit a fait l'objet d'une réhabilitation.

La mise en conformité des systèmes d'assainissement de **Cours-les-Barres, La Guerche-sur-l'Aubois et Nérondes** doit se poursuivre (investigations complémentaires sur les réseaux et travaux à réaliser).

Le système de traitement des eaux usées de la commune de **Bengy-sur-Craon** a fait l'objet d'un diagnostic complet. Un programme de travaux a été établi.

➤ Extension du réseau de collecte des eaux usées

Tous les travaux sur le réseau de collecte d'eaux usées doivent s'appuyer sur une étude diagnostic de moins de 10 ans, conformément à la disposition 3C-1 du SDAGE et à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Dès lors, les éventuelles extensions de réseau de collecte d'eaux usées devront être confrontées aux travaux nécessaires à la bonne gestion patrimoniale du réseau existant.

Il est primordial de confronter les extensions d'urbanisation (nouveau raccordement) à la capacité nominale de la station d'épuration et à la charge entrante. Ainsi, le projet devra présenter ces éléments pour démontrer la compatibilité de nouveau raccordement à la capacité du système d'assainissement collectif.

### 2.4.3 L'assainissement non collectif

---

La compétence assainissement non collectif relève de chaque communauté de communes.

#### Communauté de Communes de Trois Provinces :

Les communes concernées sont : Augy-sur-Aubois, Chaumont, Givardon, Grossouvre, Mornay-sur-Allier, Neuilly-en-Dun, Neuvy-le-Barrois, Sagonne, Saint-Aignan-des-Noyers, Sancoins, Vereaux.

	Valeur	Avis de la DDT
Nombre d'habitants desservis	3 182 hab	sans anomalie apparente
Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	67,1 %	sans anomalie apparente

*Assainissement non collectif des eaux usées (Données 2017 de Eaufrance)*

#### Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois :

Les communes concernées sont : Apremont-sur-Allier, Cours-les-Barres, Cuffy, Germigny-l'Exempt, Jouet-sur-l'Aubois, La Chapelle-Hugon, La Guerche-sur-L'aubois, Le Chautay, Marseilles-lès-Aubigny, Menetou-Couture, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Torteron.

	Valeur	Avis de la DDT
Nombre d'habitants desservis	4 515 hab	sans anomalie apparente
Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	75,8 %	sans anomalie apparente

*Assainissement non collectif des eaux usées (Données 2017 de Eaufrance)*

#### Communauté de Communes de Nérondes :

Les communes concernées sont : Bengy-sur-Craon, Blet, Charly, Chassy, Cornusse, Croisy, Flavigny, Ignol, Mornay-Berry, Nérondes, Ourouer-les-Bourdelins, Tendron.

	Valeur	Avis de la DDT
Nombre d'habitants desservis	3 500 hab	sans anomalie apparente
Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	98,8 %	sans anomalie apparente

*Assainissement non collectif des eaux usées (Données 2017 de Eaufrance)*

#### Communauté de communes Berry Loire-Vauvise :

Les communes concernées sont : Argenvières, Beffes, Charentonnay, Couy Garigny, Groises Herry, Jussy-le-Chaudrier, Lugny-Champagne, Précy, Saint-Léger-le-Petit, Saint-Martin-des-Champs, Sancergues, Sévry.

	Valeur	Avis de la DDT
Nombre d'habitants desservis	2 340 hab	sans anomalie apparente
Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	11,8 %	sans anomalie apparente

*Assainissement non collectif des eaux usées (Données 2017 de Eaufrance)*

## 2.5 Les eaux pluviales

---

Le développement de l'urbanisation s'accompagne généralement d'un accroissement de l'imperméabilisation des sols et donc de ruissellement des eaux pluviales.

Ce ruissellement peut avoir pour conséquence :

- d'accroître les risques d'inondations, en particulier dans les territoires déjà concernés par ce phénomène ;
- d'augmenter le risque de pollution des milieux aquatiques (cours d'eau et eaux souterraines) en raison du lessivage des sols artificialisés et de l'écoulement des eaux de pluie ainsi chargées de substances polluantes vers les nappes ou rivières ;
- C'est pourquoi, les collectivités doivent réaliser, en application de l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, un zonage pluvial déterminant :
  - o des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
  - o des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

La maîtrise du ruissellement des eaux pluviales est par conséquent un enjeu important à intégrer lors de la réalisation des documents d'urbanisme.

Le SCOT devra notamment prévoir des dispositions dans le règlement visant à limiter l'imperméabilisation des sols et à assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

A cette fin, les prescriptions réglementaires pourront privilégier certains aspects tels que les écoulements ralentis par la création de noues, à chaque fois que cela est possible, et par des bassins tampons, et par la récupération à la parcelle, par des toitures végétalisées, des espaces extérieurs perméables, des citernes de récupérations...

Par ailleurs, l'étude s'appuiera sur les dispositions figurant au chapitre 3D du SDAGE Loire Bretagne, notamment en ce qui concerne les valeurs de débits de fuite des rejets vers les réseaux.

La disposition 3D-2 du SDAGE stipule que :

« le rejet des eaux de ruissellement résiduelles dans les réseaux séparatifs eaux pluviales puis dans le milieu naturel sera opéré dans le respect des débits acceptables par ces derniers et de manière à ne pas aggraver les écoulements naturels avant aménagement.

Dans cet objectif, le SCoT devra comporter des prescriptions permettant de limiter cette problématique. A ce titre, il est fortement recommandé d'établir des mesures relatives à l'imperméabilisation et aux rejets à un débit de fuite limité appliquées aux constructions nouvelles et aux seules extensions des constructions existantes. »

## Synthèse des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>*Bonne qualité des eaux de surfaces pour la Loire</p> <p>*Présence de périmètres de protection de captage établissant une réglementation visant à préserver la qualité des eaux souterraines</p> <p>*Établissement d'actions préventives ou correctrices pour les aires d'alimentations des captages jugées prioritaires</p>	<p>*Qualité des eaux de surfaces moyenne à médiocre due aux macropolluants, aux pesticides mais également à la morphologie des cours d'eau et des obstacles à l'écoulement.</p> <p>*Qualité des eaux souterraines médiocre pour les alluvions de l'Allier à l'aval, les calcaires et marnes du bassin versant de l'Yèvre/Auron et des calcaires et marnes de la Marche Nord du Bourbonnais notamment avec des teneurs en pesticides et nitrates élevées.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>*Des documents cadres fixant des objectifs de qualité et de gestion des eaux, à savoir le SDAGE et les SAGE Yèvre-Auron et Allier aval, déclinés dans les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques portés par les syndicats de rivières.</p> <p>*Classement du Pays en zone vulnérable aux nitrates ayant pour objectif de protéger les eaux souterraines et de surface contre les pollutions provoquées par les nitrates d'origine agricole</p>	<p>*Rejets de polluants dans les cours d'eau et s'infiltrant dans les nappes souterraines entraînant des pollutions au niveau des captages pour l'alimentation en eau potable</p>

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préserver la bonne qualité des eaux de surface lorsque celle-ci est atteinte</li> <li>➤ Conserver les actions de préservation de la ressource en eau souterraine au niveau des captages d'alimentation en eau potable afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée</li> <li>➤ S'appuyer sur les organismes et les documents cadres pour établir une politique de l'eau orientée vers une diminution des pollutions des eaux de surfaces et souterraines</li> <li>➤ Reconquérir la qualité de la ressource en eaux en luttant contre les pollutions liées aux activités agricoles et industrielles et aux rejets domestiques</li> <li>➤ Veiller à ne pas dégrader la situation actuelle de la ressource en eau</li> </ul>

### 3. Cadre biologique

---

Le territoire est le siège **d'éléments biologiques diversifiés et de qualité** à prendre en compte dans le projet de territoire. De nombreux milieux sont notés comme « remarquables » et disposent d'une protection permettant de conserver les espaces et les espèces qu'ils abritent. Depuis la loi Grenelle, une plus grande importance est également donnée à la **continuité écologique des milieux** au travers de la « Trame Verte et Bleue ». Cette trame permet de lutter contre la perte de la biodiversité liée notamment à l'étalement urbain.

#### 3.1 Les inventaires et zonages réglementaire du patrimoine naturel

---

##### 3.1.1 Le réseau Natura 2000

---

La Directive européenne 92/43/CEE modifiée, dite Directive Habitats, porte sur la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages. En fonction des espèces et habitats d'espèces cités dans ces différentes annexes, les États membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

La Directive Oiseaux n° 2009/147/CE concerne, quant à elle, la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux ainsi que celle de leurs habitats en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon un processus analogue à celui relatif aux ZSC.

Pour déterminer les ZPS, un niveau d'inventaire préalable a été réalisé avec la délimitation des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ces zones montrent une analogie statutaire avec les ZNIEFF, n'étant assorties d'aucune contrainte réglementaire.

Le réseau Natura 2000 formera ainsi à terme un ensemble européen réunissant les ZSC et les ZPS. Dans tous les sites constitutifs de ce réseau les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces concernés. Dans ce but, la France a choisi la contractualisation sur la base des préconisations contenues dans les Documents d'Objectifs (DOCOB).

**Le territoire du Pays Val d'Aubois est concerné par quatre sites Natura 2000 liés aux vals de Loire et d'Allier ainsi qu'aux sites à chauves-souris. Ils sont présentés ci-dessous.**

#### LA ZPS « VALLEE DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER ENTRE MORNAY ET NEUVY-SUR-LOIRE »



*Sternes pierregarin (Sterna hirundo) - Photo IEA*



*Aigrette garzette (Egretta garzetta) - Photo IEA*



*Milan royal (Milvus milvus) - Photo IEA*

En termes de nidification, le site présente un intérêt ornithologique remarquable puisqu'au moins 12 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux viennent s'y reproduire. Ce sont en particulier 50 à 100 couples de Sternes naines et 60 à 160 couples de Sternes pierregarin qui nichent en colonies sur les îlots du lit mineur.

L'extension des deux ZPS existantes permettra également d'avoir une zone beaucoup plus pertinente pour l'Aigrette garzette, dont 50% des effectifs se reproduisent actuellement en dehors des deux ZPS existantes, et pour le Bihoreau gris, dont la principale colonie connue sur ce secteur se situe en dehors des actuelles ZPS. Le projet d'extension inclut par ailleurs des secteurs de prairies qui ne font pas partie des ZPS actuelles, notamment dans le val d'Allier, car ces secteurs constituent des milieux de vie essentiels pour la Pie-grièche écorcheur, espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux. Il est à souligner également la reproduction dans le périmètre proposé de la Cigogne blanche (16 couples), du Milan noir, de l'Œdicnème criard, du Martin-pêcheur et du Pic noir.

Quant aux phénomènes migratoires, le site est un axe privilégié de migrations pour de nombreuses espèces, en particulier des espèces aquatiques, mais un certain nombre de rapaces et de petits passereaux sont également réguliers et communs au passage. Trois espèces sont plus particulièrement remarquables au regard de leurs effectifs : la Grue cendrée (effectifs estimés à plusieurs dizaines de milliers d'individus), le Balbuzard pêcheur (50 à 250 individus) et le Milan royal (50 à 200 individus).

Du point de vue des milieux, le corridor fluvial se caractérise par une mosaïque de milieux (landes sèches à humides, pelouses sableuses, grèves, boisements alluviaux de bois tendres et/ou de bois durs) générant une importante biodiversité, tant animale que végétale.

#### LA ZSC « VALLEES DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER »



Murin à oreilles échancrées  
(*Myotis emarginatus*) - Photo IEA



Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)  
- Photo IEA



Gomphe serpentín  
(*Ophiogomphus cecilia*) - Photo  
IEA

Du Sud au Nord de cette unité, le lit de la Loire gagne en ampleur, en particulier après la confluence avec l'Allier. De nombreux bras annexes et bancs plus ou moins végétalisés apparaissent, conférant à cette unité le nom de "Loire des îles". Le cours du fleuve s'associe en outre à des grèves étendues, des mégaphorbiaies et, à un niveau plus haut, des pelouses et des prairies généralement sèches. La ripisylve à bois tendre est particulièrement bien représentée, sous des types variés.

Les habitats naturels représentant un fort intérêt sont les pelouses sèches, les prairies et les forêts alluviales. Plusieurs espèces animales sont classées à l'Annexe II, notamment

- des mammifères, avec de nombreuses espèces de Chiroptères telles que le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ou encore le Grand Murin (*Myotis myotis*).
- des poissons, à savoir la Grande Alose (*Alosa alosa*), le Saumon atlantique (*Salmo salar*) et la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- et des insectes comme le Gomphe serpentín (*Ophiogomphus cecilia*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ou encore le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*).

Le val de Loire, dans sa partie Sud ou berrichonne, constitue l'un des derniers espaces fréquentés par la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

Plusieurs phénomènes rendent vulnérables l'équilibre du site tels que l'apparition de modes d'appropriation de l'espace peu contrôlés (cabanons, jardins secondaires).

#### LA ZSC « SITE A CHAUVES-SOURIS DE CHARLY »



*Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) - Photo IEA*



*Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus) - Photo IEA*



*Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) - Photo IEA*

Le site comprend un lieu d'hibernation ( carrières souterraines au niveau de l'église) pour une dizaine d'espèces de chauves-souris notamment le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. La principale menace pour ce site est les effondrements qui se produisent régulièrement au niveau des carrières souterraines dont les entrées ont, par ailleurs, tendance à se combler.

#### LA ZSC « SITE A CHAUVES-SOURIS DE LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS »

Présente depuis une quarantaine d'années au moins, cette colonie de reproduction du Grand Murin (*Myotis myotis*) regroupe 350 individus environ. Elle constitue de ce fait la colonie la plus importante du département du Cher pour cette espèce.



*Grand Murin (Myotis myotis) - Photo IEA*

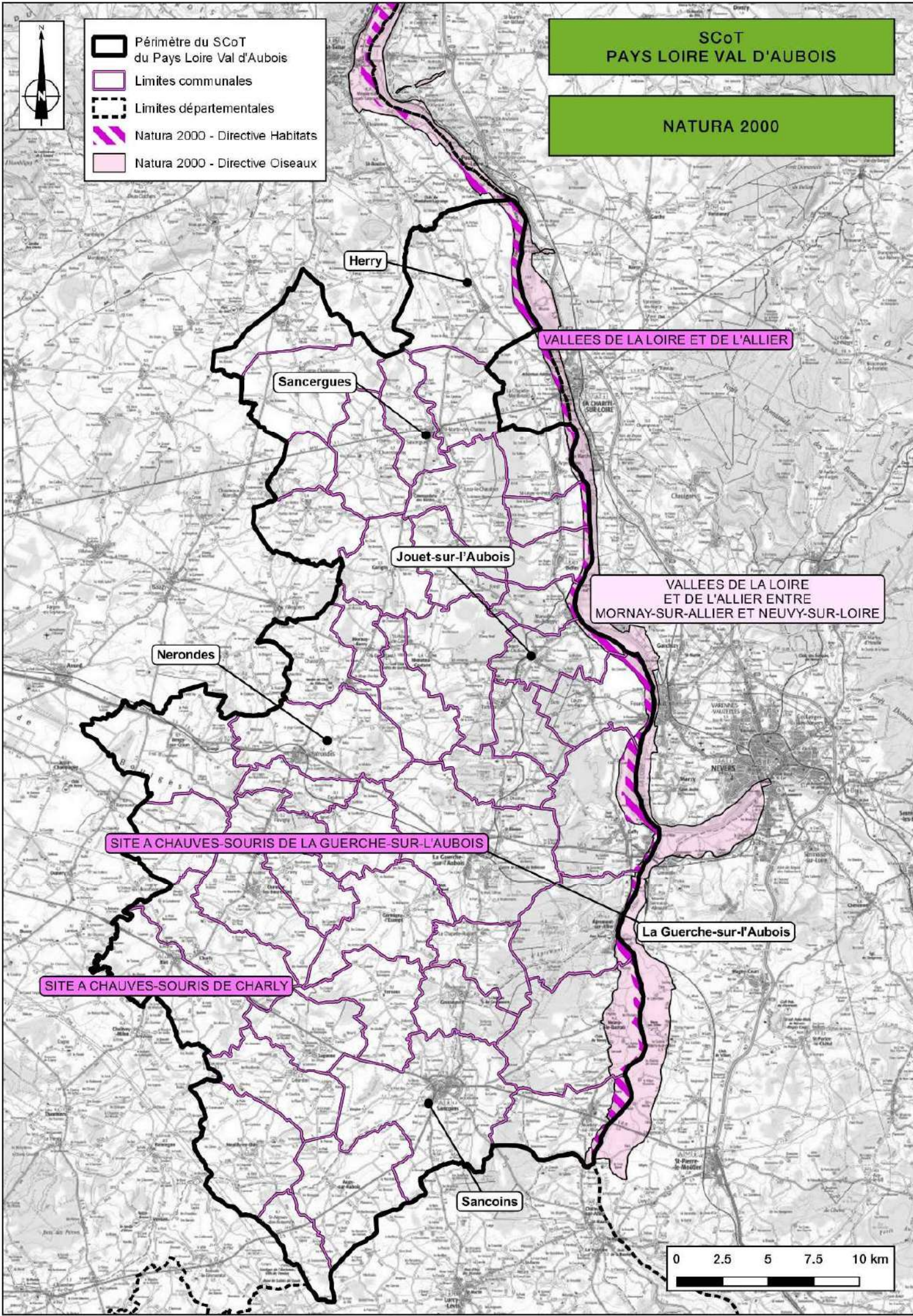




- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Limites communales
- Limites départementales
- Natura 2000 - Directive Habitats
- Natura 2000 - Directive Oiseaux

SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

NATURA 2000



Herry

Sancergues

Jouet-sur-l'Aubois

Nerondes

SITE A CHAUVES-SOURIS DE LA GUERCHE SUR-L'AUBOIS

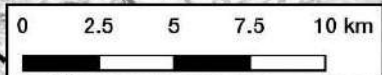
SITE A CHAUVES-SOURIS DE CHARLY

La Guerche-sur-l'Aubois

Sancoins

VALLEES DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER

VALLEES DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER ENTRE MORNAY-SUR-ALLIER ET NEUVY-SUR-LOIRE



### 3.1.2 Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

---

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Ces ZNIEFF représentent le résultat d'un inventaire scientifique. Leur valeur en jurisprudence est attestée. Il faut distinguer deux types de classement :

- Les zones de type 1, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées,
- les zones de type 2, grands ensembles naturels et peu modifiés (massifs forestiers, vallées, plateaux, etc.), riches en espèces ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Sur le territoire, **il y a 10 ZNIEFF au total dont 8 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II**. Elles sont présentées ci-dessous.

#### LA ZNIEFF DE TYPE I « ÉTANG DE JAVOULET » COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : SANCOINS



*Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris)* - Photo IEA



*Hottonie des marais (Hottonia palustris)* - Photo IEA

Ce vaste étang (plus de 100 ha) situé à environ 3Km à l'Ouest de Sancoins et au Sud de la RN 76 appartient au bassin versant de l'Aubois. Il est proche du site historique de Jouy qui le domine. Il occupe une vaste dépression qui fut probablement marécageuse dans un passé lointain.

Il abrite une très belle population de la Grande Douve (*Ranunculus lingua*), espèce très rare en région Centre (une dizaine de stations connues) et protégée au niveau national. Celle-ci se développe ici dans une vaste roselière entourant l'étang et bien inondée, ce qui constitue un de ses habitats caractéristiques.

La zone abrite au total 15 espèces végétales déterminantes, dont trois sont protégées en région Centre, à savoir la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) et la Potentille couchée (*Potentilla supina*).

Ce plan d'eau calme, isolé dans la plaine et peu fréquenté est exploité par une avifaune diversifiée en reproduction, migration et hivernage. De ce point de vue, il est probablement relié au val de Loire

berrichon. Il s'agit d'un des plus intéressants étangs du département pour l'avifaune (avec celui de Craon). 18 espèces animales déterminantes ont été observées sur cette zone.

**LA ZNIEFF DE TYPE I « ÉTANG DES BARBARINS » COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : GIVARDON**

Il s'agit d'un étang oligotrophe au sein d'un ensemble de pâtures mésophiles à bovins. Les berges, très ouvertes, sont en pente douce sur presque tout le pourtour de l'étang, ce qui est favorable au développement des gazons amphibies et des communautés aquatiques flottantes.

Ce site abrite trois espèces déterminantes de ZNIEFF, dont une protégée au niveau national et inscrite à l'annexe 2 de la directive « Habitats », il s'agit de la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*). Cette espèce ne compte que 5 stations dans le Cher et semble en régression dans certains territoires de la région Centre (la Sologne des étangs par exemple). La population inventoriée sur cet étang comptait entre 1 000 et 10 000 individus répartis à la fois sur les berges et en pleine eau sous forme de radeaux flottants, constituant une des plus belles populations du département. Les conditions météorologiques pluvieuses de l'été 2007 et par conséquent la hauteur de l'étang ont semblé favorables au développement de l'espèce.



Malgré le faible nombre d'espèces déterminantes (qui est peut-être sous-estimé en raison de la hauteur du niveau d'eau de l'étang lors de la prospection), l'étang et l'intégralité de ses berges sont classés en ZNIEFF, principalement sur le critère de la présence de cette espèce, espèce pour laquelle le degré de rareté justifie l'intérêt de ce site.

**LA ZNIEFF DE TYPE I « SUINTEMENTS ET PATURES DE L'ÉTANG BERNOT » COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : NEUVY-LE-BARROIS**



*Droséra à feuilles rondes (Drosera rotundifolia) - Photo IEA*



*Châtaigne d'eau (Trapa natans) - Photo IEA*

Il s'agit d'un étang et de deux pâtures (bovins) en dénivelées au sud-est du département du Cher dans un contexte bocager. L'étang mésotrophe à eutrophe abrite une population de Châtaigne d'eau (*Trapa natans*) dont la présence fluctue en fonction des années. Cette espèce assez rare en région Centre est représentée par moins de dix stations dans le département du Cher. Les berges sont relativement fermées par les broussailles et les boisements et ne présentent un intérêt que dans la partie ouest où l'on observe des pâtures humides piquetées de suintements sur pentes.

En bas de pente on trouve des populations de Laiche allongée (*Carex elongata*) dans le petit bois d'Aulnes en bordure d'étang. Les suintements oligotrophes acides formant des mosaïques de *Rhynchosporion albae* et de *Juncion acutiflori* abritent des populations de Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et de Rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*). On totalise 14 espèces déterminantes.

**LA ZNIEFF DE TYPE I « ILES ET GREVES DU LAC DE PASSY ET DU PONT DE LA BATTE », COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : HERRY**

Ce site, qui couvre 420 hectares, est localisé à l'est d'Herry, ainsi que sur la commune de La-Chapelle-Montlinard (limitrophe au sud). Cette ZNIEFF s'étend sur la section du lit de la Loire comprise entre les lieux-dits « la Chaume Blanche » et « les Barreaux ». Le site abrite des communautés amphibiennes, des végétations aquatiques, des pelouses sablo-calcaires, des prairies mésophiles et des chênaies-ormaies-frênaies alluviales.

Ce site abrite environ 30 espèces végétales déterminantes, dont 5 protégées. On peut citer, entre autres, Lindernie couchée (*Lindernia palustris*), devenue très rare dans ce secteur. Il s'agit de l'un des secteurs les plus riches de la Loire en région Centre en termes d'espèces végétales et d'habitats.

**LA ZNIEFF DE TYPE I « PRAIRIES DU PETIT ETANG DE CHANTELOUP », COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : CHARENTONNAY**

Cette ZNIEFF, d'une superficie d'environ 4 hectares, est composée d'une pâture méso-oligotrophe acide, soumise aux inondations de l'étang associé.

Ce site accueille quatre espèces déterminantes de ZNIEFF, dont deux sont protégées en région Centre, il s'agit de la Germandrée d'eau (*Teucrium scordium*) et l'Ache rampante (*Helosciadium repens*).



L'étang (source Théma Environnement)

La présence de cette dernière justifie notamment le classement de l'étang et de l'intégralité de ses berges inondées en ZNIEFF, malgré le faible nombre d'espèces déterminantes.

D'autre part, la présence de bovins sur le site semble favoriser l'Ache inondée, en créant des zones de substrat à nu sous forme d'ornières.

#### LA ZNIEFF DE TYPE I « ETANG DE LA JARRERIE », COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : PRECY

Cette ZNIEFF s'étend sur 5 hectares, et est composée de deux petits plans d'eau de faible profondeur, connectés entre eux par un fossé. Il forme un complexe humide en contexte de culture agricole et sylvicole. Ce site abrite une population de Pesse d'eau (*Hippurios vulgaris*), espèce très rare en région Centre. L'espèce est présente sous forme terrestre et aquatique dans les plans d'eau, sur les fossés et les berges.



D'autre part, une ceinture de saules entoure les étangs du site. Deux des saulaies sont patrimoniales : une saulaie blanche et une saulaie à *Salix triandra*, *Salix viminalis* et *Salix purpurea* (groupement pionnier de la saulaie blanche). Ces groupements arbustifs et pionniers sont notamment rares en contexte de bord d'étang.

En conclusion, la qualité des milieux présents sur ce site et la rareté de l'espèce déterminante, confèrent à la zone un intérêt justifiant son classement en tant que ZNIEFF.

#### LA ZNIEFF DE TYPE I « ETANG DE DOYS », COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : GARIGNY

Ce site, d'une superficie de 51 hectares, se localise au sud du bourg de Garigny. Il est situé dans un contexte varié (cultures, prairies, bois), mais reste assez bien protégé des apports d'éléments nutritifs en provenance des cultures grâce à une queue marécageuse, une roselière, des alignements d'arbres et des prairies.



La localisation privilégiée de ce site en fait une étape importante de migration. La roselière constitue un site de reproduction très intéressant : une dizaine d'espèces déterminantes a ainsi été observée sur ce site. Parmi les oiseaux, on peut citer le Râle d'eau et le Blongios nain ; et parmi les plantes, entre autres, la Grande Douve (*Ranunculus lingua*) protégée sur tout le territoire national.

#### LA ZNIEFF DE TYPE I « ETANG DE FONTMORIGNY », COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : MENETOU-COUTURE

Il s'agit d'un étang à faible niveau d'eau (au moins ponctuellement) dont les berges en pente douce sont pâturées par des bovins. La végétation exondée abrite une population d'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*, espèce protégée au niveau régional) et de Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*). Cette dernière est une espèce rare en région Centre. Cette station est la quatrième connue par le CBNBP sur la région. Nous comptons un habitat déterminant à savoir des végétations aquatiques exondées du *Ranunculion aquatilis* et un habitat d'espèce patrimoniale (des cressonnières des eaux stagnantes du *Glycerio-Sparganion* abritant la Pesse d'eau). Cet étang présente donc un intérêt patrimonial du point de vue de la flore et des habitats justifiant son classement en ZNIEFF.



#### LA ZNIEFF DE TYPE I « ETANG DE COULANGES », COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : CHAUTAY

Ce plan d'eau appartient à une chaîne de cinq étangs dont il est le plus étendu. Il se situe au Nord de la commune, dans un vallon orienté Ouest-Est parcouru par un ruisseau affluent de l'Aubois.

L'étang s'inscrit dans un contexte à la fois forestier et agricole (des bois ont été défrichés au Sud immédiat du plan d'eau). Il reçoit de l'amont et des versants des eaux venues de terres agricoles. Sa situation en milieu de chaîne et la présence de ceintures ligneuses limitent toutefois le risque d'eutrophisation. Sa forme, son étendue et sa localisation limitent la fréquentation humaine. Il appartient à un ensemble d'étangs proches de la vallée de la Loire et écologiquement reliés à ce couloir migratoire. C'est un site important de passage migratoire et de nidification. Plus de quatre-vingts espèces d'oiseaux y sont recensées (six déterminantes), parmi lesquelles on notera les rares Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) et Râle d'eau (*Rallus aquaticus*).

#### LA ZNIEFF DE TYPE II « VAL D'ALLIER », COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : MORNAY-SUR-ALLIER, NEUVY-LE-BARROIS ET SANCOINS

Cette ZNIEFF englobe la ZNIEFF de type I « Suintements et pâtures de l'étang Bernot » décrite précédemment. C'est une vaste zone qui correspond à la plaine de l'Allier et au rebord du plateau boisé qui la domine. Ce secteur en pente douce est parcouru par de nombreux ruisseaux affluents de l'Allier. Il subsiste dans cet ensemble de nombreuses zones prairiales et différents ensembles bocagers en très bon état de conservation. Ce secteur s'avère très riche en végétaux et animaux qui traduisent une excellente qualité des milieux : mares, cours d'eau, étangs, réseaux de haies, boisements en sol plus ou moins acide, prairies saines ou humides, rives et grèves de l'Allier. C'est par ailleurs un secteur peu fréquenté, favorable aux espèces qui recherchent des secteurs calmes.

Dans les composantes patrimoniales il faut signaler la nidification de la Cigogne blanche, la présence d'un riche cortège entomologique. Par exemple la libellule, l'Agrion ornée (*Coenagrion ornatum*) se situe ici, en l'état actuel des connaissances, en limite Ouest de son aire de répartition européenne. C'est le seul site de la région Centre connu pour cette espèce.

Concernant la flore déterminante de ZNIEFF, une vingtaine d'espèces ont été recensées, dont huit protégées.

**LA ZNIEFF DE TYPE II « LOIRE BERRICHONNE »** COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : HERRY, ARGENVIERES, SAINT-LEGER-LE-PETIT ET BEFFES

Cette ZNIEFF couvre une surface de 7 048 hectares. La Loire s'y caractérise par un lit mineur tressé accueillant de nombreuses îles et grèves. La forêt alluviale occupe une surface bien plus importante dans ce site, que dans les autres sections de la Loire moyenne. Le cours du fleuve, orienté nord-sud, assure une double fonction en tant que corridor écologique et étape migratoire. Ce site constitue également un important secteur de reproduction de l'avifaune.

### 3.1.3 Réserve Naturelle

Une réserve naturelle nationale est présente sur la commune d'Herry. Il s'agit du site « Val de Loire », classé par l'arrêté ministériel en date du 21 novembre 1995, et couvrant un territoire de 1 900 ha (de La Charité-sur-Loire à Tracy-sur-Loire). L'intérêt du site réside dans son intérêt paysager, avifaunistique, floristique (flore variée et riche en espèces rares) et faunistique (loutres, castors, cervidés, etc.).

Il est à souligner que, sur le territoire communal d'Herry, cette réserve naturelle est intégralement comprise dans la ZNIEFF de type II Loire Berrichonne présentée précédemment.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique. Ses priorités d'intervention portent sur la préservation des sites ligériens les plus beaux et les plus menacés, la sauvegarde des milieux humides les plus remarquables (mares, étangs, tourbières, prairies, etc.), ainsi que la protection et la gestion de milieux naturels variés abritant des espèces rares (pelouses sèches, sites à outarde canepetière, etc.).

Sur le territoire du Pays, deux sites font l'objet d'une gestion menée par le CEN Centre-Val-de-Loire. Il s'agit essentiellement de secteurs de pelouses sèches abritant des espèces remarquables :

- Au cœur de la réserve naturelle du Val de Loire étudiée précédemment, se trouve le site « Le Val d'Herry », d'une superficie de 74 hectares. Ce site est notamment composé de mares, de forêts alluviales, de prairies et de pelouses sèches et de grèves. Ce site est accessible au public sous réserve de respecter la réglementation associée à la réserve naturelle nationale du Val de Loire ;
- La commune de Jussy-le-Chaudrier accueille la « Mare des Bruères ». Il s'agit d'un petit site (0,51 ha), dont l'intérêt réside dans la diversité des amphibiens qu'elle abrite. Plus précisément, ce site est constitué de deux mares reliées par un fossé. Il accueille de nombreuses espèces venues de la forêt d'Aubigny, située à proximité.

### 3.1.4 Site classé « Ensemble formé par le site du Bec d'Allier (Confluence entre l'Allier et la Loire)

L'idée de la création d'un grand site du Bec d'Allier est ancienne et releva déjà au cours des années 1970 de la reconnaissance de milieux faunistiques et floristiques intéressants sans le lit majeur de la Loire et de l'Allier et de la principale perspective sur le site.

En 1994, le classement fut demandé par le propriétaire du Château d'Apremont et par la mairie du village suite à la menace d'ouverture d'une carrière de sable en face d'Apremont. Cette démarche constituera une étape décisive dans la protection du Bec d'Allier.

Finalement, le site du Bec d'Allier, s'étendant sur les deux rives de l'Allier jusqu'à son embouchure avec la Loire, sera classé par décret en date du 16 septembre 2005. Il couvre neuf communes réparties sur les départements du Cher et de la Nièvre dont quatre d'entre elles sont membres du SCoT Loire Val d'Aubois : Apremont-sur-Allier, Cours-les-Barres, Cuffy et Neuvy-le-Barrois. Ce classement s'appuie sur la valeur patrimoniale et paysagère du site qu'il convient de préserver et de valoriser.

### 3.1.5 L'Espace Naturel Sensible du Bec d'Allier

---

Situé sur la commune de Cuffy, le site du Bec d'Allier est un vaste franc-bord de Loire, en rive gauche, d'un peu plus de 80 ha. En partie exploité pour l'extraction de sable dans les années 70, le site est désormais dédié à la préservation de la nature, la découverte, la promenade et la détente. Les principaux intérêts écologiques du site sont les pelouses alluviales à Corynéphore et à Armoise champêtre riches en fleurs et en insectes. Ces habitats ligériens sont très rares à l'échelle du Val de Loire et en forte régression, les surfaces présentes sur le site en font des stations majeures à l'échelle régionale.

De plus, les scientifiques ont recensé 220 espèces animales et 483 florales. Le site du Bec d'Allier est un ensemble remarquable de milieux alluviaux ligériens, principalement constitué de pelouses et prairies sur sable. La forêt alluviale abrite, depuis plusieurs années, le Castor d'Europe. Les grèves qui bordent le site accueillent une multitude d'oiseaux dont certains sont rares et protégés en région Centre – Val de Loire.

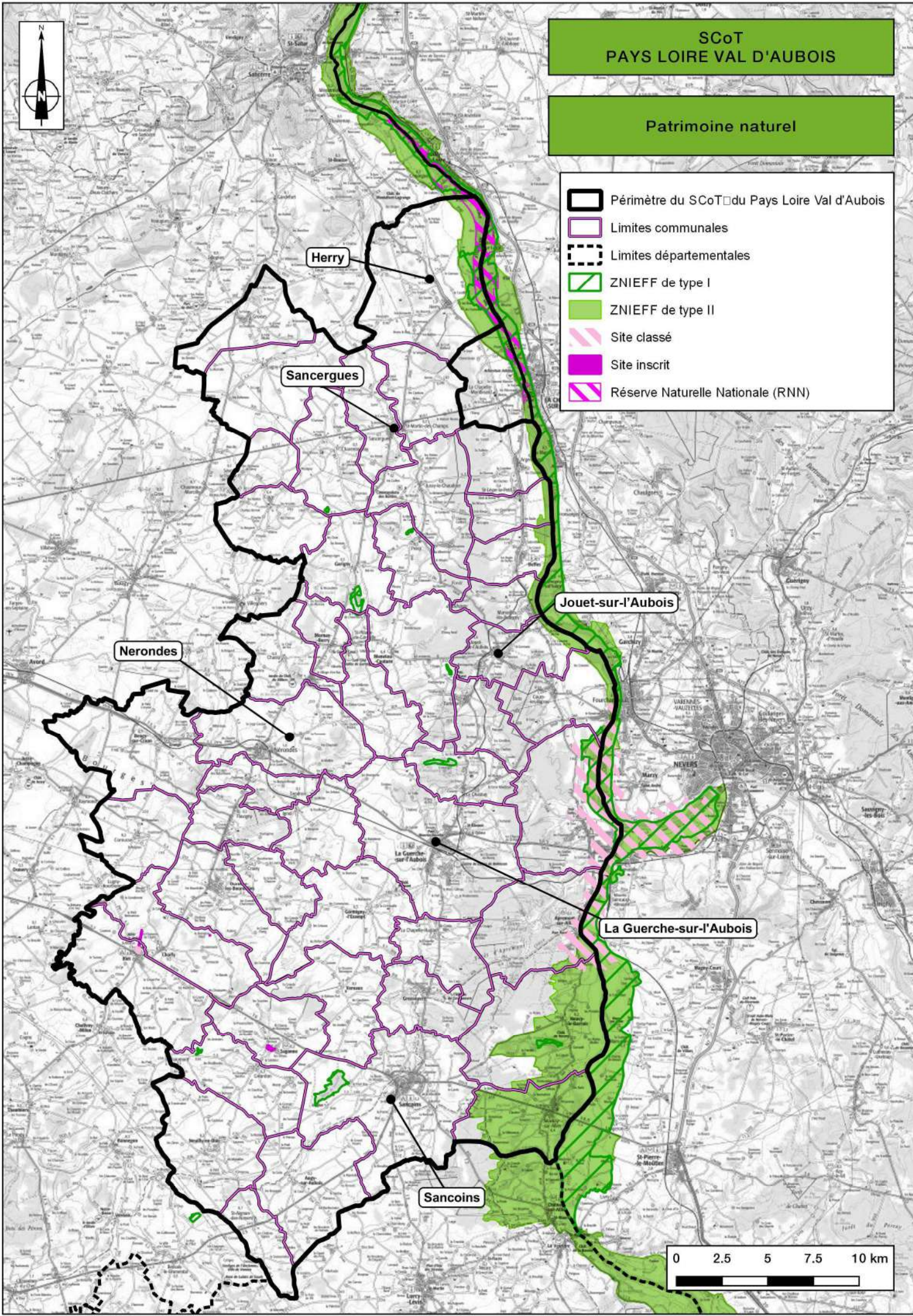




# SCoT PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

## Patrimoine naturel

- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Limites communales
- Limites départementales
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Site classé
- Site inscrit
- Réserve Naturelle Nationale (RNN)



## 3.2 L'occupation du sol

---

### 3.2.1 Les zones de bocages

---



*Prairie pâturée et prairie de fauche sur la commune de Sancoins*

Les zones de bocages concernent les prairies permanentes du territoire, en comprenant les prairies et leur réseau de haies. Ces prairies, fauchées ou pâturées sont prédominantes sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Provinces ainsi que dans le Val de Loire et d'Allier et celui de l'Aubois. Plus clairsemées, les zones bocagères sont également présentes sur le territoire de la Communauté de Commune du Pays de Néronde le long de petites vallées comme celles de l'Airain, du Foulon ou encore du Liseron.

Les prairies lorsque la pression de fauche ou de pâturage n'est pas trop importante sont des milieux qui abritent une faune et une flore diversifiées. Elles sont le plus souvent dominées par des graminées telles que le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) ou encore le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*) qui sont accompagnées par exemple par la grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), l'Ail des vignes (*Allium vineale*) pour ce qui est des prairies de fauche et pour les prairies pâturées ce sont des espèces comme le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) ... Ce sont des espèces relativement communes mais intéressantes notamment pour les insectes.

L'intérêt des prairies repose également beaucoup sur le maillage de haies qui délimite souvent les parcelles. Ces haies représentent un fort intérêt pour les oiseaux qui les utilisent à la fois pour leur alimentation mais également pour leur nidification. De plus, les vieux arbres peuvent posséder des cavités très appréciées par les insectes saproxylophages comme le Lucane cerf-volant et les Chiroptères qui s'en servent comme gîte d'hivernation.

Les haies sont en régression sur le territoire et cela est dû à deux phénomènes :

- l'arrachage dû à la suppression des prairies et à leur mise en culture. Par conséquent la haie n'a plus son utilité par rapport au troupeau (ombre, brise vent...) et elle devient même problématique pour la culture des céréales (grande surface plutôt que petite parcelle).
- manque d'entretien : aujourd'hui le maintien du bocage demande aux propriétaires beaucoup d'investissement et parfois, par manque de moyen celui-ci n'est plus du tout entretenu entraînant la disparition progressive de la haie.

**Le territoire, par la présence du maillage bocager dense par endroit et des surfaces de prairies importante, possède une richesse écologique très intéressante qui doit être préservée notamment par le maintien des haies et des prairies.**

### *3.2.2 Les étangs, les cours d'eau et les milieux humides*

---



*La Vauvise à Saint-Martin des Champs*



*La Loire*

Les plans d'eau du territoire ainsi que des milieux humides représentés par des mares, des prairies humides, des mégaphorbiaies, des roselières... peuvent représenter une richesse écologique remarquable. En effet, comme décrit précédemment, ce sont pour certains des milieux naturels accueillant des populations de plantes très rares ainsi que des espèces d'oiseaux et d'insectes patrimoniales qu'il faut impérativement préserver. À contrario certains plans d'eau soit par manque d'entretien soit par une gestion trop intensive sont dans un état de conservation moins favorable à l'accueil d'une biodiversité extraordinaire. Toutefois, ils ne sont pas dénués d'intérêt puisque les espèces faunistiques et floristiques moins exigeantes et caractéristiques de ces milieux sont susceptibles de s'y développer. De plus, sur le territoire, ils forment des ensembles homogènes et continus notamment au niveau du Val d'Allier et de la Loire où ils sont pour la plupart connectés les uns aux autres par de petits cours d'eau.

Les cours d'eau sont également des éléments d'intérêt pour la biodiversité. Ils sont en nombre relativement important sur le territoire avec notamment : la Loire, l'Allier, l'Aubois, le Sagonin, la Vauvise et le Liseron. Des bandes boisées sur les rives (ripisylve) suivent ce réseau hydrographique relativement dense. Ces ripisylves sont souvent composées d'espèces à caractère humide telles que l'Aulne glutineux, le Frêne commun ou encore diverses espèces de Saules. Ces boisements rivulaires représentent un enjeu écologique important notamment pour le Castor d'Europe mais aussi pour les libellules et la nidification de certaines espèces d'oiseaux.

**Au regard des milieux humides et aquatiques présents, il est primordial de les préserver ainsi que la biodiversité qu'ils accueillent. De plus, ce sont des milieux le plus souvent exposés à des sources de pollutions diverses qui entraînent leur dégradation.**

### 3.2.3 Les boisements



Ripisylve sur la commune d'Herry



Alignement d'arbres le long du Canal de Berry déclassé

Des boisements alluviaux sont présents sur le territoire au niveau de l'Allier et de la Loire. Ces boisements peuvent être de deux types :

- La saulaie blanche, formation souvent linéaire colonisant la bordure du lit mineur, les abords des chenaux secondaires et la limite externe des îles. Elle succède aux saulaies-peupleraies arbustives très abondantes dans le lit mineur. Ces boisements sont caractérisés sur le site par le Saule blanc (*Salix alba*), le Peuplier noir (*Populus gr. nigra*, rarement génétiquement pur) et de plus en plus souvent par une espèce nord-américaine. Ces espèces supportent très bien des phases d'engorgement prolongé. La strate herbacée de ces groupements se constitue souvent d'une mégaphorbiaie de lisière nitrophile (habitat d'intérêt communautaire 6430), riche en Ortie (*Urtica dioica*), Liseron des haies (*Calystegia sepium*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*)...
- Les forêts de bois durs présentent sur le site une remarquable diversité. Son cortège caractéristique se compose d'un mélange d'essences de bois durs : Orme champêtre (*Ulmus campestris*), Frêne (*Fraxinus angustifolia*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*) mais aussi tilleuls (*Tilia spp.*) et Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) très souvent en mélange avec les essences caractéristiques de la forêt de bois tendres.

Le reste des boisements sont principalement des forêts privées où le taillis de chênes couvre la quasi-totalité de la surface forestière. Les grandes surfaces boisées sont notamment présentes à l'Ouest de la Loire et de l'Allier avec la Forêt de l'Aubois, la Forêt d'Apremont, le Bois des Ribaudières, la Forêt de Chautay, le Bois du Lieu, la Forêt d'Aubigny, le Bois de Fée. Quelques boisements sont également éparpillés sur le reste du territoire comme les Bois de Neuvy, de Contesson, de la Boulée, des Gougnots, de Minet, de Berlière, du Grand Nuisement, de Bengy, de Bar, de Germigny...

D'une manière générale, les boisements, quelle que soit leur taille, constituent des milieux présentant une importante biodiversité, tant végétale qu'animale. D'un point de vue faunistique, ils représentent des espaces de refuge, de gîte et de reproduction pour de nombreuses espèces animales, notamment les oiseaux forestiers et les mammifères. Pour exemple, on citera la présence du Chevreuil, du Sanglier, de l'Ecureuil roux, du Pic vert, du Geai des chênes, etc.

La surface forestière bénéficiant de documents de gestion durable représente 80% de la surface de la forêt privée. Couverts par des documents de gestion durable agréés par le CRPF (Centre Régional de

la Propriété Forestière), ces massifs forestiers ne sont pas menacés de disparition et sont gérés dans un souci de pérennité.

**Les boisements représentent sur le territoire des milieux riches et diversifiés au regard de leur cortège végétale. De plus, ils sont relativement bien connectés les uns entre les autres. Par conséquent ils doivent être préservés de manière cohérente afin de veiller à la conservation de leur intérêt.**

### 3.2.4 Les zones de cultures et milieux associés

---



*Champs de blé sur la commune de Givardon*



*Champs de Colza sur la commune d'Herry*

Les zones agricoles du Pays Val d'Aubois possèdent plusieurs vocations agricoles dont :

- l'élevage qui est nettement localisé sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Province. Quelques zones de bocages et de prairies sont également observées au niveau des fond de vallées des cours d'eau et notamment celle de la Loire et de l'Allier et celle de l'Aubois.
- la culture qui se concentre sur le Nord et le centre du territoire du Pays. Il est intéressant de noter que les parcelles de culture ont gardé par endroit des éléments boisés permettant de conserver un reliquat de réseaux de haies.

Ces espaces cultivés constituent des milieux à très faible biodiversité compte tenu des techniques culturales mises en œuvre à leur niveau (labour, amendement, traitements, etc.).

La diversité floristique y est limitée à quelques espèces notamment au niveau des chemins agricoles où le cortège végétal est composé d'espèces relativement communes comme le Bec de grue (*Erodium cicutarium*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), la grande Berce (*Heracleum sphondylium*), l'Oseille crépue (*Rumex crispus*), le grand Plantain (*Plantago major*) ...

Ces espaces représentent néanmoins des secteurs d'alimentation et de refuge pour certaines espèces animales d'intérêt comme les oiseaux (rapaces) et les mammifères. De plus, quelques espèces d'intérêt cynégétique, telles que les perdrix, faisans, lapins et lièvres, peuvent y être rencontrées.

**Le territoire doit parvenir à maintenir la biodiversité caractéristique de ces milieux. De plus, ces zones peuvent devenir des supports de continuités écologiques en préservant ou le cas échéant en restaurant les chemins enherbés, les haies, et les fossés.**

### 3.2.5 Les micro-habitats au sein des zones urbaines

---



*Commune d'Augy-sur-Aubois dissimulée par son écrin végétal*



*Arbre isolé représentant une zone refuge pour la biodiversité sur la commune de Sancoins*

La biodiversité est également observable au sein des zones urbanisées. Elle se présente sous la forme de vergers, de haie arbustives, d'arbres isolés, de prairie, de fonds de jardins arborés... C'est grâce à ces éléments écologiques que les oiseaux, les micromammifères, les insectes... sont encore présents dans les centres-bourgs. Ces micro-habitats jouent deux rôles fondamentaux :

- Continuités écologiques : Les haies et les petits bois constituent des corridors écologiques permettant les échanges et les déplacements de la faune. Ainsi, les corridors sont des milieux naturels reliant entre eux différents habitats vitaux pour une espèce. Cela crée également des connexions entre les différentes populations d'une même espèce. Insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères, représentant une importante partie du règne animal, utilisent ces bio-corridors.
- Gîtes : Ces milieux jouent un rôle essentiel dans l'accueil et la reproduction des espèces. Les mammifères (hérisson, blaireau ou encore renard) et les batraciens (crapauds, grenouilles...) utilisent préférentiellement les parties basses de ces micro-habitats. D'autres mammifères (écureuils, chauves-souris et oiseaux) exploitent plutôt les parties hautes et les creux des vieux arbres. De même, de nombreuses espèces d'insectes d'intérêt patrimonial comme le Lucane cerf-volant apprécient ces espaces arborés.

Sur le territoire du Pays, il est intéressant de noter que la plupart des communes ont su préserver un écrin végétal important favorable à la préservation de la biodiversité ainsi qu'au maintien d'un paysage conservé.

**Le territoire a su préserver les micro-habitats au sein de ses zones-urbanisées. Ces espaces doivent donc être conservés et protégés. La création de ces micros-habitats doit continuer à être pensée dans le cadre des nouveaux aménagements prévus sur le territoire.**

### 3.3 La Trame Verte et Bleue

---

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels nécessite à la fois le maintien de milieux naturels en bon état de conservation et la permanence de possibilités d'échanges entre ces milieux. Un réseau écologique a été défini au niveau européen comme étant « un assemblage cohérent d'éléments naturels et semi-naturels du paysage qu'il est nécessaire de conserver ou de gérer afin d'assurer un état de conservation favorable des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages. » (Source : réseau écologique paneuropéen).

L'identification du réseau écologique, aussi appelé « Trame verte et bleue » repose sur la cartographie des éléments suivants :

- des réservoirs de biodiversité : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...). C'est depuis les réservoirs que les individus se dispersent pour rejoindre d'autres réservoirs ou des espaces naturels relais. Ces réservoirs regroupent les sites naturels protégés (Natura 2000, réserves naturelles...), les sites officiellement inventoriés au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF...), voire d'autres sites fonctionnels non identifiés officiellement mais sensibles au risque de fractionnement ;
- des corridors : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre milieux naturels permet la dispersion et la migration des espèces ;
- des points de fragilité : espace d'intersection entre un réservoir de biodiversité ou un corridor avec une barrière, naturelle ou artificielle. Un point de fragilité est un lieu où la mortalité des individus est particulièrement élevée (notamment au droit des grandes infrastructures de transport : autoroutes, routes à trafic régulier, LGV...), voire un espace totalement infranchissable (zones fortement urbanisées...).

#### 3.3.1 Le contexte national

---

Il faut savoir qu'au niveau européen, une vingtaine de pays a d'ores et déjà mis en place des politiques de conservation des réseaux écologiques. En France, parallèlement à la préservation de la biodiversité remarquable, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (adoptée en 2004) insiste sur la notion d'un maintien de la biodiversité dite « ordinaire » sur le territoire national. Cette préoccupation a été inscrite dans la législation à travers deux textes.

La loi dite « Grenelle 1 » (loi n° 2009-967 du 3 août 2009), met en place la notion de Trames vertes et bleues (TVB) et vise à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques afin de :

- "Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et préserver les zones humides importantes pour ces objectifs et importantes pour la préservation de la biodiversité ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages".

La loi dite « Grenelle 2 » (n° 2010-788 du 12 juillet 2010), précise quant à elle les éléments de la Trame verte (réservoirs de biodiversités, corridors) et de la Trame bleue (rivières et zones humides remarquables). Elle précise par ailleurs que la mise en œuvre des Trames vertes et bleues repose sur trois niveaux emboîtés :

- des orientations nationales pour le maintien et la restauration des continuités écologiques dans lesquelles l'État identifie les choix stratégiques en matière de continuités écologiques ;
- un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en accord avec les orientations nationales, qui identifie les corridors à l'échelle de la région ;
- l'intégration des objectifs identifiés précédemment à l'échelle locale, via les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...).

### *3.3.2 Le contexte régional*

---

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est le volet régional de la trame verte et bleue dont la co-élaboration par l'État et la Région est fixée par les lois Grenelle I et II. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. À ce titre :

- il identifie les composantes de la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'actions stratégiques ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'actions.

La protection de la nature s'est d'abord appliquée à des espèces ou des espaces remarquables ou rares, parfois emblématiques. En Centre-Val de Loire, plusieurs milieux et espèces considérés comme les plus remarquables sont ainsi protégés, dans les réserves naturelles régionales et les réserves naturelles nationales ou d'autres périmètres de protection forte. La Trame verte et bleue vise à renouveler cette approche patrimoniale en s'attachant à la fois à conserver et améliorer la fonctionnalité des milieux, à garantir la libre circulation des espèces et à adapter la biodiversité aux évolutions du climat. Elle trouve sa traduction en Centre-Val de Loire dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Le Centre-Val de Loire (Conseil Régional), en adoptant le 16 janvier 2015 son SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) à l'unanimité, s'est dotée d'un dispositif d'aménagement durable du territoire, déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue.

### *3.3.3 La Trame Verte et Bleue du Pays Val d'Aubois*

---

Le Pays Val d'Aubois a réalisé une étude sur les continuités écologiques à l'échelle de son territoire en prenant en compte les éléments définis préalablement dans le SRCE.

Huit sous-trames ont été définies dans cette étude. Ces sous-trames sont listées dans le tableau ci-après. La définition de ces différentes sous-trames s'est appuyée sur des données bibliographiques relatives aux habitats (naturels, semi-naturels et anthropisés) couplées à des reconnaissances de terrain et à la connaissance des experts locaux.



Trame	Sous-trame	Milieux concernés	Surface
Trame bleue	Cours d'eau	Cours d'eau temporaires ou permanents, canaux, fossés	Environ 1 000 km
	Plans d'eau et milieux humides	Plans d'eau, mares, prairies humides, mégaphorbiaies, roselières...	Environ 2 600 ha
	Boisements alluviaux	Boisements linéaires des rives, forêts alluviales	Environ 1 700 ha
	Espaces cultivés	Cultures, prairies, temporaires, vergers, vignes	Environ 54 200 ha
Trame verte	Prairies et bocage	Prairies permanentes, prairies bocagères (et haies associées)	Environ 24 500 ha
	Boisements non alluviaux	Prairies permanentes, prairies bocagères (et haies associées)	Dont 1 900 ha de haies bocagères
	Pelouses sèches sableuses	Boisements (hormis ceux des rives des cours d'eau), haies (hormis celles associées aux prairies)	Environ 24 000 ha
	Pelouses sèches calcaires	Pelouses localisées sur des sables alluvionnaires des vallées de la Loire et de l'Allier	Environ 44 ha
		Pelouses localisées en dehors des vallées de la Loire et de l'Allier	Environ 18 ha

Tableau des sous-trames retenues au niveau de la Trame Verte et Bleue du Pays Val d'Aubois (source : Définition de la TVB du Pays Val d'Aubois – Tome I : Rapport de synthèse)

## METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION

Les réservoirs de biodiversité présents au niveau du Pays Loire Val d'Aubois ont été définis sur la base :

- des zonages d'intérêt écologique reconnu jugés les plus pertinents pour mettre en évidence l'intérêt écologique du territoire ;
- complétés par d'autres espaces où la présence d'une ou plusieurs espèces à enjeux est connue, notamment pour assurer leur reproduction (en ce qui concerne les espèces animales).

Ainsi, concernant les zonages d'intérêt écologique reconnu, tous les zonages d'inventaires et réglementaires décrits précédemment ont été retenus pour définir des réservoirs de biodiversité, hormis la ZNIEFF de type II qui a été considérée comme une portion du territoire trop étendue et hétérogène du point de vue de l'occupation du sol.

D'autre part, sur la base des données naturalistes existantes relatives aux espèces à enjeux retenues et des dires d'experts, la sélection définitive des réservoirs de biodiversité a pu être effectuée. Dans le cas particulier des cours d'eau, les réservoirs de biodiversité sont déterminés sur la base des listes 1 et 2 des cours d'eau classés au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Parmi les 8 sous-trames retenues au sein de la Trame verte et bleue, seule la sous-trame « Espaces cultivés » ne présente pas de réservoirs de biodiversité ; en effet, les connaissances naturalistes disponibles au niveau des habitats intégrés dans cette sous-trame ne sont pas à même de justifier la définition de réservoirs de biodiversité pour cette sous-trame.

La définition des corridors écologiques est basée sur la capacité de dispersion des espèces caractéristiques de chaque sous-trame, notamment les espèces « parapluie », leur permettant de relier deux réservoirs de biodiversité.

Cette méthode, dite des « chemins de moindre coût », s'appuie sur une modélisation informatique sous Système d'Information Géographique (SIG) faisant entrer en ligne de compte la perméabilité des habitats vis-à-vis des espèces et la taille de leur domaine vital. Cette méthode géomatique consiste à calculer la difficulté pour une espèce à se déplacer dans certains milieux (le « coût »). Pour chaque

type de milieux, la perméabilité, c'est-à-dire la capacité à accueillir ou laisser passer une espèce ou un groupe d'espèces, est paramétrée.

Le tracé le plus facile, le « chemin de moindre coût » pour l'espèce, obtenu entre deux réservoirs de biodiversité proches correspond à l'axe théorique du corridor écologique le plus fonctionnel. Le tracé définitif du territoire corridor permettant de relier deux réservoirs de biodiversité est ensuite obtenu à partir de cet axe théorique ajusté par photo-interprétation et suivant les dires d'experts.

Parmi les 8 sous-trames retenues au sein de la Trame verte et bleue, 2 ne comprennent pas de corridors écologiques :

- la sous-trame « Espaces cultivés », pour laquelle aucun réservoir de biodiversité n'a été identifié ;
- la sous-trame « Pelouses sèches calcaires », compte tenu de l'importante fragmentation des réservoirs liés à cette sous-trame et leur dispersion sur le territoire.

Dans le cas particulier des cours d'eau et des boisements alluviaux, les corridors écologiques retenus correspondent aux espaces également identifiés en tant que réservoirs de biodiversité.

## LES SOUS-TRAMES

### ➤ LA SOUS-TRAME DES COURS D'EAU

Le territoire comprend un chevelu hydrographique relativement dense constitué de cours d'eau plus ou moins importants. Outre, l'Allier et la Loire qui marquent la limite Est du Pays et qui sont considérés comme des cours d'eau d'intérêt majeur, le territoire comprend principalement le Sagonnin, l'Arcueil, l'Aubois, la Vauvise, le Ruisseau du Ragnon ainsi que le réseau hydrographique dense présent au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes. Deux voies d'eau sont également à mentionner, il s'agit du canal de Berry et le Canal latéral à la Loire.

Concernant ces cours d'eau, quelques obstacles à la continuité écologique sont présents, prenant la forme de barrages, de seuils, de moulins... Les enjeux de cette sous-trame sont liés à la restauration de la continuité écologique en accord avec les différents usages. La réglementation qui s'applique aux réservoirs de biodiversité retenus est la suivante :

- pour les cours d'eau classés liste 1, à savoir l'Allier et la Loire sur le territoire, il est interdit de construire de nouveaux ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique ;
- pour les cours d'eau classés liste 2, il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau (juillet 2012).

### ➤ LA SOUS-TRAME DES PLANS D'EAU ET MILIEU HUMIDES

Cette sous-trame comprend l'ensemble de plans d'eau du territoire ainsi que des milieux humides représentés par des mares, des prairies humides, des mégaphorbiaies, des roselières...

Au niveau du territoire du Pays, plus d'une dizaine d'étangs ont été retenus comme réservoirs de biodiversité (Étang des Barbarins, Étang de Javoulet, Étang du Coinchet, Étang de Bouchard, Étang de la Boulée, Étang Finet, Étang Bernot, Étang de la Gravière, Étang de Laumoy, Étang Charrier, Étang de la Grenouille, Étang de Coulanges, Étang sur le Liserons sur la commune d'Ourouer-les-Bourdelins, Étang de Craon, ...). Ces plans d'eau sont relativement bien connectés les uns aux autres grâce à la sous-trame des cours.

Les milieux ouverts humides le long de l'Allier et de la Loire sont également pris en compte dans cette sous trame.

L'enjeu principal réside dans la préservation des réservoirs de biodiversité liés à cette sous-trame. En effet, en ce qui concerne les plans d'eau qui forment un réseau en pointillés sur le territoire, la dégradation des réservoirs de biodiversité identifiés pourrait avoir un rôle très négatif sur les continuités mises en évidence.

Par ailleurs, il existe un enjeu global de restauration des milieux humides du territoire, y compris les habitats qui n'ont pas été identifiés comme des réservoirs, visant à renforcer la fonctionnalité du maillage.

#### ➤ LA SOUS-TRAME DES BOISEMENTS ALLUVIAUX

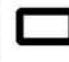
Cet habitat forestier, strictement lié à la présence d'un cours d'eau, comprend les boisements linéaires des rives (ripisylves) ainsi que les forêts alluviales. Hormis au niveau de l'Allier et de la Loire, où les boisements alluviaux représentent d'importantes surfaces, les boisements le long des cours d'eau sont généralement peu épais et, en fonction des cours d'eau, plus ou moins discontinus.

La localisation de cette sous-trame au niveau des zones inondables limite les conflits avec l'urbanisation. En revanche, les activités agricoles sont plus à même d'être à l'origine de dégradations de ces habitats. L'enjeu principal consiste donc en la préservation et la restauration de la qualité des rives boisées des cours d'eau, permettant ainsi d'assurer le déplacement des espèces inféodées à ces milieux.





SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS


Trame Bleue du Pays Loire Val d'Aubois

 Périmètre du SCoT  
du Pays Loire Val d'Aubois


Réservoir de biodiversité

 Sous-trame "Cours d'eau"

 Sous-trame "Boisements alluviaux"

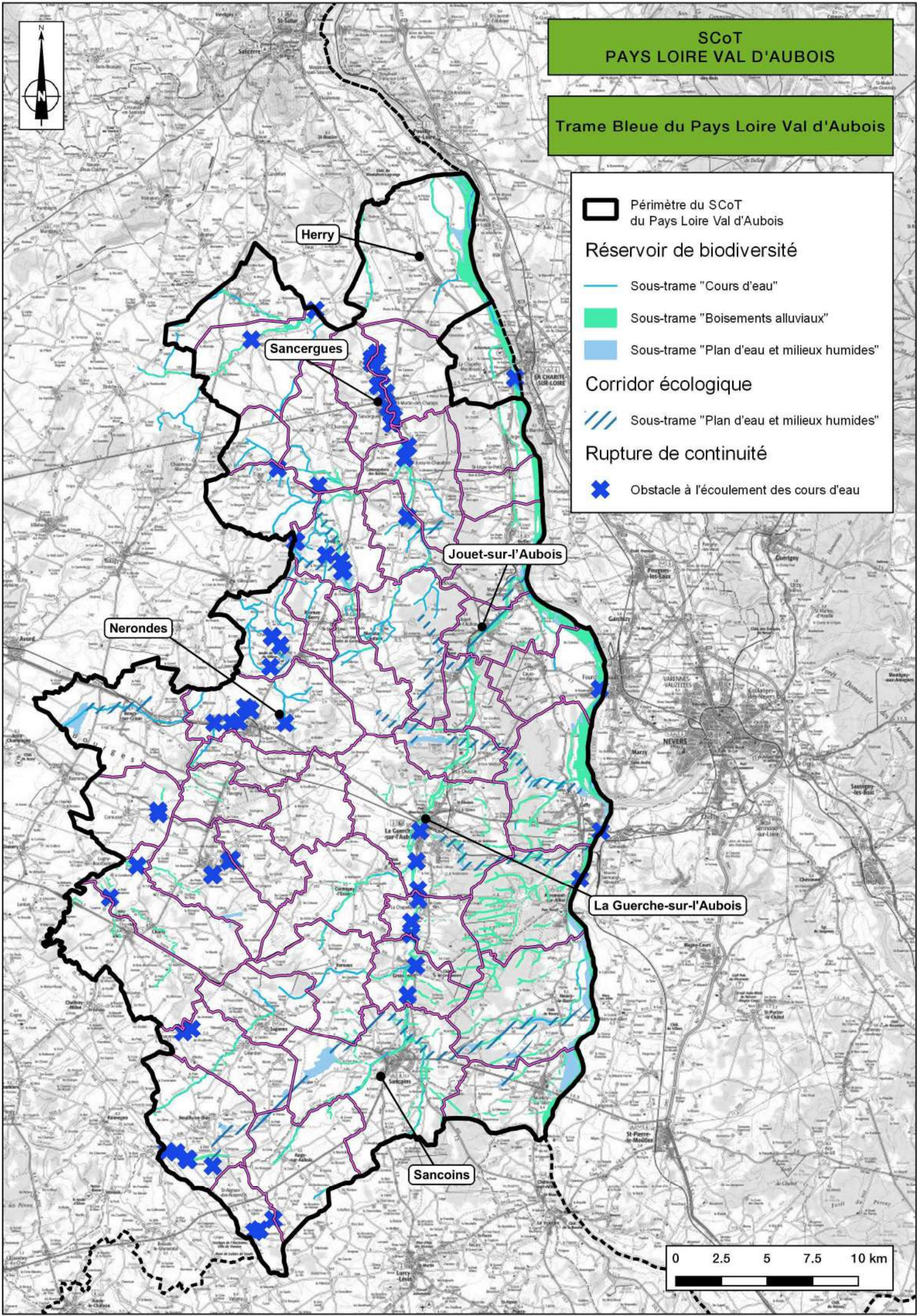
 Sous-trame "Plan d'eau et milieux humides"

Corridor écologique

 Sous-trame "Plan d'eau et milieux humides"

Rupture de continuité

 Obstacle à l'écoulement des cours d'eau



#### ➤ LA SOUS-TRAME DES PRAIRIES ET BOCAGE

Cette sous-trame comprend l'ensemble des prairies permanentes du territoire, y compris les prairies bocagères et le réseau de haies qui leur est associé. Ces prairies, fauchées ou pâturées pour la plupart, sont très bien représentées sur le territoire notamment au niveau de la Communauté de communes des 3 Provinces.

L'enjeu principal réside dans la préservation des réservoirs de biodiversité liés à cette sous-trame et, d'une manière plus générale, dans l'amélioration de la qualité de la sous-trame (notamment le maillage de haies).

#### ➤ LA SOUS-TRAME DES BOISEMENTS NON ALLUVIAUX

Cette sous-trame comprend l'ensemble des habitats boisés du territoire, hormis ceux qui bordent les cours d'eau ou qui occupent les vallées de l'Allier et de la Loire. Ces boisements non alluviaux sont représentés par différentes essences forestières, largement dominées par le Chêne pédonculé. Néanmoins, les cortèges sont susceptibles de varier selon la nature du substrat géologique, l'épaisseur des sols et le degré d'humidité.

Outre la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient, le principal enjeu réside dans le renforcement des connaissances concernant les espèces fréquentant ces habitats, les données disponibles étant très fragmentaires et principalement cantonnées aux lisières (les massifs boisés étant privés pour la plupart et donc inaccessibles).

#### ➤ LA SOUS-TRAME DES PELOUSES SECHES SABLEUSES

Les pelouses sèches calcaires constituent des habitats relictuels se développant au niveau des vallées de l'Allier et le Loire, sur des sols alluvionnaires peu épais et pauvres en éléments nutritifs, régulièrement rajeunis par le passage des crues. Cette sous-trame est très relictuelle sur le territoire du Pays. Les réservoirs de biodiversité sont présents sur les communes de Mornay-sur-Allier, Cuffy, Cours-les-Barres, Jouet-sur-l'Aubois, Marseilles-lès-Aubigny et Herry.

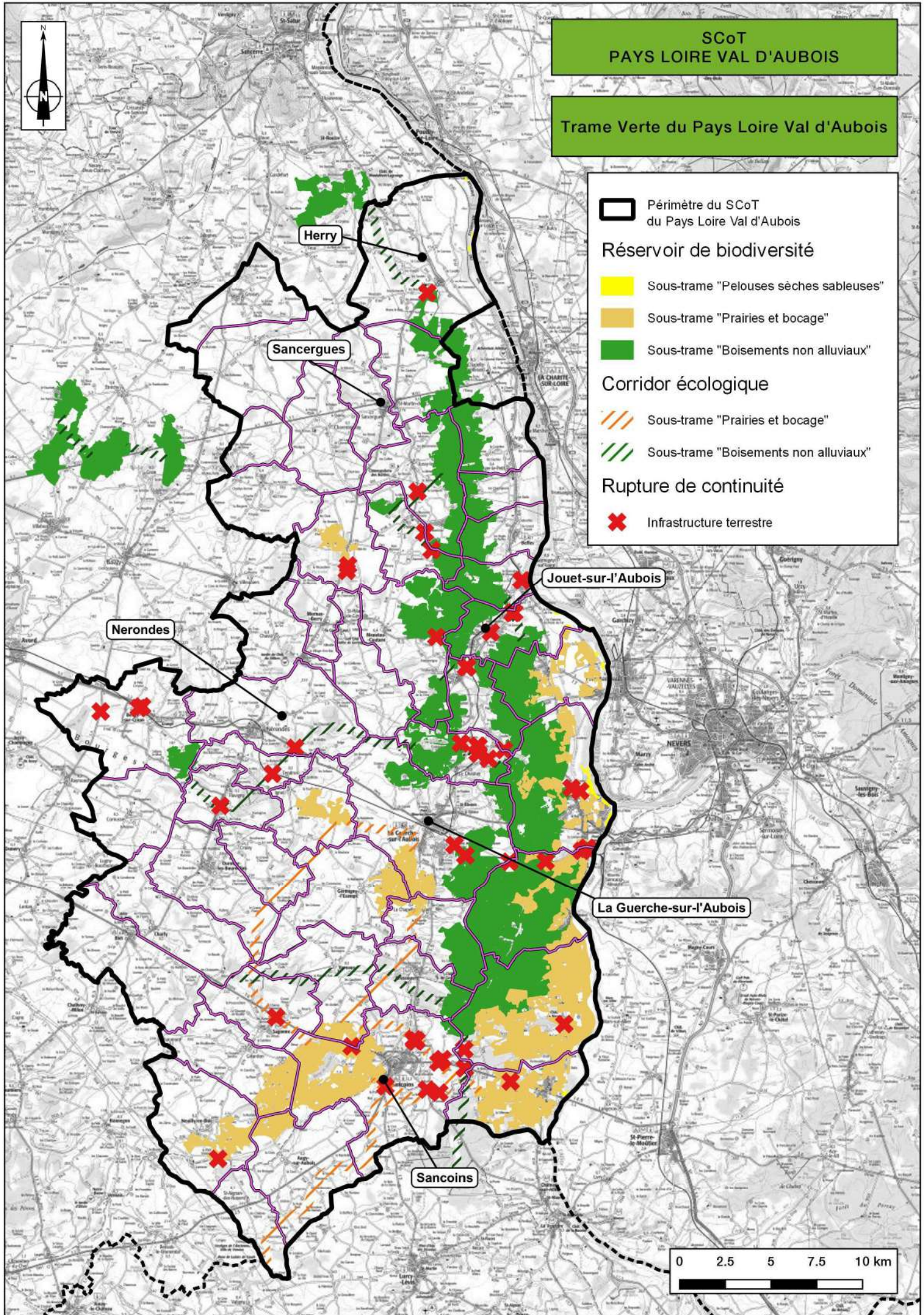
Le principal enjeu lié aux pelouses sèches sableuses est représenté par la préservation des réservoirs de biodiversité identifiés dans la TVB. À ce titre, on notera que les pelouses sèches sableuses identifiées sont d'ores et déjà intégrées dans des zonages d'intérêt écologique connu (Natura 2000) où des actions de gestion sont prévues, notamment en faveur de ces habitats.



# SCoT PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

## Trame Verte du Pays Loire Val d'Aubois

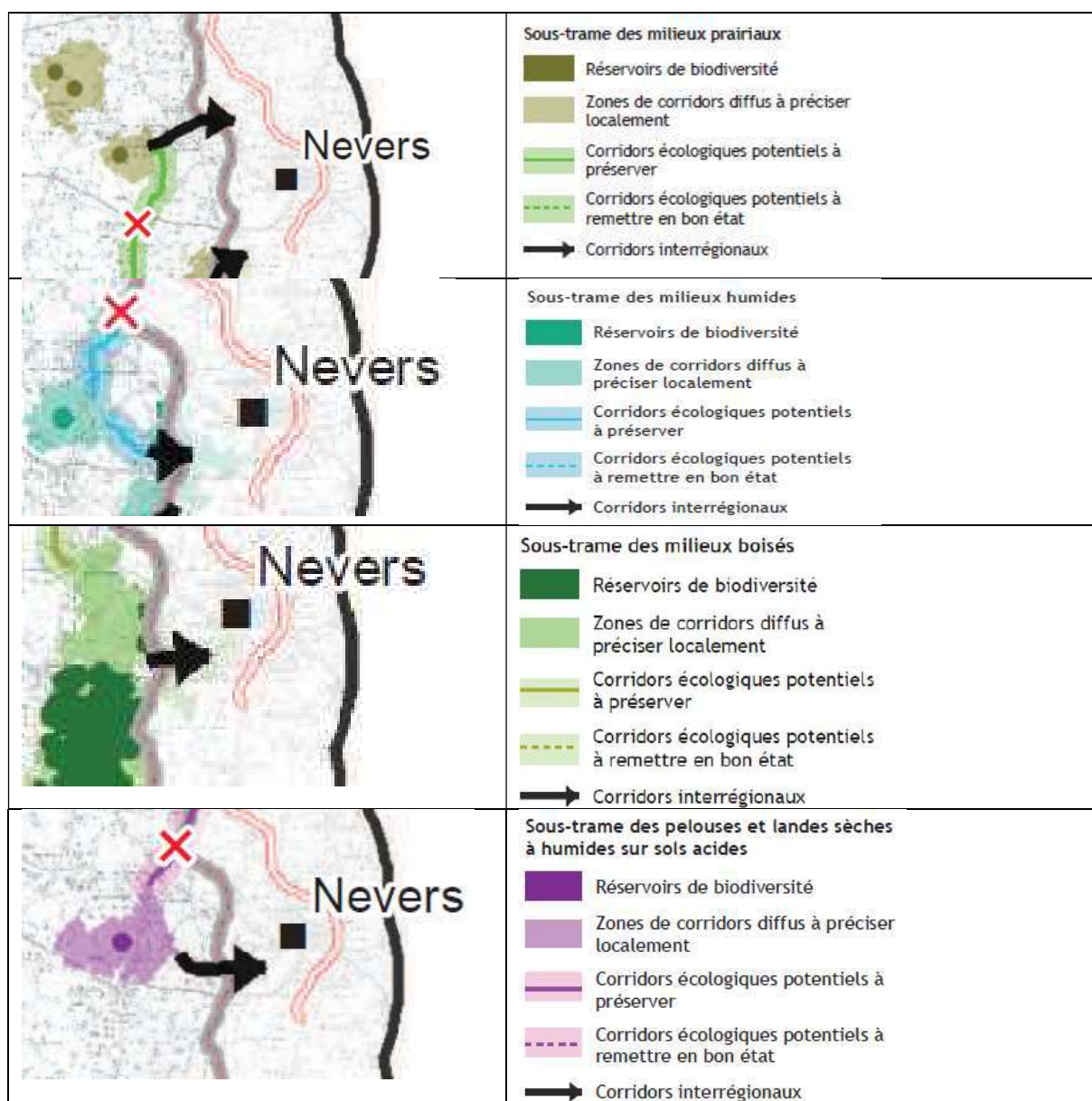
- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Réservoir de biodiversité**
  - Sous-trame "Pelouses sèches sableuses"
  - Sous-trame "Prairies et bocage"
  - Sous-trame "Boisements non alluviaux"
- Corridor écologique**
  - Sous-trame "Prairies et bocage"
  - Sous-trame "Boisements non alluviaux"
- Rupture de continuité**
  - Infrastructure terrestre

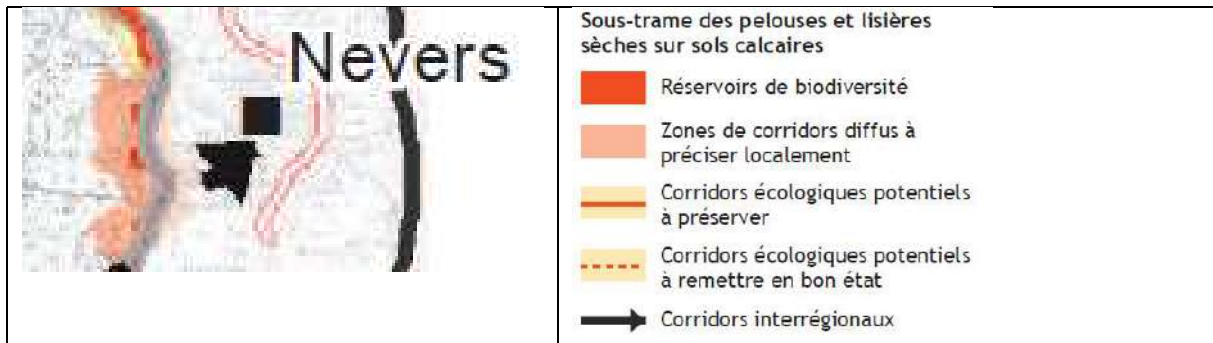


## LES CORRIDORS INTERREGIONAUX

Plusieurs corridors interrégionaux se dirigeant notamment vers Nevers et son agglomération sont également identifiés au sein du SRCE au niveau de la mosaïque dynamique de milieux naturels des vallées alluviales, notamment l'axe Loire-Allier. Cette fonctionnalité inter-régionale s'observe notamment au sein des sous-trames suivantes :

- Sous trame « Boisements non alluviaux » ;
- Sous trame « Prairie et bocage » ;
- Sous trame « Pelouse sèche et sableuse » ;
- Sous trame « Cours d'eau » ;
- Sous trame « Boisements alluviaux » ;
- Sous trame « Plan d'eau et milieux humides ».





*Corridors interrégionaux identifiés dans le SRCE (source : SRADET)*



## LE PROGRAMME D'ACTION DE LA TVB DU PAYS VAL D'AUBOIS

Au vu des enjeux mis en évidence dans le cadre de l'élaboration de la Trame verte et bleue du territoire, un programme d'actions a été établi en concertation avec les comités technique et de pilotage. Le programme d'actions retenu se décompose en 5 orientations, elles-mêmes déclinées en 8 actions, complétées de 2 actions dites « chapeau » (correspondant à des actions incontournables) :

Orientations	Actions		Degré de priorité
/	Accompagner l'intégration de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme		Prioritaire
	Suivre la mise en œuvre du programme d'actions		Prioritaire
Préserver le réseau écologique identifié sur le territoire	P1	Assurer la maîtrise foncière d'espaces à enjeux de biodiversité	Non-prioritaire
Restaurer les continuités écologiques du territoire	R1	Restaurer les zones humides dégradées sur l'Aubois et ses affluents	Non-prioritaire
	R2	Renforcer le maillage de haies	Prioritaire
Appliquer une politique de gestion favorable au réseau écologique du territoire	G1	Mettre en place une charte pour la bonne gestion du patrimoine communal	Prioritaire
Développer la communication et la sensibilité autour des enjeux liés au réseau écologique	C1	Communiquer sur la biodiversité auprès du grand public	Prioritaire
	C2	Sensibiliser à la gestion et à la préservation de la ripisylve	Non-prioritaire
Améliorer et suivre la connaissance naturaliste du territoire	S1	Réaliser des inventaires écologiques complémentaires	Prioritaire

Figure 1 : Programme d'actions en faveur du réseau écologique du Pays Val d'Aubois (source : Définition de la TVB du Pays Val d'Aubois – Tome I : rapport de synthèse)

Parmi les 8 actions proposées, 5 ont été considérées comme prioritaires et ont fait l'objet de fiches descriptives détaillées. Ces fiches comprennent les informations suivantes :

- contexte et description de l'action,
- porteurs potentiels du projet, partenaires éventuels et rôle du Pays,
- coût estimé et aides financières mobilisables,
- calendrier,
- indicateurs de suivi,
- bibliographie et exemples.

L'ensemble de ces actions s'applique au Pays et le cas échéant lorsque cela relève du code de l'urbanisme ou de la mise en cohérence avec le développement du territoire ces actions devront être prises en compte.

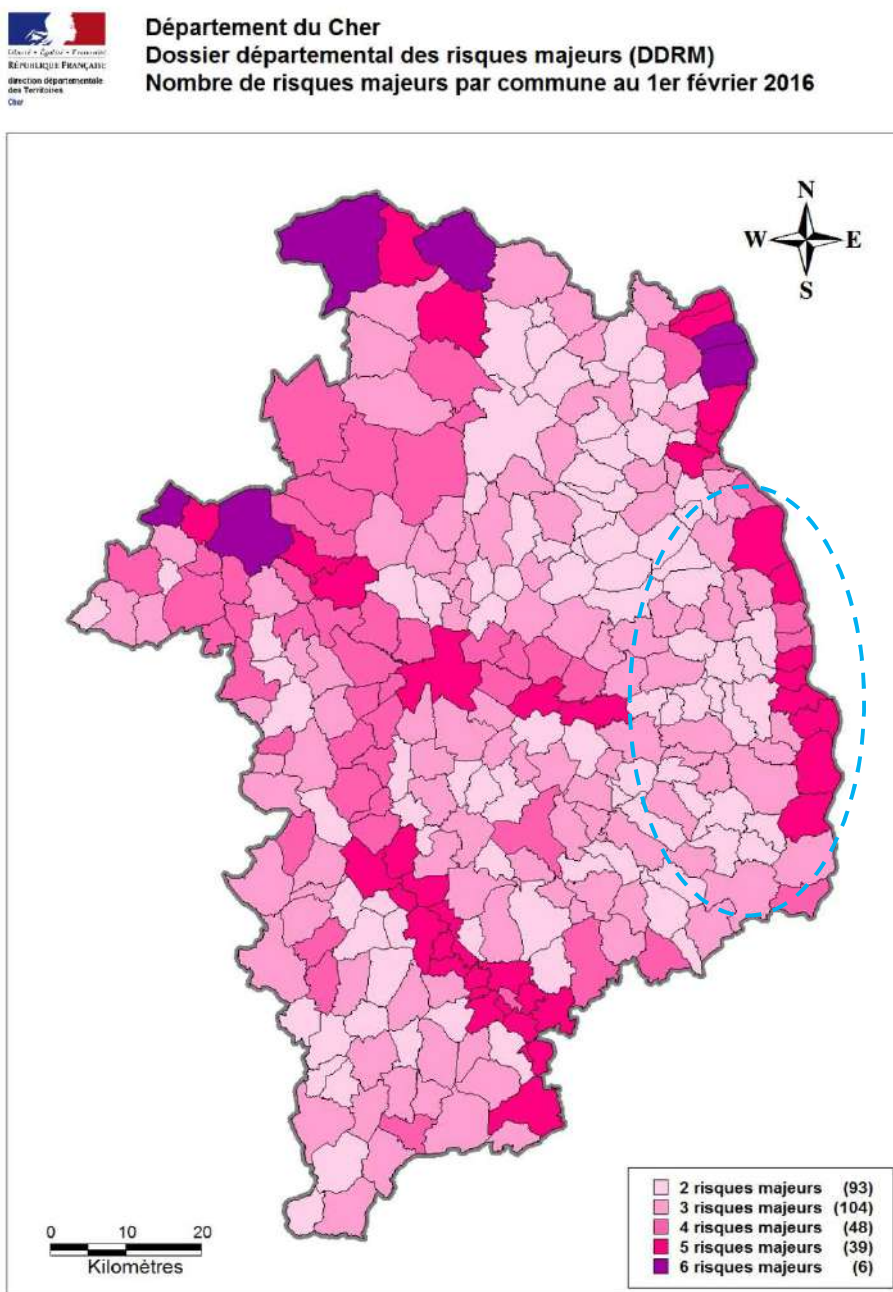
## Synthèse des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>*Des zonages d'inventaires et de protection localisés au niveau des milieux naturels d'intérêt (principalement le val de Loire et d'Allier) pour la faune et la flore patrimoniales ainsi que les étangs.</p> <p>*Un maillage bocager encore bien conservé sur le territoire</p>	<p>*Déprise agricole et retournement de quelques prairies en cultures entraînant la perte de milieux ouverts intéressants pour la biodiversité</p> <p>*Pratique agricole intensive (mécanisation et grandes parcelles de culture) conduisant à la diminution des éléments boisés et prairiaux du territoire</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>*Des actions de gestion et de préservation (mesures agro-environnementales et climatiques, plan simple de gestion, ...) mises en place dans le cadre des activités anthropiques exploitant les milieux naturels et semi-naturels (milieux agricoles, boisements, cours d'eau...)</p> <p>*Présence d'une Trame Verte et Bleue sur le territoire du Pays identifiant les secteurs à enjeux pour la préservation et la restauration des continuités</p>	<p>*Disparition progressive des milieux naturels d'intérêt à cause de pratiques agricoles, industriels ou anthropiques</p>

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préserver les milieux naturels d'intérêt identifiés dans les zonages de protection et d'inventaires (ZNIEFF, NATURA 2000, Espaces Naturels Sensibles)</li> <li>➤ Préserver les réservoirs de biodiversité identifiés dans la Trame Verte et Bleue, à savoir les cours d'eau, les boisements de taille importante, les milieux humides, les plans d'eau ainsi que les gîtes à chauves-souris...</li> <li>➤ Poursuivre la gestion durable des milieux naturels et semi-naturels exploités (espaces agricoles, boisements, cours d'eau...) aux travers des diverses actions initiées sur le territoire</li> <li>➤ Veiller à concilier les pratiques agricoles avec la préservation des milieux naturels notamment le bocage principalement localisé au niveau de la Vallée de Germigny</li> <li>➤ Limiter le mitage des milieux naturels par les extensions des zones urbaines notamment au niveau de la vallée de la Loire et de l'Allier</li> </ul>

## 4. Les risques

Un risque est la conjugaison d'un aléa ou évènement (inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête...) et d'un ou plusieurs enjeux humains, économiques, ou environnementaux susceptibles d'être affectés. Ces risques sont classifiés en risque majeur ou non selon la récurrence de l'évènement et l'importance des enjeux. Ils peuvent être de type naturel ou bien technologique.



Nombre de risques majeurs par commune au 1<sup>er</sup> février 2016 (DDRM)

## 4.1 Les risques naturels

---

Ce chapitre a en grande partie été réalisé à partir du site géorisques du BRGM et du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Cher (en date de 2016).

### 4.1.1 Le risque inondation

---

L'organisation de la gestion du risque d'inondation se fait sur trois échelles :

- niveau national : la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNFGRI) ;
- niveau du bassin : le PGRI ;
- niveau local : les stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Les SLGRI s'appliquent sur un Territoire à Risque d'Inondation important (TRI).

#### ➤ Le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)

Le PGRI Loire-Bretagne, adopté en date du 23/11/2015 par le Préfet coordonnateur de Bassin, est le document de référence de la gestion des inondations pour le bassin Loire-Bretagne sur la période 2016-2021 (du 22 décembre 2015 au 22 décembre 2021). C'est l'outil de mise en œuvre de la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation au niveau du bassin hydrographique. Ce document est élaboré par l'État (DREAL) avec les parties prenantes à l'échelle du bassin hydrographique dans le cadre des travaux de la commission inondation du comité de bassin.

Conformément aux articles L.131-1 (10°) du Code de l'Urbanisme, le SCoT Loire Val d'Aubois doit être compatible avec :

- les objectifs de gestion des risques inondation définis par le PGRI ;
- les orientations fondamentales et les dispositions de ce plan.

*"Ce document fixe les objectifs en matière de gestion des risques d'inondations et les moyens d'y parvenir, et vise à réduire les conséquences humaines et économiques des inondations. Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme, les plans de prévention des risques d'inondation, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau"* (DREAL Bretagne).

6 objectifs et 46 dispositions fondent la politique de gestion du risque d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne pour les débordements de cours d'eau et les submersions marines :

1. préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines ;
2. planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
3. réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
4. intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale ;
5. améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;
6. se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

#### ➤ Les Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI)

*"Un TRI est un secteur où se concentrent fortement des enjeux exposés aux inondations, qu'elles soient issues de submersions marines, de débordements de cours d'eau ou de toute autre origine"* (DREAL Centre-Val de Loire). Toutefois, l'absence de TRI sur un territoire ne signifie en aucun cas que les risques d'inondation n'existent pas ou qu'ils peuvent être négligés.

Ainsi, bien que le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois ne soit pas considéré comme un Territoire à Risque Important d'Inondation selon l'arrêté préfectoral du 22/10/18, le risque est bien présent.

Une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) est la reprise des objectifs du PGRI à l'échelle d'un TRI. Elle comprend :

- un diagnostic : connaissances existantes ou rapidement acquises ;
- une carte du périmètre ;
- des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations ;
- des dispositions déclinées par un programme d'action.

➤ Le risque inondation par débordement de cours d'eau

Le risque d'inondation concerne la frange est du territoire et intéresse les communes situées le long de la Loire et de l'Allier.

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Loire dans le département du Cher, que l'on regroupe communément sous l'appellation unique "PPRI de la Loire" ont été révisés et approuvés par arrêté du 22 mai 2018.

Sont concernées par le PPRI du fleuve Loire – Val de la Charité : Argenvières, Herry, Saint-Léger-le-Petit et Beffes.

Sont concernées par le PPRI du fleuve Loire – Vals de Givry : Cours-les-Barres, Cuffy, Jouet-sur-l'Aubois et Marseilles-lès-Aubigny.

Le zonage réglementaire résulte du croisement entre le découpage en zones d'aléa et le caractère urbanisé ou non de chacune de ces zones. Il comporte 18 zones différentes, regroupées en trois catégories :

- les zones "A" d'expansion des crues sont des zones d'interdiction sauf exceptions (en rouge sur les cartes)
- les zones "B" urbanisées. Compte tenu de leur caractère de zones déjà construites, les zones "B" peuvent recevoir de nouveaux projets, notamment pour compléter les "dents creuses" sous réserve du respect d'un certain nombre de prescriptions (en bleu sur les cartes).
- les zones en eaux permanentes EP.

Par ailleurs les communes d'Apremont-sur-Allier, Neuvy-le-Barrois et Mornay-sur-Allier sont quant à elles concernées par le risque inondation du fait de leur proximité avec l'Allier. Cependant aucun Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) n'est en vigueur. Un Plan des Surfaces Submersibles (PSS) de l'Allier a été approuvé le 12 mars 1965. Il concerne les trois communes précédemment citées.

Un atlas des Zones inondables (AZI) pour l'Allier existe également. Ce document a seulement une valeur informative. Dans les communes concernées par ce risque, l'information préventive joue un rôle primordial.

➤ Le risque inondation par remontée de nappe

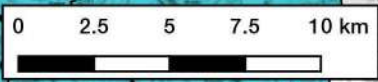
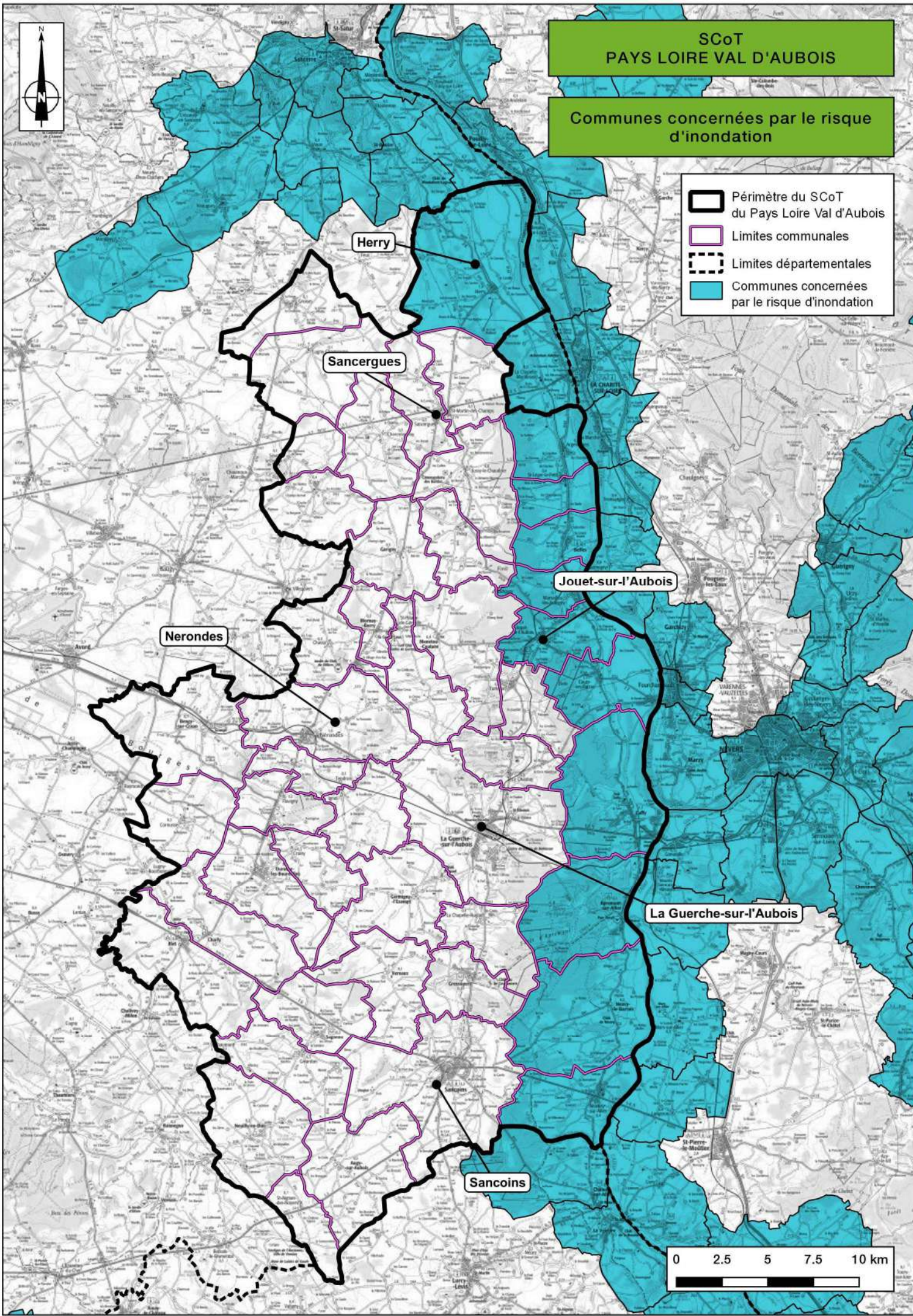
Ce risque est naturellement marqué au niveau des lits majeurs des cours d'eau : sensibilité au risque fort, voire nappe sub-affleurante. Dans ces zones, des risques d'inondation sont envisageables ; en effet, en cas d'épisodes pluvieux intenses, l'eau peut remonter rapidement à la surface.



**SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS**

**Communes concernées par le risque  
d'inondation**

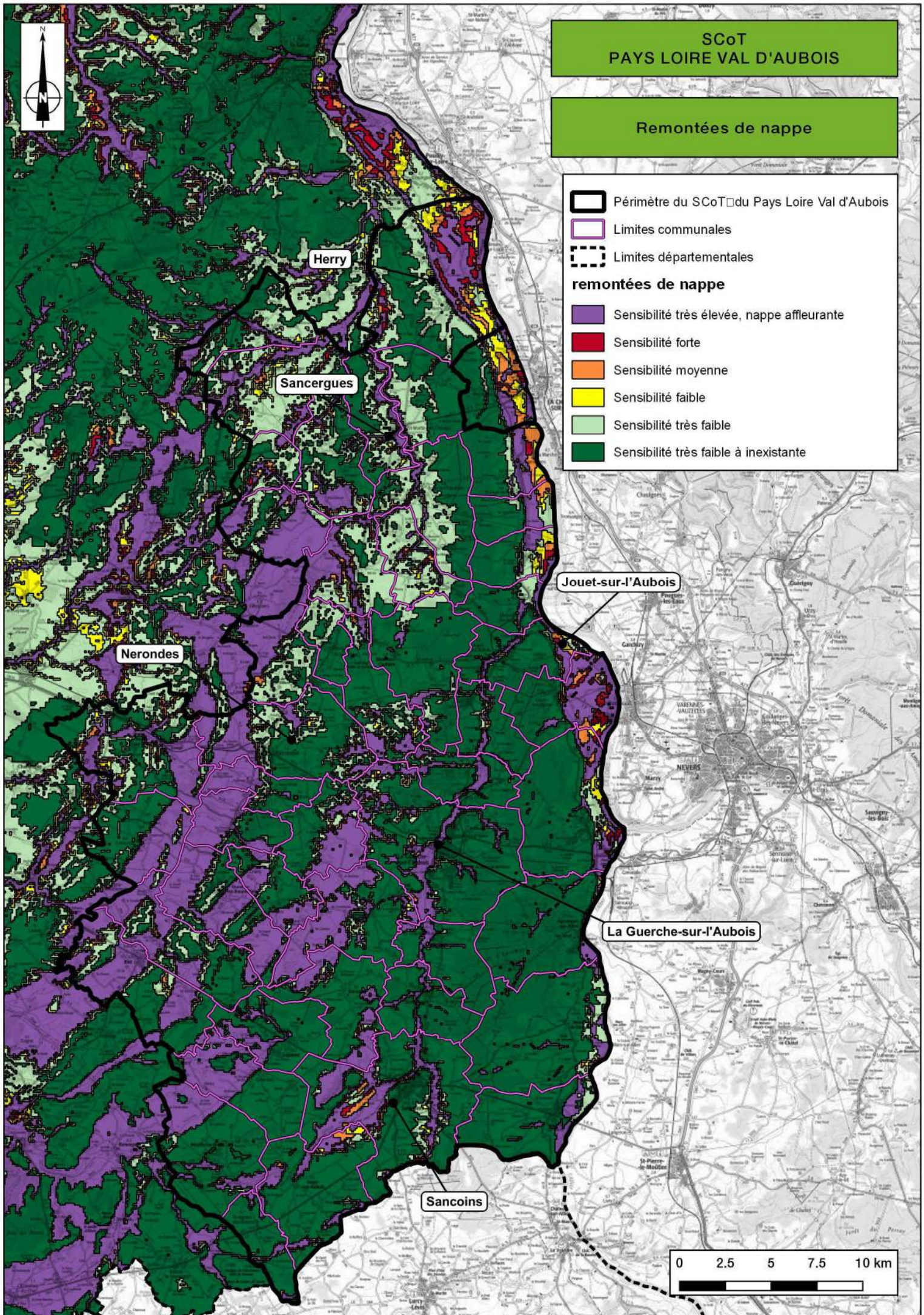
- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Limites communales
- Limites départementales
- Communes concernées par le risque d'inondation



SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Remontées de nappe

-  Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
-  Limites communales
-  Limites départementales
- remontées de nappe**
-  Sensibilité très élevée, nappe affleurante
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité très faible
-  Sensibilité très faible à inexistante



#### 4.1.2 Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. On distingue :

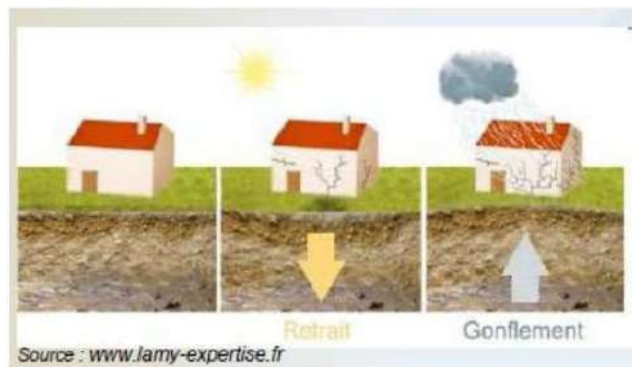
- les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Il s'agit principalement des affaissements, tassements, glissements et retraits/gonflements,
- les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Il s'agit des effondrements, chutes de pierres et de blocs, éboulements et coulées boueuses.

Les perturbations climatiques actuelles et à venir peuvent avoir des incidences sur la stabilité des sols et augmenter le nombre de mouvements de terrain. Une augmentation de la durée d'insolation pourrait produire des désordres au niveau des infrastructures, comme par exemple sur les enrobés et les enduits routiers.

##### ✓ Le retrait gonflement des argiles

Les variations d'eau (alternances de périodes très humides et de périodes très sèches) produisent des gonflements et rétractations des terrains pouvant avoir des conséquences sur les bâtiments à fondations superficielles.

Ce risque est gradué selon une échelle allant de "quasi nul" à fort". Le territoire est concerné par un aléa faible à moyen.



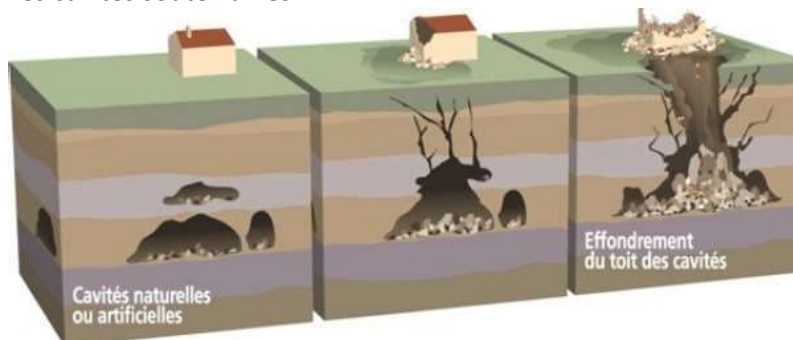
*Le risque de retrait gonflement des argiles*

Sur la commune de Mornay-sur-Allier, un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) "argiles" a été prescrit le 20 décembre 2005.

##### ✓ Les glissements de terrain et chutes de blocs

38 mouvements de terrain sont recensés sur l'ensemble du territoire. Le risque mouvement de terrain est particulièrement présent au nord du Pays avec un recensement de mouvements de terrain relativement important. Il existe également un risque de coulée de boue sur les communes de La Guerche-sur-l'Aubois et Neuvy-le-Barrois.

##### ✓ Les cavités souterraines



44 cavités sont recensées sur l'ensemble du territoire. Elles sont principalement localisées au sud et au nord. Ce sont pour la plupart des anciennes carrières ou des cavités d'origine naturelle.



SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Aléa retrait-gonflement des argiles

▭ Périmètre du SCoT  
du Pays Loire Val d'Aubois

▭ Limites communales

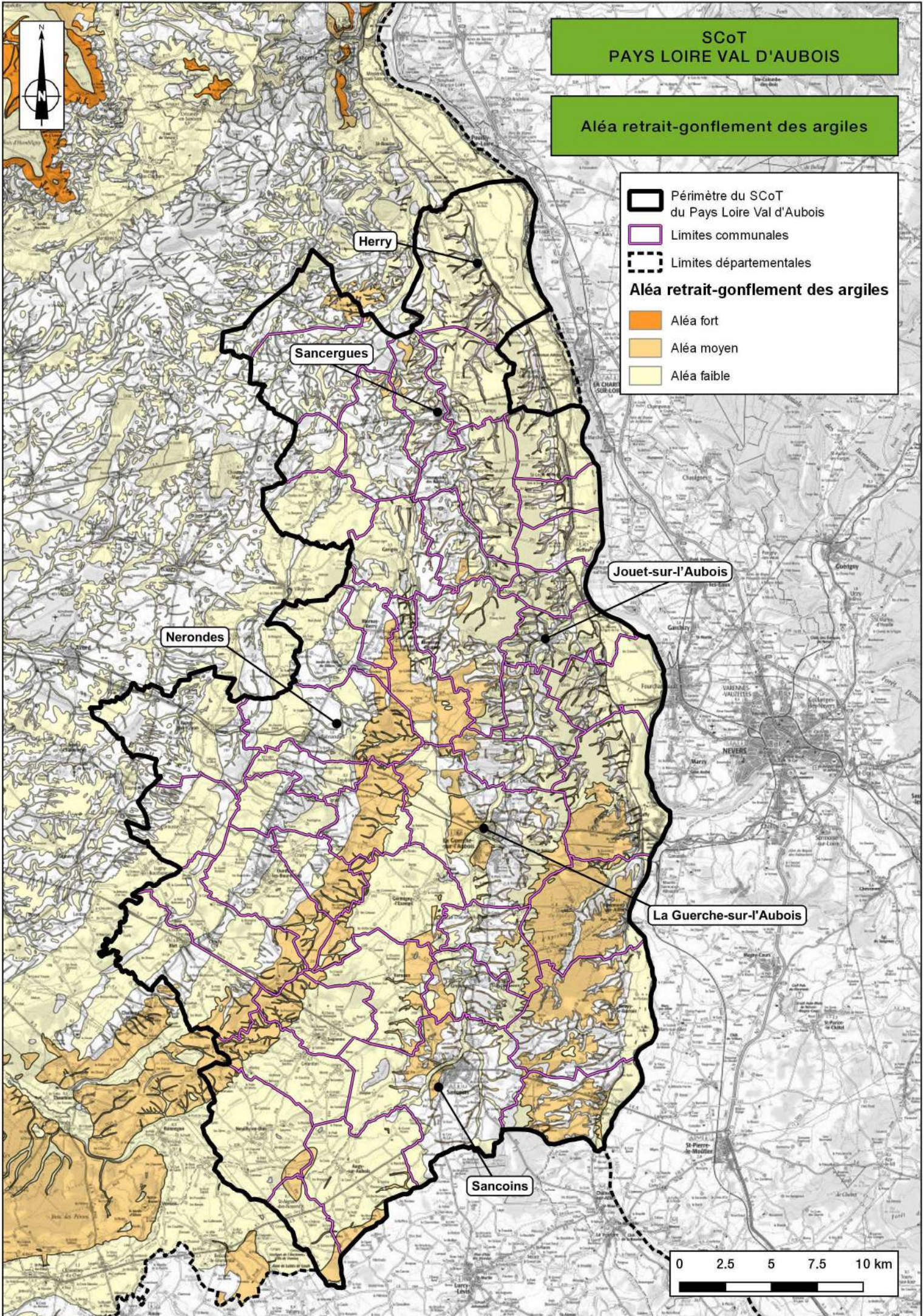
▭ Limites départementales

Aléa retrait-gonflement des argiles

▭ Aléa fort

▭ Aléa moyen

▭ Aléa faible

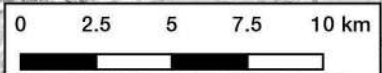
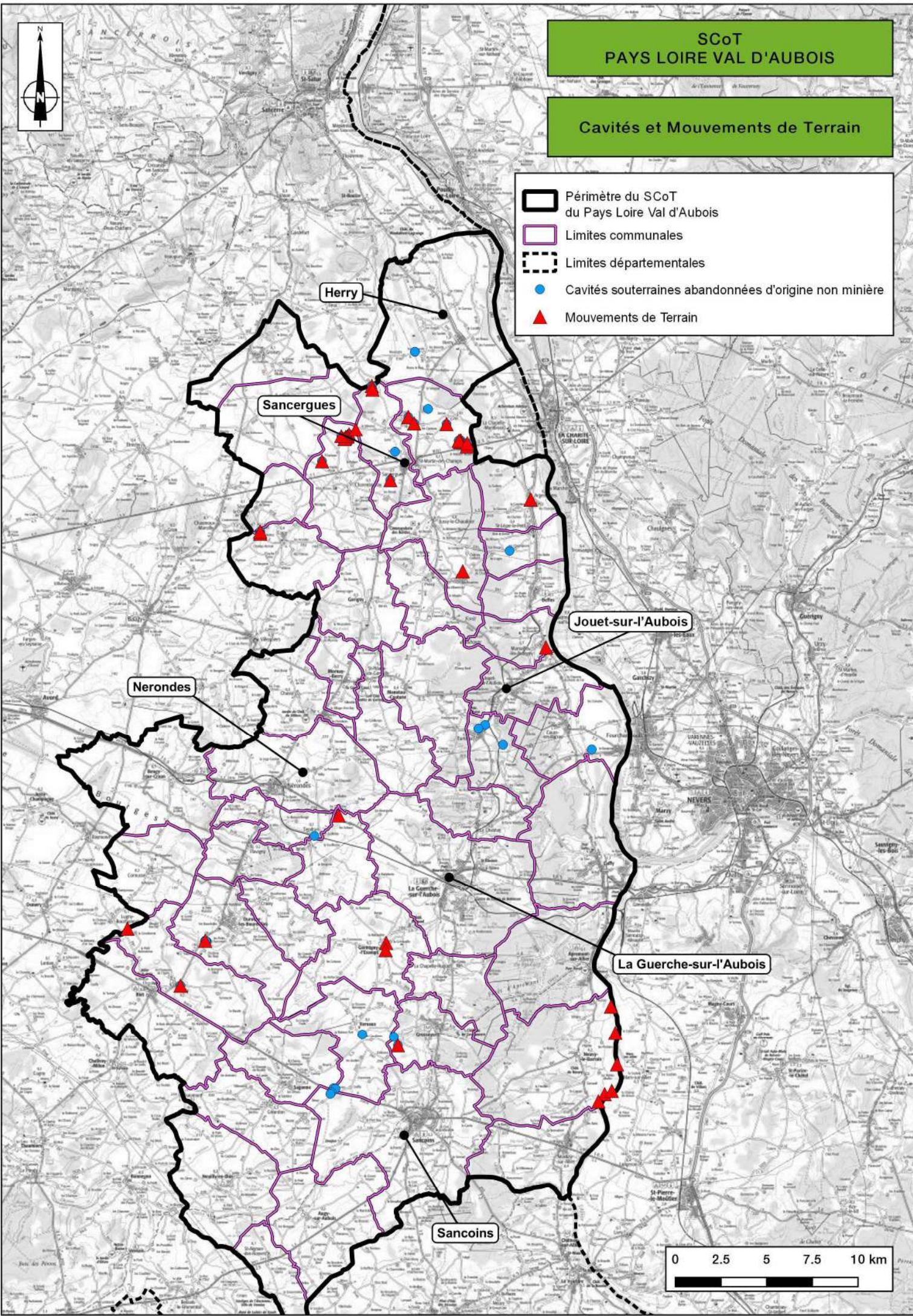




# SCoT PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

## Cavités et Mouvements de Terrain

- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Limites communales
- Limites départementales
- Cavités souterraines abandonnées d'origine non minière
- Mouvements de Terrain



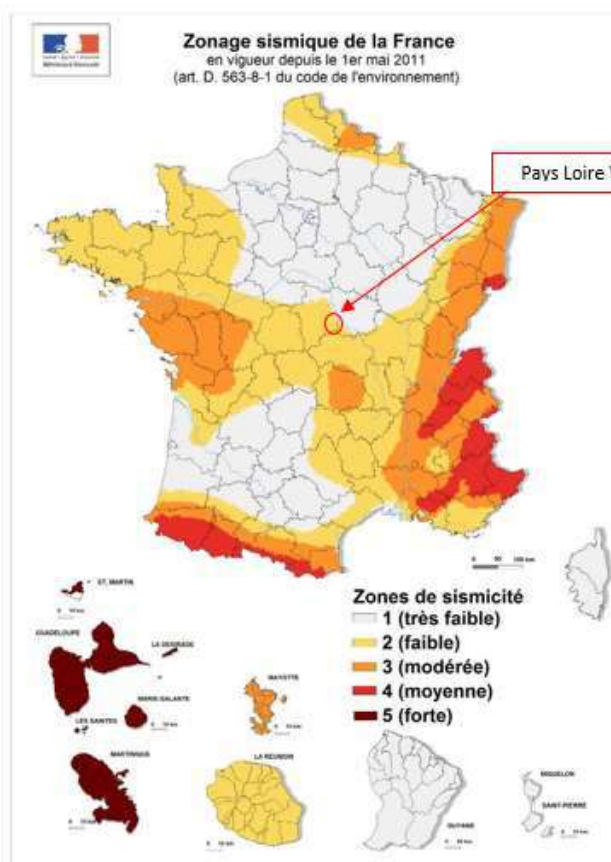
#### 4.1.3 Le risque sismique

Un séisme est une secousse brusque de l'écorce terrestre, produite à une certaine profondeur, à partir d'un épicer. C'est la libération brutale d'énergie lors du mouvement des plaques de la lithosphère, les unes par rapport aux autres, qui occasionne une vibration du sol appelée séisme.

Pour l'application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la classe dite "à risque normal", le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité croissante :

- 1 - Zone de sismicité 1 (très faible),
- 2 - Zone de sismicité 2 (faible),
- 3 - Zone de sismicité 3 (modérée),
- 4 - Zone de sismicité 4 (moyenne),
- 5 - Zone de sismicité 5 (forte).

Le département du Cher est classé dans sa quasi-totalité en zone 2 dite de "sismicité faible", et le Nord du département en zone 1 dite de "sismicité très faible". Le territoire du Pays Loire Val d'Aubois se situe principalement en zone 2 ; les règles de construction parasismiques sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux d'extension sur l'existant, pour les bâtiments de catégories III et IV. Elles sont également obligatoires pour les travaux lourds, pour les bâtiments de catégorie IV (décret 2010-1254 du 22 octobre 2010). Seules 10 communes se trouvent en zone de sismicité très faible.



Le risque sismique en France

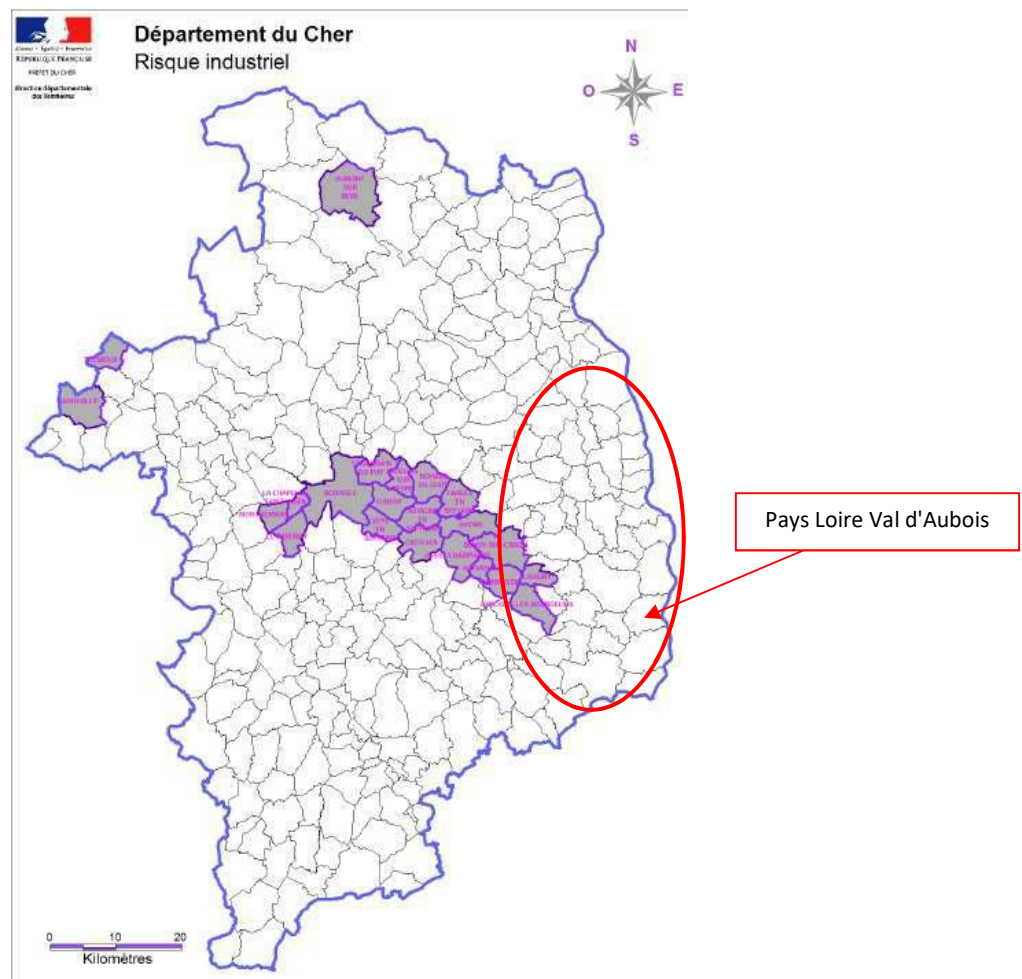
#### 4.1.4 Le risque "feu de forêt"

Le département du Cher n'est pas considéré, à ce jour, comme un territoire sensible aux risques de feux de forêt. À ce titre aucun Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêt (PPRif) n'est recensé sur le territoire du SCoT Pays Loire Val d'Aubois. Néanmoins, des règles de prévention doivent s'appliquer (comme les débroussailllements).

## 4.2 Les risques industriels et technologiques

### 4.2.1 Sites SEVO et Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Le département du Cher comporte début 2016, 10 établissements "Seveso II" dont 2 seuils bas et 8 seuil haut. Les communes de Flavigny, Cornusse et Ourouer-les-Bourdelins sont concernées par l'établissement DGATT classé SEVESO seuil haut pour lequel il n'existe aucun Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT).



*Le risque industriel dans le Cher*

Sans être classés SEVESO, de nombreux établissements peuvent présenter des risques. Leur prise en compte dans le développement d'une commune est indispensable car ils nécessitent des distances de retrait pour la sécurité et/ou le bien-être des habitants (nuisances olfactives, sonores...).

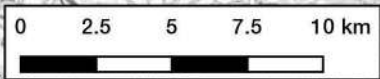
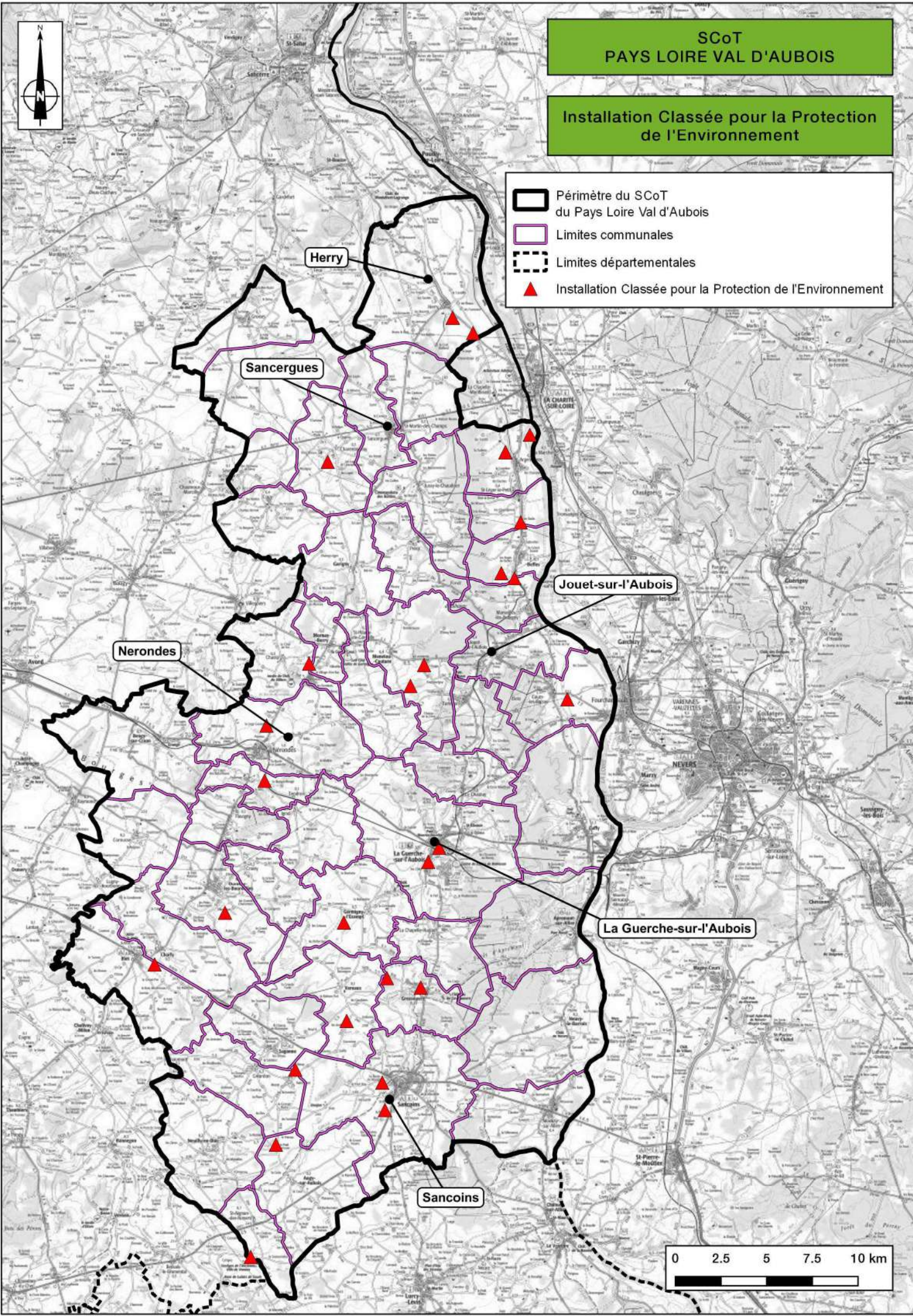
D'après la Base Ministérielle des Installations classées, on compte 28 ICPE sur le territoire soumis à autorisation ou enregistrement.



**SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS**

**Installation Classée pour la Protection  
de l'Environnement**

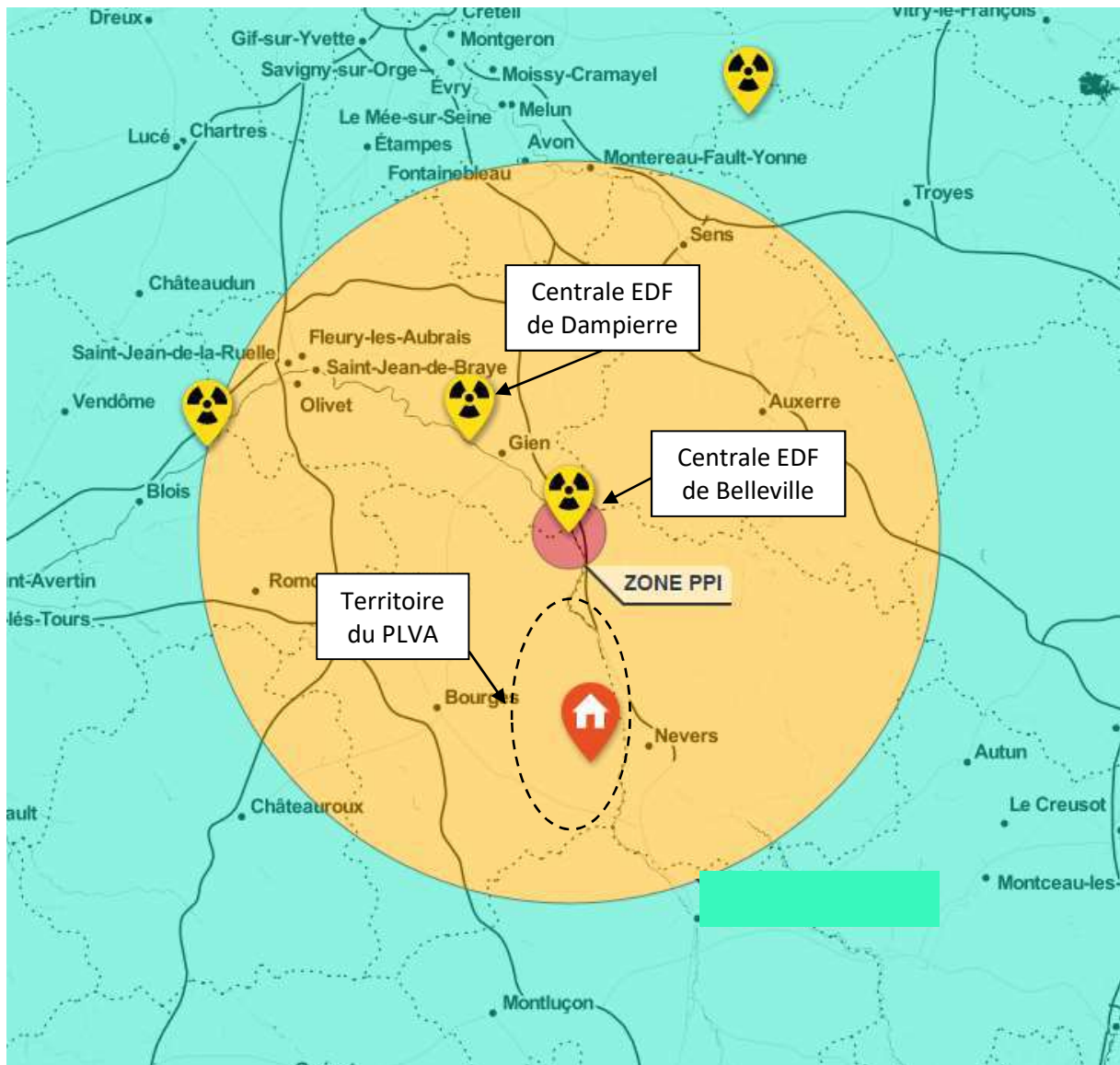
- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Limites communales
- Limites départementales
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



#### 4.2.2 Risque nucléaire

Ce risque provient de la survenance éventuelle d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet. Les incidents peuvent survenir lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, en cas de dysfonctionnement grave d'une installation nucléaire industrielle et plus particulièrement sur une centrale radionucléaire.

Aucune centrale nucléaire n'est implantée sur le territoire du SCoT Pays Loire Val d'Aubois. Selon les études de dangers réalisées par EDF, et au vu des retours d'expériences, le risque de contamination en cas d'accident majeur serait circonscrit à moins de 5 km de la centrale et une zone de sécurité de 10 km (zone PPI: Plan Particulier d'Intervention), à titre préventif, a été arrêtée autour de ces centrales. Aucun de ces rayons ne recoupe le territoire d'étude. Toutefois, l'ensemble du territoire est inclus dans un rayon de moins de 100 km de la centrale nucléaire de Belleville. De plus, la partie nord du territoire est également située à moins de 100 km de la centrale nucléaire de Dampierre.

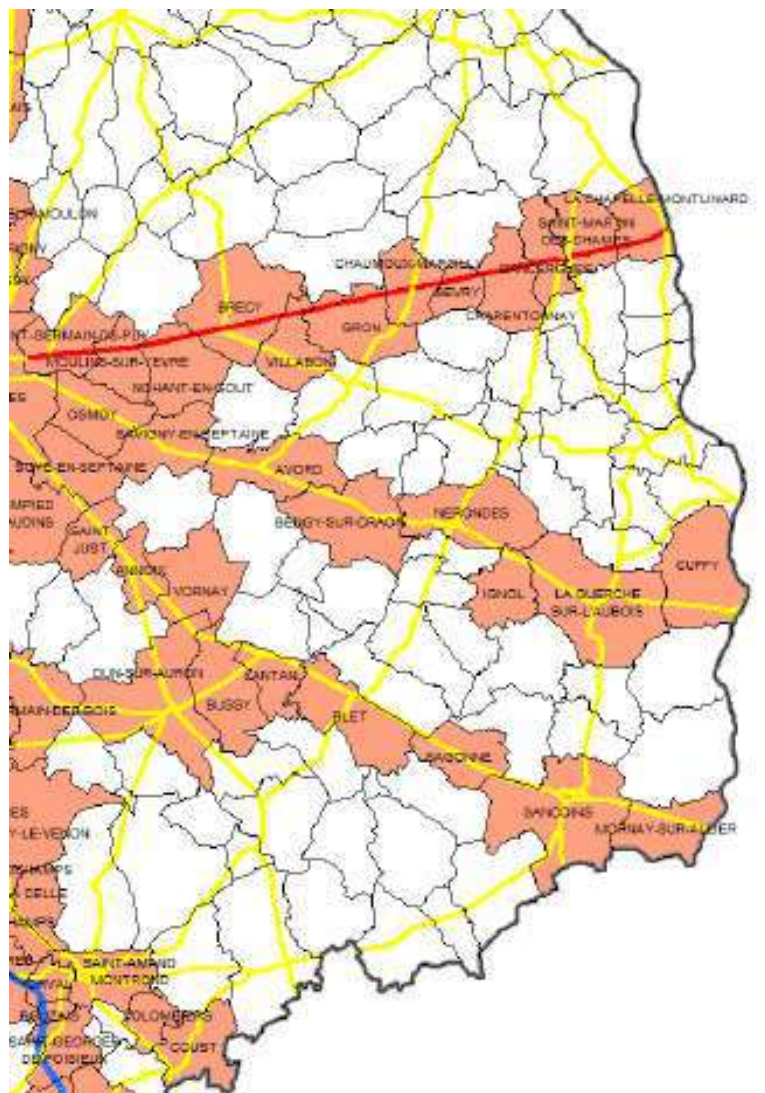


Localisation du risque nucléaire par rapport au territoire du SCoT

#### 4.2.3 Risque de Transport de matières Dangereuses (TMD)

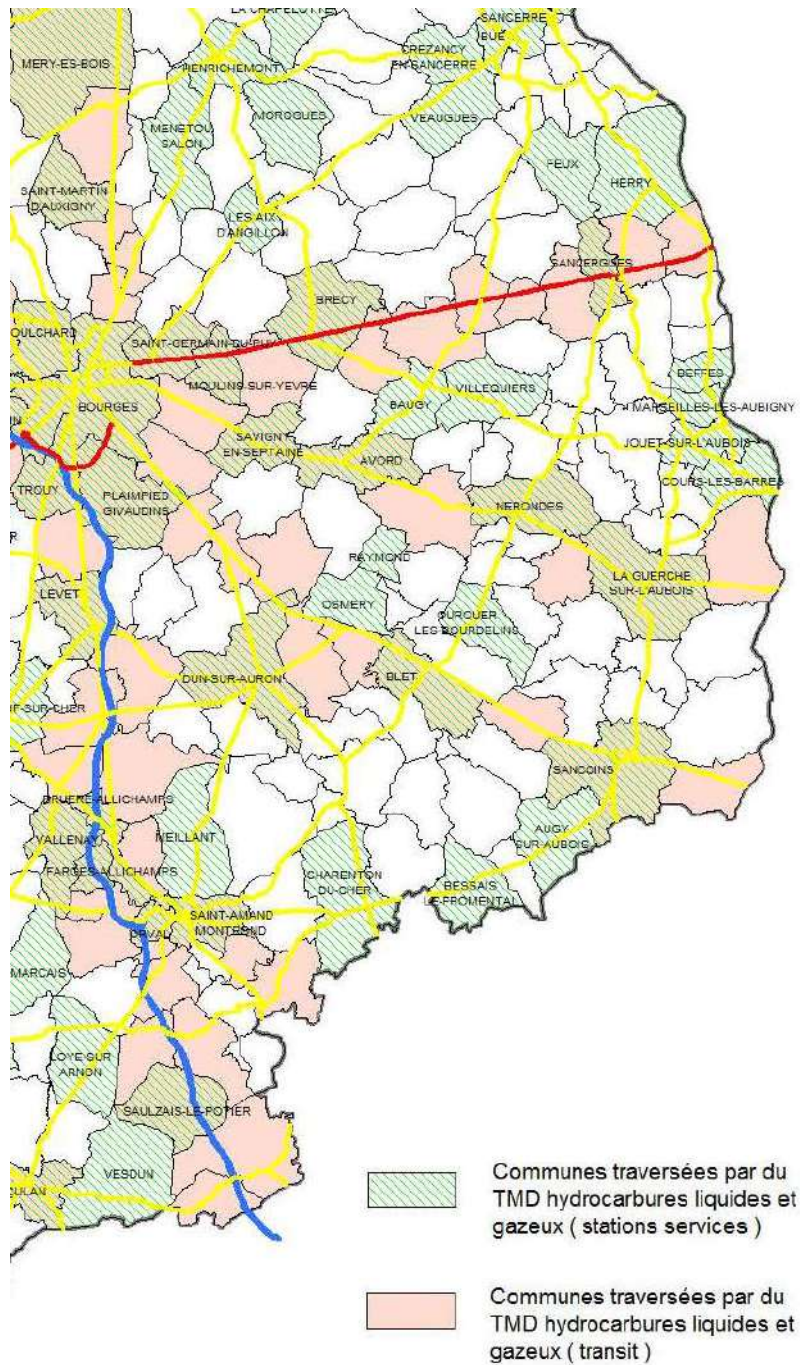
Ce risque peut survenir lors d'un accident, lorsque le transport est assuré par la route, les rails, les voies d'eau ou les canalisations. Les zones sensibles sont donc les grands axes de circulation, les zones fortement industrialisées et les secteurs où l'environnement présente une forte sensibilité. Les principaux dangers liés au transport de matières dangereuses sont les explosions, les incendies, les pollutions et les dispersions dans l'air. La zone dite à risque correspond à une bande de 50 m de large de part et d'autre de l'axe. Les communes identifiées comme présentant un risque lié au transport de matières dangereuses sont celles étant traversées par les grands axes, dans leur partie agglomérée ou habitée.

Aucune commune du département n'est véritablement à l'abri d'un accident TMD, mais le risque se trouve accru pour celles traversées ou longées par les voies de communication les plus fréquentées du département (A71, A20, RD2076, RN151, RD2144, RD940, RD976 ...) et les lignes de chemin de fer en direction de NEVERS, PARIS, ISSOUDUN et MOULINS).



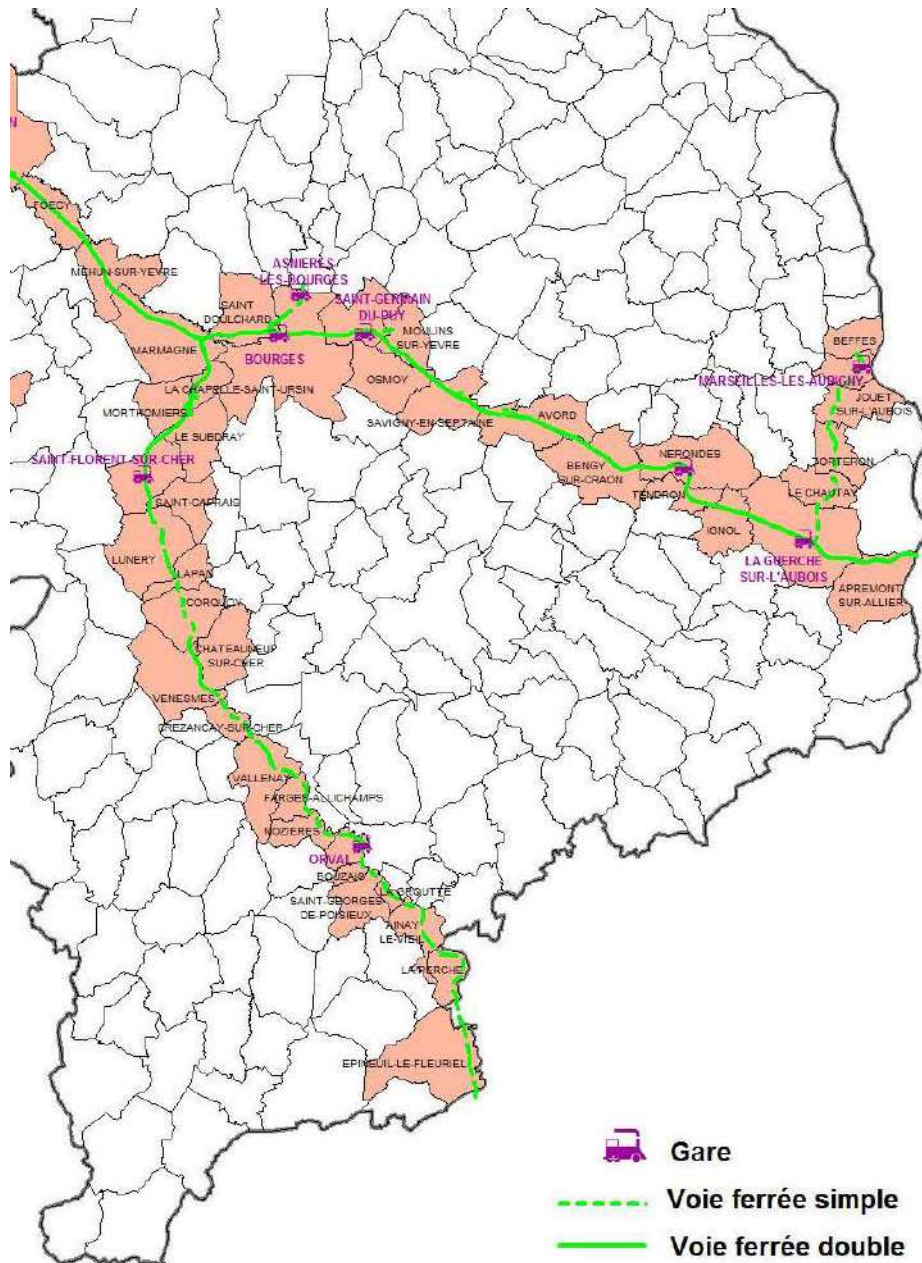
Communes concernées par le risque TMD routier (hors hydrocarbures) (DDRM)

Les communes du territoire plus particulièrement concernées par le risque TMD sont traversées par la RN 151, la D976 ou la RD2076.



*Communes concernées par le risque TMD routier d'hydrocarbures liquides et gazeux (DDRM)*





*Communes concernées par le risque TMD ferroviaire (DDRM)*

On notera l'absence sur cette carte de la gare de Bengy-sur-Craon.

- Trois zones de dangers pour la vie humaine sont définies par rapport à chaque canalisation de transport de gaz :
  - la zone de dangers significatifs pour la vie humaine, délimitée par les seuils des effets irréversibles,
  - la zone des dangers graves pour la vie humaine, délimitée par les seuils des premiers effets létaux,
  - la zone des dangers très graves pour la vie humaine, délimitée par les seuils des effets létaux significatifs.

De plus, certaines communes membres du SCoT ne sont pas directement traversées par une canalisation de transport de gaz mais sont tout de même impactées par les zones d'effets de canalisations de proximité. En effet, c'est le cas des canalisations suivantes :

- DN600-1989-Avord "Les Chaumes" - Neuvy-le-Barrois dont les zones d'effets atteignent les communes de Grossouvre, Ignol, Nérondes et Germigny l'Exempt ;
- DN50-1996-BRT La Chapelle Hugon dont les zones d'effets atteignent la commune de Grossouvre ;
- DN600 Canalisation BERRY dont les zones d'effets atteignent la commune de Neuvy-le-Barrois ;
- DN80-1990-BRT Tendron-Nérondes dont les zones d'effets atteignent la commune de Nérondes.



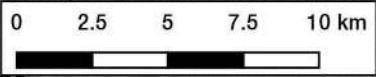
SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Transport de gaz naturel haute pression

- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Limites communales
- Limites départementales
- Commune concernée

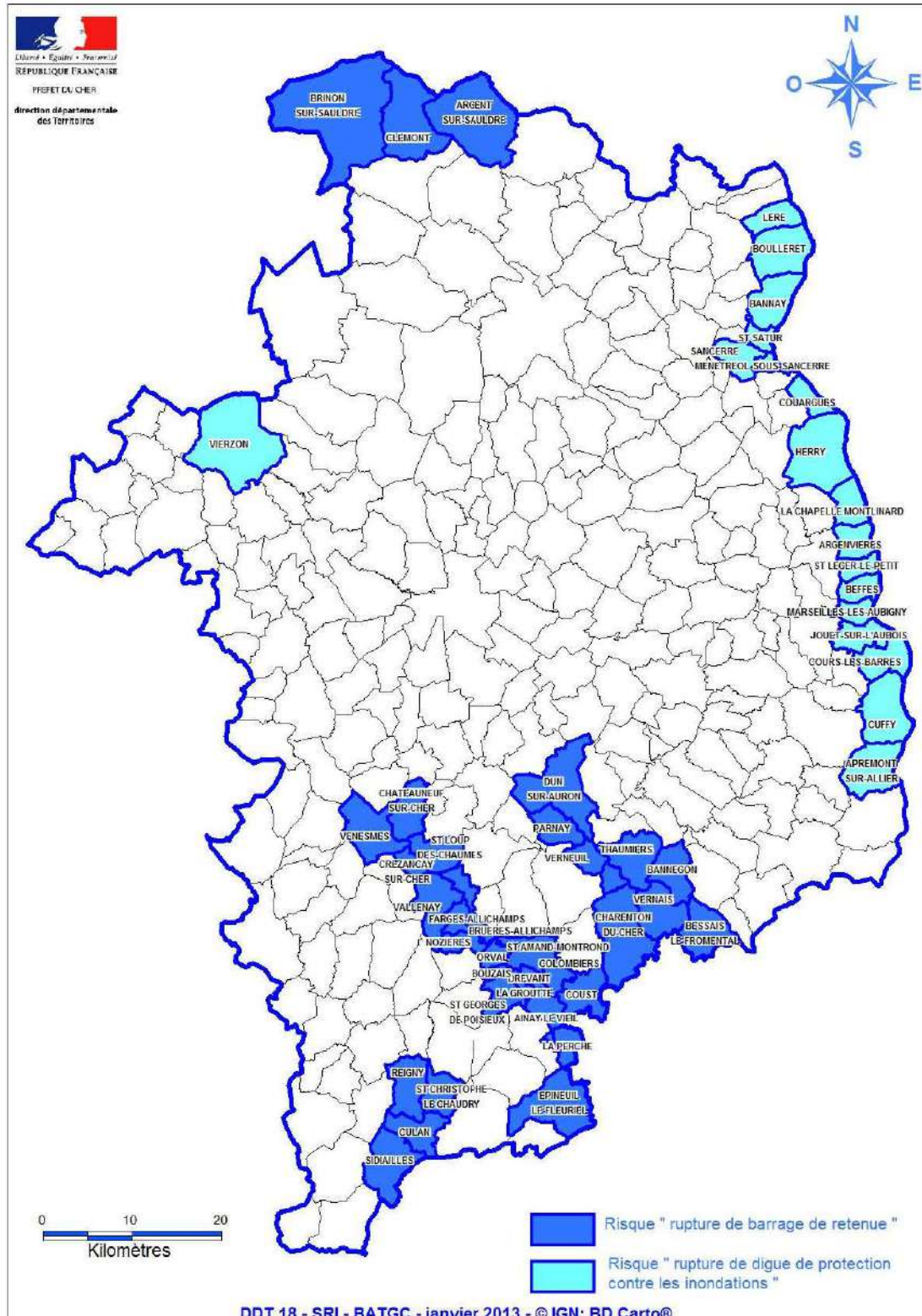
Sancergues

Jouet-sur-l'Aubois



#### 4.2.4 Risque de rupture de digue de protection contre les inondations

Le phénomène de rupture d'une digue de protection contre les inondations correspond à une destruction partielle de l'ouvrage pouvant entraîner la formation d'une brèche.



Risque de rupture d'ouvrages hydrauliques (DDRM)

## Synthèse des enjeux

---

ATOUTS	FAIBLESSES
* Risques naturels et technologiques connus et localisés limitant ainsi l'exposition des biens et des personnes pour les projets futurs	*Territoire en partie exposé au risque mouvement de terrain (nombreuses cavités sur certains secteurs du territoire) et risque d'inondation localisé au niveau de la vallée de la Loire et de l'Allier
OPPORTUNITÉS	MENACES
* Présence de documents cadres fixant de périmètres de protection, des règlements d'urbanisation et des dispositions d'intervention en cas de catastrophe	* 28 ICPE non SEVESO

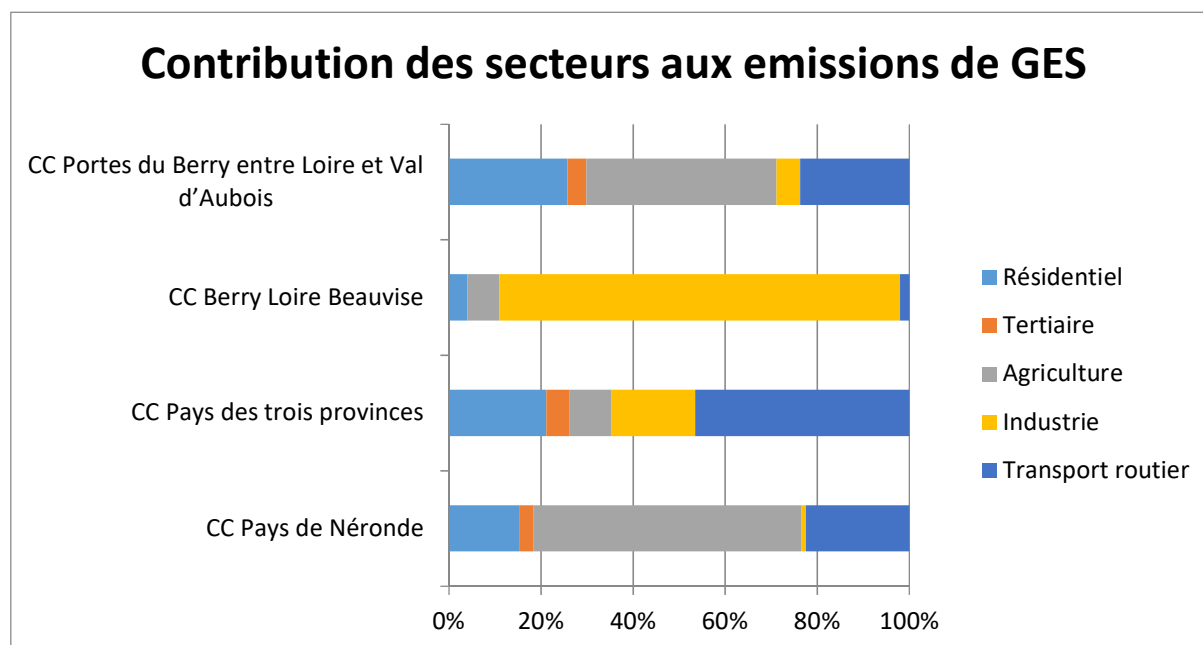
BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Prendre en compte les risques naturels et technologiques connus pour le futur projet de développement</li><li>➤ Appliquer les documents cadres fixant les périmètres de protection, les règlements d'urbanisation</li></ul>

## 5. Pollution et nuisances

### 5.1 Les émissions de polluants

Au sein de l'atlas réalisé par Lig'Air, la DREAL Centre-Val de Loire, l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre Centre-Val de Loire, des données sur les émissions de polluants sont également disponibles par EPCI.

L'analyse de ces informations fait ressortir la diversité des profils des communautés de communes. La communauté de communes de Néronde est caractérisée par un secteur agricole très émetteur de GES, les autres secteurs étant moins représentés. La communauté de communes de Berry Loire Beauvise est marquée par un secteur industriel très polluant par rapport aux autres secteurs. Ce constat est principalement dû à la présence de la Cimenterie à Beffes. La communauté de communes des Trois Provinces est plus impactée par le transport routier, ce qui peut s'expliquer par la présence d'infrastructures de transports terrestres importants avec notamment la R2016 et la D951. Enfin la Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est caractérisée par les secteurs du résidentiel, de l'agriculture et du transport routier plus ou moins émetteurs de GES.



Concernant, les émissions de PES (polluants à effets sanitaires), aucun dépassement des valeurs limites n'a été recensé en 2014 malgré quelques épisodes de pollution en PM10 (polluant principalement dû au secteur agricole).

En situation de fond (loin des sources émettrices), aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'année 2016 pour les polluants atmosphériques NO2 (dioxyde d'azote), PM10 et O3 (ozone). Malgré le respect de ces valeurs, le territoire a fait l'objet d'épisodes de pollution en PM10 conduisant aux déclenchements de procédures préfectorales d'information et recommandation mais aussi d'alerte. Seul l'objectif de qualité pour l'ozone (AOT40 1) a été dépassé.

## 5.2 Les sols pollués du territoire

---

Il existe deux bases de données du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) qui répertorient les sites et sols pollués. Il s'agit de la base de données BASIAS qui liste tous les Anciens Sites Industriels et Activités de Service qui peuvent être à l'origine de pollution des sols, et de la base de données BASOL qui répertorie les sites pollués avérés.

**Trois sites BASOL** sont répertoriés sur le territoire, il s'agit de l'entreprise STROMAG France située sur la commune de la Guerche-sur-l'Aubois, de la décharge sur la commune de Torteron et de la Société LIOT sur la commune de Saint-Léger-le-Petit.

### ❖ Entreprise STROMAG France (la Guerche-sur-l'Aubois)

Deux études en novembre 2000 et novembre 2004 ont mis en évidence des pollutions des sols et des eaux souterraines. Les études réalisées indiquent :

- Une pollution dans les sols (Arsenic, Chrome, cuivre, polychlorobiphényles, trichloroéthylène (TCE))
- Une pollution sous forme dissoute dans les eaux souterraines (TCE, tétrachloroéthylène, Cis-1,2-dichloroéthylène, 1,2-dichloroéthane, 1,1-dichloroéthylène, chlorure de vinyle)

Ces résultats mettent en évidence une pollution des sols par des métaux toxiques découlant principalement des activités de traitement de surface, ainsi que des nappes souterraines contaminées par des hydrocarbures aliphatiques halogénés résultant a priori de l'utilisation de solvants halogénés

L'arrêté préfectoral du 13 juin 2005 prescrivait à la société STROMAG une étude simplifiée des risques (ESR). Cette ESR a été réalisée suite à un diagnostic environnemental réalisé courant 2005. Les études ont révélé 8 sources de pollution et le bureau d'étude a proposé les mesures suivantes :

- la mise en œuvre d'une surveillance semestrielle des eaux souterraines présentes au droit du site en période de basses et hautes eaux ;
- l'évaluation de la qualité des eaux souterraines au sein des puits privés implantés à environ 20 mètres en amont hydraulique du site au-delà de l'avenue de l'Europe ;
- l'évaluation de la qualité des eaux superficielles (canal de Berry et rivière l'Aubois) en amont ainsi qu'en aval hydraulique du site ;
- la réalisation d'un diagnostic visant à évaluer la qualité de l'air du sol sur l'ensemble du site ;
- l'information et la protection des travailleurs devant éventuellement intervenir dans le cadre de travaux en sous-sol ;
- la gestion des matériaux souillés présents en sous-sol devant être terrassés en cas de travaux et éventuellement évacués hors site.

Ces recommandations ont été formalisées dans un arrêté préfectoral du 5 mars 2008 de la manière suivante :

- surveillance des eaux souterraines à fréquence semestrielle ;
- investigations relatives au site de l'usine (analyse historique du site, des investigations visant à préciser le degré de pollution résiduelle des sols et des eaux souterraines en cas d'excavation (étude hydrogéologique) ;
- investigations relatives à l'extérieur du site de l'usine (étude de la vulnérabilité, identification des cibles potentielles, investigations de terrain, interprétation de l'état des milieux (IEM), réalisation d'une cartographie de l'étendue du panache de polluants, évaluation des risques de contamination des eaux superficielles voisines par les polluants présents dans le panache.

## ❖ Décharge (Torteron)

Le site d'une superficie d'environ 34 200 m<sup>2</sup> est situé au lieu-dit « les Clairambaux », sur une ancienne carrière de pierre à chaux. Il couvre les parcelles cadastrées A31 et A35 pour partie. L'ancienne installation de stockage de déchets industriels et d'ordures ménagères non dangereux a été exploitée de 1981 à 1995 par l'arrêté préfectoral du 30 juin 1980 délivré à la société France Déchets. Plusieurs exploitants se sont succédés (SA ORDURES SERVICE, TRIGA, SIMAT). Le 28 juin 1993 la société ECOSPACE (anciennement SITA Centre EST devenue en partie SITA Centre Ouest) est devenue le dernier exploitant et a cessé son exploitation en novembre 1995.

L'ancien centre de stockage se situe à 100m du flanc du canal du BERRY et à 250m du cours d'eau de l'Aubois. De par son activité, le site a accueilli des déchets inertes, cendres et mâchefers refroidis, ainsi que des boues de station d'épuration pelletables. Lors de la cessation d'activité, une pollution des eaux a été détectée en 1999. Situé au-dessus des formations aquifères, un dépôt sauvage de matière de vidanges (boues de station d'épuration essentiellement) est présent à proximité du site et toujours en activité en 2012. Les eaux qui s'infiltrent de ce point rejoignent probablement la nappe qui est analysée. Ce dépôt sauvage peut être à l'origine de la pollution constatée dans les analyses des eaux. L'arrêté du 4 novembre 1994, a obligé l'exploitant à aménager la décharge par une couverture finale de 80 cm d'argile et de 20 cm de terre végétal. Le dôme a été semé de ray-grass pour une intégration dans son environnement. Sa nature et sa morphologie limitent l'infiltration des eaux pluviales dans le massif de déchets et favorisent l'écoulement naturel des eaux superficielles.

Une étude de décembre 2015 réalisée par SOLETCO conclut sur une perméabilité très satisfaisante de la couverture et une stabilité à moyen terme de la digue. L'étude de réhabilitation par la société GEOMETRA, imposé par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1996 précise que l'étanchéification du site a été réalisée en août 1981 au moyen de bentonite. Elle préconise les réalisations suivantes

- mise en place d'un fossé drainant en amont du site ;
- suivi topographique ;
- consolidation des couches superficielles de la digue ;
- suivi des analyses des eaux souterraines, du Canal et de l'Aubois ;
- pompage et contrôle des niveaux des lixiviats ;
- engazonnement de la surface, programme de végétalisation ;
- analyses régulières des émanations gazeuses.

Les eaux souterraines au droit du site sont contrôlées au moyen de 2 piézomètres, bimestriellement jusqu'en 2010 puis semestriellement depuis 2011. Les analyses effectuées ne mettent pas en évidence de dégradation de la qualité des eaux superficielles au regard de la décharge. Cependant il existe des variations ponctuelles des teneurs en hydrocarbures et en phénols. Concernant les eaux souterraines, les analyses de 1996 à 2002 font apparaître, dans le piézomètre amont, des teneurs élevées en Fer et en phénols qui s'améliorent à partir de 1999. Des teneurs élevées en Nitrites, Nitrates, Chlorures sont détectées dans le piézomètre aval, ainsi que des teneurs ponctuelles élevées en hydrocarbure, Zinc et Chrome. Il y a une augmentation de la DCO (Demande chimique en Oxygène), des chlorures, des nitrites et un enrichissement en métaux lourds (en particulier Zinc) entre l'amont et l'aval du site. Les lixiviats analysés présentent des teneurs élevées en chlorures et phénol, des teneurs très élevées en DCO, DBO5 ainsi que des teneurs en Zinc et Chrome. Trois puits de dégazage, équipés de brûleur à gaz, permettent de suivre la qualité des lixiviats. Les torchères sur les puits ont été démantelées et remplacées par des cloches étanches en 2012 suite à la constatation d'absence d'odeur de biogaz, confirmant une faible production dans le massif de déchet.

La qualité des lixiviats est en amélioration depuis la fermeture du site :

- les concentrations en métaux, hydrocarbures, et phénols sont proches de la limite de quantification ;



- les teneurs en nitrites sont faibles et les teneurs en nitrates se stabilisent ;
- les teneurs en fer sont en baisse ;
- les concentrations en chlorure sont globalement en baisse mais ont tendance à osciller depuis 2008.

Depuis la fin d'exploitation de ce site, la végétation a repoussé y compris sur le massif de déchets. Une amélioration de la qualité des eaux au droit du site est constatée depuis janvier 1998 par une diminution des paramètres.

Les eaux issues du Canal du Berry et de l'Aubois ne présentent aucune évolution significative depuis la fermeture du site et sont de bonne qualité. L'ancien centre de stockage n'a pas d'impact sur la qualité des eaux superficielles proche du site. Le suivi topographique du site confirme la stabilité du massif de déchets et l'absence de tassement. La surveillance des eaux souterraines a cessé en juin 2012.

#### ❖ **Société LIOT (Saint-Léger-le-Petit)**

Le site, d'une superficie de 1 6200 m<sup>2</sup>, se situe au lieu-dit « Les Radis ». Le site est implanté dans un tissu urbain dont l'habitation la plus proche se trouve à quelques mètres de la limite de propriété. Il a accueilli de 1972 à 2017, une activité d'usine de fabrication d'aliments encadrée par l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2011 et de deux récépissés de déclaration datés du 15 mars 1972 et du 30 mars 1979. La société LIOT exploitait ainsi sur le site des activités de collecte, de stockage et de transformation issues de céréales à destination de l'alimentation animale. La société a indiqué que le terrain, dont elle était propriétaire, a été vendu le 26 octobre 2017 à une entreprise du milieu agricole.

Lors de la visite du site du 28 avril 2016, l'inspection des installations classées a relevé notamment :

- la rétention de la cuve de gazole n'est pas opérationnelle, une ouverture d'1 m<sup>2</sup> est présente dans la paroi ;
- le sol de la rétention de la cuve de mélasse est fissuré.

Par courrier du 9 janvier 2017, la société LIOT a informé la Préfète du Cher, de sa décision de cesser son activité. L'exploitant a programmé la fermeture définitive du site au 30 avril 2017.

Par transmissions des courriers du 27 janvier 2017, 23 janvier, 10 avril et 18 juin 2018, l'exploitant a communiqué les éléments suivants :

- la totalité du site est clôturée ;
- les actions de mis en œuvre pour l'élimination des déchets (bordereaux de suivi des déchets dangereux transmis) et la mise en sécurité du site (suppression des risques d'incendie et d'explosion, en procédant à l'inertage des cuves d'hydrocarbures) ;
- le diagnostic de pollution des sols.

Le rapport faisant suite au diagnostic de pollution des sols conclut à une pollution significative aux hydrocarbures totaux dans les sols superficiels au droit de l'un des sondages jusqu'à 0.6 m de profondeur, vraisemblablement liée aux épanchements de gazole lors des opérations de dépotage de la cuve aérienne. Une étude environnementale des sols et des eaux souterraines a été rédigée le 13 octobre 2017. Elle préconise l'excavation des terres polluées et indique que le risque pour les occupants du site dans le cadre d'un usage futur de type industriel, est acceptable.

Pour remédier aux constats de pollution, la société LIOT a fait procéder à l'excavation des terres souillées (29 tonnes) et au remblaiement de la zone terrassée par des terres inertes du 28 au 30 mai 2018. Lors de la visite du 21 juin 2018, l'inspection a pu constater la réalisation effective des mesures prises pour la mise en sécurité du site ainsi que la présence de remblais au niveau des zones identifiées comme polluées. Le récépissé de fin d'activité a été émis le 23 août 2018.

Concernant les sites BASIAS, 135 ont été recensés. Ils sont repartis comme indiqué dans le tableau et localisés sur la carte ci-après :

<b>Commune</b>	<b>Nombre de sites BASIAS</b>	<b>Commune</b>	<b>Nombre de sites BASIAS</b>
ARGENVIERES	1	MARSEILLE-LES-AUBIGNY	4
AUGY-SUR-AUBOIS	1	MENETOU-COUTURE	3
BEFFES	8	MORNAY-BERRY	1
BENGY-SUR-CRAON	2	MORNAY-SUR-ALLIER	3
BLET	2	NERONDES	2
CHARENTONNAY	1	NEUILLY-EN-DUN	3
CORNUSSE	3	OUROUER-LES-BOURDELINS	2
COURS-LES-BARRES	3	PRECY	2
COUY	2	SAGONNE	2
CUFFY	2	SAINT-AIGNAN-DES-NOYERS	1
GERMIGNY-L'EXEMPT	4	SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY	2
GIVARDON	1	SAINT-LEGER-LE-PETIT	3
GROSSOUVRE	3	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	3
HERRY	1	SANCERGUES	3
JOUET-SUR-L'AUBOIS	7	SANCOINS	20
JUSSY-LE-CHAUDRIER	1	SEVRY	1
LA CHAPELLE-HUGON	2	TENDRON	1
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	17	TORTERON	8
LE CHAUTAY	5	VEREAUX	1
LUGNY-CHAMPAGNE	2		

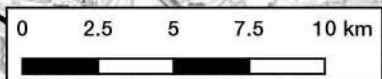
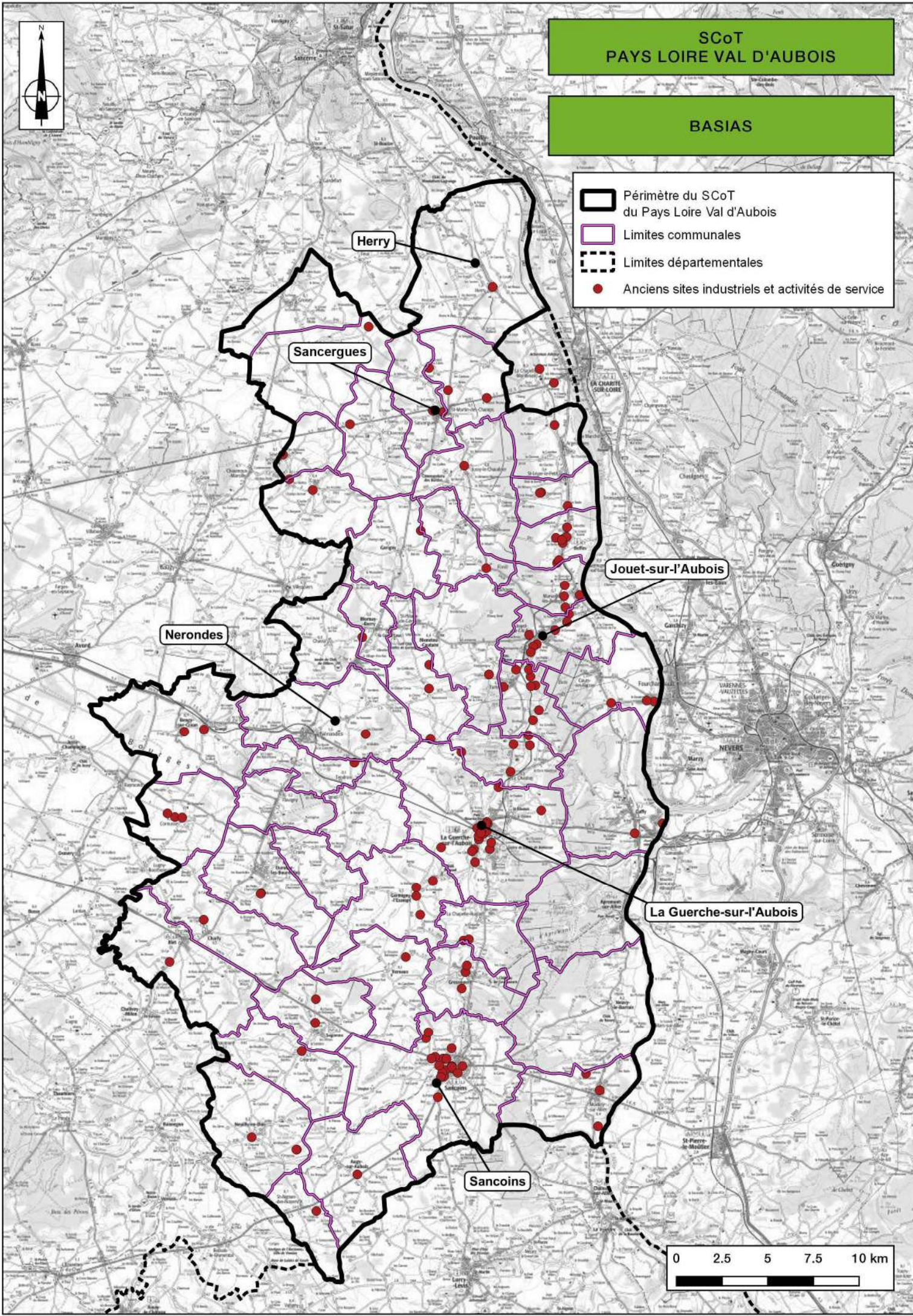
*Répartition des sites BASIAS sur le territoire du Pays*



**SCoT  
PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS**

**BASIAS**

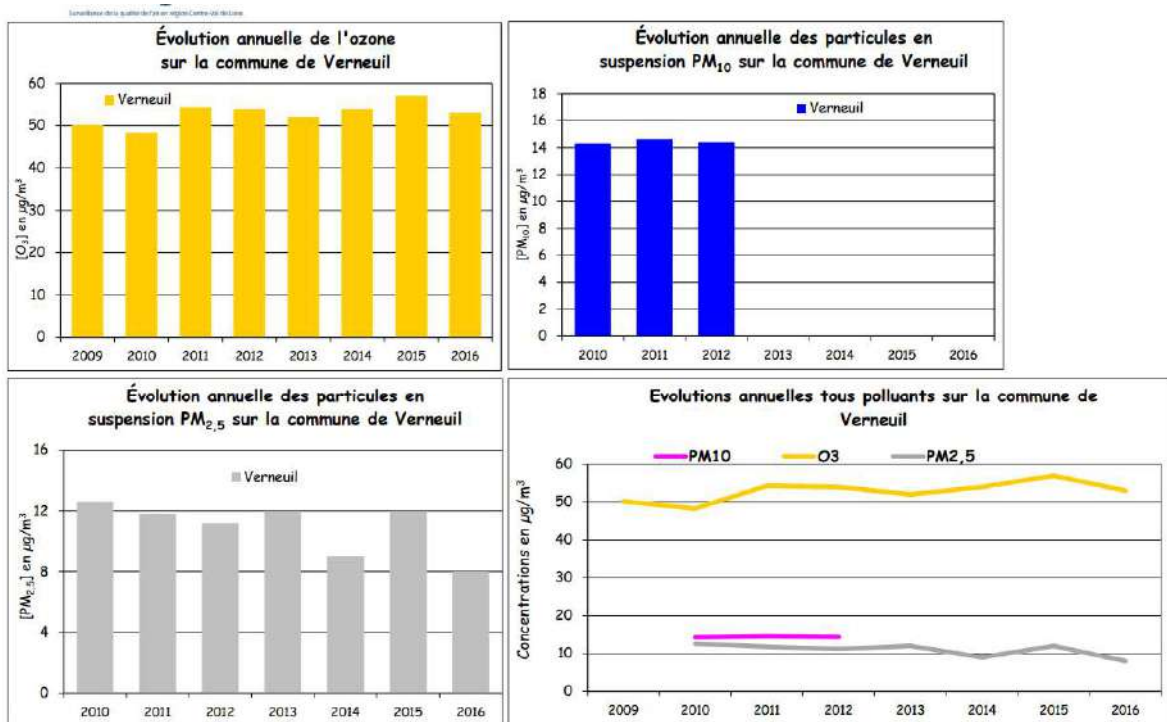
- Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
- Limites communales
- Limites départementales
- Anciens sites industriels et activités de service



### 5.3 Qualité de l'air

Il existe des stations de mesures de la qualité de l'air réparties sur l'ensemble du département. En région Centre-Val de Loire, c'est l'association Lig'Air, créée en 1996, qui les gère. Dans le Cher, 4 stations de mesure sont en service : 2 à Bourges, 1 à Vierzon et 1 à Verneuil. Cette dernière, qui est une station rurale nationale, se situe à environ 15 km à l'Ouest de la limite du Pays. Elle servira de référence pour qualifier l'air du secteur.

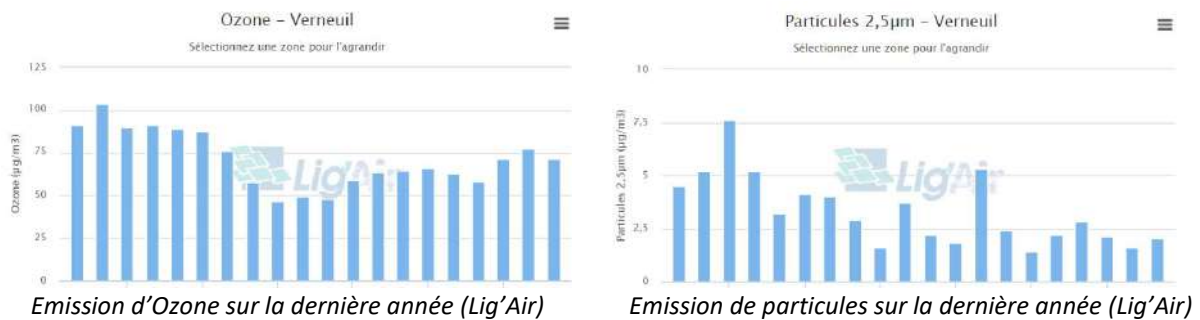
En 2016 (dernier rapport d'activité consultable), les seuils d'information et d'alerte pour l'ozone et le dioxyde d'azote n'ont pas été dépassés à la station de Verneuil. La mesure des particules PM10 s'est arrêtée en 2012 et celle-ci n'avait pas été dépassée. Une mesure des particules en suspension PM2,5 a été réalisée et montre une diminution des quantités.



Lig'Air – Surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire  
260 avenue de la Pomme de Pin – 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

Tableau de surveillance de la qualité de l'air (Lig'Air – mars 2017)

Pour l'ozone (en situation de fond), l'objectif de qualité de  $120 \mu g/m^3/8h$  pour la protection de la santé n'a pas été dépassé en 2018 comme les années précédentes. Sur la dernière année, les résultats sont les suivants pour l'Ozone et les particules. Aucun dépassement n'est constaté.



Globalement, compte tenu du contexte rural du Pays, la qualité de l'air y est plutôt bonne.

Le tableau suivant présente le bilan de la qualité de l'air dans le Cher réalisé à partir des données issues des mesures en stations mais aussi de l'estimation objective et de la modélisation.

**Les polluants problématiques sont l'ozone, le dioxyde d'azote et les particules en suspension.**

	VALEURS LIMITES		OBJECTIFS DE QUALITÉ		VALEURS CIBLES		SEUILS D'INFORMATION ET D'ALERTE	
	SITES TRAFIC	SITES DE FOND	SITES TRAFIC	SITES DE FOND	SITES TRAFIC	SITES DE FOND	SITES TRAFIC	SITES DE FOND
Ozone				☹️		😊		☹️
Dioxyde d'azote	☹️	😊	☹️	😊			☹️	😊
Particules en suspension PM <sub>10</sub>	😊	😊	☹️	😊			☹️	☹️
Particules en suspension PM <sub>2,5</sub>	😊	😊	☹️	☹️	😊	😊		
Dioxyde de soufre	😊	😊	😊	😊			😊	😊
Monoxyde de carbone	😊							
Benzène	😊	😊	😊	😊				
Benzoflapyrène					😊	😊		
Plomb	😊	😊	😊	😊				
Arsenic					😊	😊		
Nickel					😊	😊		
Cadmium					😊	😊		

😊 valeur respectée ☹️ valeur dépassée 😊 risque de dépassement ☐ non concerné

*Situation générale de l'ensemble des stations par rapport aux seuils réglementaire de la qualité de l'air en 2016 (source rapport d'activité Lig'Air)*

## LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE DU CENTRE (SRCAE)

Le SRCAE de la région Centre-Val de Loire a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 28 juin 2012. Ce document est destiné à définir aux horizons 2020 et 2050 les grandes orientations et les grands objectifs régionaux en matière de maîtrise de la consommation énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la pollution de l'air, d'adaptation aux changements climatiques, de valorisation du potentiel d'énergies renouvelables de la région. 7 grandes orientations ont été définies :

1. maîtriser les consommations et améliorer les performances énergétiques,
2. promouvoir un aménagement du territoire concourant à la réduction des émissions de GES,
3. un développement des énergies renouvelables ambitieux et respectueux des enjeux environnementaux,
4. un développement de projets visant à améliorer la qualité de l'air,
5. informer le public, faire évoluer les comportements,
6. promouvoir l'innovation, la recherche et le développement de produits, matériaux, procédés et techniques propres et économes en ressources et énergies,
7. des filières performantes, des professionnels compétents.

Ce document est révisé tous les 5 ans. Un suivi de sa mise en œuvre sera effectué tous les ans. À noter que le SRCAE s'est substitué au Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA). Au sein de ce document, des zones sensibles ont été définies, zones au sein desquelles les orientations du SRCAE relatives à la qualité de l'air doivent être renforcées en raison de l'accumulation de plusieurs facteurs. Ces zones concernent 141 communes de la région Centre-Val de Loire, soit 6,9 % du territoire, et regroupent 44,9 % de la population de la région Centre-Val de Loire.

Sur le territoire du Pays, aucune commune n'est concernée.

## 5.4 Pollution lumineuse

L'impact de la pollution lumineuse sur les végétaux et les espèces animales est aujourd'hui reconnu. L'éclairage artificiel nocturne, particulièrement lorsque celui-ci n'est pas maîtrisé et utilisé de façon démesuré, est susceptible de générer des troubles du développement végétatif sur certaines espèces (retard de la chute des feuilles par exemple), mais également, et surtout, des troubles pour les espèces animales. Ces dernières peuvent en effet être perturbées dans leur cycle biologique : allongement du temps d'alimentation, désorientation (notamment chez les oiseaux), éblouissement, attraction de la lumière engageant un épuisement des espèces (notamment chez les insectes), etc.

Le phénomène de perturbation est donc avéré au sein du règne végétal et du règne animal. Les effets sur l'homme et sa santé sont en revanche encore méconnus. Depuis une dizaine d'années, les études se multiplient afin d'analyser et de définir avec certitude l'impact d'une forte exposition lumineuse artificielle sur la santé humaine. Si aucun résultat n'est encore exposé avec certitude, des hypothèses sont présentées par les chercheurs du monde entier. Ainsi, une telle exposition serait susceptible d'altérer le système hormonal, à l'instar des troubles biologiques sur les animaux, et la sécrétion de mélatonine qui affecte le sommeil, le vieillissement ou encore le développement des tumeurs. Face à ces hypothèses, toutes les précautions sont à prendre afin de limiter l'impact d'une pollution lumineuse excessive sur la santé humaine.

Le Pays se situe dans un contexte très rural ce qui limite fortement la pollution lumineuse sur le territoire comme peut le montrer la carte ci-dessous. Les communes les plus sujettes à la pollution lumineuse sont La Guerche-sur-l'Aubois et Sancerques. La commune de Beffes rayonne principalement à cause la Cimenterie qui est une source de lumière importante.



Carte concernant la pollution lumineuse du territoire (source [www.avex-asso.org](http://www.avex-asso.org))

## 5.5 Nuisances sonores

Le bruit est défini comme une énergie acoustique audible provenant de sources multiples. Il peut être néfaste à la santé de l'homme. Parmi les multiples sources de bruit qui existent dans l'environnement proche, 80 % sont émises par les transports sur le territoire français.

Chaque département définit un classement sonore des infrastructures terrestres, qui concerne les principaux axes de circulation. Pour chacun des tronçons d'infrastructures concernés :

- le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996,
- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons,

Sont arrêtés conformément aux dispositions figurant dans le tableau joint à l'arrêté préfectoral. Ce tableau indique également le type de tissu urbain relatif au tronçon concerné.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont arrêtés comme suit (extrait de l'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996) :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L, en période diurne en dB(A)	Niveau sonore de référence L, en période nocturne en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1)
1	$L > 81$	$L > 76$	d = 300 m
2	$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	d = 250 m
3	$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	d = 100 m
4	$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	d = 30 m
5	$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	d = 10 m

(1) : cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2 comptée de part et d'autre de l'infrastructure.

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à deux mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les "rues en U" ;
- à une distance de l'infrastructure de dix mètres, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalent à un niveau en façade ;
- l'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Selon l'article L 111-6 du code de l'Urbanisme (créé par l'ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015), il est rappelé que "en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 m de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière, et de 75 m de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation".

Dans le Cher, c'est l'arrêté préfectoral 2015-01-0982 portant mise à jour du classement sonore qui prévaut. Seules deux communes sont impactées par la RD2076 : Sancoins et Mornay-sur-Allier.







Commune	Infrastructure	Catégorie de l'infrastructure et largeur affectée par le bruit
Sancoins	RD2076. De la limite Est de la commune à la RD951	3 (100 m)
Mornay-sur-Allier	RD2076. Toute la commune	3 (100 m)

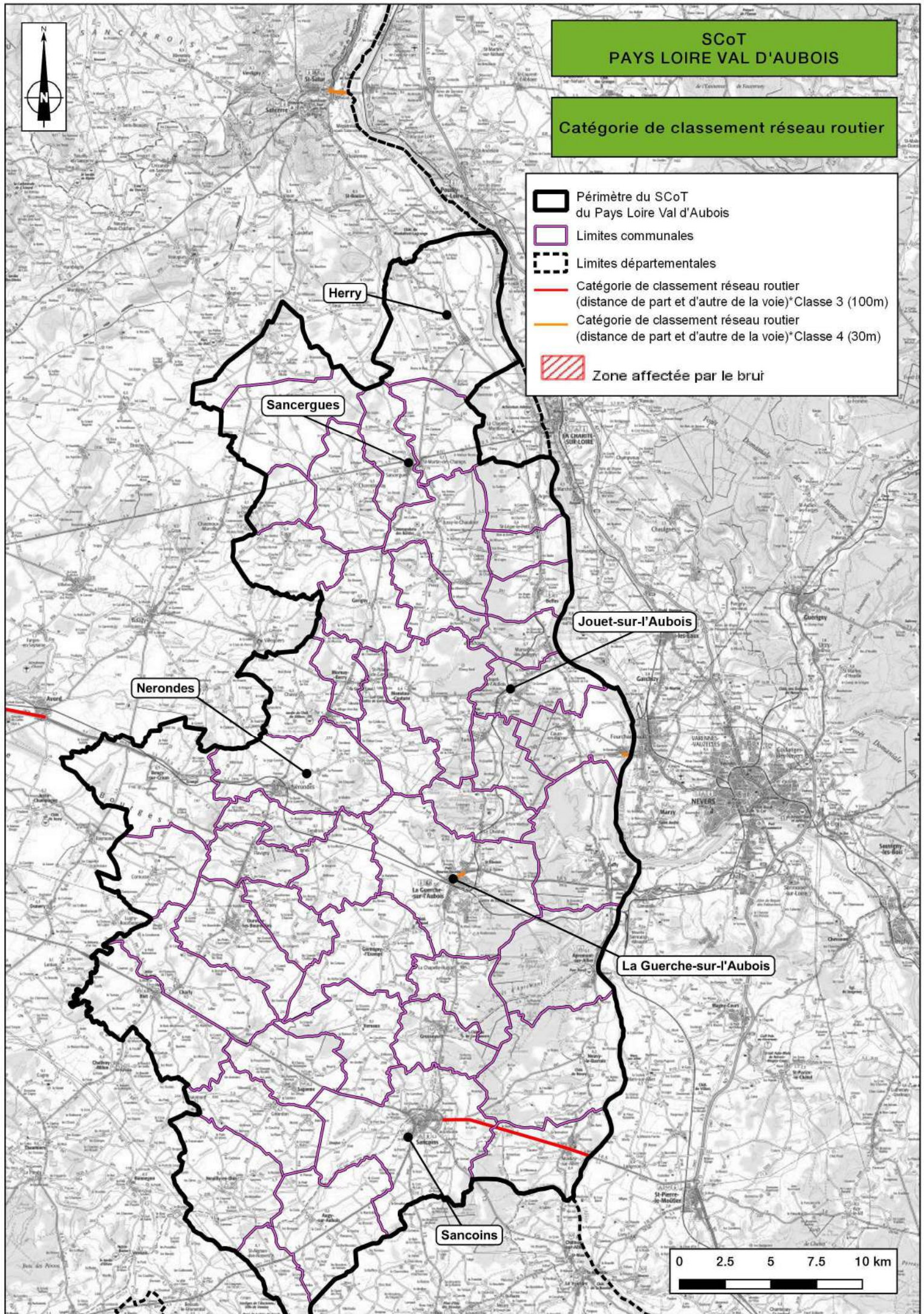
*Communes concernées par le classement sonore des infrastructures terrestres du Cher*



# SCoT PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

## Catégorie de classement réseau routier

-  Périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Catégorie de classement réseau routier (distance de part et d'autre de la voie)\* Classe 3 (100m)
-  Catégorie de classement réseau routier (distance de part et d'autre de la voie)\* Classe 4 (30m)
-  Zone affectée par le bruit





## LES PLANS DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

Dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'État français s'est engagé à réaliser des plans de préventions du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transports.

L'objectif de ces PPBE est d'améliorer au quotidien le cadre de vie et la santé des habitants par la prévention et la réduction, si nécessaire, du bruit dans l'environnement et favoriser l'accès de chacun à une « zone calme » identifiée et préservée. Doivent être considérées les nuisances engendrées par les infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien ainsi que certaines industries.

Les PPBE sont des plans d'actions basés sur les résultats de la cartographie du bruit dont l'objectif est de prévenir et réduire, si cela est nécessaire, le bruit dans l'environnement notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine, et de préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante.

Pour cela, ils définissent notamment les mesures prévues (murs anti-bruit, isolation des façades, etc.) par les autorités compétentes et à mettre en œuvre par les gestionnaires des infrastructures concernées pour les 5 années à venir afin d'atteindre cet objectif.

Un PPBE a été approuvée en date du 16 janvier 2015 dans le département du Cher. Toutefois, celui-ci ne concerne aucune des infrastructures de transports présentes sur le périmètre du SCoT.

## LES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES (CBS)

Les cartes de bruit stratégiques sont des outils de diagnostic et d'information destinées à identifier les mesures à prendre dans le cadre de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Elles permettent l'évaluation globale de l'exposition des populations au bruit dans l'environnement. Elles comportent des représentations graphiques des zones exposées aux différents niveaux de bruit, ainsi que des estimations de la population exposée. Ces cartes sont établies par le préfet, pour les infrastructures routières, ferroviaires et les aéroports.

Les cartes stratégiques première échéance ont été approuvées par arrêté préfectoral le 17 février 2009. Ces cartes concernent le réseau routier et autoroutier dont le trafic annuel dépasse 6 millions de véhicules, et les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel compte plus de 60 000 passages de trains. Le territoire du Pays n'est pas concerné par ces cartes.

Les cartes stratégiques deuxième échéance concernent le réseau routier et autoroutier dont le trafic annuel dépasse 3 millions de véhicules, et les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de train. Ces cartes ont été arrêtées par l'arrêté préfectoral n°2013-1-064 du 21 janvier 2013. Le territoire du Pays n'est pas concerné par ces cartes.

## 5.6 Gestion des déchets

---

### LE PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX (PDPGND) DU CHER

Il a été approuvé le 15 octobre 2012. Ces orientations principales sont :

- la réduction des déchets à la source (choix de machines sans multiplicateur, réutilisation des déblais dans les chemins d'accès, recyclage des matériaux lors du démantèlement...),
- l'obligation de trier et séparer les déchets,
- la traçabilité des déchets,
- l'obligation d'évacuer les déchets vers les filières agréées, en particulier les déchets dangereux,
- recycler, valoriser.

### LE PLAN REGIONAL D'ÉLIMINATION DES DECHETS DANGEREUX (PREDD)

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux a été adopté par la région Centre-val de Loire le 4 décembre 2009. C'est un document de planification qui permet de définir les installations nécessaires au traitement des déchets dangereux et coordonner les actions qui seront entreprises dans les 10 ans tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés.

Le PREDD concerne :

- l'ensemble des déchets dangereux produits sur le territoire régional qu'ils soient ou non traités en région Centre - Val de Loire ;
- les déchets dangereux importés sur le territoire régional pour y subir un traitement, y compris le cas échéant depuis des pays étrangers.

Les enjeux suivants ont été avancés dans le Plan :

- Réduire le tonnage global de déchets dangereux produits,
- Favoriser le traitement des déchets dangereux de la région dans des installations régionales, voire réduire autant que possible le transport vers des régions voisines,
- Mener des actions de communication afin de sensibiliser les différents producteurs et éliminateurs de déchets dangereux.

Six orientations, déclinées en recommandations à mettre en œuvre, par cible et par typologie de déchets, ont été données à ce Plan :

- **Agir pour une meilleure prévention de la production des déchets et la réduction à la source,**
- **Agir pour une meilleure collecte et un tri efficace des déchets diffus,**
- **Prendre en compte le principe de proximité,**
- **Privilégier le transport alternatif,**
- **Optimiser le réseau d'installations en région,**
- **Communiquer, sensibiliser et éduquer.**

Sont considérés comme dangereux les déchets qui présentent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique... Les déchets radioactifs ne relèvent pas du PREDD.

En région Centre-Val de Loire, 15 installations de traitement des déchets dangereux ont été identifiées.

Sur le territoire du Pays, la gestion des déchets est principalement prise en charge par le SMIRTOM du St Amandois qui dessert les communautés de communes des Trois Provinces, des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ainsi que Pays de Néronde et deux communes individuelles à savoir Sancergues et Saint-Martin des champs. Le syndicat a la compétence collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Par ailleurs, avec la loi NOTRE de 2015, les Régions sont tenues d'élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce PRPGD, document qui sera intégré au SRADDET, est en cours d'élaboration dans la région Centre-Val de Loire. Son adoption est prévue pour mi-2019. Il a pour vocation de remplacer :

- le Plan Département de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGND) ;
- le Plan Département de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PDPGD) ;
- le Plan Départemental d'élimination des déchets du BTP.

Ses objectifs sont les suivants :

- Réduire de 10% les déchets ménagers d'ici 2020 ;
- Atteindre 70 % de recyclage des déchets du BTP d'ici 2020 ;
- Réduire de 50% le stockage des déchets d'ici 2025 ;
- Atteindre 65% de valorisation matière et organique d'ici 2025.

Les principales données présentées ci-dessous sont issues du rapport annuel de 2016.

#### LE SMIRTOM D SAINT-AMANDUIS

Le Pays est principalement rattaché, pour la gestion de ces déchets, au SMIRTOM du Saint-Amandois. Il a comme compétence la collecte, le tri et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. D'après le rapport annuel 2016, il gère 6 communautés de communes et 2 communes individuelles, pour un total de 98 communes (59 000 habitants).

##### ➤ **La collecte**

La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société Brangeon Environnement. Elle est hebdomadaire pour les ordures ménagères résiduelles (OM) et pour les corps creux, bimensuelle pour le verre et les journaux revues magazines (JRM). Il y a une collecte sélective en porte à porte. Les emballages, le verre, les journaux magazines sont collectés en bacs individuels ainsi qu'une partie des ordures ménagères résiduelles.

4 types de bacs sont mis à disposition :

- bac jaune pour les corps creux : emballage, cartons, bouteilles et flacons en plastique...
- bac vert : le verre (bouteilles, bocaux, pots)
- bac bleu (JMR) : les papiers (journaux, magazines, catalogues, enveloppes...)
- bac bordeaux pour les OM : barquettes, pots de yaourt, couches culottes, sac et film plastique, ampoules, pot de fleur, cartons salis, pots de crème, vaisselle...

À partir du 1er janvier 2017, 3 modes de collecte ont été mis en place pour les déchets ménagers et assimilés et les fréquences de collecte vont diminuées, afin d'inciter les usagers à réduire leur volume et à respecter le tri pour optimiser le recyclage :

- la collecte robotisée (camion équipé d'un bras latéral ne nécessitant pas l'intervention d'un rippeur),
- la collecte traditionnelle, par camions de 26 tonnes ou mini-bennes,
- la collecte en conteneur grande capacité, pour certaines zones agglomérées ou difficile d'accès.

Quant à la fréquence de collecte, elle passe à une fois tous les 15 jours pour les ordures ménagères et emballages, et une fois par mois pour les verres, journaux, revues et magazines.

➤ **Le tri et le traitement**

Le traitement des ordures ménagères résiduelles est assuré par un prestataire de services, la société SITA Centre.

Le tri est assuré par le centre de tri de Bourges situé dans la zone industrielle des Danjons. La société SITA a fermé le centre de tri à compter du 1er novembre et cédé son activité à VEOLIA.

Enfin, le tri des emballages est quand à lui réalisé par la société VEOLIA.

Le traitement de ces déchets est assuré par le centre d'enfouissement de classe II du Champ Balai situé sur la commune d'Orval. Ce dernier est en passe d'être mis en sommeil à partir du 1er septembre 2017, néanmoins ses capacités de stockage sont de l'ordre de 700 000 m<sup>3</sup> soit environ 650 000 tonnes. Pour mémoire, le syndicat lui enfouit environ 8000 tonnes OMR et 4000 tonnes de DIB par an.

➤ **Le traitement des produits issus des déchetteries**

Le SMIRTOM assure la gestion des hauts et des bas de quai des 14 déchetteries du syndicat. Il transporte les bennes sur les exutoires attribués par marchés publics à diverses sociétés : Société SITA (enfouissement au CSDU Classe II du Champ Balai situé sur la commune d'Orval), Société Mempontel (plateforme de Baugy), Société Meyer SGA (Pouilly lez Gien), Société Mempontel à Baugy (traitement du bois).

**Sur le territoire du Pays 7 déchetteries sont présentes sur les communes de Sancergues, Tarteron, La Guerche-sur-L'aubois, Nérondes, Ourouër-les-Bourdelins, Blet et Sancoins.**

➤ **Bilan du rapport d'activité 2016**

Les résultats 2016 confirment la modification des comportements des usagers en rapport avec la redevance incitative et l'intérêt écologique du système :

- les tonnages OMR collectés sont passés de 14 256,93 T (2009) à 7 803,99 T (2015) et 7638,7 T (2016) soit **une baisse de 2,12%**.
- Les tonnages collectés en corps creux sont passés de 1 106,9 T (2009) à 1620,38 T (2015) et 1618,22 T (2016) **soit une stabilité de - 0,13 %**.
- les tonnages des JRM sont passés de 1 496,36 T (2009) à 1683 T (2015) et 1590,52 T (2016) soit une baisse de 5,53%. Les tonnages de verre sont passés de 2 324,56 T (2009) à 2295 T (2015) et 2 295 T (2016) **soit une stabilité**.
- le tonnage des déchets collectés en porte à porte sur le syndicat par habitant est passé de 223,37 kg (2015) à 219,03 kg (2016) soit une **baisse très légère de 1,94%**.

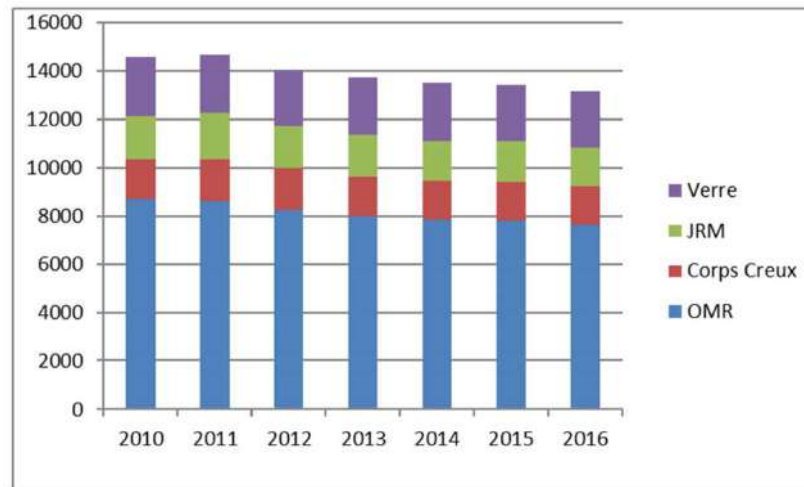


Tableau d'évolution des tonnages collectés en porte à porte

Le tonnage des produits des déchetteries se stabilise depuis 2013 suite au transfert d'une grosse quantité de gravats en valorisation et donc une sortie de ces tonnages de la classification de déchets.

- Le tonnage des déchets industriels banal (Tout venant) est passé de 4 646,72 T (2015) à 4 911,84 T (2016) **soit une hausse de 5,71 %**.
- Le tonnage des gravats est passé de 1538,36 T (2015) à 1360,5 T (2016) soit une baisse de 11,56%. Cette baisse est comptable car 1840 T ont été valorisées en 2015 et n'entrent plus dans le tonnage de déchets enfouis.

- Le tonnage des déchets verts est passé de 3047,98 T (2015) à 2922,10 T (2016), soit une baisse de 4,13% ;
- Le tonnage de ferraille est passé de 1373,84 T (2015) à 1548,73 T (2016), soit **une hausse de 12,73%** et qui correspond à l'action des bennes à capot évitant ainsi les détournements ;
- Le tonnage du carton est passé de 403,42 T (2015) à 432,07 T (2016) soit une hausse de 7,69%. Cette hausse est augmentée par la collecte directe en mini benne auprès des commerçants pour un tonnage de 175,36 T (2015) à 183,23 T (2016). Le volume total du carton **est en hausse de 6,3%**.
- Le tonnage du bois est passé de 1300,72 T (2015) à 1291,03 T (2016) **soit une baisse de 0,74%**.
- Le tonnage des DMS est passé de 109 222 kg (2015) à 123 500 Kg (2016) soit **une hausse à hauteur de 12,62 %**.
- Le poids des apports en déchetterie par habitant est passé de 204,01 kg (2015) à 213,13 Kg (2016) soit **une hausse des tonnages à hauteur de 4,47 %**.

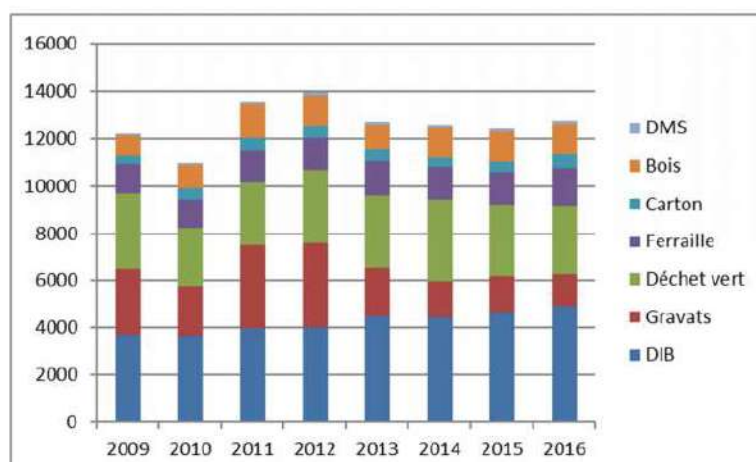


Tableau des tonnages collectés en déchetteries

Finalement, la production de déchets par habitant est passée de 424,94 kg (2015) à 432,16 kg (2016) **soit une hausse de 1,69 %**. Cette hausse des tonnages est la résultante d'une utilisation importante des déchetteries par les professionnels qui impacte fortement les résultats du syndicat, de la hausse des retours sur la ferraille et ce malgré une légère baisse sur la collecte en porte à porte.

#### LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS DE BAUGY

Le SICTREM de Baugy se compose de deux communautés de communes (Communauté de communes La Septaine et Communauté de communes Pays de Néronde) et de deux communes indépendantes : Couy et Sévry. Le syndicat a pour objectif la collecte, le transport, le traitement, le tri et la valorisation des déchets ménagers pour les collectivités adhérentes.

La collecte des ordures ménagères résiduelles à Couy et Sévry s'effectue une fois par semaine, le mardi. Elle est réalisée par un prestataire de service et se fait en porte à porte. Une fois la tournée effectuée, le collecteur se rend chez la société SARL Mempontel à Baugy. Les ordures ménagères sont vidées dans une fosse puis transportées jusqu'au centre d'enfouissement technique de classe II situé à Saint-Palais. En 2014, environ 266 kg/ habitants d'ordures ménagères et de tri sélectif avaient été collectés, contre 272 kg/ habitant environ en 2013.

Le tri sélectif est mis en place depuis 2001 sur le territoire du SICTREM. Les habitants doivent apporter les déchets triés en points d'apport volontaire (PAV). Cette méthode impose aux habitants de se déplacer, néanmoins les PAV sont implantés sur l'ensemble du territoire et dans des lieux stratégiques. Le SICTREM dispose de deux déchetteries accessibles à tous les habitants du syndicat, à Baugy et Avord.

Sur les huit autres communes du territoire non gérées par un syndicat, à savoir : Argenvières, Beffes, Charentonnay, Garigny, Herry, Jussy-le-Chaudrier, Précý et Saint-Léger-le-Petit, c'est la Communauté de communes Berry Loire Vauvise qui a repris la compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Synthèse des enjeux

ATOUS	FAIBLESSES
<p>*Bonne qualité de l'air pour l'ensemble du territoire</p> <p>*Peu de communes concernées par le classement d'infrastructures routières pour la nuisance sonore</p> <p>*Bonne gestion des déchets sur le territoire encadrée par trois structures.</p>	<p>* Aucune commune engagée dans la lutte contre la pollution lumineuse</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>* Des sites BASIAS et un site BASOL localisés pour la pollution potentielle des sols</p>	<p>* L'industrie et l'activité agricole principaux secteurs d'émission de GES et PES</p>

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préserver la bonne qualité de l'air notamment en réduisant les émissions de GES et PES des secteurs agricoles et de l'industrie</li> <li>➤ Prendre en compte les sites BASIAS dans les futures zones de développement</li> <li>➤ Limiter l'exposition des personnes à la nuisance sonore des infrastructures routières présentes sur le territoire</li> <li>➤ Maintenir la bonne gestion des déchets sur le territoire</li> </ul>

## 6. Potentialités énergétiques – Les énergies renouvelables

---

Les gisements d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) et fissiles (uranium) disposent encore de ressources mais nos moyens d'exploitation actuels ne permettent pas d'y accéder. Cela sous-entend qu'à l'avenir, nos moyens et nos techniques d'exploitation doivent s'améliorer (ce qui augmentera les coûts) ; d'autant que la consommation d'énergie ne cesse d'augmenter avec notamment l'ambition forte des "économies émergentes" des pays les plus peuplés comme la Chine, l'Inde et le Brésil, l'échéance de leur pénurie ne cesse de se rapprocher.

En mars 2007, les 27 Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Européenne se sont engagés lors du sommet de Bruxelles sur des objectifs à l'horizon de 2020 appelés "3 fois 20 %" :

- réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- réduction de 20 % de la consommation d'énergie par rapport au tendanciel à 2020,
- augmentation à hauteur de 20 % de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Ce bouquet d'énergies durables sera composé de centrales thermiques utilisant du combustible provenant de la biomasse (bois, déchets agricoles...), d'éoliennes, de barrages hydrauliques et de centrales solaires.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 "portant Engagement National pour l'Environnement" demande à chaque région de mettre en œuvre un Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) afin de définir, pour leur territoire respectif, les grandes orientations et les objectifs à atteindre pour les horizons 2020 - 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la pollution de l'air et adaptation au changement climatique.

Le Schéma Régional Climat Air, Énergie de la région Centre-Val de Loire a été arrêté le 28 juin 2012. Il définit 5 grandes priorités :

- maîtrise de la consommation énergétique,
- réduction des émissions de GES,
- réduction de la pollution de l'air,
- adaptation aux changements climatiques,
- valorisation du potentiel d'énergies renouvelables de la région.

Ce chapitre est dédié au potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

### 6.1 L'énergie éolienne

---

La loi du 12 juillet 2010 impose que dans chaque région, un Schéma Régional Éolien, annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie définisse, par zone géographique, sur la base des potentiels de la région et en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique issu de l'énergie éolienne de son territoire.

Les objectifs principaux du Schéma Régional Éolien sont :

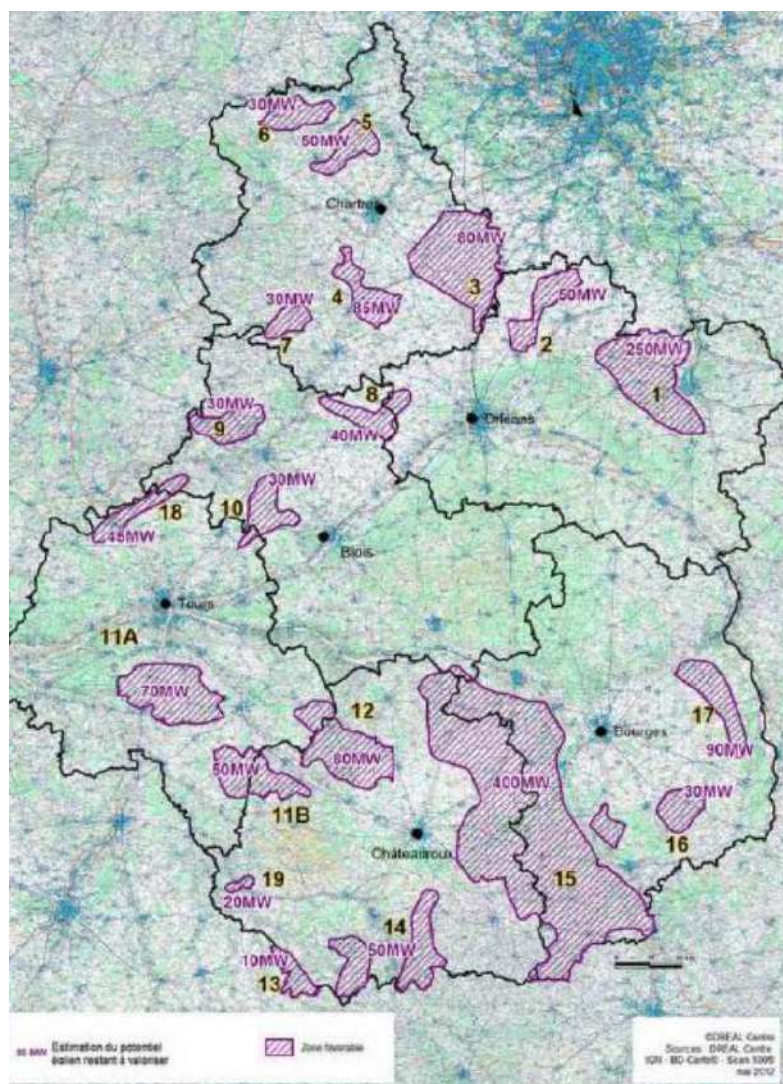
- Identifier les zones favorables pour la modification ou la création de Zones de Développement de l'Éolien (ZDE), tenant compte d'enjeux majeurs pour la région (à noter que les ZDE n'existent plus aujourd'hui) ;
- Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs au niveau régional pour le développement de l'énergie d'origine éolienne ;



- Présenter les zones favorables au développement de l'énergie en établissant la liste des communes concernées ;
- Définir des recommandations pour un développement éolien maîtrisé.

La région Centre-Val de Loire dispose de ce schéma qu'elle a élaboré conjointement avec l'État en juin 2012. D'après la cartographie de ce document, quelques communes sont incluses dans des zones favorables au développement de l'énergie éolienne à savoir :

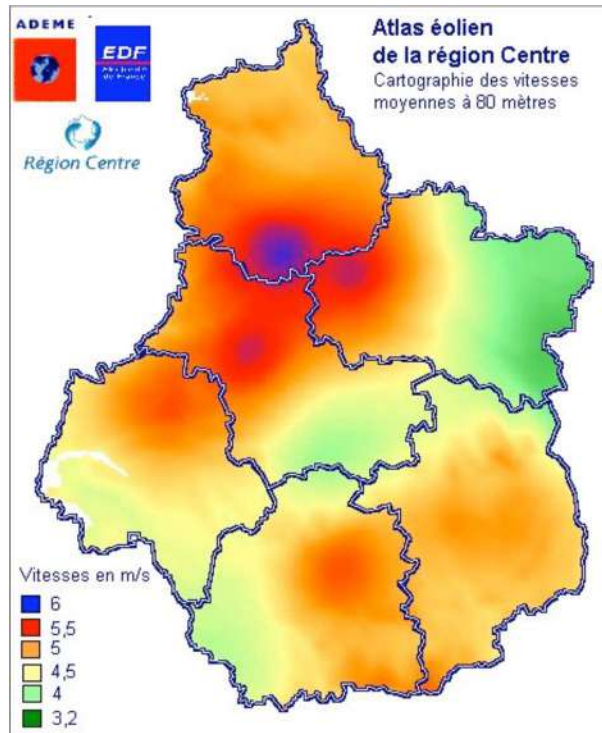
- Blet, Charly, Chaumont et Ourouer-les-Bourdelins qui sont intégrées dans la zone 16 « Dun-sur-Auron » qui possède un objectif indicatif de valorisation du potentiel d'énergie éolienne de 30 MW.
- Charentonnay, Garigny, Lugny en Champagne, Menetou-Couture, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Sancergues et Sévry qui sont identifiées dans la zone 17 « Marges orientale de la Champagne Berrichonne – Sancerrois » avec un objectif indicatif de valorisation du potentiel d'énergie éolienne de 90MW



Carte indicative des zones favorables au développement de l'énergie éolienne en région Centre Val de Loire (Source : Annexe du SRCEA Centre – Val de Loire- Schéma régional éolien).

**Aucun parc éolien n'est à ce jour présent sur le territoire du Pays.**

Néanmoins, la carte ci-contre montre que le territoire est situé sur une zone avec un potentiel de vent intéressant, comme la quasi-totalité du département.



Potentiel de vent en région Centre-Val de Loire

## 6.2 L'énergie solaire

Les installations solaires thermiques et photovoltaïques ont connu un développement important ces dernières années. Leur part dans les énergies renouvelables produites n'est cependant pas significative (moins de 1 %). Le SRCAE prévoit d'atteindre pour 2020 une puissance de 253 MW de production électrique à partir du solaire.

Le potentiel solaire en région Centre-Val de Loire semble modéré au regard de la carte ci-après. À l'échelle européenne, il doit néanmoins être considéré comme important, du moins suffisant pour l'exploitation des apports solaires.

L'énergie solaire peut être exploitée suivant 2 types d'installations, à savoir les centrales au sol et les installations sur toitures. Les terrains potentiels pour la mise en place de centrales au sol se répartissent en deux grandes catégories selon leur occupation : agricole et industriel/tertiaire. Par principe issu de la circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des centrales photovoltaïques au sol et retenu par l'État et la Région, les espaces utilisés pour une activité agricole ou d'élevage ne peuvent pas être l'objet d'une installation solaire au sol.

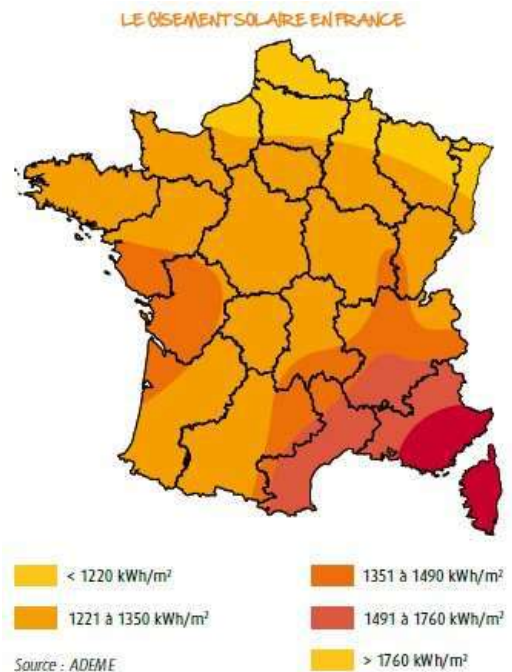


Figure 2 : Carte du potentiel solaire en France

En 2013, le préfet du Cher a mis en place un comité de concertation photovoltaïque dont les objectifs sont de sensibiliser les porteurs de projets aux procédures réglementaires et aux contraintes relatives à l'implantation des centrales au sol (Schéma régional climat-air-énergie, problématique de la consommation des espaces agricoles...).

On rappelle que le territoire est rural et occupé en grande majorité par des terres agricoles, ce qui le rend peu propice à l'installation de fermes solaires. Il faudra privilégier les installations de panneaux sur toitures ou sur sites dégradés. Plusieurs projets sont déjà établis sur le territoire du Pays comme le marché des Grivelles à Sancoins sur presque 29 000 m<sup>2</sup> qui compose sa couverture, de panneaux solaires pour une production annuelle de 6,7 MW.

### 6.3 La géothermie

---

L'énergie géothermique consiste à prélever (ou extraire) l'énergie accumulée dans la terre, qu'elle soit stockée dans l'eau des aquifères ou directement dans les terrains, pour l'amener à la surface et l'utiliser sous forme de chauffage ou d'électricité.

Trois types de filières sont à distinguer : pompes à chaleur (PAC) individuelles, PAC dans le collectif/tertiaire et réseaux de chaleur. Ces filières font appel à deux technologies différentes :

- la géothermie très basse énergie, utilisant des PAC, sur aquifères superficiels et sur sondes géothermiques ;
- la géothermie basse énergie, utilisant des aquifères profonds du Dogger et du Trias pour alimenter les réseaux de chaleur urbains.

Au sens de l'article L. 112-3 du code minier, sont considérés comme des exploitations de gîtes géothermiques à basse température relevant du régime de la minime importance, les systèmes géothermiques ci-dessous :

- Les échangeurs géothermiques sur boucle fermée qui répondent aux critères cumulatifs suivant :
  - o La profondeur du forage est inférieure à 200 m ;
  - o La puissance thermique maximale est inférieure à 500kW.
- Les échangeurs géothermiques sur boucle ouverte qui répondent aux critères cumulatifs suivants :
  - o La profondeur du forage est inférieure à 200 m ;
  - o La puissance thermique maximale est inférieure à 500kW ;
  - o La température de l'eau prélevée est inférieure à 25°C ;
  - o Les eaux prélevées sont réinjectées dans le même aquifère et la différence entre les volumes prélevés et réinjectés doit être nulle ;
  - o Les débits pompés prélevés doivent être inférieurs à 80 m<sup>3</sup>/h.

L'arrêté du 25 juin 2015 relatif à la carte des zones en matière de géothermie de minime importance institue la mise en application de la cartographie nationale dans le cadre de la géothermie de minime importance.

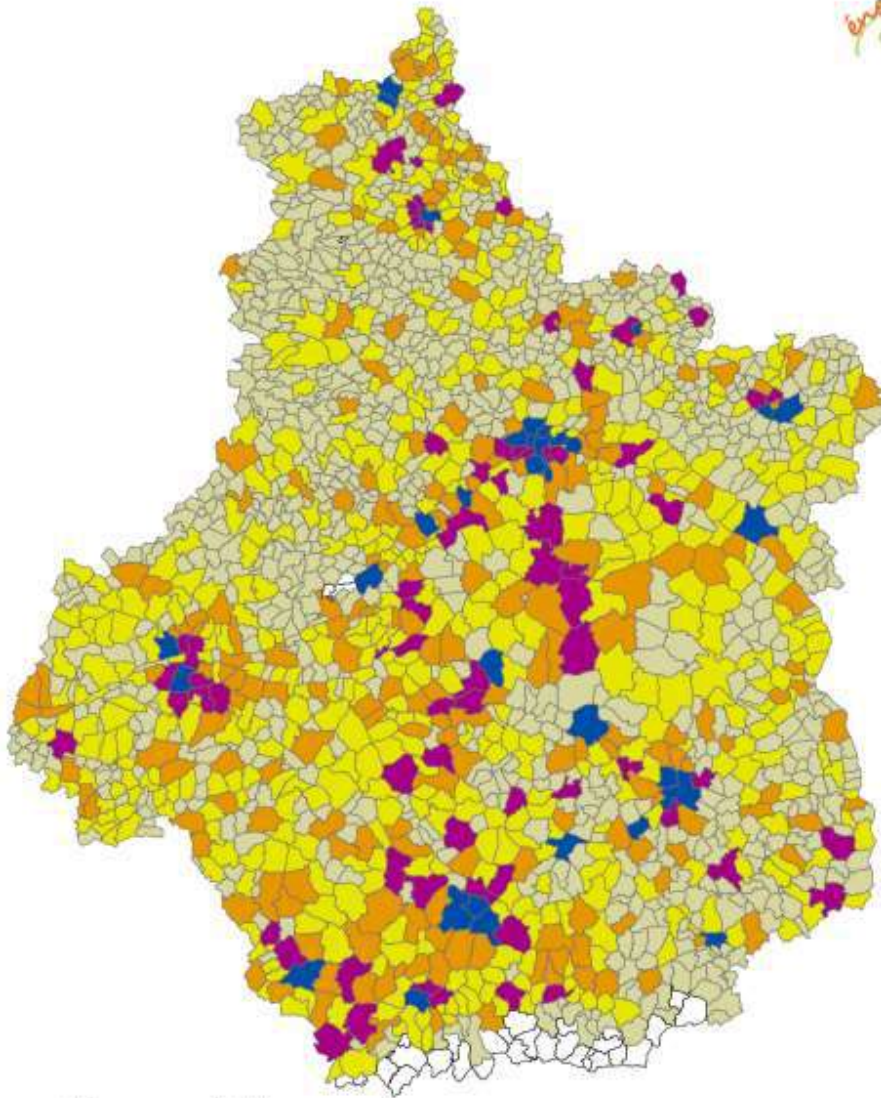
Au sens de cet arrêté, le territoire national est divisé en trois zones :

- Zone verte : Absence de risques identifiés mais nécessité de recourir à un foreur qualifié ;
- Zone orange : la réalisation de l'ouvrage requiert l'avis d'un expert géologue ou hydrogéologue et le recours à un foreur qualifié ;
- Zone rouge : Zone non éligible à la géothermie de minime importance. Les dispositions applicables sont alors celles relatives aux ouvrages de géothermie de basse température prévues par les décrets n° 78-498 et n° 2006-649 et pris en application du code minier.

Le potentiel géothermique de la région Centre-Val de Loire a été évalué dans le cadre d'un programme du BRGM qui a permis de réaliser l'Atlas sur la géothermie très basse énergie en région Centre-Val de Loire. Cet atlas permet de déterminer le potentiel géothermique des communes de la région. L'ensemble du territoire du Pays est identifié en zone verte dans ce document et est donc éligible à la **Géothermie de Minime Importance (GMI)**.

La figure ci-dessous, issue du SRCAE de la région Centre-Val de Loire, présente le potentiel de développement de la géothermie sur aquifères superficiels, exprimés en tep (tonne d'équivalent pétrole), en prenant en compte l'ensemble des contraintes, pour un scénario de 50 kWh/m<sup>2</sup> et un débit maximum. La carte révèle que globalement les communes du Pays présentent des potentialités très faibles à faibles quant au développement de la géothermie sur aquifères superficiels. Seules les communes de Sancoins et de La Guerche-sur-l'Aubois présentent une potentialité forte avec un potentiel compris entre 1000 et 2000 tep ; d'autres comme Herry, Ourouër-les-Bourdelins, Nérondes et Jouet sur l'Aubois possèdent un potentiel moyen compris en 600 et 1000 tep. Les autres communes ont un potentiel faible à très faible.

**À ce jour l'utilisation de la géothermie semble difficile à mettre en place sur le territoire au regard de sa ruralité. Seuls des projets de minime importance sont envisageables ponctuellement.**



**Légende**

**Potentiel sur aquifères superficiels**

Scénario : 50 kWh/m<sup>2</sup> et débit probable (débit\_max)

- Pas de potentiel sur aquifère superficiel
- < 300 tep
- entre 300 et 600 tep
- entre 600 et 1000 tep
- entre 1000 et 2000 tep
- supérieur à 2000 tep



1:1 500 000

Realisation : Plan de développement de la géothermie  
en région Centre/Rapport BRGM/RP-60336-FR  
Date : Janvier 2012  
Commanditaires : ADEME Centre - Conseil Régional Centre - DREAL Centre

Source de données :  
Atlas Géothermique BRGM  
BD-Topo, IGN, 2011  
Limites communales, BDCARTO, IGN, 2011

Système de coordonnées :  
Lambert 2 étendu  
Ellipsoïde Clarke 1880

## 6.4 Le Bois énergie

---

Cette énergie est la première source d'énergie renouvelable en France. Cette filière a connu un développement technique important qui a rendu son utilisation plus souple. Ainsi, l'alimentation de chaudières bois par des granulés ou copeaux ne présente pas plus d'inconvénients que celle d'une chaudière au fioul. Elle peut être utilisée dans le cadre du chauffage d'équipements publics ou collectifs (école, maison de retraite, piscine, bâtiments des collectivités...).

Sur le territoire du Pays, la ressource est importante compte tenu de la forte présence de masses boisées, essentiellement de chênes de qualité, et du bocage :

- le bois issu de l'entretien des bosquets et des forêts peut être valorisé de cette manière après déchiquetage. Cette forme de valorisation présente l'avantage de fournir une justification économique à l'entretien des boisements et du bocage.
- le bois issu des activités industrielles et des taillis peut également, après déchiquetage, alimenter en circuit court les installations de chauffage collectif (ex : la Guerche, Jouet sur l'Aubois). Ceci permet par ailleurs de limiter les quantités de Déchets Industriels Banaux à transporter et à traiter.

La mise en place de chaudières bois doit s'accompagner d'une réflexion en amont sur les ressources à mobiliser, notamment dans le cas de valorisation de bois issu de l'entretien du bocage, ainsi que des débouchés potentiels pour la chaleur produite. Cette démarche peut être l'occasion de partenariats durables entre les collectivités et les agriculteurs, en assurant à la fois :

- un mode de chauffage efficace, simple et économe à long terme,
- un mode de chauffage propre,
- un entretien rentable du paysage.

La récolte de bois énergie (bois bûche et plaquettes) dans le Cher, en augmentation régulière depuis 2006, s'est élevée à 93 440 m<sup>3</sup> environ en 2016, soit 15 % de la récolte régionale de bois énergie. Le Cher est ainsi le 3<sup>ème</sup> département de la région pour la récolte de bois énergie (données : Agreste Centre-Val de Loire - Récolte de bois et production de sciages en 2016)

La filière bois-énergie est bien présente sur le territoire du Pays Loire Val d'Aubois. À l'échelle du département du Cher, il existe trois plateformes de production et de stockage du bois-énergie ; l'une d'elle se trouve à Sancoins (Unisylva). De plus plusieurs communes ont installées des chaudières à bois pour le chauffage d'établissements publics.

**Le renforcement de cette filière doit être l'une des priorités du territoire du Pays Loire Val d'Aubois**

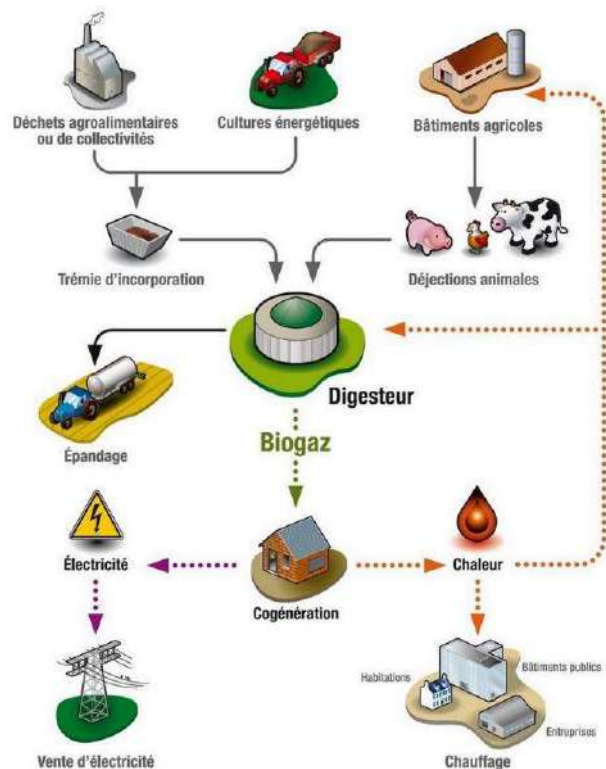
## 6.5 La méthanisation

La méthanisation est un procédé de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène. Cette technique permet de diminuer les effets de gaz à effet de serre. Cette filière manque encore de maturité en France.

D'après le site [carto.sinoe.org](http://carto.sinoe.org), on compte en 2016, 1 unité de méthanisation centralisée dans le Cher (Marnay Énergie sur la commune de Feux pour une puissance de 1 067 kwe). C'est notamment au niveau des exploitations agricoles pratiquant l'élevage que s'envisage cette filière. La fraction fermentescible des déchets ménagers peut également faire l'objet d'un traitement par méthanisation ; l'inconvénient réside dans la difficulté de valoriser les digestats en agriculture.

Il existe en tout cas sur le Pays une ressource intéressante compte tenu de l'importance de l'élevage dans le secteur.

Deux projets existent : un sur la CC des Portes du Berry et un à Sancoins, portés par des investisseurs privés.



Principe de fonctionnement de la méthanisation (AEB-energie.fr)

## Synthèse des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>*Une ressource en bois présente sur le territoire mais peu exploitée</p> <p>*Un Contrat Régional de Développement Durable mené à l'échelle du pays permettant de mettre en place des moyens pour développer les énergies renouvelables</p>	<p>*54% de la consommation énergétique totale du territoire du Pays représentés par les produits pétroliers</p> <p>*Les secteurs de l'industrie et du résidentiel les plus consommateurs en énergie</p> <p>*Un Pays dépendant des énergies fossiles et peu producteur de sa propre énergie</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>*Bon potentiel pour le développement de l'énergie solaire</p> <p>*La méthanisation peu connue et peu développée</p>	<p>*Un risque grandissant de situations de précarité énergétique</p>

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exploiter la filière bois énergie sur le territoire notamment au travers de l'installation de chaudière à bois dans les bâtiments publics</li> <li>➤ Développer les types d'énergies renouvelables qui pour le moment ne sont pas ou très peu développés afin de diminuer la dépendance du territoire aux produits pétroliers</li> <li>➤ Rendre le secteur du résidentiel moins énergivore</li> </ul>



## Deuxième partie : Analyse sociodémographique

### 1. Dynamiques et perspectives démographiques

#### 1.1 Un peuplement plus important le long de la Loire et le long l'axe Nevers-Bourges

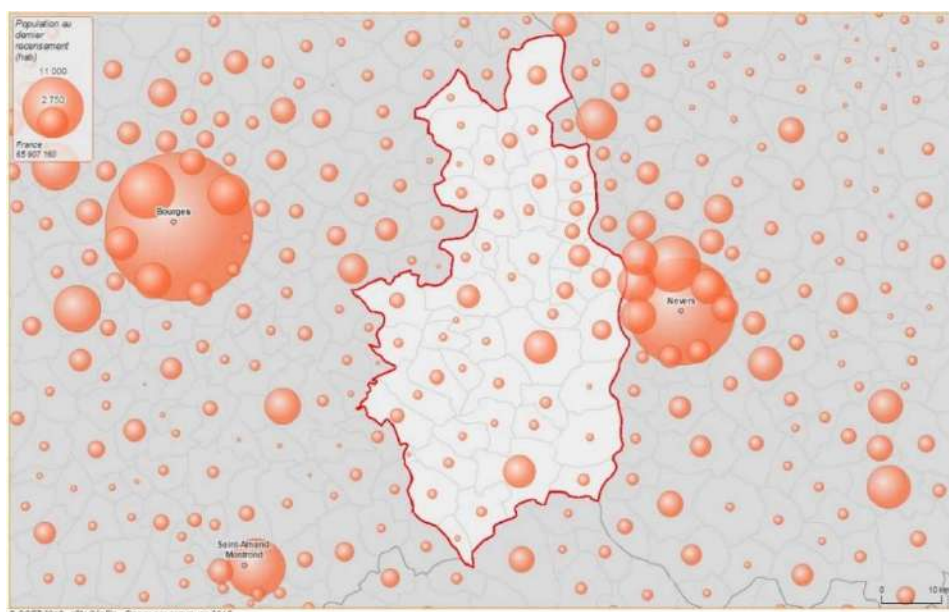
Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois compte 25 480 habitants en 2017 selon l'INSEE. Au sein de ce périmètre, trois Communautés de Communes comportent environ 5 000 habitants (Communautés de Communes des Trois Provinces, Berry Loire Vauvise et du Pays de Néronde) tandis que la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois compte presque 10 000 habitants. En dehors de ces périmètres supracommunaux, on peut souligner les éléments suivants.

La Guerche-sur-l'Aubois (Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois), forte de ses 3 274 habitants est la commune la plus peuplée du territoire. Sancoins (siège de la Communauté de Communes des Trois Provinces), seconde commune du SCoT par son poids démographique comptabilise 3 080 habitants. Le peuplement est très contrasté entre cette commune-centre et les communes limitrophes qui comptent entre 50 et 400 habitants.

Exception faite de Néronde (siège de la Communauté de Communes du Pays de Néronde), les communes de plus de 1 000 habitants se situent le long de l'axe ligérien, ce qui met en évidence l'attractivité de la proximité avec l'agglomération de Nevers.

L'axe Nevers-Bourges, matérialisé par la RD976 est également à souligner par le poids démographique des communes traversées par cette route. Le reste du territoire est constitué de communes moins peuplées (entre 50 et 600 habitants) qui s'illustre par la population médiane : à l'échelle du SCoT, celle-ci est de 298 habitants malgré la présence des pôles démographiques cités précédemment.

Par ailleurs, il convient de rappeler le poids démographique des agglomérations qui ceinturent le territoire du SCoT : à l'est, l'agglomération de Nevers compte plus de 65 000 habitants, à l'ouest Bourges Plus dépasse les 100 000 habitants. Ces aires urbaines d'influence sont à prendre en considération pour l'analyse sociodémographique du territoire et mettent en perspective le poids démographique des 49 communes du SCoT.



Population par commune, source : INSEE

En résumé, outre Sancoins qui dispose d'un poids démographique important au sud du territoire, la population du SCoT est principalement présente le long de la RD976 qui connecte Nevers à Bourges et le long de l'axe ligérien de Herry à Cuffy.

## 1.2 Une diminution de population à l'échelle du SCoT, particulièrement marquée au niveau des pôles démographiques

---

Le territoire du SCoT connaît un déclin démographique quasi-continu depuis 1968. Les 49 communes du SCoT sont ainsi passées de 29 645 habitants en 1968 à une population de 25 480 habitants en 2017. Néanmoins, comparée aux dynamiques d'autres territoires, cette diminution de 11,8% de la population permet de dégager les constats suivants.

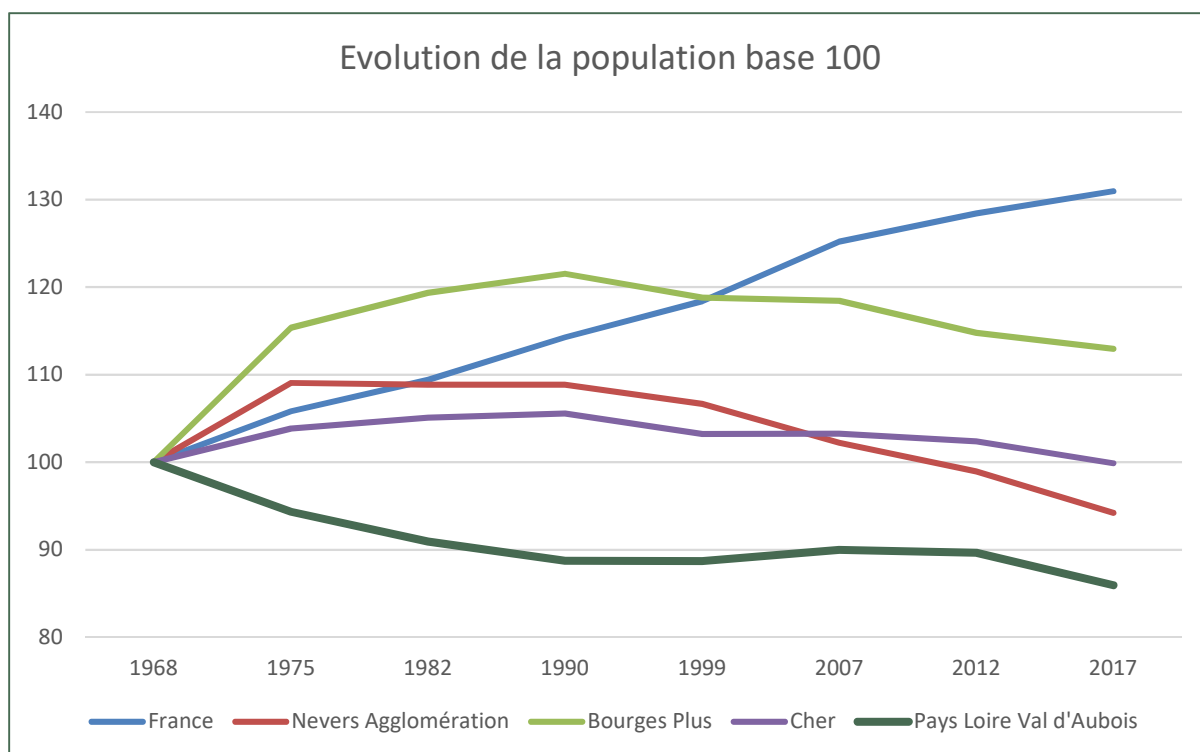
Le territoire du SCoT a connu une chute démographique dès 1968 tandis que les autres territoires d'étude (Bourges Plus, Nevers Agglo et département du Cher) n'ont été marqués par une baisse importante de leur population qu'à partir des années 1990.

A partir des années 1990, le territoire du SCoT connaît une stagnation de sa population suivie d'une augmentation dans les années 2000 (+ 570 habitants) puis d'une nouvelle baisse sur la dernière période intercensitaire (2012-2017).

Cette évolution s'explique en premier lieu par le phénomène de périurbanisation de l'agglomération de Nevers, la frange est du territoire s'inscrivant dans une relation de « dépendance » directe par rapport à la dynamique démographique de Nevers. La baisse de population observée entre 2012 et 2017 peut ainsi s'expliquer par la perte continue de population de l'agglomération de Nevers.

Concernant la frange ouest, si l'on observe bien une évolution en miroir de l'agglomération de Bourges Plus par rapport à celle du territoire du SCoT, c'est plutôt la base militaire implantée sur la commune limitrophe d'Avord qui impacte la dynamique démographique locale et engendre un relatif renouvellement des populations sur le territoire.

Les pôles démographiques que sont Sancoins et La Guerche-sur-l'Aubois ont connu une chute importante de population entre deux recensements. Ainsi, Sancoins a perdu près de 500 habitants entre 1999 et 2017 tandis que La Guerche-sur-l'Aubois a perdu plus de 350 habitants entre 1975 et 1982. Cette dernière a ensuite retrouvé une stabilité de population.



Plus précisément, sur la période 1999-2012, période pour laquelle le territoire connaît une relative stabilité de sa population, les dynamiques internes au SCoT sont à noter.

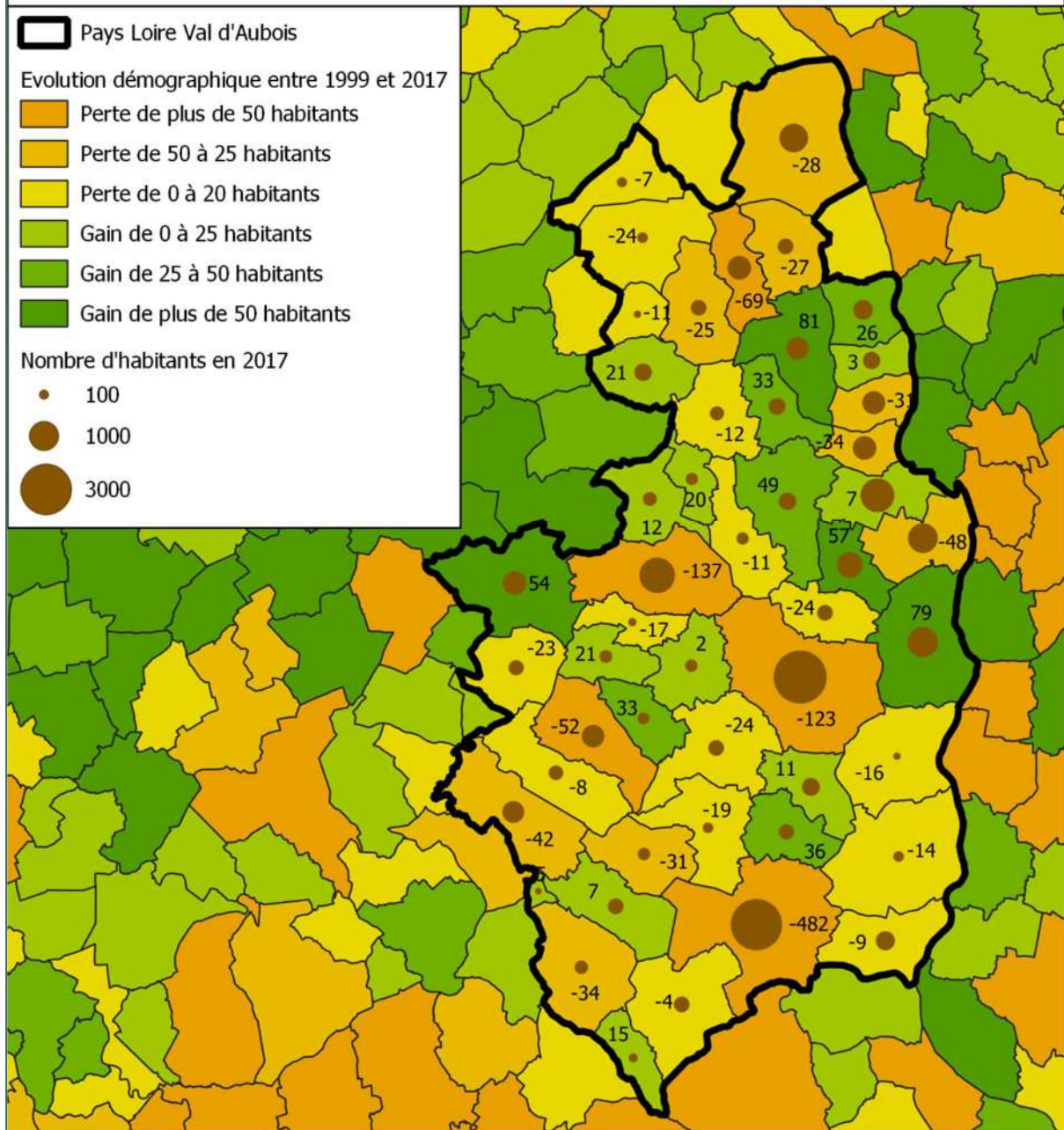
Les pôles démographiques les plus importants (La Guerche-sur-l'Aubois, Sancoins et Néronde) perdent en population. Le constat est d'autant plus visible pour Sancoins qui perd 300 habitants sur la période soit 8,4 % de sa population.

Les communes de l'axe ligérien, plus peuplées que le reste du territoire, sont alternativement marquées par une augmentation ou une diminution de leur population entre 1999 et 2014. Toutefois, les dynamiques plus récentes (2012-2017) montrent une décroissance démographique sur toutes les communes de cet axe, en lien avec le déclin démographique de l'agglomération neversoise et avec la montée des prix de l'immobilier à proximité de Nevers.

On observe en effet une croissance démographique sur les communes situées en second rideau par rapport à la Loire, traduisant notamment un phénomène d'éloignement des primo-accédants vers des communes qui permettent des mobilités professionnelles quotidiennes avec Nevers mais où les prix de l'immobilier ont connu une augmentation moindre.

Sur le reste du territoire, bien que la faiblesse des volumes incite à la prudence dans l'analyse statistique, la tendance est plutôt à la diminution de population, à l'exception de quelques communes situées non loin de la base militaire d'Avord.

## Evolution de la population entre 1999 et 2017



Le territoire du SCoT n'a pas profité de la croissance démographique qu'a connu le département du Cher, porté par l'agglomération de Bourges jusque dans les années 1990. La dynamique démographique du territoire s'inscrit ainsi à rebours de celles observées aux niveaux départemental et berruyer.

La baisse tendancielle de population de l'Agglomération de Nevers a eu des répercussions négatives sur la démographie du territoire du SCoT.

Au cours des 15 dernières années, ces dynamiques négatives s'observent principalement au niveau des pôles démographiques du territoire ainsi que le long de l'axe de la Loire.

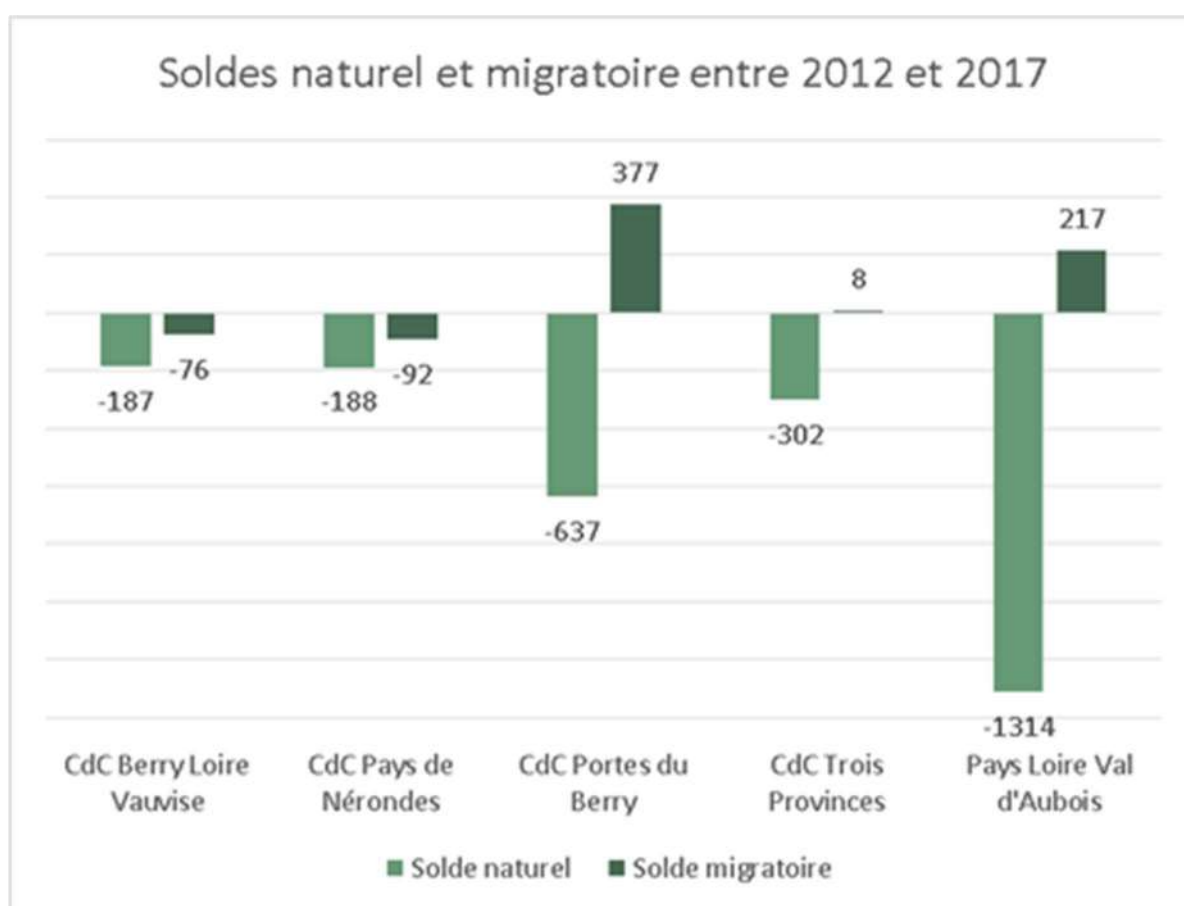
### 1.3 Un solde naturel négatif sur l'ensemble du territoire et des soldes migratoires inégaux selon les Communautés de Communes

L'évolution de la population est liée à 2 facteurs que sont les soldes naturel et migratoire. Si ces deux soldes sont négatifs à l'échelle du territoire du SCoT entre 2012 et 2017, ils présentent néanmoins des disparités lorsque l'on compare les données par EPCI.

Les quatre Communautés de Communes présentent un solde naturel négatif, ce qui signifie que la mortalité est supérieure à la natalité. Ce constat se vérifie particulièrement pour les communes de Nérondes, La Guerche-sur-l'Aubois et Sancoins qui ont perdu entre 125 et 135 habitants.

Concernant le solde migratoire, la Communauté de Communes du Pays de Nérondes connaît la situation la plus négative avec une perte de 135 habitants, suivie par le Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et des Trois Provinces avec une perte de 105 habitants. La Communauté de Communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois connaît un solde migratoire légèrement moins négatif avec une perte de 85 habitants.

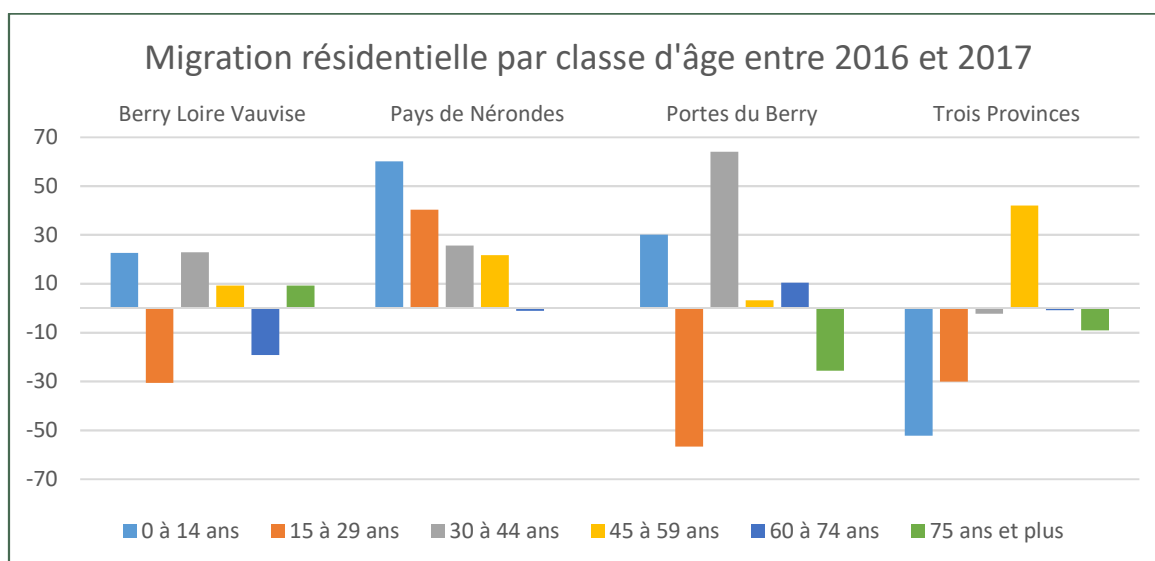
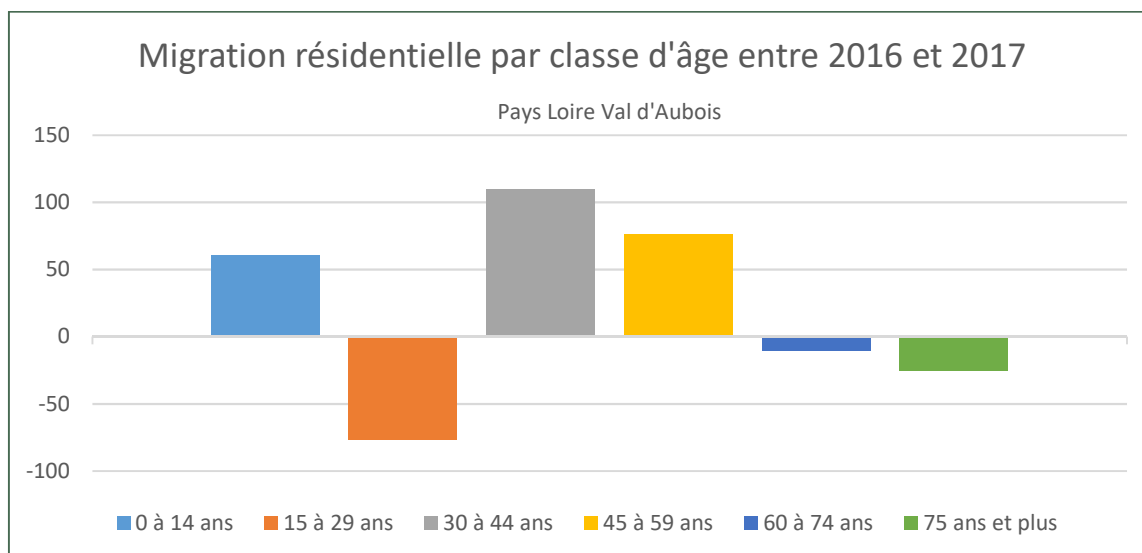
Les dynamiques migratoires sur la communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois illustrent l'influence du pôle urbain de Nevers.



Bien que basées sur des statistiques portant sur l'évolution entre 2016 et 2017 uniquement, les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des dynamiques migratoires à l'échelle du SCoT puis au sein des 4 EPCI.

Sur le périmètre du SCoT, les habitants les plus jeunes quittent le territoire tandis que les nouveaux arrivants appartiennent aux classes d'âge de 30 à 60 ans. Au niveau des EPCI, on distingue deux dynamiques :

- la Communauté de Communes des Trois Provinces connaît des départs de population dans la quasi-totalité des classes d'âges. Seuls les 45-59 ans présentent un solde migratoire positif ;
- les EPCI Berry Loire Vauvise et Pays de Nérondes attirent des classes d'âges plus jeunes.



Au vu des éléments précédents, on peut souligner l'existence des liens suivants entre situation géographique et dynamique démographique :

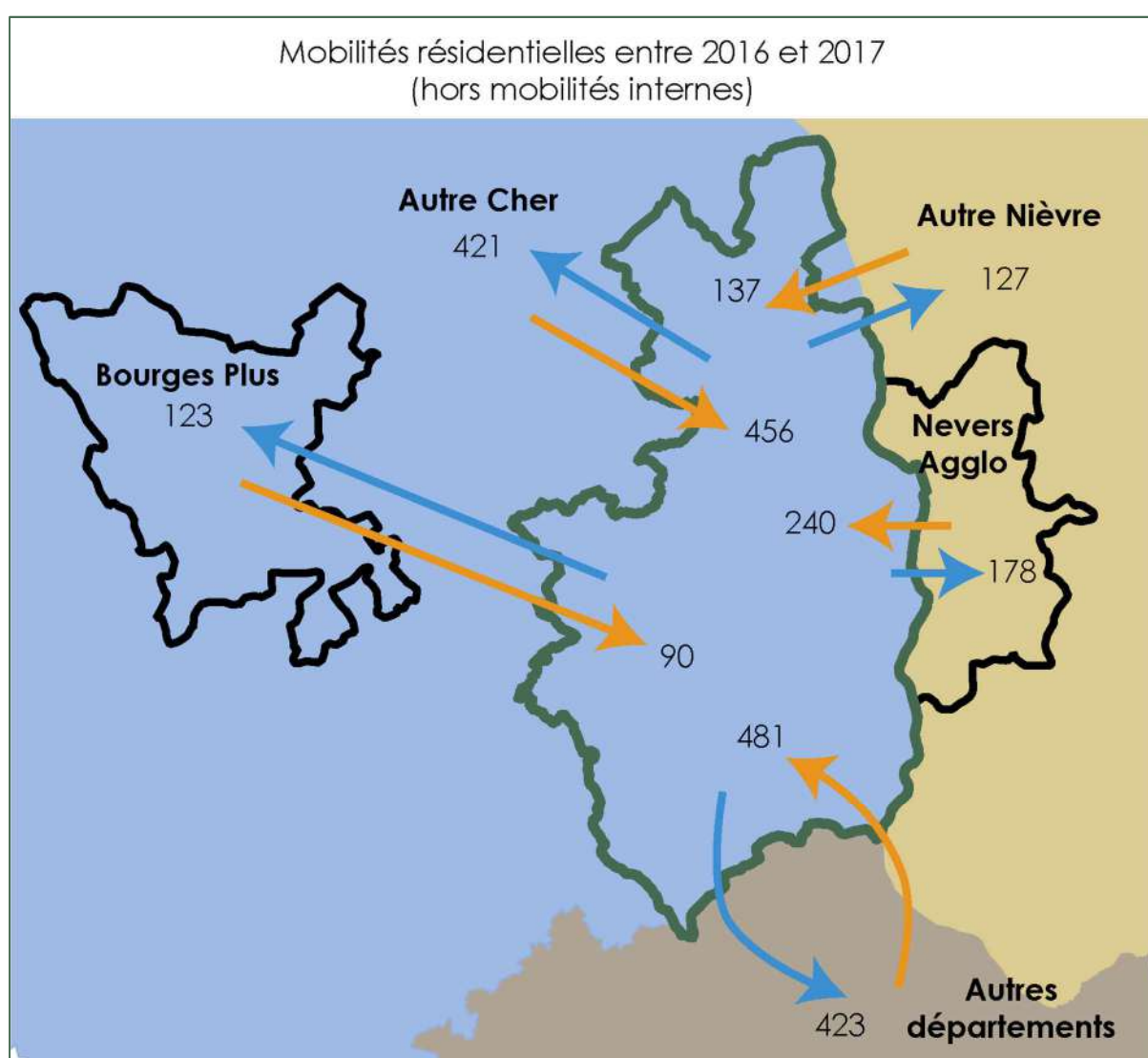
- la Communauté de Communes du Pays de Nérondes semble bénéficier d'une périurbanisation lointaine de Bourges et/ou de la présence de la base militaire d'Avord ;
- les communes aux abords de la Loire paraissent impactées par le déclin démographique de Nevers et son agglomération.
- la proximité géographique avec les agglomérations voisines génère des dynamiques migratoires bénéficiant aux secteurs nord et nord-ouest du territoire qui accueillent une population jeune.

#### 1.4 Des mobilités résidentielles principalement avec les agglomérations de Bourges et de Nevers

L'analyse qui suit est basée sur les mobilités résidentielles entre 2016 et 2017. Celles-ci permettent de caractériser les flux migratoires en termes de provenance des nouveaux habitants du territoire et de destination de ceux qui quittent ce dernier. Pour tenter de comprendre le lien qui existe entre le territoire du SCoT et les territoires environnants, les mobilités internes au SCoT ont été écartées de l'analyse.

Bien que le Pays Loire Val d'Aubois soit en déclin démographique, la mobilité résidentielle entre 2016 et 2017 montre un solde migratoire positif avec la majorité des territoires. La dynamique avec l'agglomération de Bourges est, au contraire, déficitaire.

Globalement, les mobilités résidentielles avec d'autres départements ne sont pas négligeables puisque les départs (412) sont nombreux mais proche des entrées (471).



Solde des mobilités résidentielles						
	Bourges Plus	Autre Cher	Nevers Agglo	Autre Nièvre	Autres départements	Total
CdC Pays de Néronde	-35	79	-3	15	90	146
CdC Portes du Berry	-14	-33	70	-15	16	25
CdC Berry Loire Vauvise	26	-11	-25	14	11	14
CdC Trois Provinces	-10	1	20	-5	-59	-53
Pays Loire Val d'Aubois	-33	36	62	10	58	133

### 1.5 Un déficit des 15-29 ans et une surreprésentation des 50-69 ans

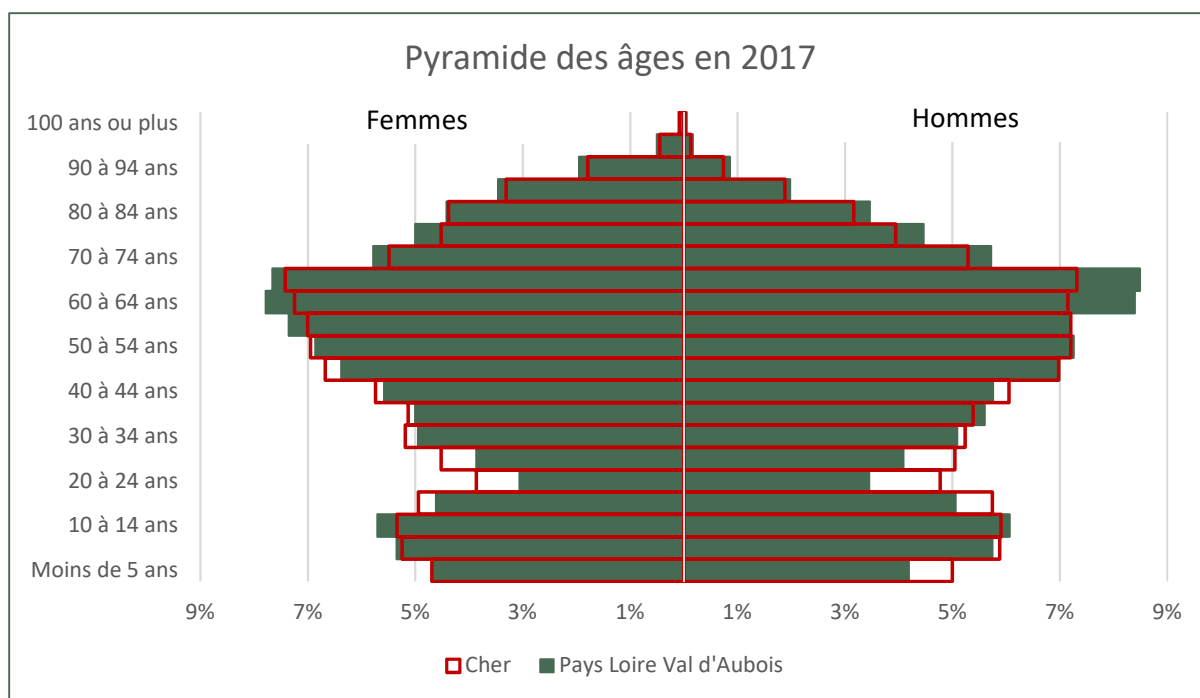
La pyramide des âges à l'échelle du territoire du SCoT connaît quelques différences par rapport au département du Cher.

Le territoire est déficitaire au niveau des classes d'âges les plus jeunes. Les 20-24 ans représentent 3,2 % de la population tandis que ce chiffre est de 4,3 % pour le département (et 5,7 % pour la France). Ce creux dans la pyramide est cohérent avec le départ de ces classes d'âges observé précédemment.

Les personnes âgées de 60 à 69 ans sont surreprésentées sur le territoire du SCoT par rapport au niveau départemental. A nouveau ce constat coïncide avec le profil des nouveaux arrivants. Il se vérifie notamment au niveau des communes de Sancoins (plus de 23,4 % de 60-75 ans, 21,9 % à l'échelle du SCoT et 20 % pour le Cher) et de la Guerche-sur-l'Aubois (21,4 %).

En outre, le gain démographique des années 1990 semble avoir permis de rapprocher les parts de 5-9 ans et 10-14 ans de celles du département. Cette tendance ne se poursuit pas puisque les 0-4 ans sont sous-représentés, ce qui suppose une natalité en baisse en lien avec des familles en âge de faire des enfants moins nombreuses.





La structure par âge des habitants du territoire du SCoT semble fortement influencée par le solde migratoire qui, pour rappel, se caractérise par un départ des jeunes. La faible représentation des classes d'âges les plus jeunes témoigne d'une difficulté à attirer des actifs en âge de faire des enfants. Par conséquent, le solde naturel est touché par ce déficit : les naissances sont insuffisantes pour compenser les décès.

### 1.6 Une structure des ménages qui tend vers plus de personnes seules et moins de couples avec enfant(s)

Le territoire du SCoT n'échappe pas au phénomène de diminution de la taille moyenne des ménages observable sur les territoires de comparaison. Le nombre moyen de personnes par ménage est ainsi passé de 2,83 personnes en 1968 à 2,1 personnes en 2017, un chiffre équivalent à ceux observés aux niveaux départemental et régional. On peut anticiper une poursuite de la baisse de la taille moyenne des personnes par ménage, notamment du fait de la structure de la population. En effet, l'analyse de la structure de la population par ménage met en évidence plusieurs constats qui vont dans ce sens.

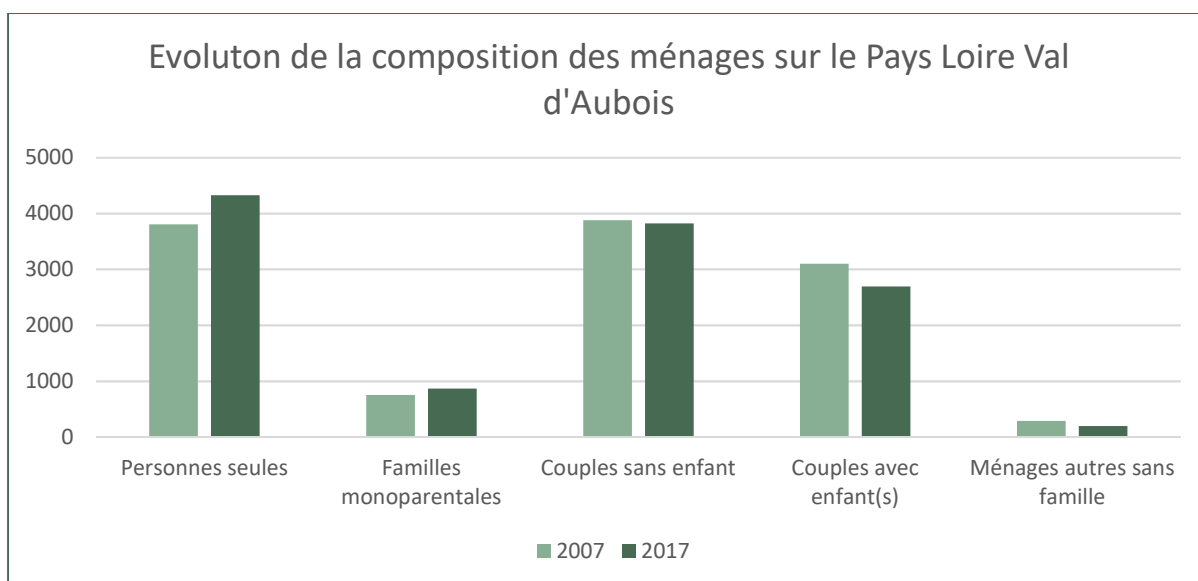
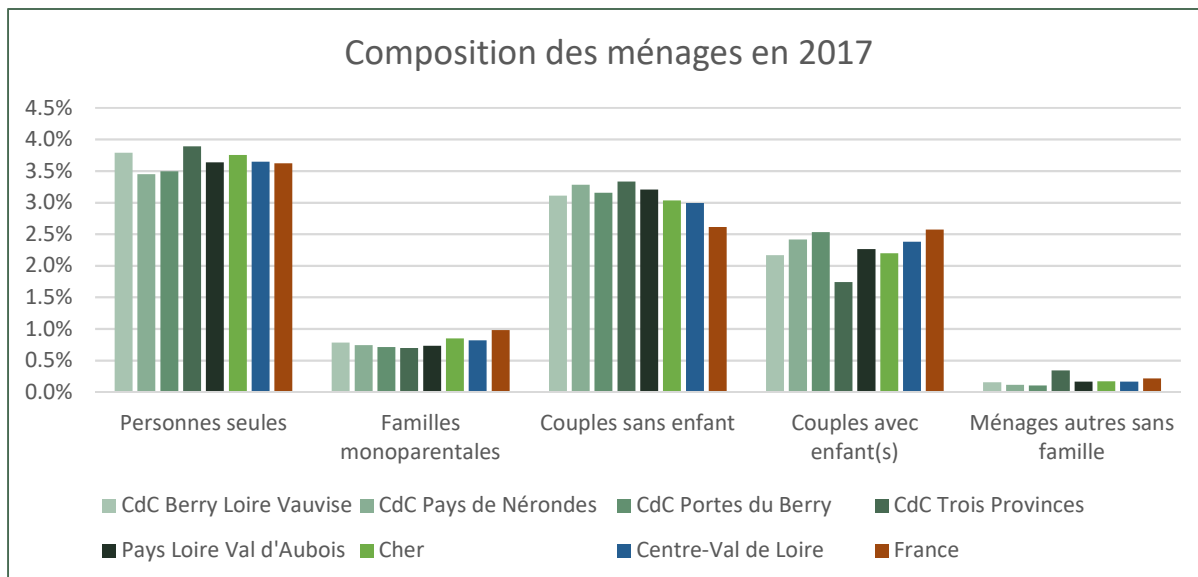
Un nombre de ménages composés d'une seule personne qui a fortement augmenté (30% en 1999 et 36 % en 2017) mais qui reste en dessous de la moyenne départementale (38 % en 2017). La structure de la population par âge rend probable une poursuite de la croissance de la part ces ménages d'une seule personne, notamment en raison de la part des personnes âgées et l'espérance de vie moindre des hommes.

Le renforcement de la part des personnes âgées se fait à la défaveur des couples avec enfant(s) dont le nombre a baissé.

Ces constats trouvent une résonance particulière sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Provinces et notamment à Sancoins : la communauté de Communes présente la population la plus âgée du territoire (40 % de plus de 60 ans, la plus forte part de personnes seules qui s'élève à 39 % ainsi que la plus faible part de couple avec enfant(s) qui est de 17%).

La composition des ménages de La Guerche-sur-l'Aubois reflète bien la répartition à l'échelle du SCoT : environ 73 % de ménages composés de 2 personnes ou moins.

Enfin, il convient de noter la légère augmentation des familles monoparentales sur le territoire, en lien avec l'évolution des modes de vie.



La composition des ménages et leur évolution sont étroitement liées à la structure par âge de la population. En effet, sur ce territoire vieillissant, la part des personnes seules augmente tandis que la part des couples avec enfant(s) diminue. Au vu du profil des nouveaux arrivants (principalement des personnes de 40 ans et plus), on peut anticiper une poursuite de cette dynamique.

## 1.7 Une faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures à l'échelle du SCoT qui se traduit par une population pauvre

La répartition de la population active occupée en fonction des catégories socio-professionnelles (CSP) établies par l'INSEE contribue à définir le profil des populations habitant sur le territoire. L'analyse de la répartition par CSP fait émerger les constats suivants.

A l'échelle du territoire Loire Val d'Aubois, deux CSP se distinguent par rapport aux territoires de comparaison :

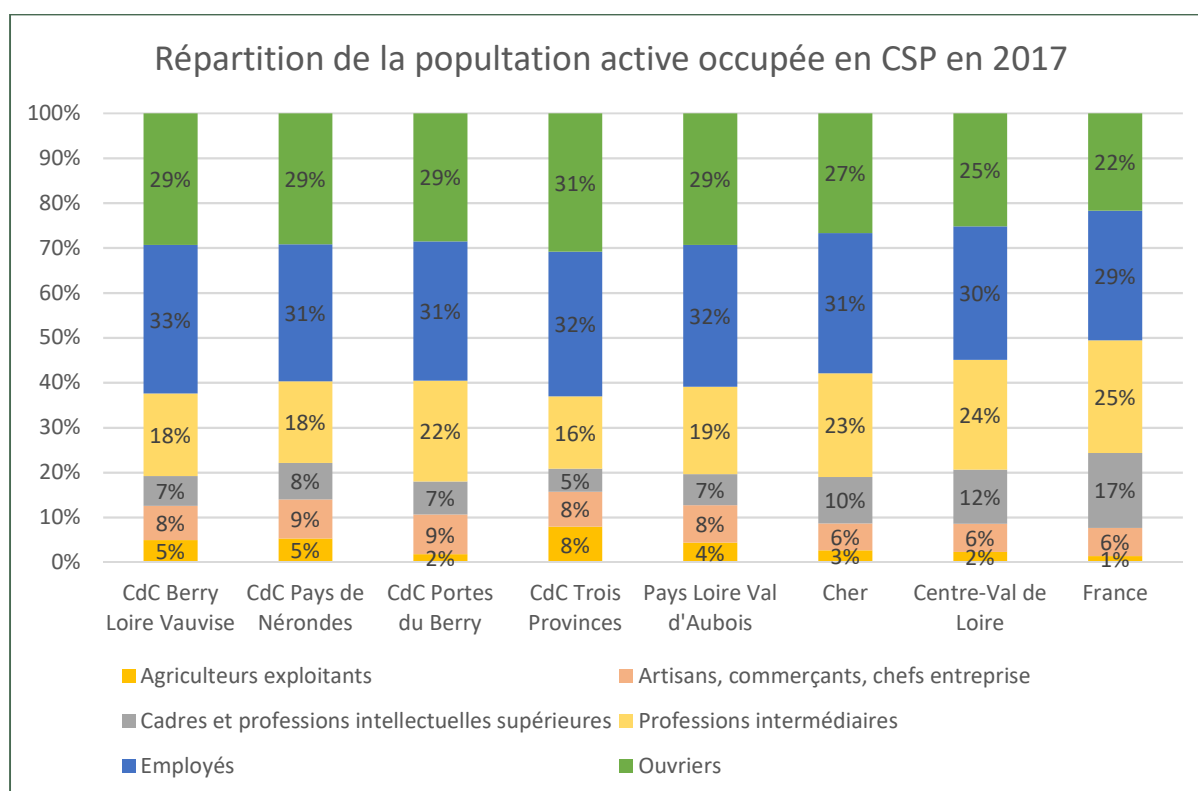
- La proportion d'agriculteurs est forte (443 exploitants soit près de 5% de la population active occupée), ce qui est à mettre en lien avec la faible densité du territoire et son caractère rural ;
- La CSP cadres et professions intellectuelles supérieures est sous-représentée sur le territoire (7,6%), ce qui exprime une faible présence d'emplois qualifiés et peut se traduire par une population aux revenus moindres.

Si ces deux constats sont vérifiables sur les 4 Communautés de Communes, ils sont d'autant plus marqués pour le territoire des Trois Provinces où la part d'agriculteurs atteint 9,5 % et où les cadres représentent 5,5 % des actifs occupés.

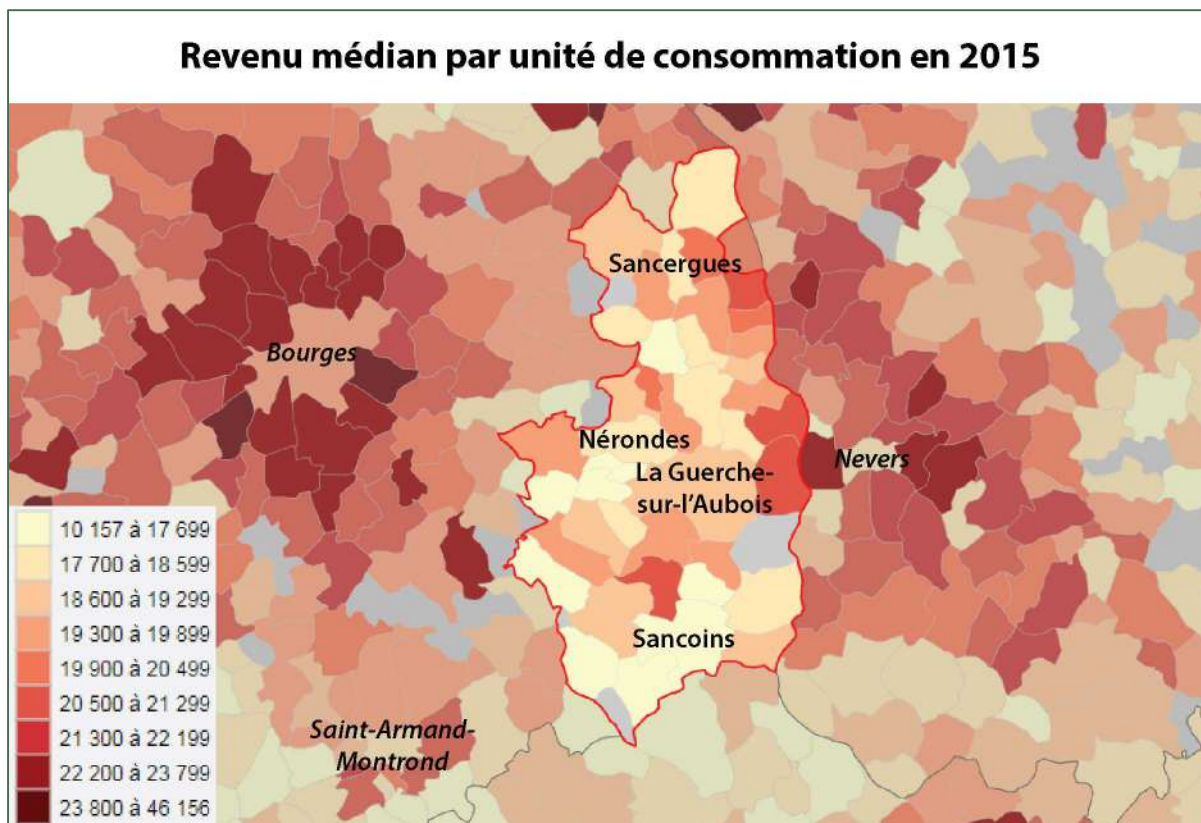
La part des ouvriers et employés est proche de celle du département.

Sancoins, par la présence de zones d'activités, dispose d'une part d'ouvriers importantes (29,3 %) mais d'une part de cadres très faibles (5,6 %).

La Guerche-sur-l'Aubois, de par sa proximité avec Nevers, comporte une part légèrement plus importante de cadres (8,1 %). Sur cette commune et sur Sancoins, la part d'agriculteurs est faible (respectivement 1,4 et 3,6 %).



Les revenus médians faibles sur le territoire du SCoT confirment la faible présence de CSP+. On notera la présence de revenus médians plus importants sont le long de l'axe ligérien, probablement en lien avec le bassin d'emploi neversois. En revanche, sur la partie ouest, la distance avec l'agglomération de Bourges est trop conséquente pour que le territoire bénéficie d'une influence similaire.



La périurbanisation de Nevers sur la frange est du territoire se traduit par un niveau de vie ponctuellement comparable à celui des territoires limitrophes. Sur le reste du territoire, la faible représentation des CSP+ se traduit par un revenu médian plus faible que les territoires voisins. Ce revenu faible s'explique également par la part des retraités plus élevée sur le territoire, qui disposent de revenus moindres.

## Synthèse des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>* Un solde migratoire positif sur la CC du Pays de Nérondes</p> <p>* Une proximité avec l'agglomération neversoise et, dans une moindre mesure, avec Avord et l'agglomération berruyère</p> <p>* Des emplois agricoles qui restent importants</p>	<p>* Une population âgée et en baisse</p> <p>* Un solde naturel très négatif</p> <p>* Un départ des classes d'âges les plus jeunes</p> <p>* Une part de CSP+ réduite : une population aux revenus moindres. Une situation renforcée sur la CdC des Trois Provinces</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>* 2 polarités d'habitat existantes : Sancoins (3 080 habitants) et La Guerche-sur-l'Aubois (3 274 habitants)</p>	<p>* Une dépendance via de la dynamique démographique neversoise : une attractivité de l'axe ligérien en recul</p> <p>* Une population en baisse y compris sur les polarités d'habitat qui connaissent un solde migratoire négatif</p> <p>* Des nouveaux arrivants qui renforcent les fragilités de la pyramide des âges : surreprésentation des 50 ans et plus</p> <p>* Une poursuite de la diminution de la taille moyenne des ménages traduisant un nombre croissant de personnes âgées isolées</p>

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capitaliser sur les polarités d'habitat existantes tout en préservant un potentiel de développement mesuré sur les autres communes afin d'assurer une répartition géographique équilibrée</li> <li>➤ Valoriser les atouts spécifiques du territoire qui fondent son attractivité résidentielle (cadre de vie notamment dans les cœurs de bourg) afin de réduire la relation de dépendance avec les territoires limitrophes</li> <li>➤ Réfléchir l'accompagnement d'une part croissante de personnes âgées isolées</li> <li>➤ Réfléchir les conditions d'accueil d'habitants dont les emplois peuvent s'exercer à distance</li> </ul>

## 2. Dynamiques et perspectives résidentielles

---

### 2.1 Un parc de logements en croissance caractérisé par une hausse de la vacance

---

#### Une augmentation du parc de logements en dépit de la baisse de la population

Le nombre de logements sur le SCoT Loire Val d'Aubois est en situation de croissance. Même si la population décroît, la dynamique inverse s'opère sur le logement du fait de l'augmentation du nombre de ménages qui sont de plus en plus petits. Le nombre de logements a augmenté de 3,8 % en 10 ans, même si la croissance a été moins importante sur les dernières années (+ 1,1 % entre 2012 et 2017).

L'évolution du parc de logements n'a pas été la même pour l'ensemble des secteurs.

Sur l'intervalle 1999-2007, les Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois (+5,5 %), de Berry Loire Vauvise (+2,9 %) et du Pays de Nérondes (+2,1 %) ont connu une augmentation quand le parc de logements de la Communauté de communes des Trois Provinces est resté stable.

Sur l'intervalle 2007-2012, la croissance du parc de logements a ralenti sur la Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois (+2,1 %), ayant été directement impactée par le ralentissement de la dynamique résidentielle sur l'agglomération de Nevers.

Les Communautés de communes des Trois Provinces (+3,3 %), du Pays de Nérondes (+2,8 %) et de Berry Loire Vauvise (+3,14 %) ont pour leur part connu une progression sur cette période.

A une échelle plus localisée, entre 2007 et 2012 la croissance s'est principalement concentrée sur les communes de Nérondes (+5 %), Sancoins (+4,9 %) et Herry (+4,9 %) et dans une moindre mesure La Guerche-sur-l'Aubois (+2,4 %) qui ont accueilli 213 des 438 logements supplémentaires construits à l'échelle du Pays (soit près de la moitié).

Sur la période 2012-2017, la croissance du parc de logements s'est nettement ralentie sur toutes les Communautés de communes tout en restant positive, de +0,4 % pour la Communauté de communes du Pays de Nérondes à +1,8 % pour la Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

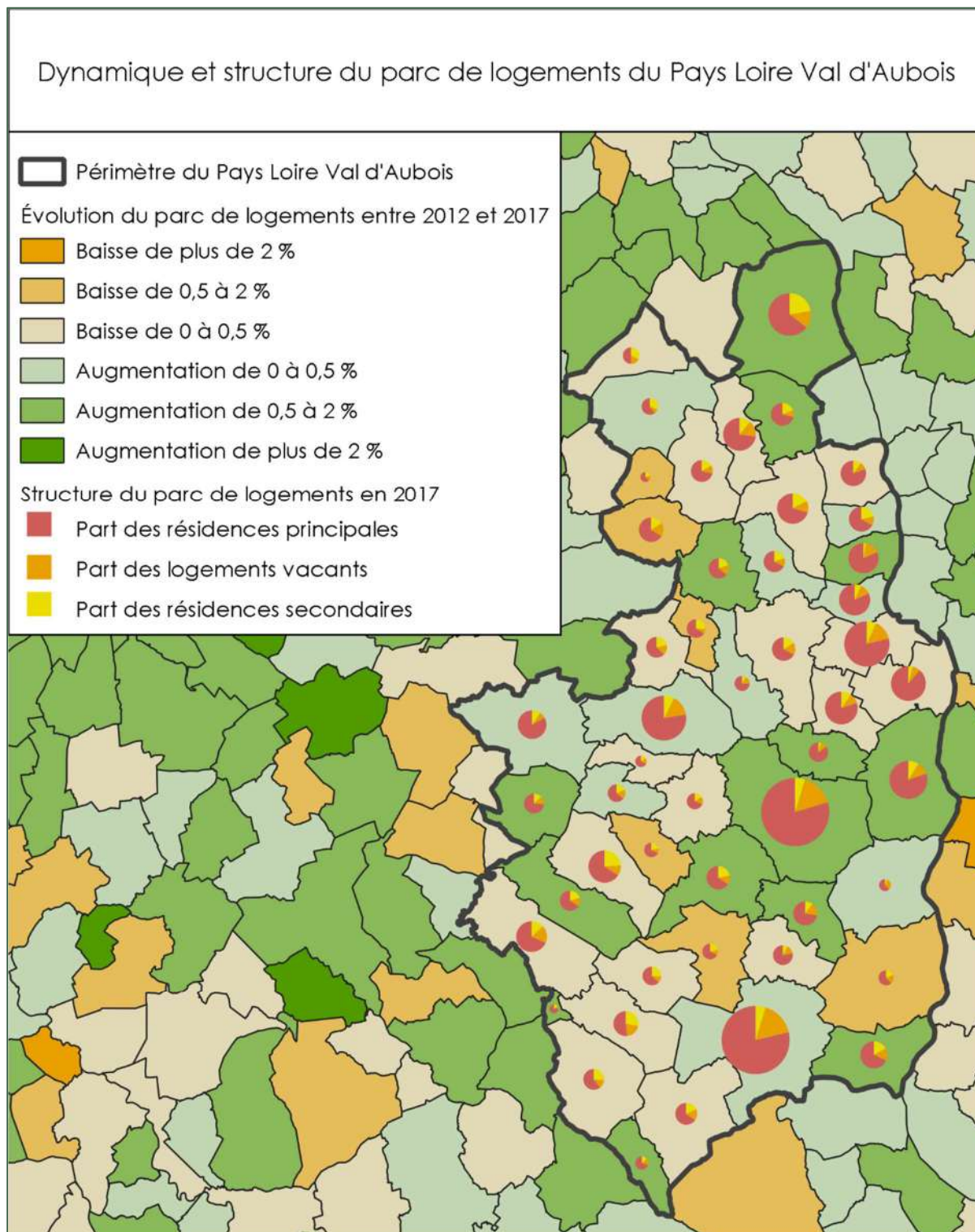
La croissance du parc de la Communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est principalement lié à la croissance des parcs de logements de La Guerche-sur-l'Aubois (+3,1 %) et Cuffy (+4,1 %) qui ont accueilli 84 des 101 logements supplémentaires de l'intercommunalité. Les communes les plus proches de l'agglomération de Nevers ont, pour leur part, vu leur parc de logements diminuer. Les communes de Cours-les-Barres, Jouet-sur-l'Aubois et Torteron ont subi une diminution de leur parc de 1,2 %, soit 22 logements en moins.

Sur la période 2012-2017, la croissance de 1,1 % du parc de logements de la Communauté de communes de Berry Loire Vauvise est principalement liée à la dynamique de la commune d'Herry dont le parc a gagné 44 logements (+5,8 %) alors que l'intercommunalité a gagné seulement 42 logements. Cet écart est notamment lié à la diminution du parc sur la commune de Sancergues, chef-lieu de l'EPCI, qui a perdu 11 logements (-2,5 %).

La Communauté de communes des Trois Provinces a connu une croissance du parc de logements (+0,6 %) concentré sur la ville centre de Sancoins qui a gagné 16 logements (+0,8 %) tandis que la

Communauté de communes du Pays de Néronde a connu une croissance plus diffuse sur son territoire malgré 11 nouveaux logements dans la ville centre de Néronde (+1,3 %).

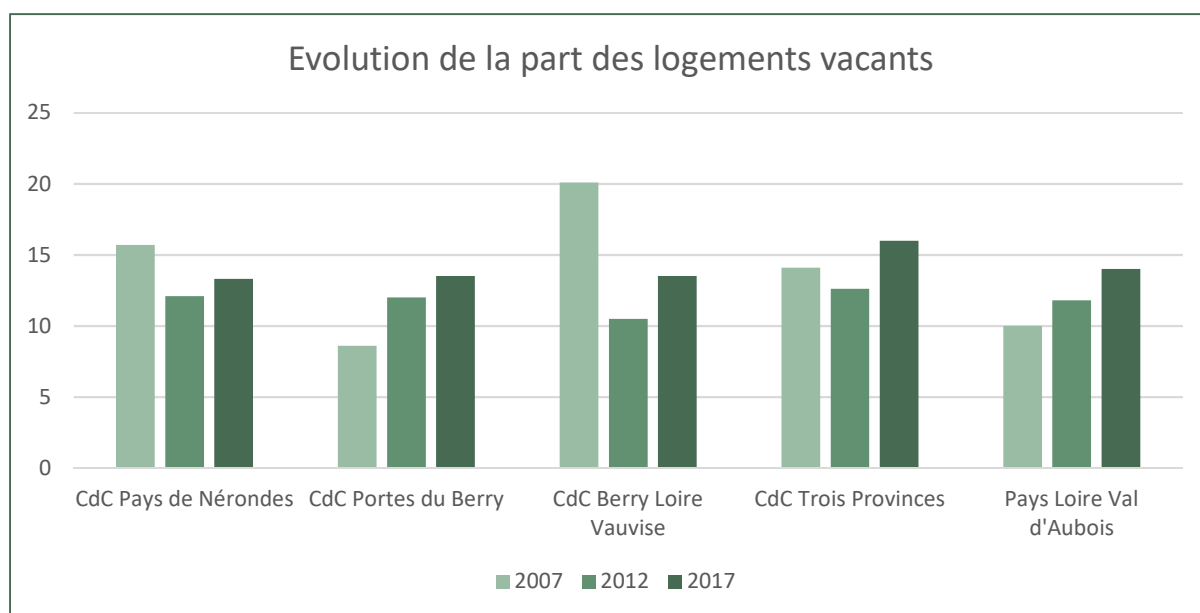
On observe au-delà du SCoT Loire Val d'Aubois que la polarité voisine de Nevers connaît une stabilisation de son parc de logements et que celles de Bourges, Avord, Saint-Amand-Montrond ou la Charité-sur-Loire connaissent une augmentation du nombre de logements.



### Une vacance qui est en forte augmentation depuis 2007

- Le taux de logements vacants sur le SCoT Loire Val d'Aubois s'élève à 14 %, ce qui est supérieur à ceux observés aux échelles départementale (13 %) et régionale (10 %). La vacance est en forte augmentation depuis 2007 : on a ainsi observé une stabilité du parc vacant entre 1999 et 2007, à 10%, suivie d'une forte hausse (+4 points) entre 2007 et 2017.

En 2017, la vacance atteint ainsi 14 % à l'échelle du SCoT Loire Val d'Aubois (soit près de 2 250 logements) avec des taux variant de 13,3 % sur la Communauté de communes du Pays de Néronde (soit 408 logements) à 16 % sur la Communauté de communes des Trois Provinces (561 logements).



On observe de nettes différences entre les secteurs.

La vacance a connu une stabilité sur la Communauté de communes du Pays de Néronde entre 2007 et 2012 mais elle s'est accélérée depuis 2012.

Sur la Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, elle a connu une nette croissance entre 2007 et 2012 mais un léger ralentissement est observable entre 2012 et 2017.

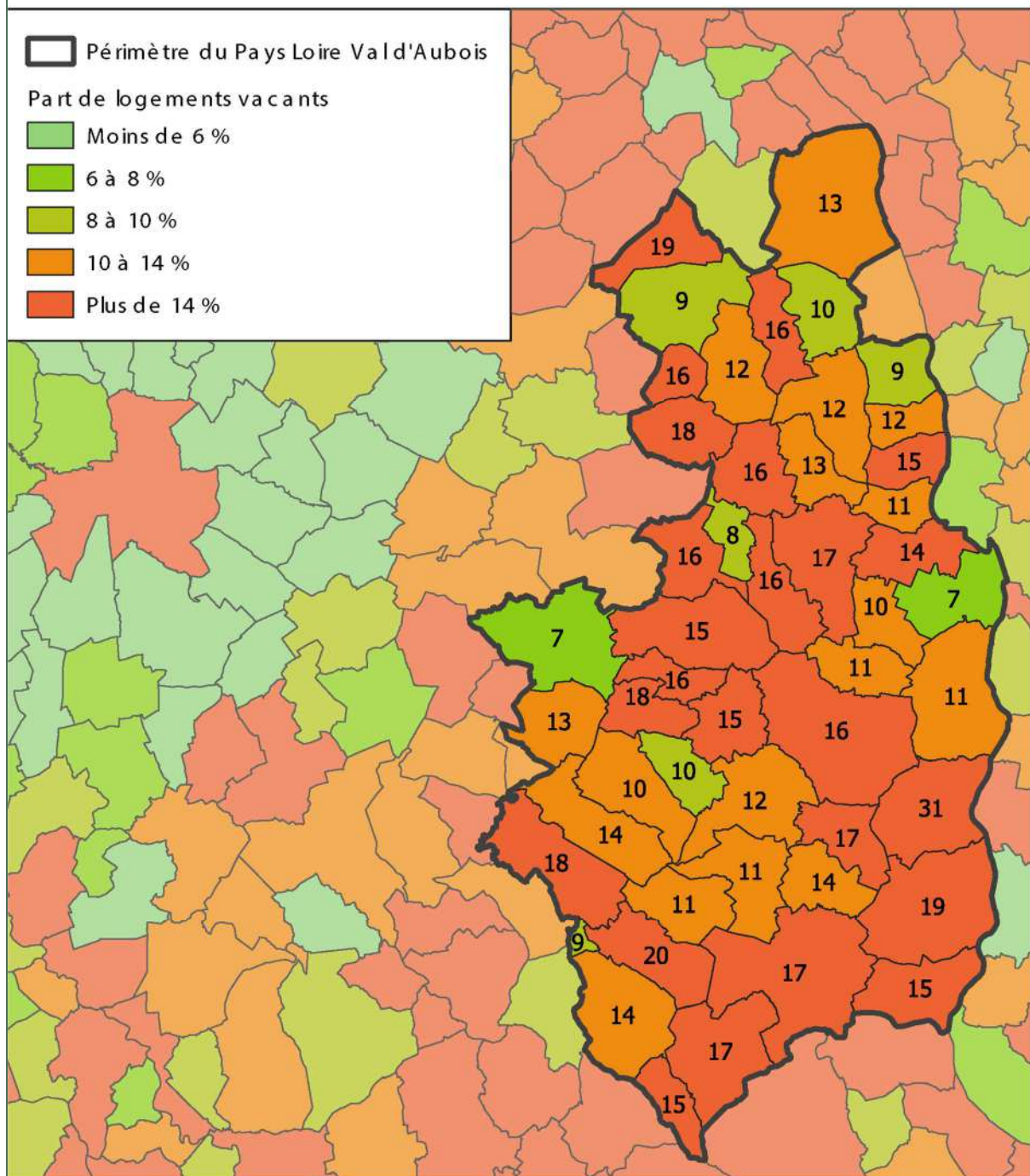
Sur les Communauté de communes des Trois Provinces et de Berry Loire Vauvise, la hausse de la vacance est régulière et importante et s'est encore accélérée sur la Communauté de communes des Trois Provinces entre 2012 et 2017.

Certaines communes comme Apremont-sur-Allier atteignent jusqu'à 30 % de logements vacants.

On notera que seules les communes de Cours-les-Barres (7,3 %) et Bengy-sur-Craon (7,4 %) présentent un taux de vacance « utile », c'est-à-dire nécessaire à la fluidité des parcours résidentiels et à l'entretien du parc de logements.



## Taux de logements vacants en 2017



- La vacance touche en particulier les logements anciens, plus de 80 % des logements datant d'avant 1971. A ce titre, ils n'ont pas été soumis au respect des normes qui ont été introduites à cette époque par les premières réglementations thermiques. A titre indicatif, d'après l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), les habitations d'avant 1975 ont une consommation de chauffage par m<sup>2</sup> deux fois plus élevée que les habitations plus récentes.

	Parc de logements vacants par période de construction en 2015				
	CdC Berry Loire Vauvise	CdC Pays de Nérondes	CdC Portes du Berry	CdC Trois Provinces	Pays Loire Val d'Aubois
Avant 1919	51.7%	64.4%	43.1%	52.1%	51.2%
De 1919 à 1945	17.3%	14.8%	12.8%	19.0%	15.7%
De 1946 à 1970	9.0%	7.4%	21.5%	12.4%	13.8%
<i>total avant 1970</i>	<i>78.0%</i>	<i>86.5%</i>	<i>77.4%</i>	<i>83.5%</i>	<i>80.7%</i>
De 1971 à 1990	12.7%	11.1%	14.3%	13.4%	13.1%
De 1991 à 2005	3.7%	1.2%	5.2%	2.3%	3.4%
De 2006 à 2014	5.6%	1.2%	3.2%	0.7%	2.8%

L'ancienneté des logements vacants peut ainsi expliquer leur inadéquation par rapport aux attentes et besoins des ménages en raison de leur dégradation s'ils n'ont pas été bien entretenus (performances énergétiques insuffisantes, insalubrité). On rappellera à ce titre les conclusions de l'étude pré-opérationnelle à une OPAH réalisée en 2012 à l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois. Celle-ci souligne la faible performance du parc de logements du Pays Loire Val d'Aubois qui est majoritairement chauffé au fioul, à l'électricité et au bois :

- 58% du parc locatif privé est classé en catégories F et G, les deux plus mauvaises catégories du diagnostic de performance énergétique,
- 43% du parc occupé en propriété est classé en catégories F et G.

L'étude concluait par ailleurs que les principaux besoins en travaux pour les propriétaires occupants étaient majoritairement l'isolation (dans plus de 80% des foyers elle est moyenne ou mauvaise), la toiture et les façades, l'électricité, la plomberie, le système de chauffage et les menuiseries. Pour les propriétaires bailleurs, les besoins concernaient principalement l'isolation, le chauffage et les menuiseries extérieures.

- La typologie des logements peut également constituer un facteur explicatif. En effet, à l'échelle du Pays, la vacance se concentre à plus de 50 % sur les logements de taille moyenne (T3/T4), ces derniers composant également la majorité des résidences principales (plus de 50%). Ces logements semblent en adéquation avec les besoins d'une population dont la taille moyenne des ménages s'élève à 2,15 personnes par ménage. Les freins semblent donc se situer au niveau de la qualité des logements ou d'un manque de fonctionnalité lié à leur typologie urbaine (on pense par exemple aux maisons de villes, aux difficultés de stationnement, au manque d'espaces extérieurs en ce qui concerne les principales polarités...). Plus globalement, c'est également l'attractivité résidentielle du territoire qui est questionnée.

Ce constat est toutefois à nuancer. On notera notamment qu'à Sancoins, la vacance se concentre à plus de 50 % sur les T2 ce qui témoigne possiblement d'une inadéquation des petits logements situés en cœur de bourg par rapport aux besoins des ménages. A l'inverse, à Nérondes, la vacance se situe à plus de 90% sur les logements de 6 pièces et plus, témoignant à l'inverse et de manière plus classique d'un parc de logements anciens qui s'avèrent aujourd'hui surdimensionnés par rapport à la taille moyenne actuelle des ménages.

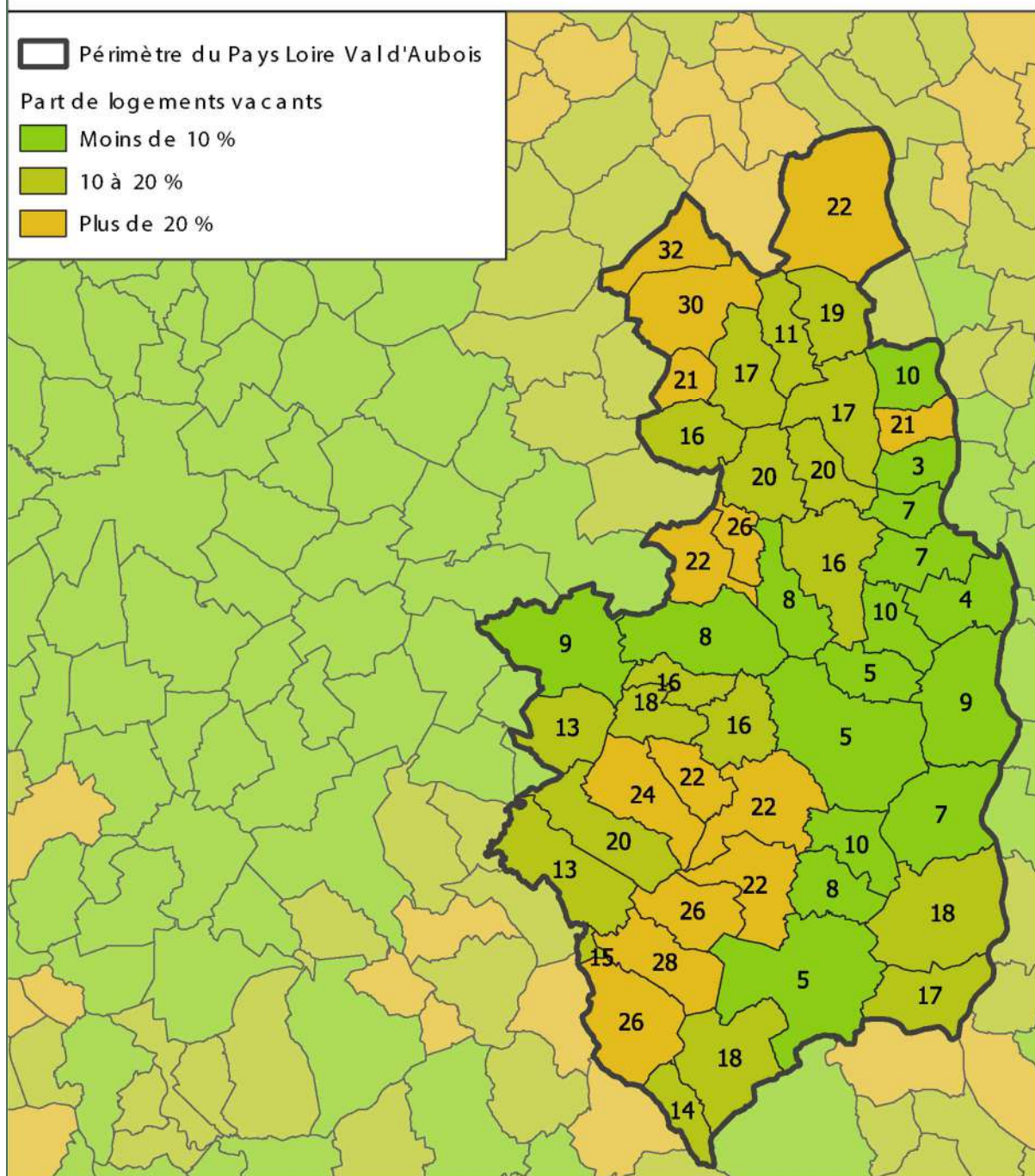
	Parc de logements vacants par taille				
	CdC Berry Loire Vauvise	CdC Pays de Nérondes	CdC Portes du Berry	CdC Trois Provinces	Pays Loire Val d'Aubois
1 ou 2 pièces	23.8%	5.9%	3.1%	39.8%	17.4%
3 ou 4 pièces	41.3%	51.1%	27.3%	48.4%	40.1%
5 pièces ou plus	34.9%	43.0%	69.6%	11.8%	42.5%

### Un parc de résidences secondaires en recul

On rappellera en préambule que dans un territoire en déprise, l'augmentation de la part des résidences secondaires peut constituer un substitut favorable à la vacance. C'est par exemple le cas sur la commune d'Ourouer-les-Bourdelins où sur l'intervalle 2009-2014, dans un parc total de logements en croissance, la part des résidences secondaires a connu une nette augmentation (+21%) parallèlement à une baisse quasiment équivalente de la part des logements vacants (-23%).

A l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois, au sein d'un parc total de logement en croissance on peut dresser un constat inverse : la part des résidences secondaires connaît en effet une baisse continue depuis 1999 (-4,9 points sur l'intervalle 1999-2017), un ralentissement pouvant toutefois être observé depuis 2007 (-1,9 points entre 2007 et 2017). Ce ralentissement ne se fait toutefois pas à la faveur de toutes les communes. La part des résidences secondaire a reprogressé sur les polarités de La Guerche-sur-l'Aubois, Bengy-sur-Craon, Cuffy, Jouet-sur-l'Aubois et Ourouer-les-Bourdelins, mais est repartie à la baisse sur les communes de Sancoins, Nérondes, Beffes, Cours-les-Barres, Herry et Torteron qui ont subi une forte croissance du nombre de logements vacants (+6,9 % par an).

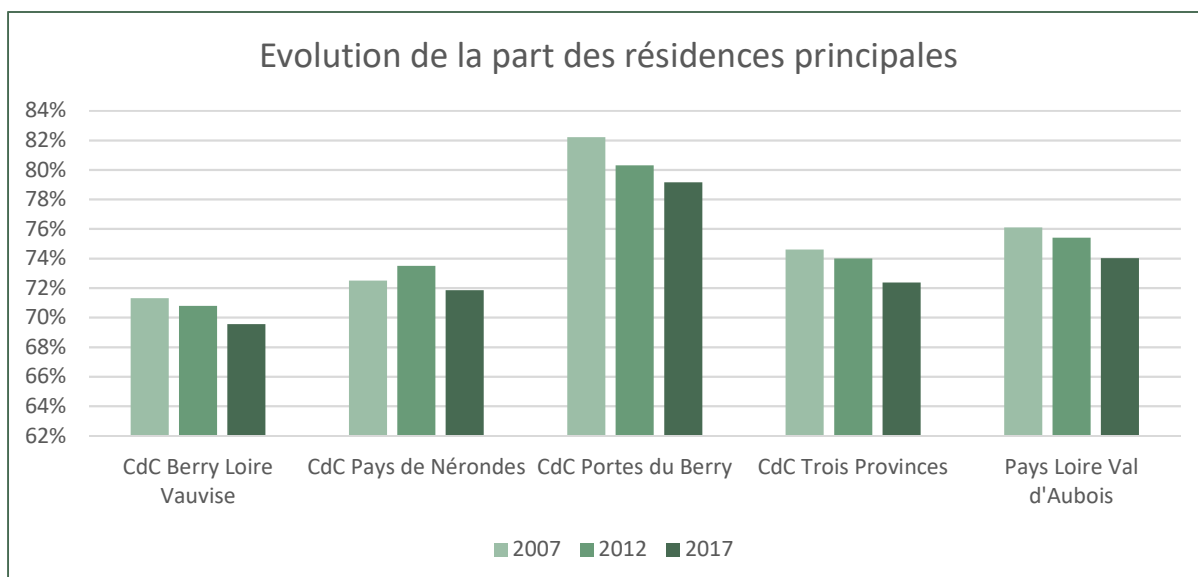
## Taux de résidences secondaires en 2017



## 2.2 Un parc de résidences principales diversifié

### Un parc de résidences principales en légère croissance

La majorité des logements du SCoT Loire Val d'Aubois sont des résidences principales (74 % en 2017). Mais, comparativement aux tendances observées aux échelles départementale, où la part de résidences principal est stable, et régionale, où elle augmente (+0,51 % par an), on observe une décroissance de la part des résidences principales à l'échelle du SCoT entre 2012 et 2017.



On observe des disparités selon les différents secteurs du territoire.

Sur l'intervalle 2012-2017, le parc de résidences principales connaît une très faible croissance sur la Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois (+0,08 % par an).

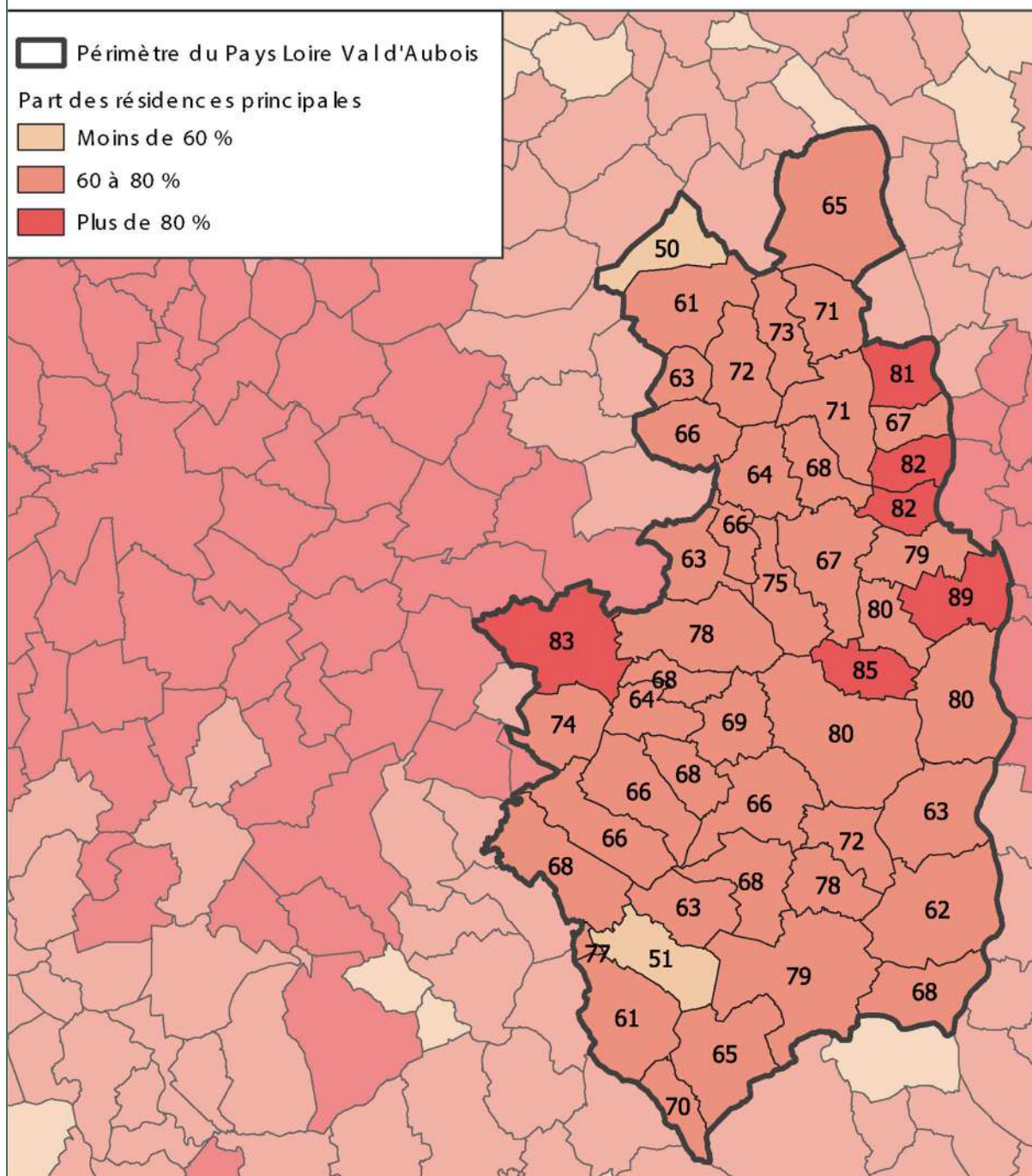
A l'inverse, les Communauté de communes de Berry Loire Vauvise, du Pays de Néronde et des Trois Provinces connaissent une baisse du parc des résidences principales sur la période 2012-2017.

Sur la Communauté de communes de Berry Loire Vauvise, on peut noter la baisse importante du nombre de résidences principales observée à Sancergues (-20) et Couy (-16) en parallèle d'une augmentation à Herry (+26).

Sur la Communauté de communes des Trois Provinces, la baisse du nombre de résidences principales (-44) observée à l'échelle communautaire est principalement due à la baisse de Sancoins (-39), seule polarité de l'intercommunalité.

Sur la Communauté de communes du Pays de Néronde, la baisse du nombre de résidences principales (-40) est répartie sur la quasi-totalité des communes à l'exception de Bengy-sur-Craon, Charly et Chassy qui gagnent respectivement 8, 6 et 2 résidences principales entre 2012 et 2017.

## Taux de résidences principales en 2017



### Un poids des propriétaires occupants en légère augmentation

Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois compte en moyenne une part de propriétaires occupants (plus de 75 %) supérieure à celles observées aux échelles départementale (67 %) et régionale (64%). Ce constat masque toutefois des disparités notables puisque la part des propriétaires occupants s'élève à plus de 78 % pour les Communautés de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ou Berry Loire Vauvise quand elle se situe aux environs de 69 % pour la Communauté de communes des Trois Provinces.

	Parc des résidences principales selon le statut d'occupation							
	Propriétaire		Locataire		Locataire HLM		Occupation gratuite	
	Part en 2017 (%)	Evolution 2012-2017 (pts)	Part en 2017 (%)	Evolution 2012-2017 (pts)	Part en 2017 (%)	Evolution 2012-2017 (pts)	Part en 2017 (%)	Evolution 2012-2017 (pts)
CdC Berry Loire Vauvise	78.7%	0.5	12.3%	-4.8	5.9%	-1.3	3.1%	5.6
CdC Pays de Nérondes	74.2%	1.5	17.0%	-0.6	6.8%	-0.4	2.0%	-0.5
CdC Portes du Berry	78.3%	0.3	13.8%	-0.4	5.8%	0.0	2.1%	0.1
CdC Trois Provinces	68.9%	0.9	18.6%	-0.4	10.0%	-0.7	2.5%	0.2
Pays Loire Val d'Aubois	<b>75.6%</b>	<b>0.7</b>	<b>15.1%</b>	<b>-0.5</b>	<b>6.9%</b>	<b>-0.3</b>	<b>2.4%</b>	<b>0.1</b>
Cher	66.9%	0.7	18.9%	0.0	12.3%	-0.7	1.9%	0.0
Région Centre-Val de Loire	63.9%	0.1	19.8%	0.2	14.6%	-0.2	1.7%	-0.1
France	57.5%	-0.2	25.5%	0.2	14.8%	0.2	2.2%	-0.2

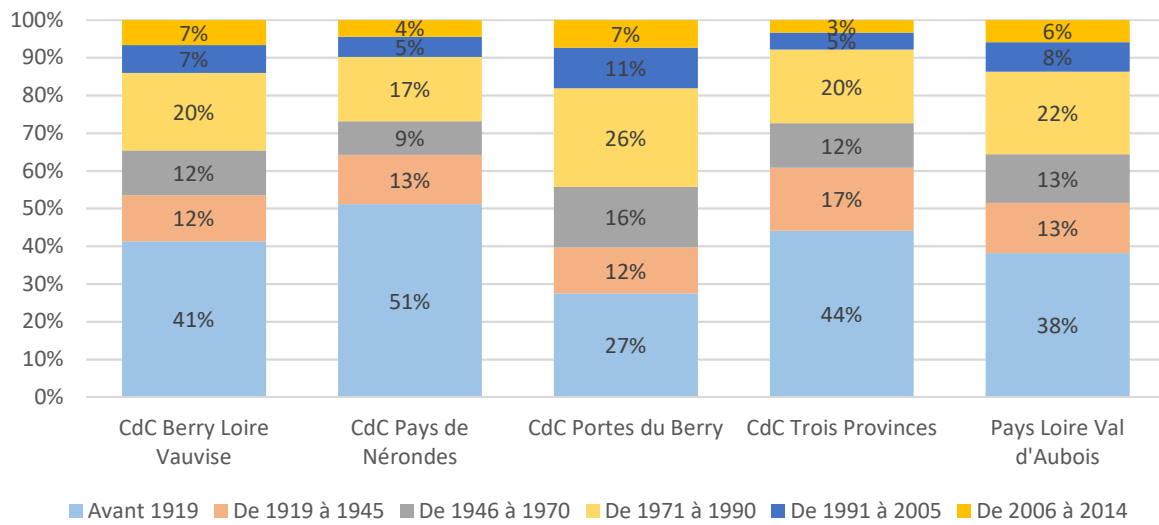
La part des locataires HLM est nettement moins importante sur le SCoT Loire Val d'Aubois (7 %) que sur les territoires de comparaison (12 % pour le Cher, 15 % pour la région Centre-Val de Loire). L'analyse à l'échelle communale souligne les différences qui existent :

- Si les locataires HLM représentent 10% des occupants des résidences principales sur la Communauté de communes des Trois Provinces, ils se concentrent à 97% à Sancoins ;
- Au-delà, près de 70% des locataires HLM à l'échelle du Pays habitent à Sancoins, La Guerche-sur-l'Aubois, Sancergues ou Nérondes.

#### Un parc de résidences principales majoritairement ancien et de taille moyenne

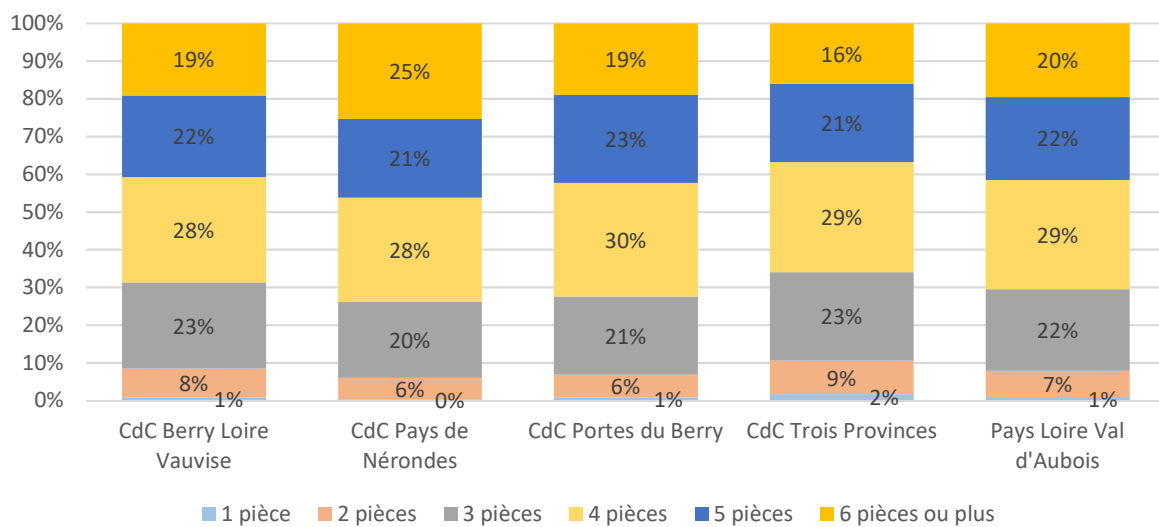
Le parc de résidences principales est composé à plus de 63 % de logements construits avant 1971 (à mettre en comparaison avec leur part dans les logements vacants qui s'élève à plus de 80 %).

### Parc des résidences principales par ancienneté en 2015



Il est par ailleurs composé en majorité de logements de taille moyenne (52 % de T3/T4). Ces logements semblent correspondre aux besoins d'une population dont la taille moyenne est de 2,13 personnes par ménage.

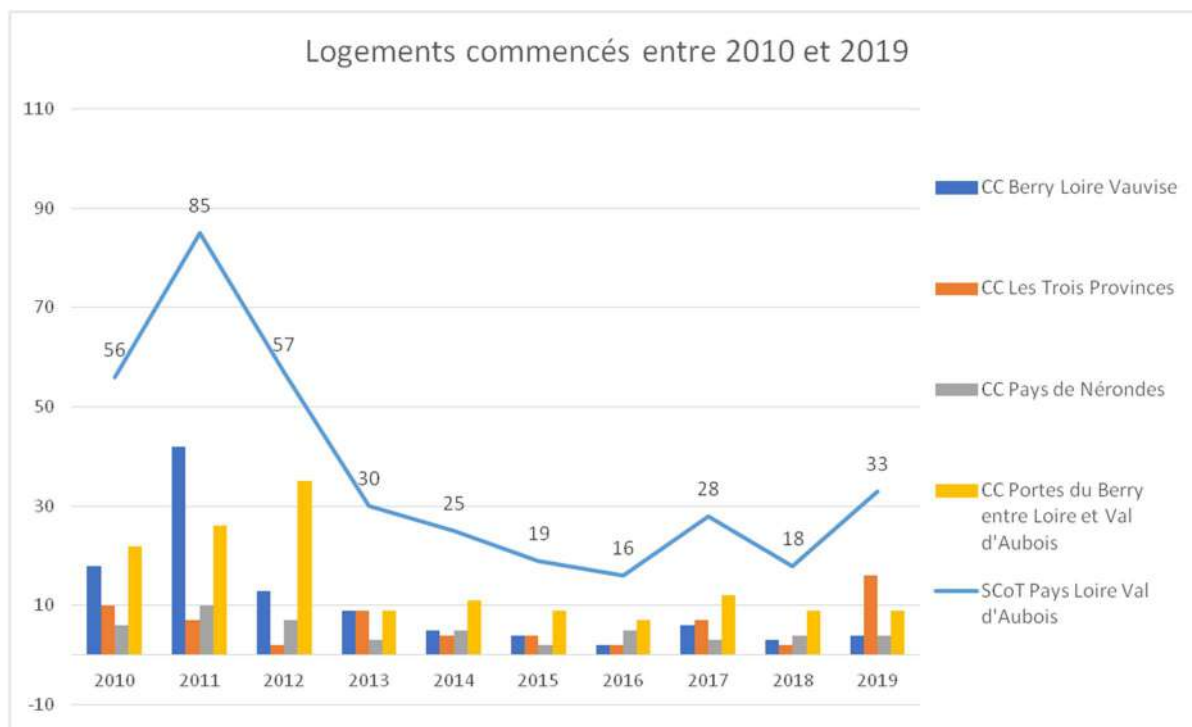
### Parc de résidences principales par taille





## 2.3 Une dynamique de construction qui repart à la hausse

- Après une forte baisse en 2012-2013 suite à la crise financière, le nombre de constructions neuves sur le SCoT Loire Val d'Aubois est reparti à la hausse depuis 2017, sans toutefois atteindre les niveaux d'avant la crise.

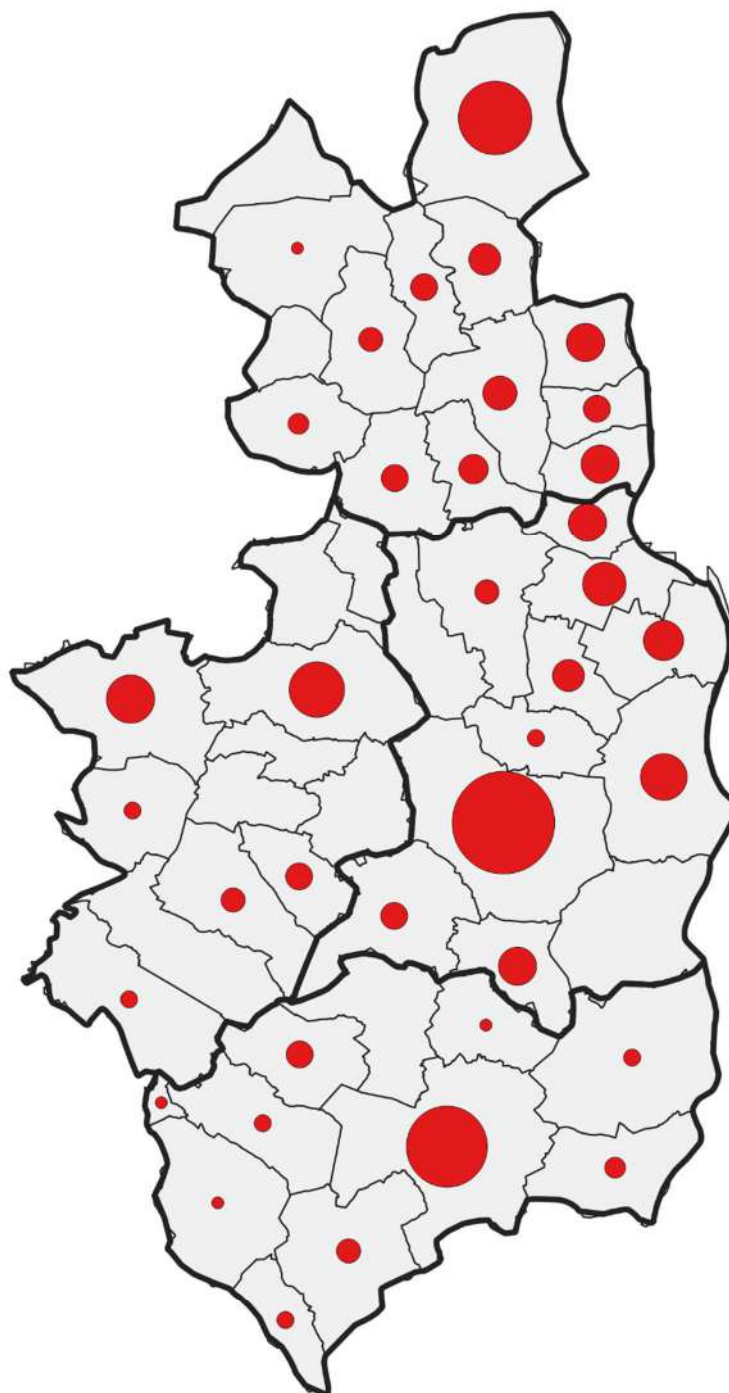


Réalisation : CDHU – Source Sit@del2 2021

On distingue toutefois des différences importantes d'un territoire à l'autre. La Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois concentre ainsi de manière quasi systématique la majorité des constructions neuves (plus de 40 % sur la période considérée) en lien avec la proximité de Nevers, tandis que la Communauté de communes du Pays de Nérondes et la Communauté de communes des Trois Provinces présentent alternativement le volume le plus faible de constructions neuves.

Si l'on descend à l'échelle communale, les principales polarités en matière de construction neuves sur la période d'études sont La Guerche-sur-l'Aubois (72), Sancoins (45), Herry (37), Nérondes (21), Bengy-sur-Craon (16), Cuffy (15) et Jouet-sur-l'Aubois (13). En effet, ces sept communes cumulées regroupent plus de 59% des nouvelles constructions du territoire.

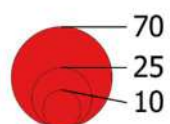
# Volume de constructions neuves de 2010 à 2019



Réalisation CDHU 2018- Source Sitadel2 2021

## Légende

Nombre de logements commencés



• En termes de typologie, ces nouvelles constructions sont concentrées à plus de 84 % sur de l'individuel « pur », c'est-à-dire sous forme de lots à bâtir ou de pavillons acquis sur « catalogue ». Ce type d'habitat génère une faible diversité dans l'habitat et une uniformisation architecturale. L'intégration paysagère est souvent faible et l'insertion au tissu bâti existant limitée.

	Individuel pur		Individuel groupé		Collectif		En résidence		Logements commencés 2010-2019
	Nbr	Part (%)	Nbr	Part (%)	Nbr	Part (%)	Nbr	Part (%)	
CC Pays de Néronde	48	94,1%	3	5,9%	0	0,0%	0	0,0%	51
CC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	134	89,9%	15	10,1%	0	0,0%	0	0,0%	149
CC Berry-Loire-Vauvise	66	65,3%	6	5,9%	0	0,0%	29	28,7%	101
CC Les Trois Provinces	49	94,2%	3	5,8%	0	0,0%	0	0,0%	52
SCoT Pays Loire Val d'Aubois	297	84,1%	27	7,6%	0	0,0%	29	8,2%	353

Si la construction neuve est relativement dynamique, son poids dans le parc total de logements reste notable. A titre indicatif, au niveau national le niveau moyen de la construction neuve (mises en chantier) au cours des 20 dernières années se situe entre 340 000 et 350 000 unités par an pour un parc total de plus de 35 millions de logements (soit un rythme d'environ 1 %).

	2010-2019	Poids de la construction neuve dans le parc de logements 2017
CC Pays de Néronde	49	1,6%
CC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	149	2,6%
CC Berry-Loire-Vauvise	106	2,8%
CC Les Trois Provinces	63	1,8%
SCoT Pays Loire Val d'Aubois	367	2,3%

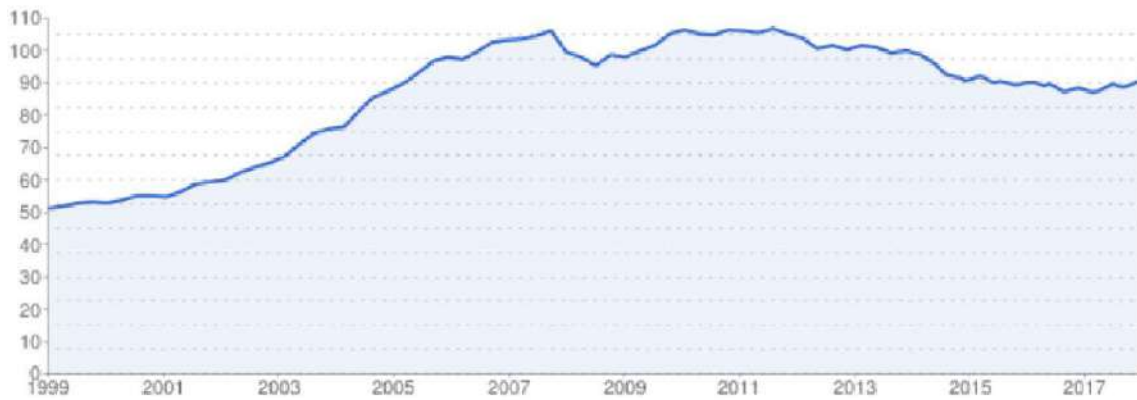
## 2.4 Un marché immobilier en baisse

Après avoir connu une croissance plutôt forte jusqu'en 2007, les prix de l'immobilier dans le Cher ont connu une période de stagnation avant de baisser à compter de 2012.

Les prix de l'immobilier diffèrent selon les secteurs du Pays Loire Val d'Aubois :

- les prix sont les plus élevés à proximité de Nevers. A Cuffy, le prix moyen pour une maison est de 1127 €/ m<sup>2</sup>, à Cours-les-Barres il est d'environ 1069 €/m<sup>2</sup> ;
- les prix les plus bas sont observés sur le territoire de la Communauté de communes des Trois Provinces où ils sont en dessous de 784 €/m<sup>2</sup> dans l'ensemble des communes.

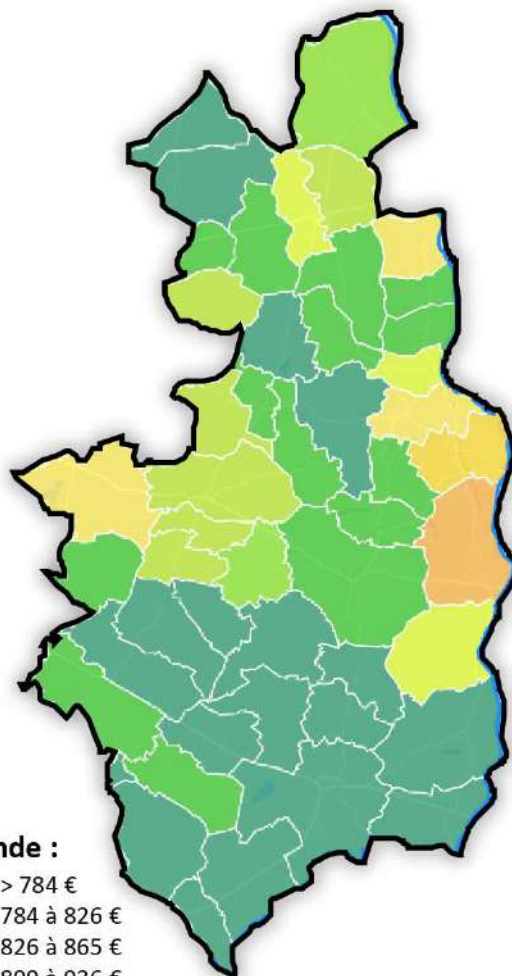
Evolution des prix de l'immobilier dans le Cher (en dizaine d'euros le m<sup>2</sup>)



Source : Données MeilleursAgents et données publiques (Notaires, INSEE)

On soulignera toutefois que ces prix portent avant tout sur le marché ancien et prennent en compte l'état du parc existant. Les prix n'intègrent donc pas les éventuels travaux nécessaires sur du bâti ancien.

### Prix de l'immobilier au m<sup>2</sup>



#### Légende :

- > 784 €
- 784 à 826 €
- 826 à 865 €
- 899 à 936 €
- 974 à 1030 €
- 1123 à 1246 €

Source - Meilleursagents.com  
Réalisation - CDHU 2018

## Synthèse des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>* Un parc de résidences principales en croissance sur les CdC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois</p> <p>* Un parc de résidences principales diversifié</p>	<p>* Un ralentissement de la croissance du parc de logements impacté notamment par le ralentissement de la dynamique immobilière sur Nevers</p> <p>* Un parc de résidences secondaires en net recul, notamment sur les polarités d'habitat : une attractivité moindre du territoire</p> <p>* Une croissance du parc de logements qui produit de la vacance</p> <p>* Une vacance qui renvoie à des situations diverses dans les communes rurales (T3/T4) ou urbaines (plutôt T2 à Sancoins)</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>* A l'échelle du SCoT, une vacance concentrée sur une typologie de logements (T3/T4) qui semble en adéquation avec les besoins d'une population dont la taille moyenne des ménages est de 2,13 personnes par ménage</p>	<p>* Un taux de vacance important et en croissance sur l'ensemble du territoire : un phénomène particulièrement marqué depuis la crise de 2008</p> <p>* Une vacance concentrée sur des logements anciens : une explication qui peut résider dans leur inadéquation par rapport aux besoins des ménages en raison de leur dégradation (absence de travaux, performances énergétiques insuffisantes...)</p> <p>* Une faible part de petits logements : une possible inadéquation future du parc, compte tenu de l'évolution de la structure de la population</p>

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une action à mener pour réhabiliter/réadapter un parc existant majoritairement ancien aux besoins et attentes de la population (enjeux de qualité et de fonctionnalité plus que de typologie)</li> <li>➤ Définir des réponses adaptées à la diversité des situations de vacance, notamment dans les centres-bourgs</li> <li>➤ Réfléchir l'adaptation d'un habitat adapté à une population composée d'une part croissante de personnes âgées isolées</li> </ul>

### 3. Organisation de l'offre de services et d'équipements

La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. Ces regroupements permettent d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population.

Les gammes d'équipements<sup>3</sup> sont actualisées chaque année pour une nouvelle version de la Base Permanente des Équipements. En effet, d'une part de nouveaux équipements peuvent être introduits dans la base et, d'autre part, l'implantation des équipements dans les communes peut être modifiée, tout cela pouvant avoir des conséquences sur la composition des gammes.

Les équipements à caractère touristique, les équipements de loisirs ainsi que certains équipements sportifs sont éliminés a priori. En effet, ils fournissent leurs services davantage à une clientèle de passage qu'à la population résidente et/ou obéissent à des logiques d'implantation spécifiques. C'est par exemple le cas des hôtels, campings ou agences de voyages.

#### 3.1 Les équipements du territoire selon les gammes de la BPE

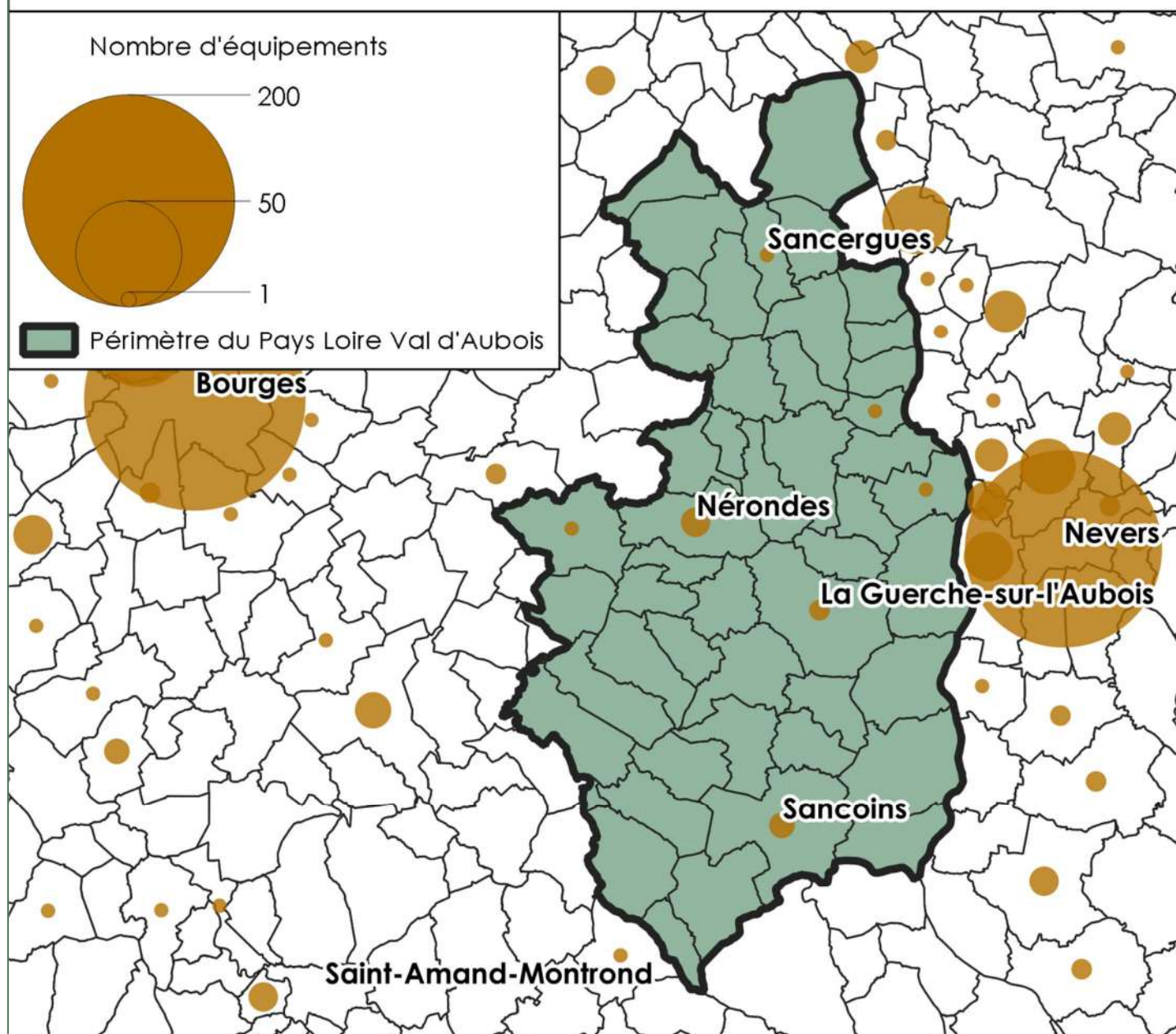
- A l'échelle du SCoT Loire Val d'Aubois, on compte 13 équipements de la gamme supérieure quand, sur la seule commune voisine de la Charité-sur-Loire, on en dénombre 21.

En ce qui concerne l'enseignement, les services et le commerce, on soulignera l'absence d'équipements de la gamme supérieure sur le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois.

	Equipements de la gamme supérieure						Total
	Santé	Enseignement	Services	Sports et loisirs	Commerce	Transports et déplacements	
CdC Berry Loire Vauvise	1	0	0	0	0	0	1
CdC Pays de Nérondes	2	0	0	1	0	2	5
CdC Portes du Berry	2	0	0	1	0	1	4
CdC Trois Provinces	2	0	0	1	0	0	3
Pays Loire Val d'Aubois	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>13</b>
Nevers	127	9	13	5	17	2	173
Bourges	121	29	39	9	20	1	219
Saint-Armand-Montrond	31	5	4	2	5	0	47
La Charité-sur-Loire	14	0	2	3	1	1	21

<sup>3</sup> La composition exhaustive des bases qu'équipement 2018 est versée en annexe du document. On soulignera le caractère évolutif de la BPE, celle-ci faisant l'objet d'améliorations constantes (élargissement des types d'équipement, opérations qualité, évolution des nomenclatures etc.). De ce fait, il est déconseillé d'utiliser ces données en évolution d'une année sur l'autre.

## Équipements de la gamme supérieure en 2018



Sur le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois, les équipements de la gamme supérieure en matière de santé<sup>4</sup> sont concentrés sur, Marseilles-lès-Aubigny, Nérondes (2), La Guerche-sur-l'Aubois, Sancergues et Sancoins (2).

En matière de transports et déplacements, on note l'existence de haltes ferroviaires à Bengy-sur-Craon, Nérondes et La Guerche-sur-l'Aubois.

- Le niveau d'équipements de la gamme intermédiaire est mieux réparti sur le territoire. Il reste toutefois concentré sur les polarités majeures de la Guerche-sur-l'Aubois (34) et Sancoins (38) et dans

<sup>4</sup> Voir en annexe le détail des équipements de santé du territoire.

une moindre mesure sur Sancergues (15) et Nérondes (21) : ces quatre communes concentrent plus de 75 % de ces équipements.

Les communes de la frange est de la Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois comportent également un niveau d'équipements intermédiaires plus important que les autres bourgs du territoire du SCoT, en cohérence avec la plus grande densité de population de ces territoires voisins de Nevers.

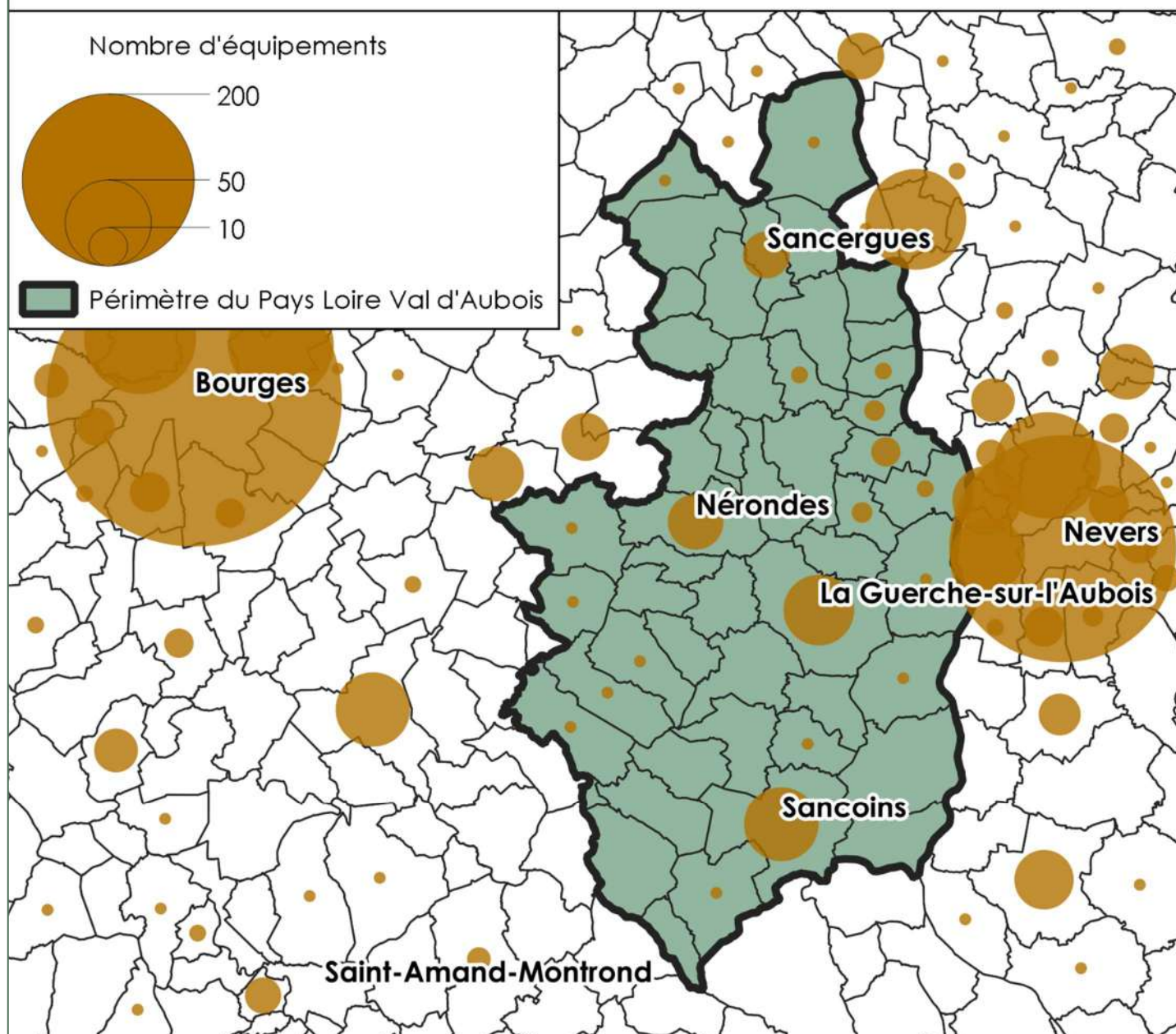
L'offre globale du territoire du SCoT reste toutefois nettement inférieure à celle des polarités voisines de Nevers et Bourges. A l'ouest, on note la présence d'une concentration d'équipements sur les communes d'Avord et de Baugy.

Au nord, le rôle de pôle d'appui que joue la Charité-sur-Loire pour les communes de la Communauté de communes de Berry Loire Vauvise apparaît assez nettement.

	Equipements de la gamme intermédiaire					
	Santé	Enseignement	Services	Sports et loisirs	Commerce	Total
CdC Berry Loire Vauvise	6	4	7	2	3	22
CdC Pays de Nérondes	5	3	6	3	9	26
CdC Portes du Berry	14	3	16	6	11	50
CdC Trois Provinces	5	3	11	5	16	40
<b>Pays Loire Val d'Aubois</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>39</b>	<b>138</b>
Nevers	65	11	76	13	184	349
Bourges	109	26	140	32	283	590
Saint-Armand-Montrond	16	6	32	10	65	129
La Charité-sur-Loire	13	2	16	8	30	69



## Équipements de la gamme intermédiaire en 2018



• Enfin, si l'on observe de grandes disparités d'une commune à l'autre, le maillage du territoire en équipements de proximité est globalement plus équilibré : 48 des 49 communes du territoire du SCoT comptent au moins 1 équipement de proximité sur leur territoire.

Exception faite de la Communauté de communes des Trois Provinces sur laquelle les équipements sont très majoritairement concentrés sur la commune de Sancoins (72 %), la répartition spatiale sur le territoire des autres Communauté de communes est plus équilibrée :

- Sur la Communauté de communes du Pays de Nérondes, Bengy-sur-Craon (12 %), Blet (10 %), Ourouer-les-Bourdelins (15 %) complètent l'offre présente à Nérondes (42 %). Les communes

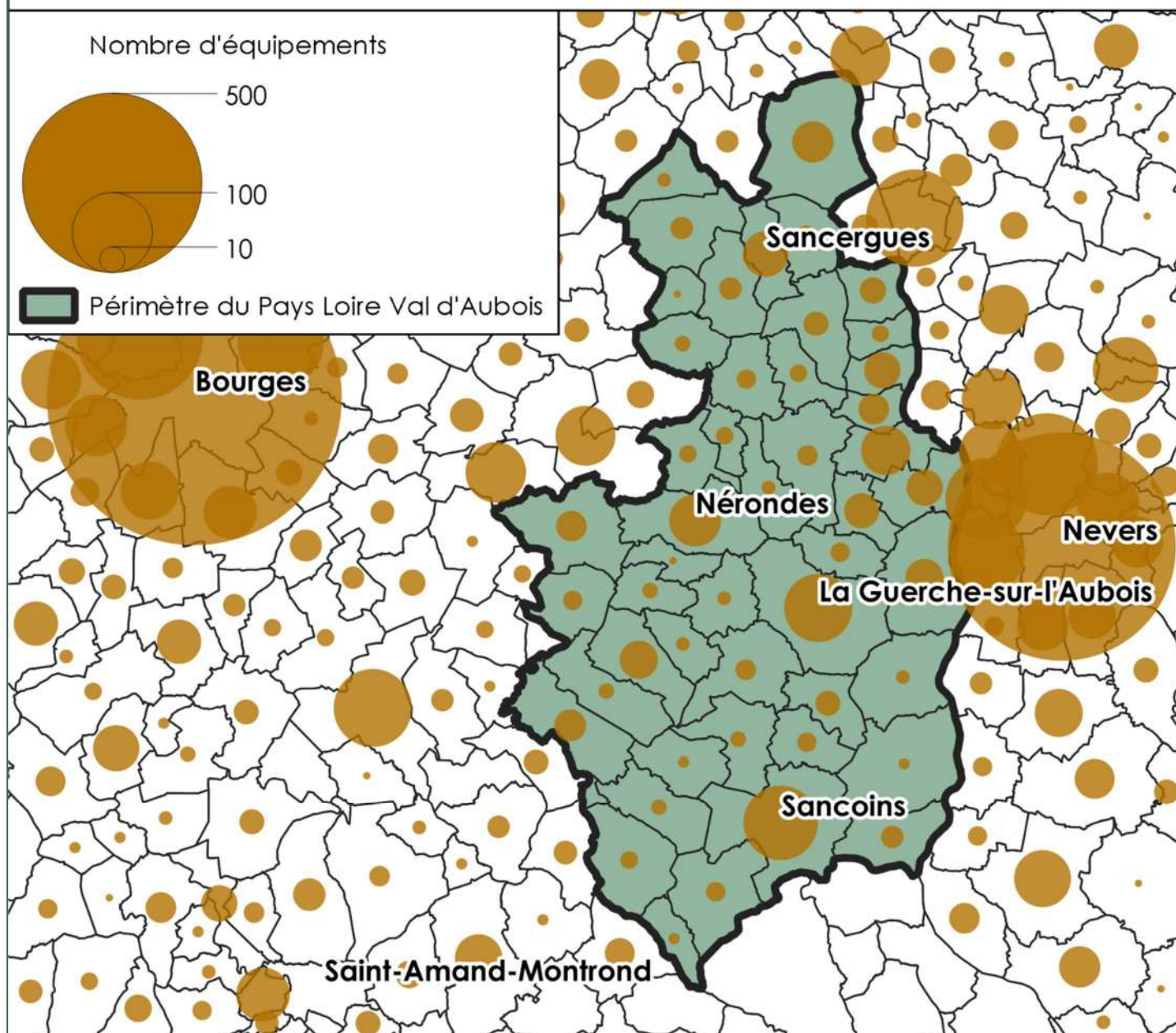
d'Avord et de Baugy comportent également un niveau d'équipements de proximité important ;

- Sur la Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, Cours-les-Barres (9 %), Cuffy (9 %), Jouet-sur-l'Aubois (15 %) renforcent l'offre de la Guerche-sur-l'Aubois (40 %) ;
- Enfin, sur la Communauté de communes Berry-Loire-Vauvise, Beffes (14 %) et Herry (16 %) s'articulent avec l'offre de Sancergues (29 %) et au-delà avec le niveau d'équipement de la Charité-sur-Loire.

	Equipements de proximité						Total
	Santé	Enseignement	Services	Sports et loisirs	Commerce	Transports et déplacements	
CdC Berry Loire Vauvise	15	7	89	23	10	4	148
CdC Pays de Nérondes	14	6	71	20	13	3	127
CdC Portes du Berry	27	9	142	22	23	2	225
CdC Trois Provinces	18	7	78	11	10	2	126
Pays Loire Val d'Aubois	<b>74</b>	<b>29</b>	<b>380</b>	<b>76</b>	<b>56</b>	<b>11</b>	<b>626</b>
Nevers	167	15	501	28	86	13	810
Bourges	275	25	855	60	119	18	1352
Saint-Armand-Montrond	37	5	133	22	22	2	221
La Charité-sur-Loire	27	2	98	7	12	3	149

On notera l'importance du niveau d'équipement de proximité sur les communes les plus proches de Nevers : on dénombre ainsi plus de 200 équipements (soit 1/3 des équipements de proximité du Pays) sur les seules communes de la Guerche-sur-l'Aubois, Cuffy, Torteron, Cours-les-Barres, Jouet-sur-l'Aubois, Marseilles-lès-Aubigny et Beffes.

## Équipements de proximité en 2018



### 3.2 Focus sur les équipements en matière de santé

• La démographie médicale constitue un enjeu majeur pour le territoire. Sur le territoire du SCoT, on dénombre en effet 14 médecins généralistes et aucun spécialiste (BPE<sup>5</sup> 2018), c'est-à-dire un ratio de 0,5 médecin pour 1 000 habitants. Ce ratio apparaît très largement inférieur aux territoires de comparaison.

	Nombre de médecins pour 1000 habitants
Pays Loire Val d'Aubois	0,5
Département du Cher	3,14
Région Centre-Val de Loire	4,06
France Métropolitaine	3,37

• Il convient par ailleurs de compléter le tableau précédemment dressé puisque la classification en gamme d'équipements n'intègre pas les maisons de santé, alors même qu'une politique en ce sens a été menée pour mailler le territoire. On compte ainsi 2 maisons de santé à Sancoins (14 professionnels de santé) et la Guerche-sur-l'Aubois (15 professionnels de santé) à l'heure actuelle, 2 autres maisons de santé étant actuellement en construction à Nérondes et Sancergues.

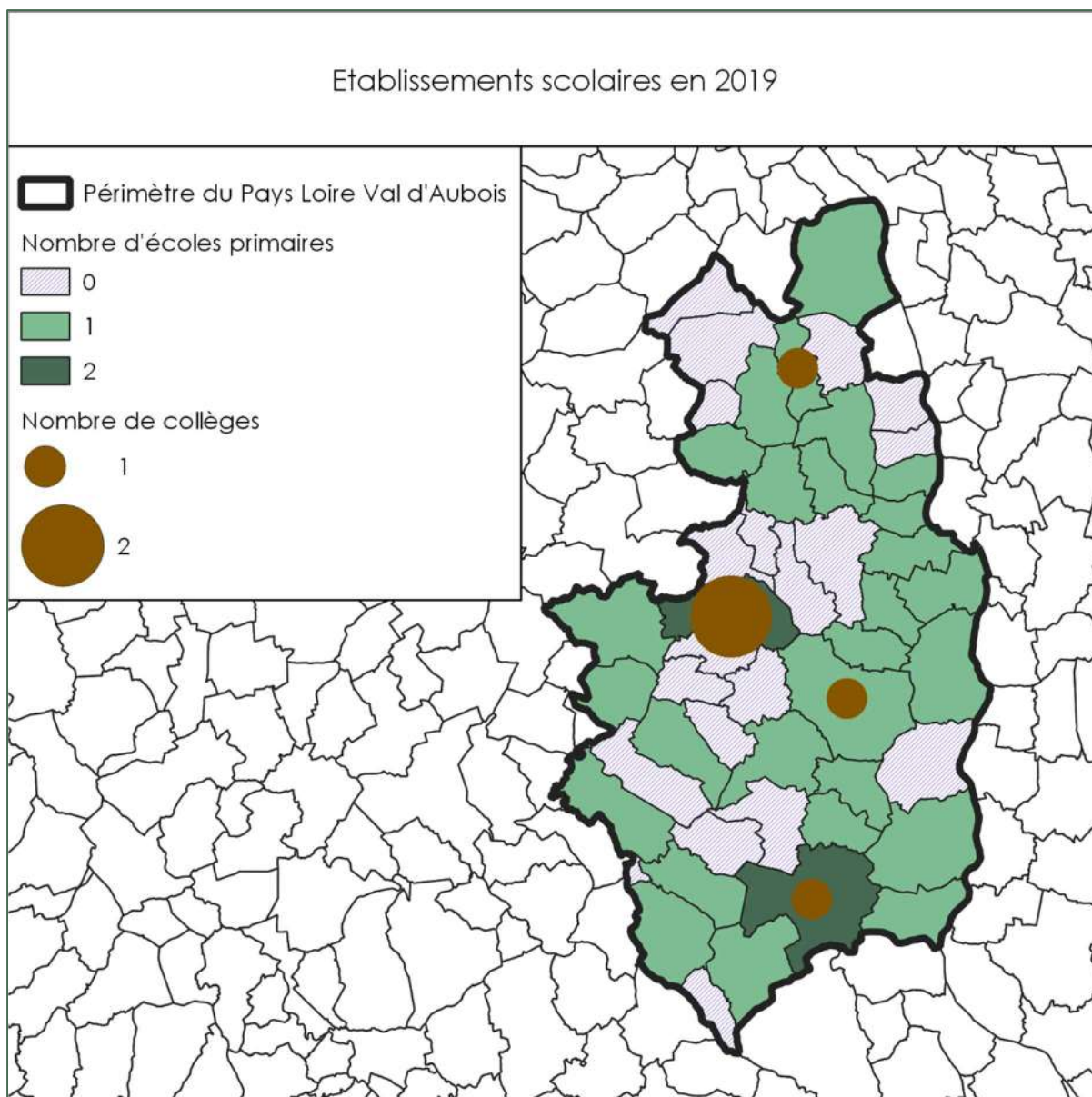
### 3.3 Focus sur les équipements scolaires

- D'après la carte scolaire 2019, on peut tirer les conclusions suivantes :
  - 20 communes du Pays ne comptent aucune école (RPI et hors RPI confondus) ;
  - On dénombre :
    - 1 collège à Sancergues ;
    - 2 collèges à Nérondes ;
    - 1 lycée professionnel agricole à Bengy-sur-Craon ;
    - 1 collège à la Guerche-sur-l'Aubois ;
    - 1 collège à Sancoins.
  - Le territoire ne compte aucun établissement d'enseignement supérieur : ces derniers sont concentrés à Bourges, Nevers et Saint-Amand-Montrond.
- Sur la base de l'arrêté sur la carte scolaire pour la rentrée 2020, on dénombre les retraits suivants :
  - 0,17 poste de décharge de coordination à l'école élémentaire Hugues Lapaire de Sancoins, ramenant la décharge à 0,5 ;
  - 1 poste à l'école maternelle Georges Dufaud de Sancoins, ramenant l'école à 3 classes ordinaires et 1 dispositif moins de trois ans.

Sur la même base, on dénombre les créations suivantes :

- 1 poste et 1 poste CE1 dédoublé à l'école élémentaire Hugues Lapaire à Sancoins, portant l'école à 9 classes ordinaires et 1 ULIS ;
- 0,17 poste de décharge de direction à l'école élémentaire Hugues Lapaire à Sancoins, ramenant la décharge à 0,5 ;
- 0,25 poste de décharge de direction à l'école maternelle Centre de La Guerche sur l'Aubois suite à sa fusion avec l'école maternelle René Cassin de la même commune.

<sup>5</sup> La Base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population. Elle répartit les équipements en trois gammes : gamme de proximité (école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste), gamme intermédiaire (collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie...) et gamme supérieure (lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi).



- Le nombre limité d'équipements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré et l'absence d'équipements d'enseignement supérieur sur le périmètre du SCoT Loire Val d'Aubois se traduisent en termes de mobilités scolaires.

L'analyse réalisée se concentre sur les mobilités scolaires dans le sens domicile/lieu d'études afin de faire émerger les complémentarités avec les polarités voisines.

Les mobilités scolaires en direction des pôles que sont Bourges et Nevers respectent les logiques géographiques : les déplacements sont plus importants depuis les Communautés de Communes limitrophes. Ce constat se vérifie d'autant plus pour la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois où plus de 500 élèves étudient sur l'agglomération neversoise (INSEE 2017). En comparaison, le second flux le plus important est celui du Pays de Néronde où 184 élèves se rendent sur l'agglomération de Bourges au quotidien.

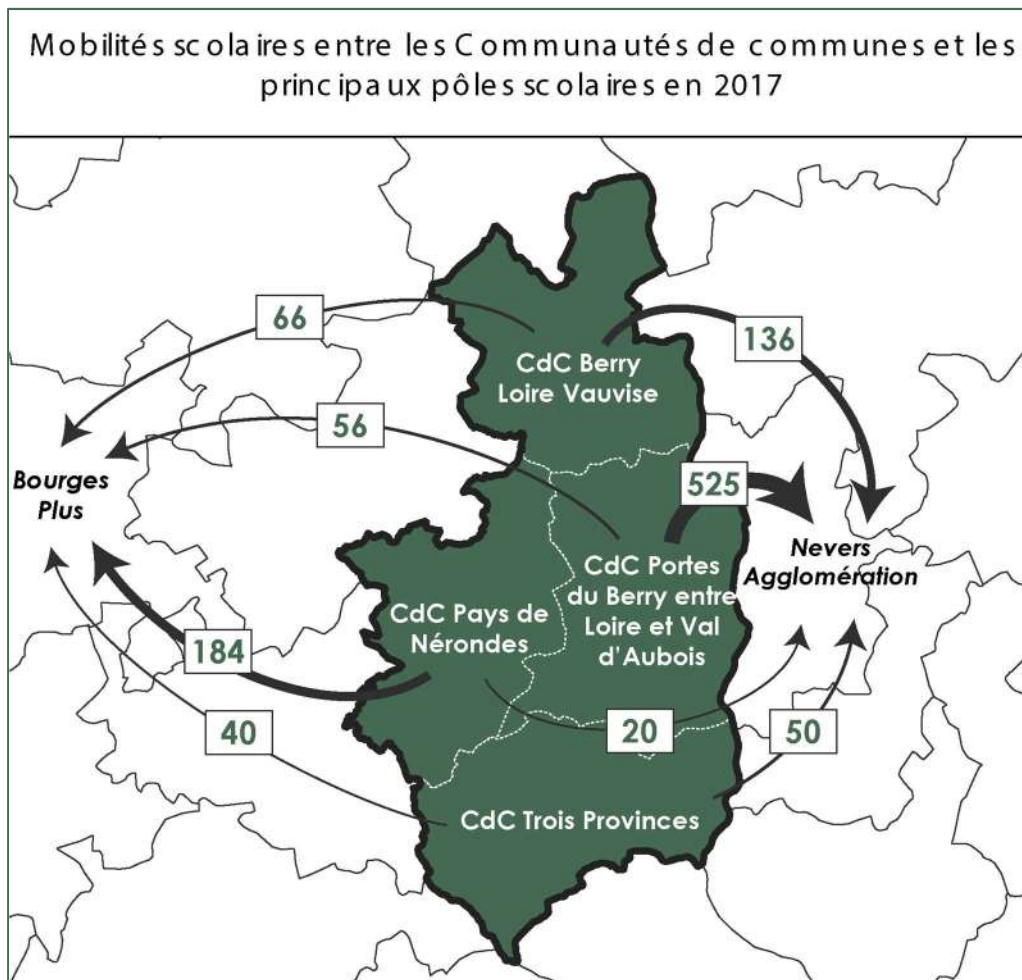
Sur les 825 élèves résidant sur le territoire de la Communauté de communes des Trois Provinces, 50 % vont étudier à Sancoins (413) confirmant le rôle de polarité centrale de la commune à l'échelle communautaire. Pour la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois et la commune de La Guerche-sur-l'Aubois, ce chiffre s'élève à 28 %, exprimant une moindre

concentration des équipements scolaires et donc une répartition plus diversifiée des mobilités au sein de l'intercommunalité.

- La carte des mobilités scolaires en page suivante résulte de l'étude des seules mobilités sortantes afin de faire émerger les complémentarités avec les polarités voisines. On les qualifie ici de « mobilités sortantes » pour désigner le sens du flux (depuis le domicile vers le lieu d'étude) et non pour les situer par rapport à un périmètre géographique donné.

Par ailleurs, pour conserver la lisibilité de la donnée, l'analyse cartographique :

- écarte les mobilités internes aux EPCI. A titre indicatif, celles-ci s'élèvent à 1 104 élèves pour la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois : en d'autres termes, on compte 1 103 élèves qui résident et étudient sur le territoire communautaire. Pour les trois autres intercommunalités, ces flux représentent entre 500 et 600 élèves.
- ne représente que les flux significatifs de manière individuelle, ce qui se limite en l'occurrence aux seuls flux vers l'agglomération de Bourges et Nevers. Les flux vers d'autres territoires que ceux qui sont apparus sur le périmètre de la carte ont été regroupés.



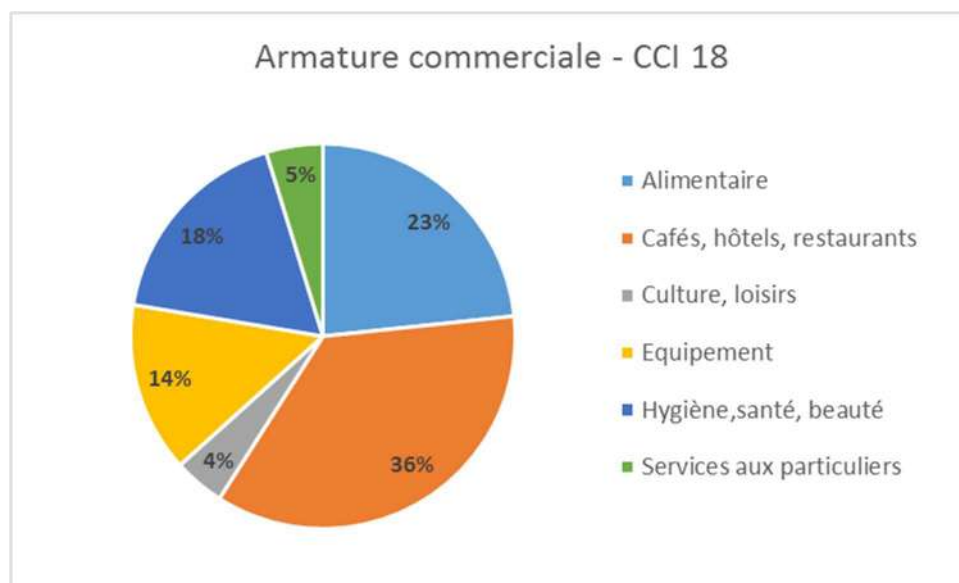
Mobilité vers d'autres secteurs		
Berry Loire Vauvise	182	Portes du Berry 103
Pays de Nérondes	127	Trois Provinces 223

### 3.4 Focus sur l'armature commerciale

• Compte-tenu de la difficulté d'obtenir des données complètes sur un millésime donné, l'analyse repose sur le croisement des données 2013 de la DGE extraites du site Icode<sup>6</sup>, de données 2018 acquises auprès de la CCI du Cher mais uniquement sur le périmètre du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois et de l'exploitation de la base Sirene 2019.

Il convient également de mettre en perspective le périmètre des données collectées :

- plus précis car retravaillé par le biais d'enquêtes téléphoniques et de croisement avec les données disponibles en interne, le fichier communiqué par la CCI du Cher repose sur une conception plus large du commerce de détail<sup>7</sup> (voir figure ci-dessous). Il ne permet toutefois pas les comparaisons puisqu'il est limité au seul territoire du SCoT.



- la base Icode de la DGE repose sur une lecture resserrée du commerce de détail sur la base de la nomenclature NAF<sup>8</sup> ;
- afin de permettre des comparaisons, on a fait le choix de reprendre la grille de lecture de la DGE pour l'exploitation de la base Sirene 2019.

<sup>6</sup> La loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises (ACTPE) prévoit, dans son article 46, que l'État mette à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que du réseau des chambres de commerce et d'industrie, une information détaillée relative aux établissements dont l'activité principale exercée relève du commerce de détail. L'application **Implantations des Commerces de Détail (Icode)** répond à ce besoin en fournissant des indicateurs statistiques contribuant à une connaissance locale des magasins de commerce de détail. Cette information comprend notamment le nombre et la surface de vente des établissements suivant leur activité. Icode se présente sous la forme d'un outil de cartographie interactif. Les données proviennent d'une base statistique élaborée par la direction générale des Entreprises (DGE).

<sup>7</sup> Le fichier de la CCI intègre ainsi les entreprises qui ont un code APE/NAF 10 (industrie alimentaire – qui intègre par exemple les boulangeries), 46 (commerce de gros), 55 (hébergement et restauration – qui intègre notamment les bars), 74 (autres activités spécialisées, scientifiques et techniques – qui intègre notamment les photographes), 79 (activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes) et 96 (autres services personnels – qui intègre notamment les salons de coiffure ou les services funéraires).

<sup>8</sup> L'analyse de la DGE se limite aux références NAF sur trois positions dont le code est compris entre 471 et 477, c'est-à-dire au commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles et sans inclure le commerce de détail de plein-air ou à distance/à domicile.

- D'après les données de la CCI 2018, le territoire comporte 210 commerces de détail mais seuls 74 relèvent du code NAF 47. D'après les chiffres Sirene 2019, on dénombre 90 commerces de détail à l'échelle du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois.

Ce chiffre est à mettre en perspective avec le nombre de commerces de détails identifiés sur les polarités voisines :

- Bourges : 573 ;
- Nevers : 389 ;
- Saint-Amand-Montrond : 123 ;
- La Charité-sur-Loire : 59.

Les deux principales polarités commerciales du territoire du SCoT sont Sancoins (27 unités) et la Guerche-sur-l'Aubois (23 unités) qui concentrent plus de 55 % de l'offre du territoire.

- Entre 2013 et 2019, l'offre commerciale de proximité a connu des évolutions diverses sur le territoire du SCoT :

- elle est passée de 103 à 90 unités au global ;
- elle a totalement disparu sur des communes qui ne comptaient qu'un ou deux commerces en 2013 ;
- elle s'est maintenue sur les principales polarités du territoire et notamment sur Sancoins, la Guerche-sur-l'Aubois et Nérondes.

- En termes de commerces alimentaires d'importance on peut dresser le constat suivant (CCI 2018).

	Petite surface 120 à 399 m <sup>2</sup>	Moyenne surface 400 à 999m <sup>2</sup>	Grande surface 1000 à 2499 m <sup>2</sup>
Sancoins	–	1	3
La Guerche-sur-l'Aubois	–	1	1
Jouet-sur-l'Aubois	–	1	
Nérondes	–	–	1
Sancergues	1	–	–
Ourouer-les-Bourdelins	1	–	–

La Communauté de communes Berry-Loire-Vauvise se caractérise ainsi par « l'absence » de polarité commerciale affirmée puisque Sancergues ne compte qu'une petite surface commerciale (supérette Petit Casino). Cela s'explique par le fait que ce secteur appartient au bassin de vie de La Charité-sur-Loire dont le pôle commercial est important et rayonne largement. Toutefois, en dehors des achats importants, les supérettes de Beffes et Sancergues continuent de jouer un rôle important localement.

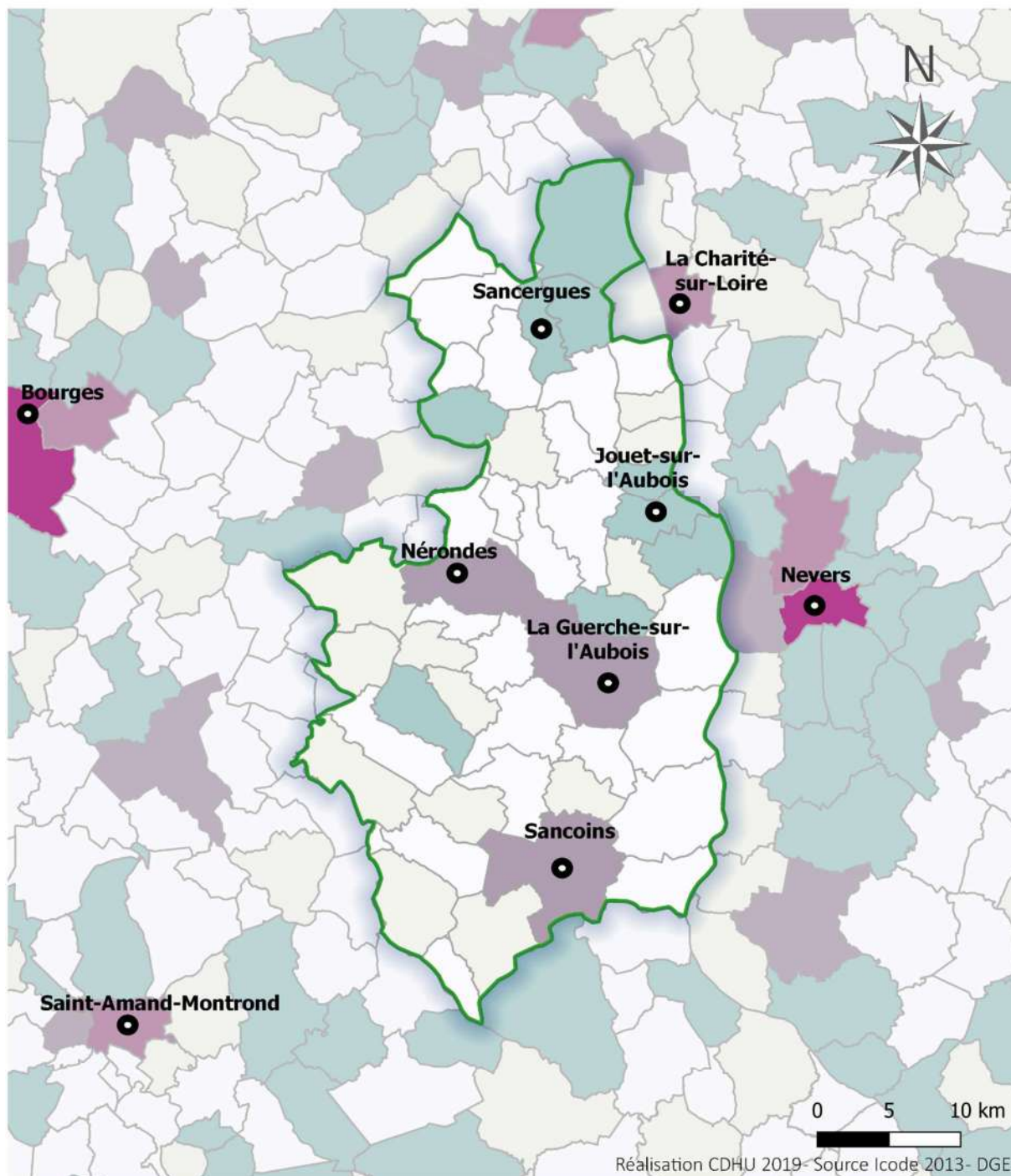
- Enfin, en termes de surfaces de vente totale, la répartition sur les polarités voisines sur les franges du SCoT Loire Val d'Aubois est la suivante (DGE 2013):

- Nevers : 96 840 m<sup>2</sup> ;
- La Charité-sur-Loire : 17 472 m<sup>2</sup> ;
- Saint-Amand-Montrond : 46 710 m<sup>2</sup> ;
- Bourges : 150 245 m<sup>2</sup>.

A titre de comparaison, la surface de vente totale des commerces de détail est de 9 996 m<sup>2</sup> à Sancoins et 6 651 m<sup>2</sup> à La Guerche-sur-l'Aubois.



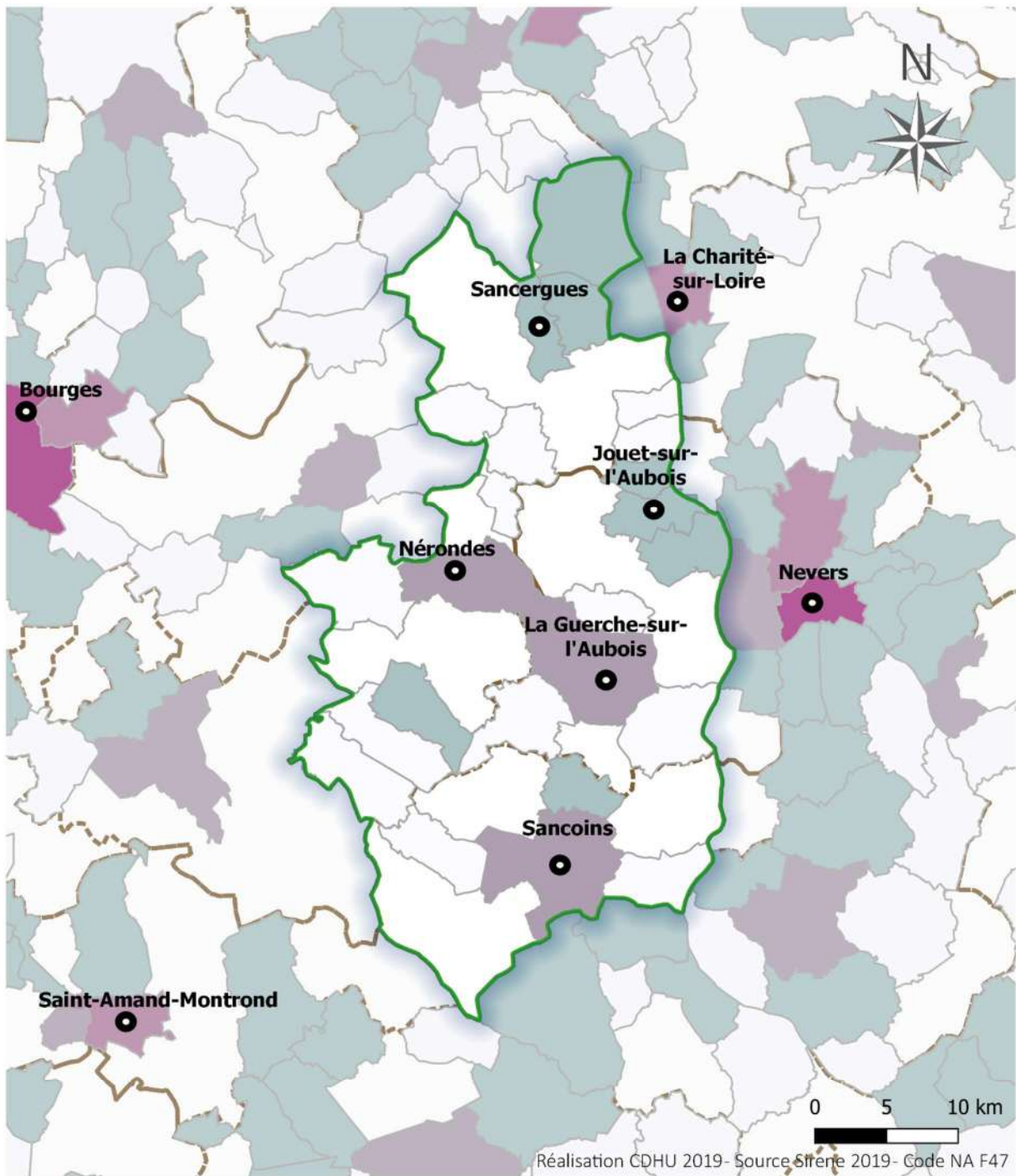
## Typologie des commerces de détail en magasin - 2013



### Communes

- |                                                                                                                                          |                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 1px solid black; background-color: white;"></span> Aucun commerce | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #808080;"></span> 11 à 50 commerces     |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #d3d3d3;"></span> 1 commerce                            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #663366;"></span> 51 à 200 commerces    |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #80c0c0;"></span> 2 à 10 commerces                      | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #990066;"></span> Plus de 200 commerces |

## Typologie des commerces de détail en magasin - 2019

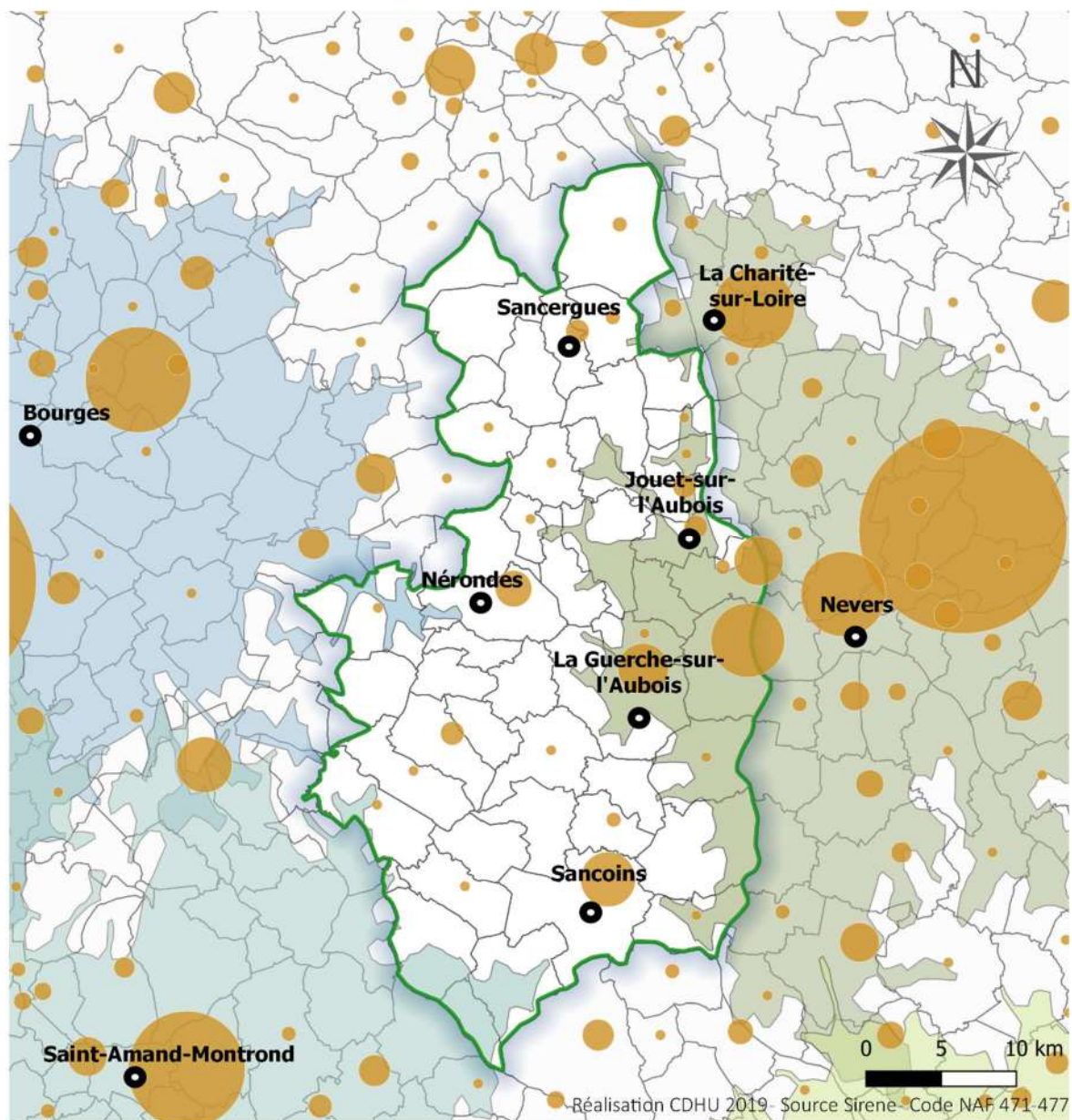


### Communes

- Aucun commerce
- 1 commerce
- 2 à 10 commerces

- 11 à 50 commerces
- 51 à 200 commerces
- Plus de 200 commerces

## Nombre de commerces de détail et distance depuis les polarités voisines

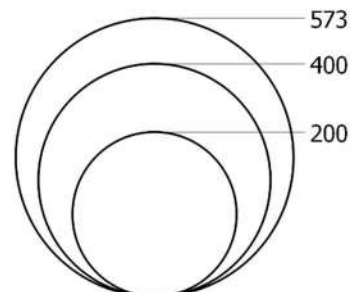


### Légende

- Saint-Amand-Montrond
- Moulins
- Bourges
- Nevers

Isochrone de 30 minutes

■ Nombre de commerces de détail



Enfin, en termes de zone de chalandise, on observe ci-dessus que seule la polarité de Nevers exerce une influence directe sur le territoire du SCoT en ce qui concerne l'offre commerciale de proximité. Au global, ce sont cependant 70% des achats qui sont effectués en dehors du territoire<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Contrat de ruralité Loire Val d'Aubois, page 7.

### 3.5 L'accessibilité selon les « paniers de service »

---

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a prévu la réalisation d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Il est réalisé à l'échelle de chaque département, conjointement par le Département et l'Etat, en associant les acteurs du territoire (élus, chambres consulaires, parlementaires, etc.).

Le SDAASP vise notamment à faire un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services. Il comporte également une dimension programmatique définissant des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public.

Il est précisé que la notion de services au public dépasse celle de services publics et englobe un ensemble de services, publics ou privés, marchands ou non marchands, délivrés par l'État, les collectivités territoriales, les associations ou les organismes assurant des missions de service public ou d'intérêt général.

- On soulignera que la politique d'aménagement du territoire du Conseil départemental du Cher a identifié un ensemble de pôles de centralité et d'équilibre qui maillent le territoire. La politique menée vise à « *garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services, en les concentrant sur des pôles clés et en privilégiant la mutualisation et les complémentarités territoriales afin de dépasser les logiques de concurrence.* » Dans ce cadre, sur le territoire du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois, les villes de Sancergues, Nérondes et Sancoins sont identifiées comme pôles d'équilibre et seule la commune de La Guerche-sur-L'Aubois est recensée comme pôle de centralité.

- L'analyse menée dans le cadre du SDAASP en termes d'équipements repose sur la définition de « paniers<sup>10</sup> » constitués à partir de la base permanente des équipements (BPE) et correspondant à chaque population cible. Chaque panier contient différents équipements, choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage, destinés à des publics précis. Pour la plupart, ils appartiennent à la gamme des services de proximité. Quatre paniers ont été définis :

- Panier « de la vie courante » ;
- Panier « jeune » ;
- Panier « parents » ;
- Panier « sénior ».

---

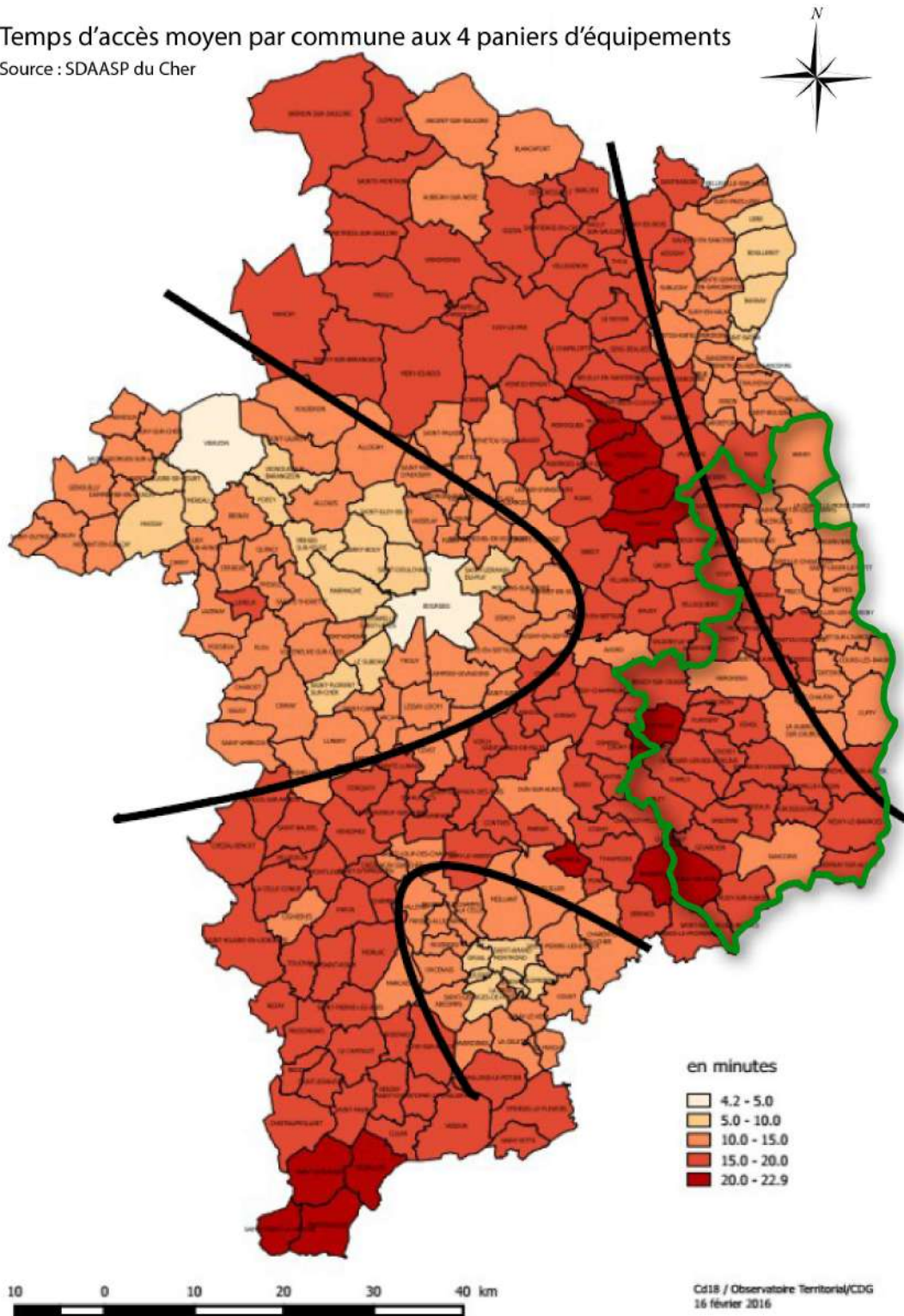
<sup>10</sup> Voir en Annexes pour le détail des équipements composant les paniers.

- Globalement, à l'échelle du Cher, l'ensemble de la population parvient en moins de quinze minutes à l'ensemble des biens usuels : le temps d'accès moyen est de 8,40 minutes. Il est nettement modulé selon la densité de population des communes et la concentration d'équipements qui en résulte.

A l'échelle départementale, les communautés de communes des Trois Provinces et du Pays de Néronde qui constituent les secteurs sud et ouest du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois font partie des territoires identifiés comme étant « en difficultés » en termes d'accessibilité des services au public.

### Temps d'accès moyen par commune aux 4 paniers d'équipements

Source : SDAASP du Cher

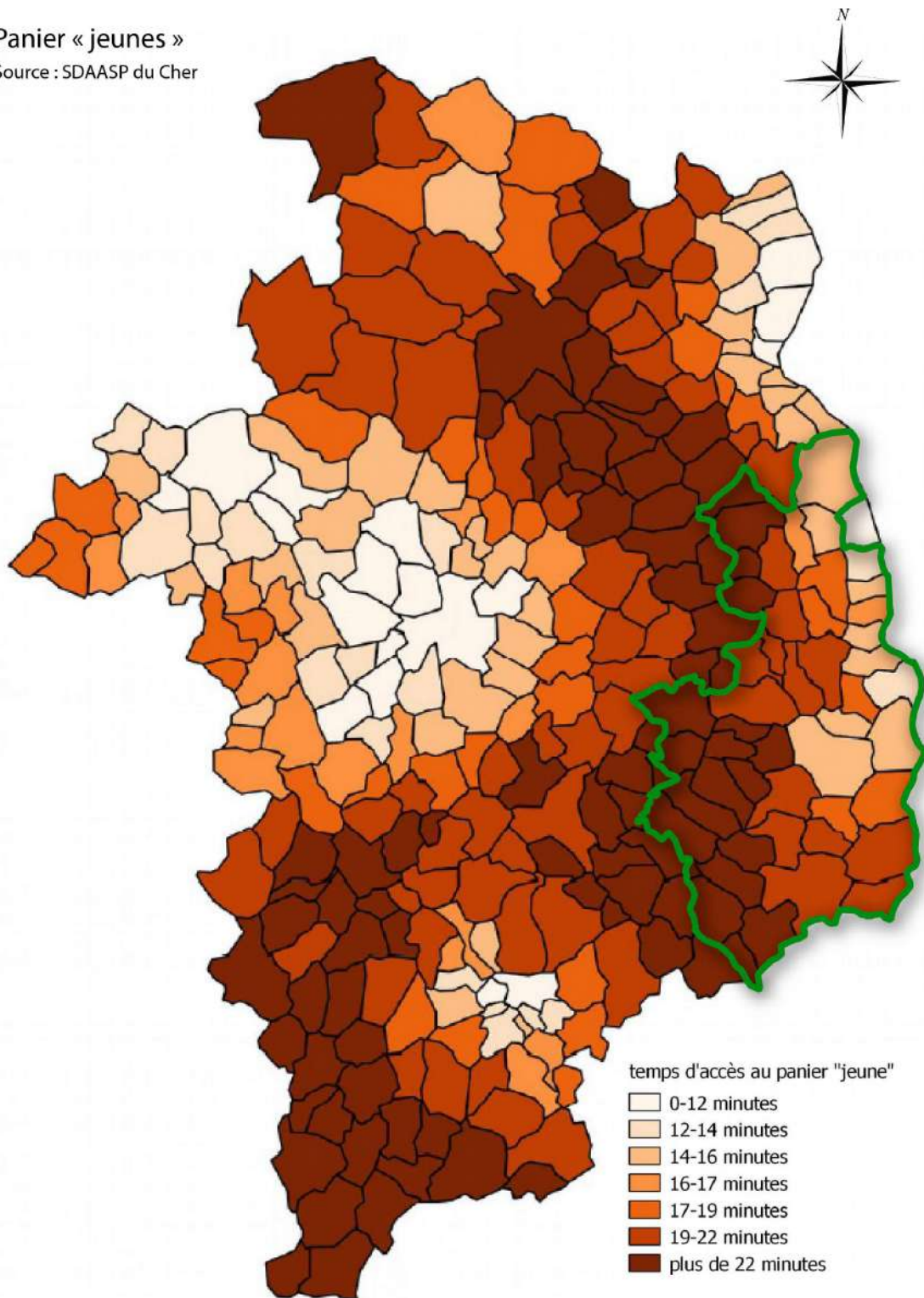


### 3.5.1 L'accessibilité selon le panier « jeune »

Le panier « jeune » regroupe 13 équipements tournés vers l'emploi, la formation, les loisirs et les soins spécifiques. Les communes de la frange est du territoire du SCoT sont celles qui connaissent le temps d'accès le plus important, étant à la fois éloignées de Bourges et de Nevers (temps d'accès moyen supérieur à 22 minutes). C'est particulièrement le cas pour la CC de Néronde et la section est de la CC des Trois Provinces.

#### Panier « jeunes »

Source : SDAASP du Cher



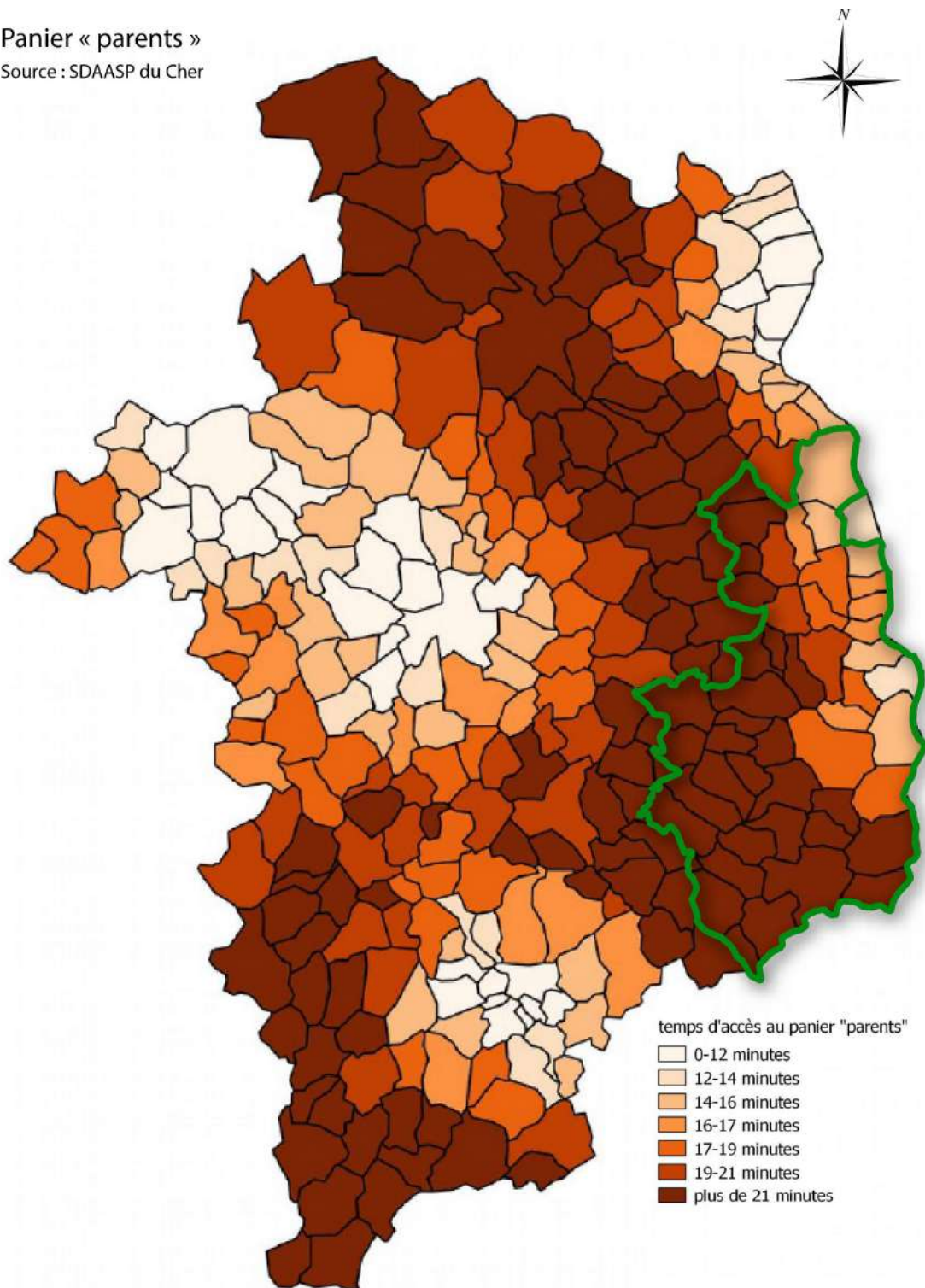
Source: Insee, BPE 2013 , distancier Méric

### 3.5.2 L'accessibilité selon le panier « parents »

Le panier « parents » regroupe une dizaine équipements tournés vers l'emploi, l'offre de garde pour les enfants, les écoles, le besoin de mobilité... L'éloignement des communes de la frange ouest et sud du territoire apparait encore plus marqué. L'intégralité des communes du Pays de Néronde et des Trois Provinces sont à plus de 21 minutes de ces équipements. Le rayonnement de Nevers et de la Charité-sur-Loire se traduit par un temps d'accès moindre pour les communes de la frange est.

#### Panier « parents »

Source : SDAASP du Cher



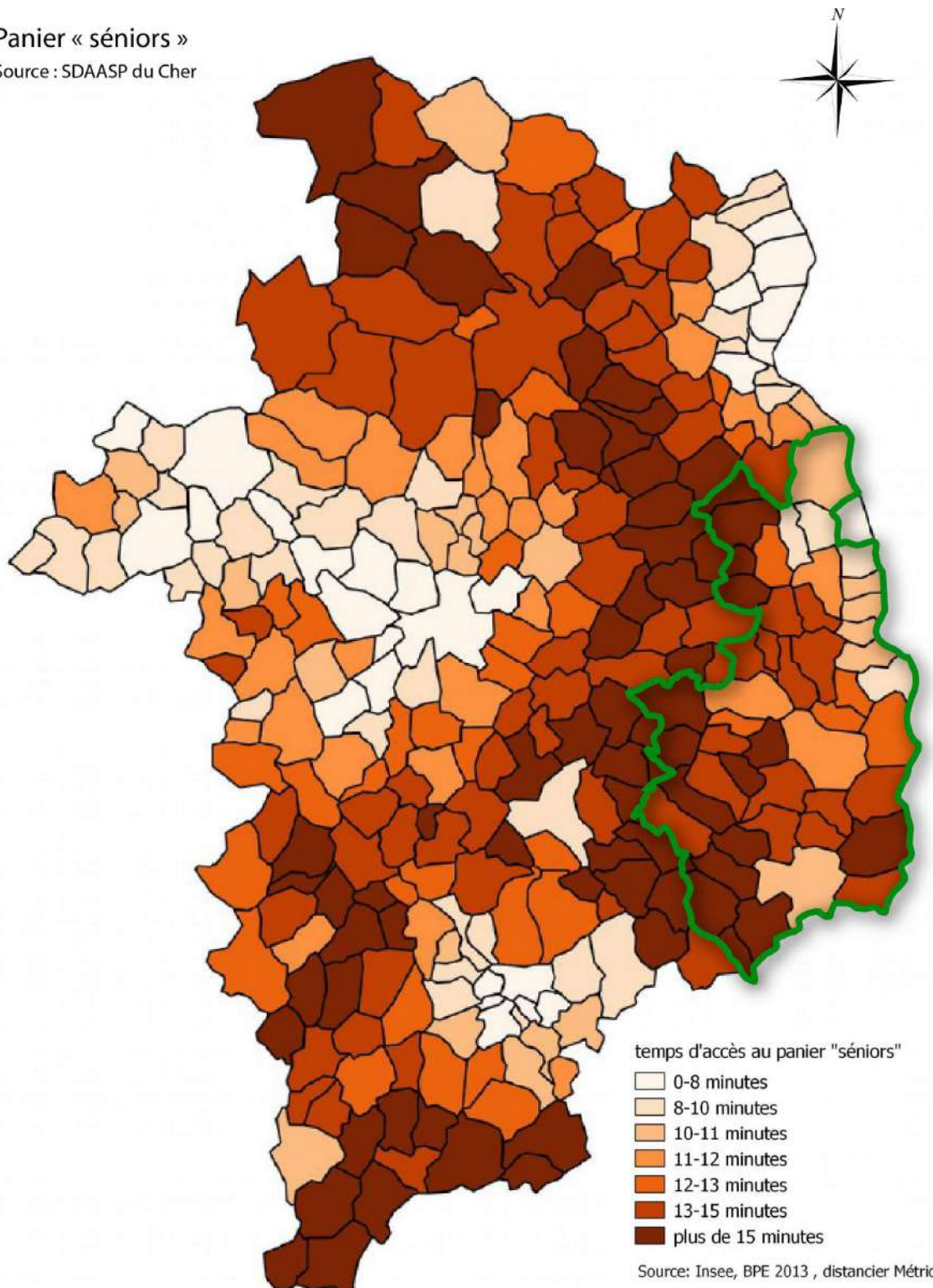
Source: Insee, BPE 2013 , distancier Métrix

### 3.5.3 L'accessibilité selon le panier « seniors »

Le panier « seniors » a été conçu autour des services de soins indispensables à l'accompagnement de la vieillesse. Les temps d'accès sont globalement moindres, même si les communes de la frange est du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois restent les plus éloignées. Le niveau d'équipement de Sancergues et Sancoins et dans une moindre mesure de Nérondes et La Guerche-sur-l'Aubois explique cette situation plus favorable.

#### Panier « seniors »

Source : SDAASP du Cher



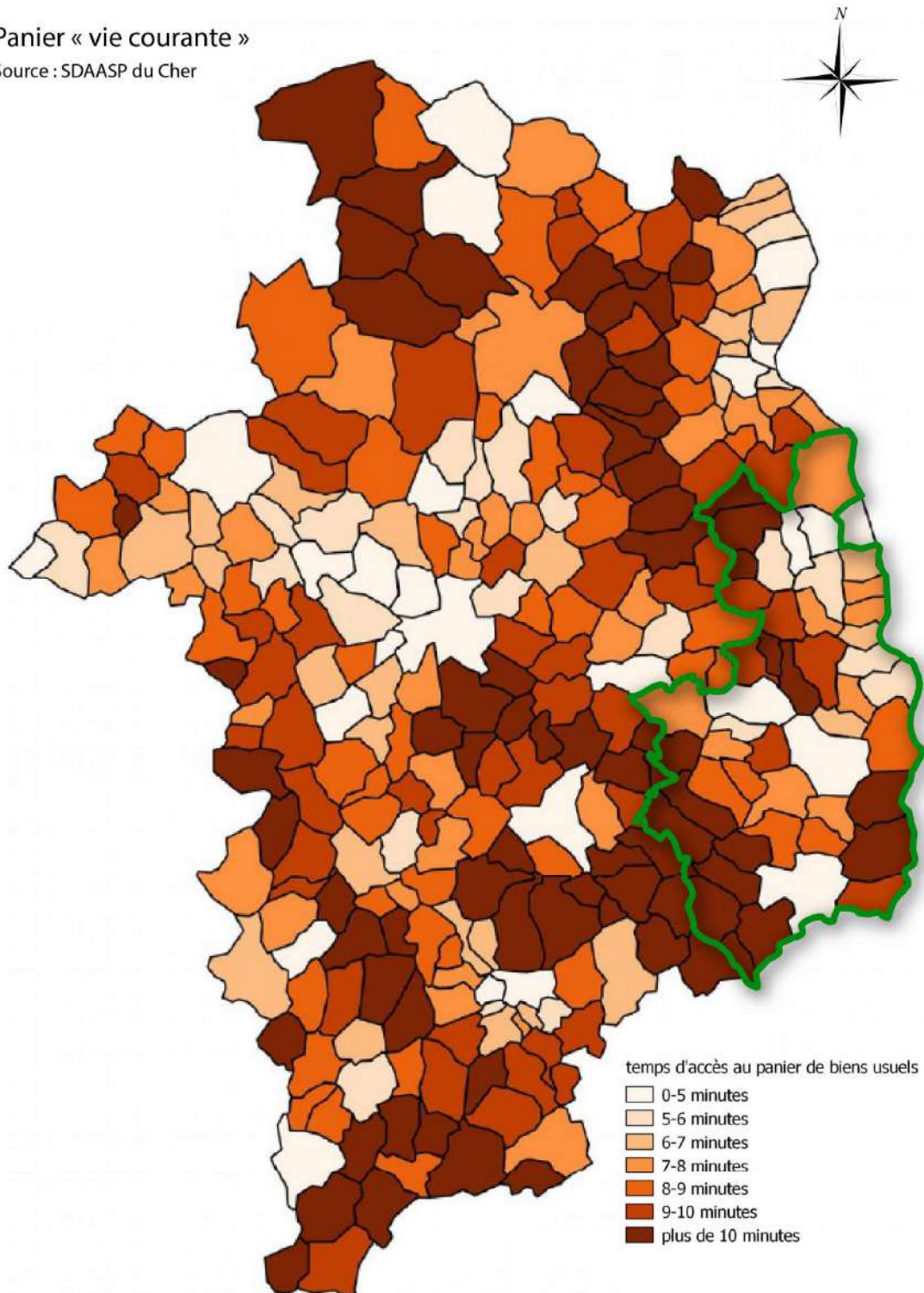


### 3.5.4 L'accessibilité selon le panier « vie courante »

Le panier « vie courante » regroupe un ensemble varié d'équipements utilisés au quotidien par tous les publics, quel que soit leur âge. Les temps d'accès sont très disparates mais on retrouve une accessibilité moindre pour les communes du sud-est du territoire (CC du Pays de Nérondes et des Trois Provinces). Les polarités de services que constituent Sancoins, la Guerche-sur-l'Aubois, Nérondes, Sancergues ou encore Jouet-sur-L'Aubois ressortent nettement avec un temps d'accès moyen inférieur à 6 minutes.

#### Panier « vie courante »

Source : SDAASP du Cher



### 3.5.5 Synthèse des enjeux

ATOUS	FAIBLESSES
<p>* Une concentration d'équipements des gammes intermédiaire et de proximité en cohérence avec les densités de population observées</p> <p>* La présence de trois haltes ferroviaires</p>	<p>* Un faible niveau global en termes d'équipements de la gamme supérieure : une absence dans l'enseignement, les services et le commerce</p> <p>* Une accessibilité moindre aux équipements des paniers « jeunes » et « parents » sur les CdC des Trois Provinces et du Pays de Néronde</p> <p>* Une offre commerciale limitée</p> <p>* Un niveau d'équipement nettement inférieur à celui des polarités voisines</p> <p>* Une démographie médicale très faible (0,5 médecin pour 1000 habitants)</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>* Un maillage du territoire par un réseau de maisons de santé</p> <p>* Une offre commerciale en matière de moyennes et grandes surfaces alimentaires concentrée dans les polarités du territoire</p>	

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préserver les haltes ferroviaires de La Guerche-sur-l'Aubois, Néronde et Bengy-sur-Craon</li> <li>➤ Construire un projet de territoire s'appuyant sur l'armature territoriale en termes de services, équipements et commerces</li> <li>➤ Favoriser le renforcement de l'armature commerciale locale sur les principales polarités du territoire, notamment sur la CdC Berry Loire Vauvise</li> <li>➤ Poursuivre la politique de mutualisation de l'offre de santé pour assurer sa pérennité</li> </ul>

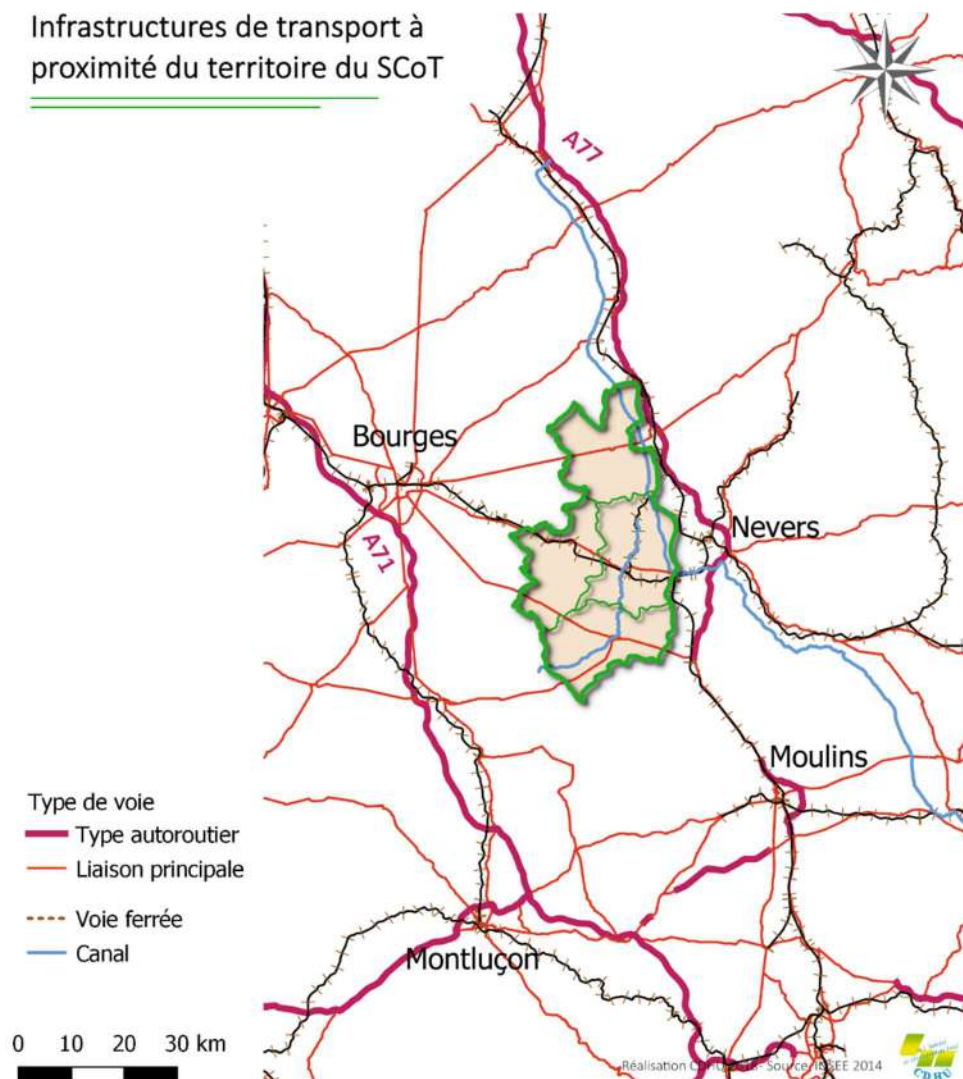
## 4. Organisation des déplacements et de la mobilité

Les mobilités professionnelles et scolaires sont étudiées dans les parties correspondantes pour l'emploi et les équipements en matière d'enseignement. Cette partie se concentre sur les infrastructures et les réseaux de communication du territoire.

### 4.1 Des infrastructures routières et ferroviaires qui permettent les mobilités est/ouest

Les infrastructures de transport sur le périmètre du SCoT et dans les environs se caractérisent par les éléments suivants :

- S'il n'y a pas d'autoroute sur le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois, il y a cependant une proximité immédiate avec le réseau autoroutier : l'A77 qui permet de relier la région parisienne à Sermoise-sur-Loire au sud de Nevers. A l'ouest, l'A71 est accessible depuis le sud de Bourges et relie Orléans à Clermont-Ferrand ;
- Une voie ferrée qui traverse le territoire d'est en ouest de Nevers à Bourges. Ces deux agglomérations sont situées sur des lignes plus importantes (Paris – Clermont-Ferrand pour l'agglomération de Nevers et Paris – Aurillac pour l'agglomération de Bourges). Par ailleurs, cette liaison est un maillon de la ligne plus importante Lyon-Nantes qui évite le passage par Paris.



En termes de desserte ferroviaire, la présence de haltes à Bengy-sur-Craon, Nérondes La Guerche-sur-l'Aubois constitue un véritable atout pour le territoire. Depuis les années 1990, la desserte s'est améliorée, passant par exemple de 3 à 6 allers par jour en direction de Bourges. Il existe également 7 allers par jour en direction de Nevers.

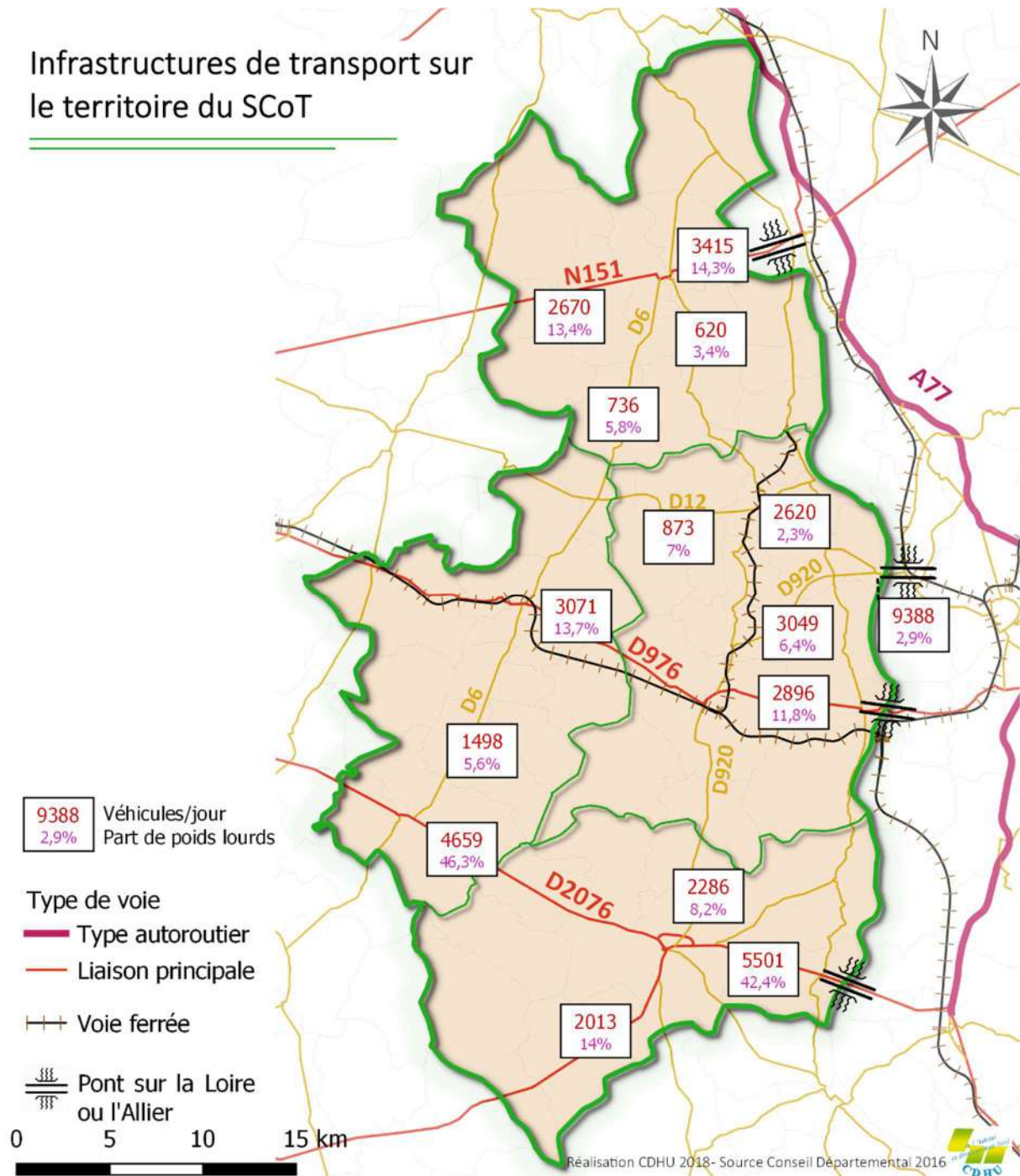
La desserte ferroviaire est jugée localement comme très bonne en semaine et mauvaise le week-end. En lien avec le projet du canal de Berry à vélo, la gare de La Guerche-sur-l'Aubois pourrait constituer une porte d'entrée pour la Loire à Vélo.

Enfin, la gare de La Charité-sur-Loire (Nièvre) est importante pour le nord du territoire (elle dessert Nevers au sud et Paris au nord).

La carte à l'échelle du SCoT met en évidence les liaisons nord/sud qui viennent compléter les axes est/ouest plus fréquentés :

- Le maillage routier est/ouest est marqué par une liaison Bourges-La Charité sur Loire (RN151) empruntée par 2 500 à 5 000 véhicules par jour, une liaison Nevers-Bourges (RD976) qui compte également entre 2 500 et 5 000 véhicules par jour et une liaison Bourges-Moulins (RD2076) qui enregistre entre 5 000 et 10 000 véhicules par jour ;
- Les mobilités nord/sud sont bien moins importantes. Seule un trafic important est à noter sur la route départementale 920 (jusqu'à 3 000 véhicules par jour sur certaines portions) ;
- Outre la nette prépondérance des déplacements est/ouest sur ceux nord/sud, il convient de souligner la concentration des flux les plus importants sur la partie est du territoire, notamment à proximité du pont de Fourchambault. Au niveau de ce dernier, la moyenne journalière s'élève à 9 388 véhicules. Ces chiffres renforcent les constats précédents sur les mobilités professionnelles qui montrent des déplacements quotidiens conséquents entre le territoire du SCoT et l'agglomération de Nevers ;
- La part des poids lourds dans les déplacements enregistrés est la plus élevée sur les trois grands axes est/ouest. Si elle se situe entre 10 et 15% du trafic pour la RN151 et la RD976, elle est bien supérieure au niveau de la RD2076 qui relie Bourges et Moulins (plus de 40%). Cet axe est stratégique pour le transport par camion puisqu'il permet une liaison est/ouest sur un territoire dépourvu d'infrastructure autoroutière parallèle (Nièvre, Allier, Yonne, Cher). Dans la pratique, de nombreux poids lourds empruntent l'axe Moulins-Bourges par cette portion pour éviter d'emprunter l'ensemble RCEA-autoroute A71 ;
- Par ailleurs, les franchissements de la Loire ou de l'Allier semblent stratégiques. Au niveau de chacun des 4 ponts existants, les trafics enregistrés sont supérieurs à 2 500 véhicules par jour ;
- Enfin, il convient de rappeler l'existence du canal latéral à la Loire qui constitue un atout touristique et qui est navigable.

## Infrastructures de transport sur le territoire du SCoT



En résumé, les mobilités est/ouest sont majoritaires sur le territoire. Les trois axes majeurs permettent de connecter des bassins de vie plus importants (en poids démographique) tels que Bourges, Saint Amand-Montrond, Nevers ou Moulins.

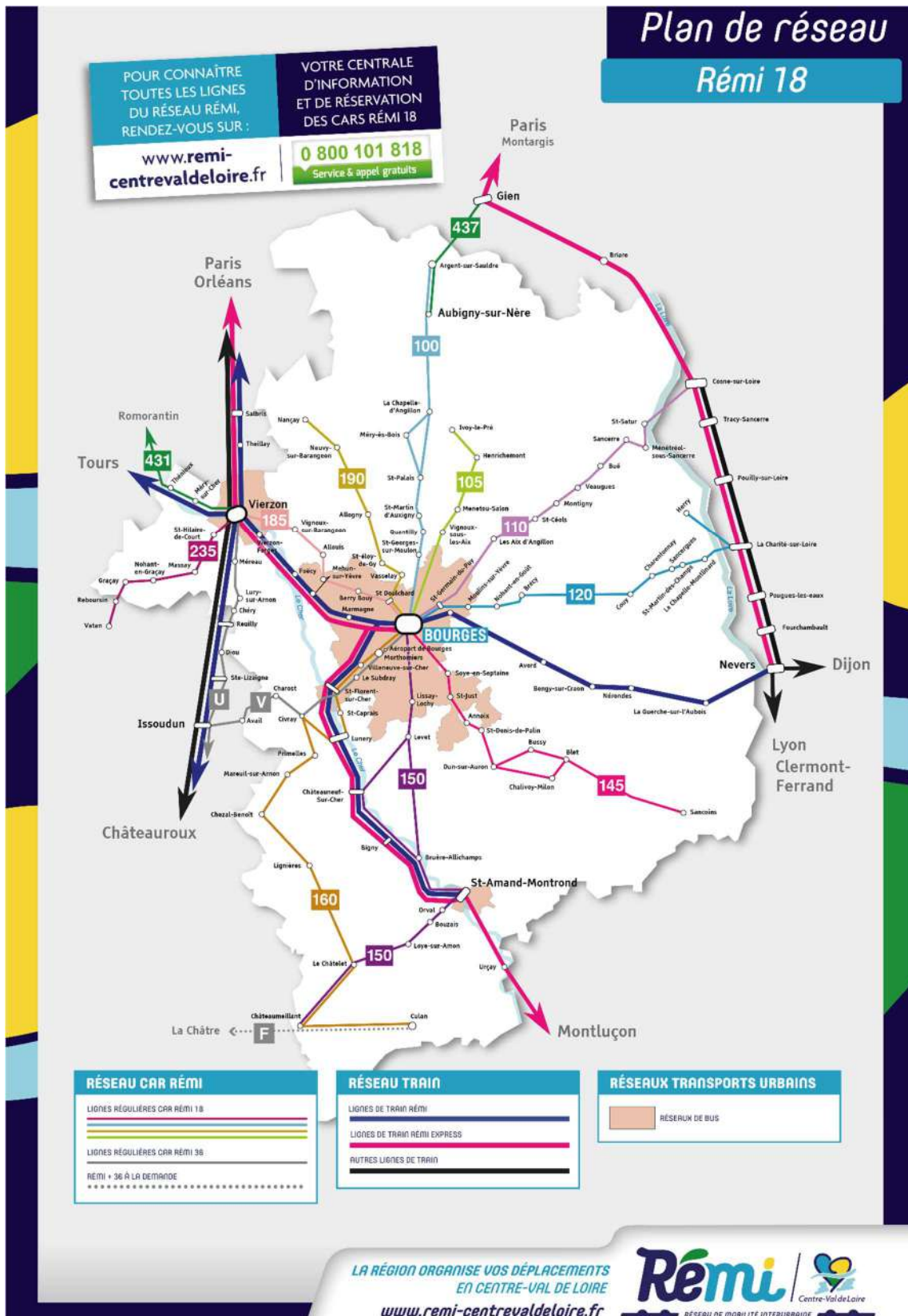
Il semble également nécessaire de souligner que ces infrastructures permettent des flux quotidiens conséquents avec l'agglomération de Nevers. A une échelle plus importante, le territoire est un lieu de passage pour de nombreux poids lourds, notamment sur la partie sud où le trafic s'élève à plus de 2 100 poids lourds par jour. C'est également le cas pour les véhicules particuliers qui n'empruntent pas l'autoroute pour se rendre en Vallée du Rhône et dans le Grand Ouest français.

## 4.2 Une offre en transport en commun orientée uniquement est/ouest

---

Le plan des réseaux 2017/2018 à l'échelle du département confirme la prédominance des déplacements est/ouest. L'organisation départementale est structurée en étoile autour de Bourges et 3 branches traversent le territoire :

- La ligne de bus régulière 120 connecte La Charité-sur-Loire à Bourges en 1h20, 3 fois par jour (1 fois dans le sens La Charité-sur-Loire – Bourges et 2 fois dans le sens retour). Un horaire de la ligne a pour terminus Herry à la place de La Charité-sur-Loire et réalise un trajet dans chaque sens 1 fois par semaine (un trajet Herry – Bourges le lundi matin et 1 trajet Bourges – Herry le vendredi soir) ;
- La ligne de bus régulière 145 relie Sancoins à Bourges en 1h25, en proposant 4 trajets par jour dans le sens Bourges – Sancoins et 3 trajets par jour dans le sens retour (1 trajet supplémentaire est proposé le mercredi dans le sens Sancoins-Bourges) ;
- Le train est également présent sur le territoire avec la ligne Nevers-Bourges qui connecte les 2 agglomérations en 45 minutes. La fréquence est de 14 trains par jour (6 dans le sens Nevers – Bourges et 8 dans le sens Bourges – Nevers) ;
- Au regard des mobilités professionnelles, l'offre en transport en commun ne semble pas suffisante pour constituer une alternative viable à l'utilisation de la voiture puisque la majorité des communes ne comptent aucun actif utilisant les transports en commune pour se rendre sur leur lieu de travail. Toutefois, dans les communes de La Guerche-sur-l'Aubois, Nérondes et Bengy-sur-Craon, on dénombre respectivement 2,7 %, 6,5 % et 1,8 % d'actifs occupés utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. Ces statistiques mettent en évidence l'influence de ligne ferroviaire régulière, d'autant que les communes voisines comptent également des actifs utilisant les transports. La part des actifs utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail est de 1,6 % à l'échelle du SCoT et de 3,3 % à l'échelle des communes équipées d'une halte ferroviaire et de leurs communes voisines. Cet effet s'explique également par la halte qui est effectuée à Avord, commune concentrant de nombreux emplois (2 850 emplois en 2017) en lien avec la présence d'une base militaire ;
- Concernant la mobilité à vélo, un schéma cyclable a été réalisé sur le pays en 2014. Celui-ci a permis de faire émerger des propositions de boucles cyclables qui ont toutes été réalisées, exception faite de celle sur le Pays de Nérondes. Les itinéraires ont été conçus de manière à mettre en avant les principaux lieux touristiques du territoire (voir carte en annexe).



La densité du territoire ne permet pas de proposer des lignes de transport en commun avec une fréquence importante et un maillage territorial complet. Cependant, la présence de la ligne ferroviaire Nevers-Bourges est à noter. Les échanges quotidiens étant plus importants avec l'agglomération de Nevers et la Nièvre, l'un des enjeux semble se situer au niveau du développement d'une offre en transport en commun sur cet axe.

### 4.3 Des projets de connexion très haut débit cohérents avec l'activité économique du territoire

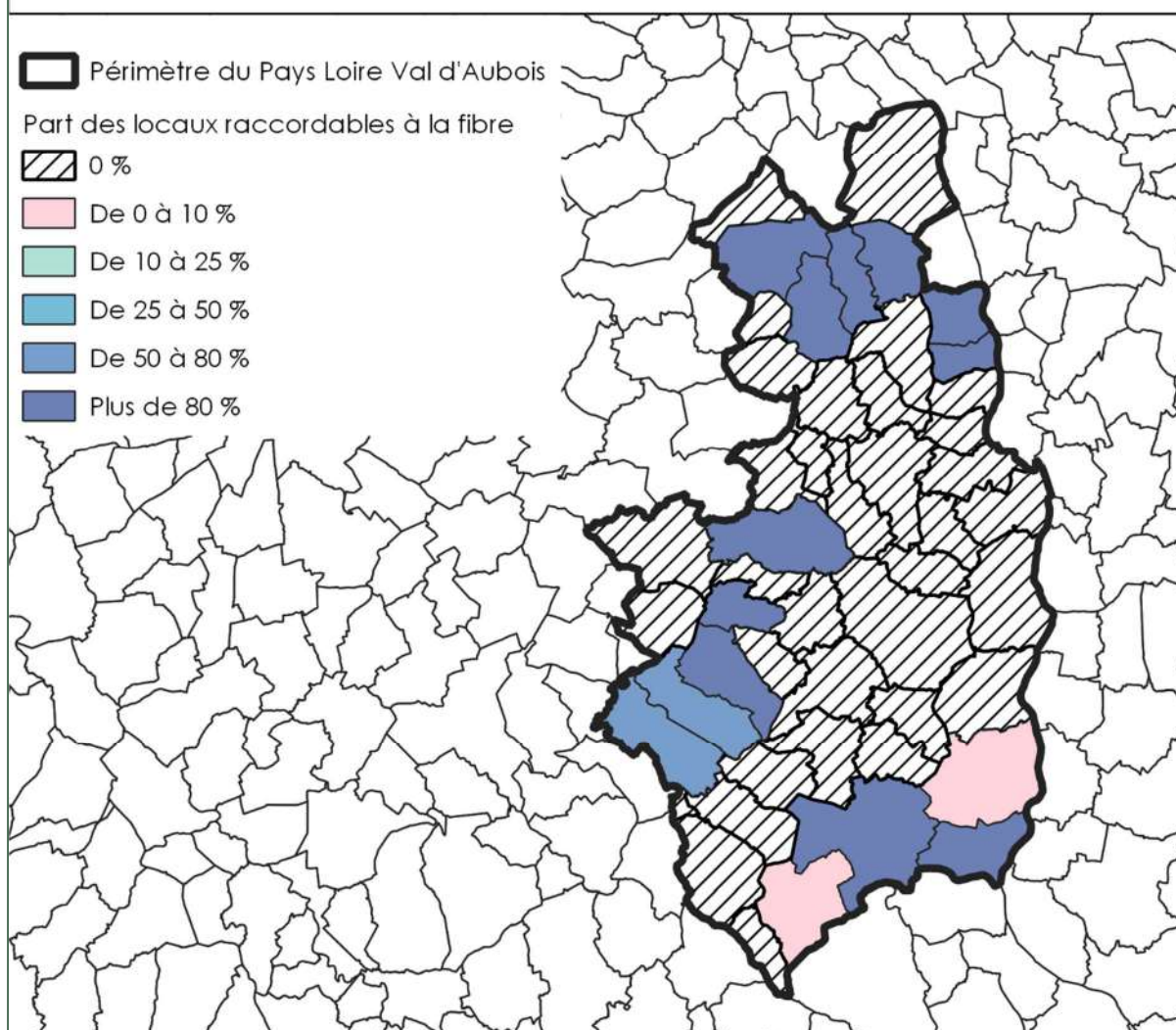
---

Levier de développement pour les activités mais aussi facteur d'attractivité pour les populations, la connexion internet fixe a été étudiée au travers de ce double prisme thématique. La carte ci-après représente la connexion haut débit sur le territoire (ADSL en orange) et les projets de connexion très haut débit (très haut débit), en sachant que la fibre optique est déjà présente sur Nérondes, Flavigny, Ourouer-les-Bourdelins, Charly, Blet, Sancoins, Mornay-sur-Allier, Neuvy-le-Barois, Augy-sur-Aubois, Lugny-Champagne, Charentonay, Sancergues, Saint-Martin-des-Champs, Argenvières, Saint-Léger-le-Petit (source Arcep) :

- En premier lieu, il convient de préciser que la connexion haut débit (ADSL) correspond globalement aux espaces bâtis. Ainsi, l'ensemble du territoire est desservi (hormis quelques secteurs peu denses à la marge) ;
- Les projets de connexion très haut débit fixe (par fibre optique) existent sur chacune des Communauté de Communes. Ils correspondent peu ou prou aux espaces où la population est la plus dense. Ce constat se vérifie sur le territoire des trois Provinces où Sancoins et Mornay-sur-Allier bénéficieront du très haut débit ;
- En revanche, certaines communes moins peuplées bénéficient de la fibre optique comme Lugny-Champagne (142 habitants) ou Flavigny (205). Cela peut s'expliquer par une logique de proximité avec les réseaux existants et/ou une complexité moins importante pour connecter certains secteurs ;
- En outre, la présence actuelle ou future du très haut débit est liée à la présence des zones d'activités du territoire. Les communes qui ont une zone d'accueil d'activités et un tissu d'entreprises disséminées (source : schéma de développement économique du Pays 2017) sont presque toutes concernées par un projet de connexion très haut débit, à l'exception de Neuilly-en-Dun.



## Carte de la desserte des locaux en fibre optique en mars 2020



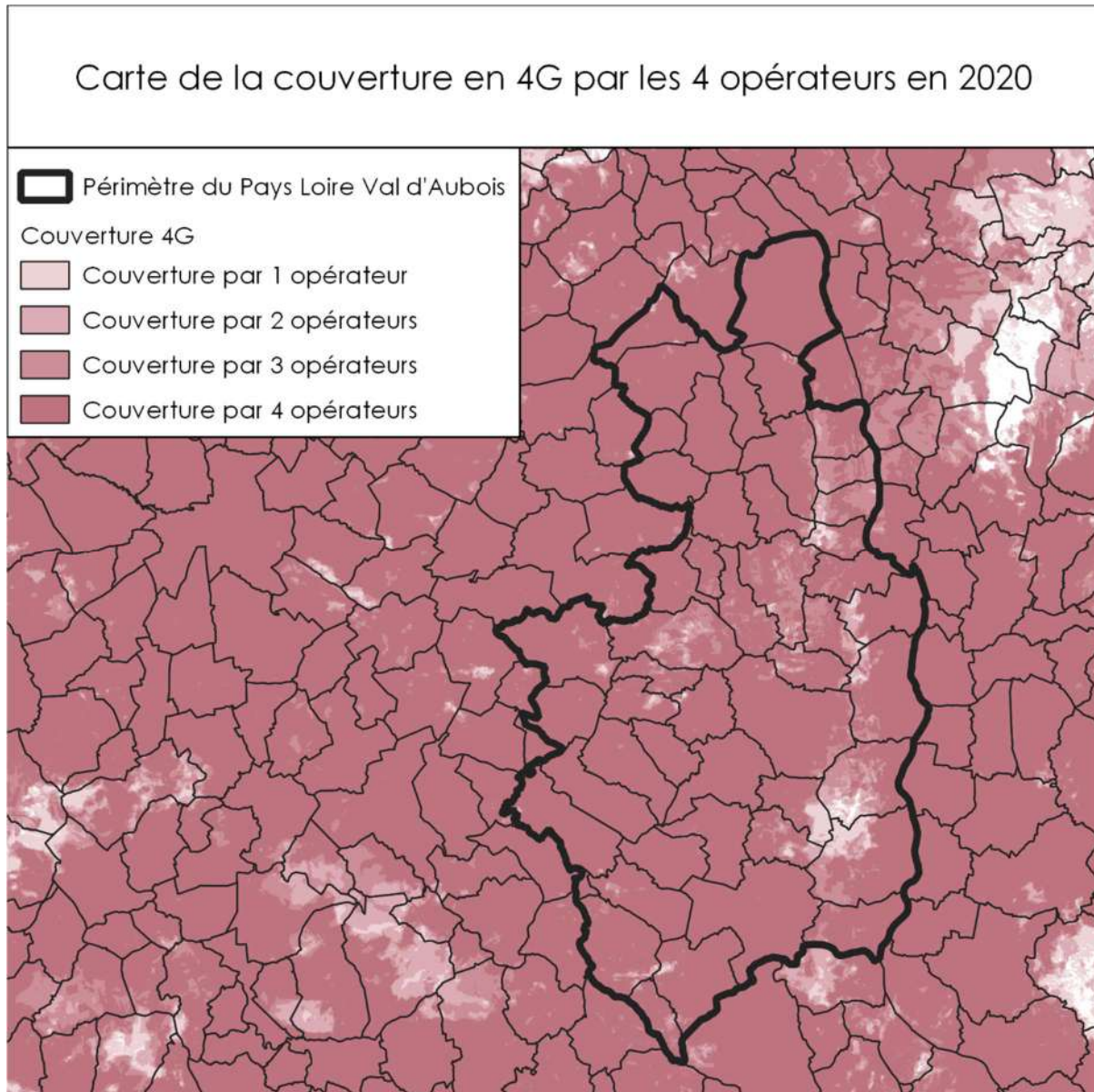
La connexion ADSL est donc présente sur l'ensemble du territoire bien qu'il soit possible que la qualité varie en fonction des moyens utilisés (cuivre, Wimax). Quant aux connexions très haut débit (THD), elles sont localisées en fonction du potentiel de connexion des populations mais aussi largement influencées par la présence/l'absence d'activités. A noter toutefois que la Communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est la seule à ne pas bénéficier de connexion fibre alors que c'est le territoire le plus peuplé et le plus dense du Pays Loire Val d'Aubois.

### 4.4 Une bonne couverture 4G sur les espaces urbanisés du territoire

La connexion en internet mobile peut représenter un enjeu pour le territoire, tant au niveau de l'attractivité touristique que de l'attractivité résidentielle. La 3G desservant la quasi-totalité du territoire (zone blanche observée dans les forêts de l'Aubois), l'analyse porte ici sur la desserte numérique 4G :

- Les communes de Sancoins et La Guerche-sur-l'Aubois sont couvertes par 3 opérateurs au minimum. L'axe nord/sud qui relie ces deux communes est celui qui dispose d'une couverture par le plus d'opérateurs (les 4) ;

- Sancergues, Jouet-sur-l'Aubois et Nérondes sont bien couvertes avec parfois quelques zones couvertes par un seul opérateur ;
- De manière générale, l'est du territoire est couvert par plus d'opérateurs que la partie ouest ;
- Comme pour la connexion en 3G, une zone blanche existe au niveau des boisements de l'Aubois au sud d'Apremont-sur-Allier. Quelques zones urbanisées correspondent à des zones blanches c'est le cas sur le bourg d'Ignol.



Malgré la ruralité du territoire, celui-ci est bien desservi en internet mobile. La majeure partie du territoire est couverte par au moins 3 opérateurs. Les zones les moins bien desservies (1 ou 2 opérateurs) ne correspondent que très peu à des espaces urbanisés et sont peu nombreuses au regard des zones blanches observables à l'extérieur du territoire, notamment sur la partie Nièvre.

## Synthèse des enjeux

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une proximité immédiate avec le réseau autoroutier voisin (A71, A77)</li> <li>* Une liaison ferroviaire est/ouest</li> <li>* Un territoire bien desservi par le haut débit et le très haut débit. Des projets de développement du très haut débit cohérents avec les densités de population et des zones d'activité</li> <li>* Une bonne desserte globale en 4G</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un maillage routier nord/sud peu développé</li> <li>* Un trafic poids-lourds intense qui impacte la qualité du cadre de vie, notamment sur les communes traversées par la RD2076</li> <li>* Une offre de transports en commun qui ne constitue pas une alternative viable à la voiture pour les mobilités professionnelles</li> <li>* Quelques zones blanches et des communes partiellement couvertes (1 seul opérateur sur certaines zones de Sancergues, Jouet-sur-l'Aubois ou encore Nérondes)</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un potentiel de développement touristique en lien avec les itinéraires de mobilité douce développés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Faible attractivité des territoires éloignés des grands axes routiers</li> <li>* Fragilisation de la desserte ferroviaire</li> </ul>

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer une offre de transports en commun vers les polarités d'emploi</li> <li>➤ Poursuivre le développement de la desserte numérique</li> </ul>

## Troisième partie : Analyse économique

---

### 1. Structure de l'emploi

---

#### 1.1 Une part de l'emploi dans l'industrie importante malgré une diminution

---

Le territoire du SCoT regroupe 5 295 emplois et 10 693 actifs occupés en 2017, soit un indicateur de concentration de l'emploi de 0,57 (rapport du nombre d'actifs occupés sur le nombre d'emplois dans la zone). En premier lieu, il convient de noter la diminution de cet indicateur depuis 1999 où il était à 0,71. Cette évolution est liée à deux facteurs :

- La baisse du nombre d'emplois sur le territoire : de 6 351 à 5 295 entre 1999 et 2017 ;
- La hausse du nombre d'actifs occupés : de 8 549 à 10 693 sur la même période.

Outre cette dynamique, plusieurs constats sont à relever concernant les types d'emplois proposés sur le territoire.

Trois communes constituent des pôles en termes d'emploi : Sancoins avec 1 136 emplois (22 % du total), La Guerche-sur-l'Aubois avec 862 emplois (environ 16 % du total). Nérondes est la troisième commune concentrant le nombre d'emplois le plus important (509 emplois soit 10 %).

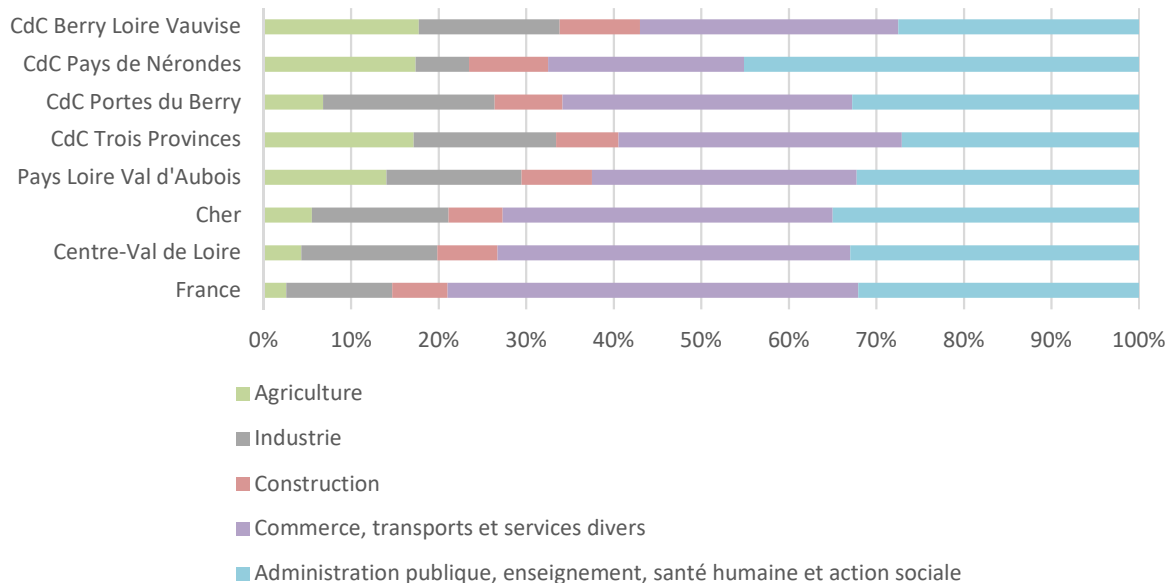
Le poids de l'agriculture est important sur le territoire avec 14 % des emplois totaux. Cela se traduit sur l'ensemble du territoire et notamment sur les périmètres des Communautés de communes de Berry Loire Vauvise, Pays de Nérondes et des Trois Provinces. Le poids de ce secteur est logiquement plus important sur les communes rurales (jusqu'à 71% à Neuvy-le-Barrois).

La tertiarisation de l'économie est moindre à l'échelle du SCoT qu'au niveau départemental : les emplois dans le commerce, transport et services divers ne représentent que 62,5 % des emplois contre 72,7 % à l'échelle du département. La part des emplois relevant du secteur tertiaire est toutefois plus importante dans les communes du bord de Loire, en lien avec la proximité de Nevers (70,4 % à Cuffy, 74,5 % à Cours-les-Barres ou 74,2 % à Jouet-sur-l'Aubois).

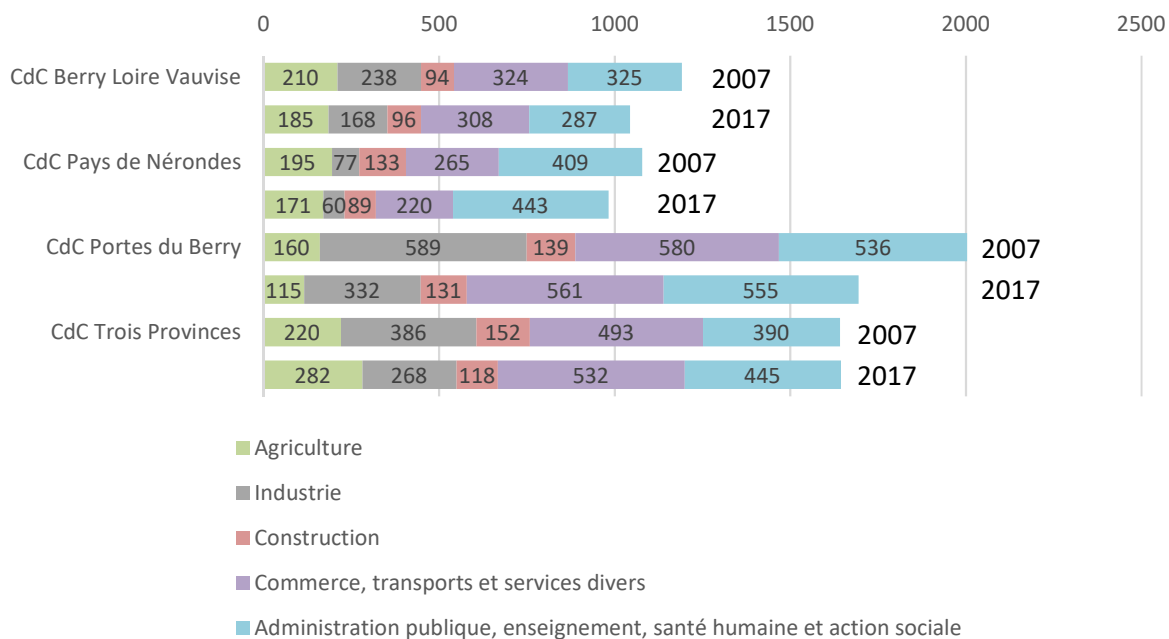
Par conséquent, le poids de la construction est un peu plus important sur le territoire : 8,1 % contre 6,2 % pour le Cher. La filière industrielle est présente dans le même ordre de mesure que sur le département (entre 15 et 16 % de l'emploi). Elle est surtout présente sur la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois où elle représente 19,6 % des emplois. Bien qu'étant encore très important, ce poids des emplois du secteur de l'industrie a chuté entre 2007 et 2017 (de 21,9 % en 2007 à 15,4 % en 2017). L'emploi dans l'industrie est très localisé et spécialisé avec des activités comme la tuilerie de Grossouvre, la cimenterie de Beffes ou encore la construction mécanique présente à Sancoins, Jouet-sur-l'Aubois ou la Guerche-sur-l'Aubois.

Les emplois publics représentent une part non négligeable de l'emploi (30,5%) et ont légèrement augmenté entre 2006 et 2014 (+76 emplois). Certains territoires ont une part très importante d'emplois publics comme à Bengy-sur-Craon où ils représentent 70% des emplois. Ce taux est notamment lié à la présence d'établissements scolaires sur le territoire.

### Répartition de l'emploi selon le secteur en part

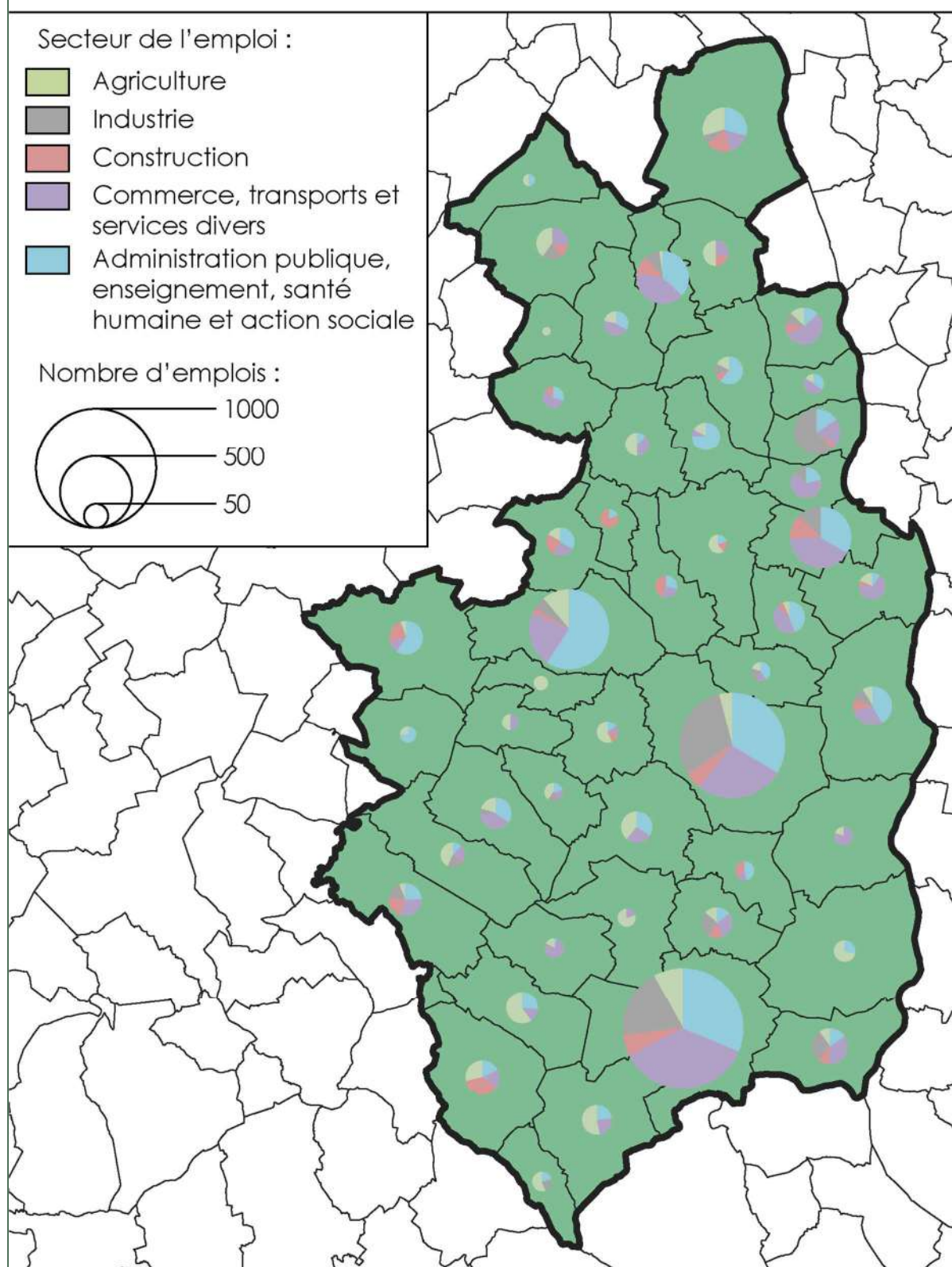


### Répartition de l'emploi en valeur absolue en 2007 et 2017



Bien que connaissant une dynamique de diminution du nombre d'emplois, le territoire comporte des polarités économiques (La Guerche-sur-l'Aubois, Sancoins, Nérondes et les communes du bord de Loire). Ainsi, porté par ces communes, le territoire dispose d'un poids qui reste conséquent dans le secteur de l'industrie.

## Répartition de l'emploi par secteur



Dans les bourgs et villages, les emplois sont majoritairement tournés vers l'agriculture.

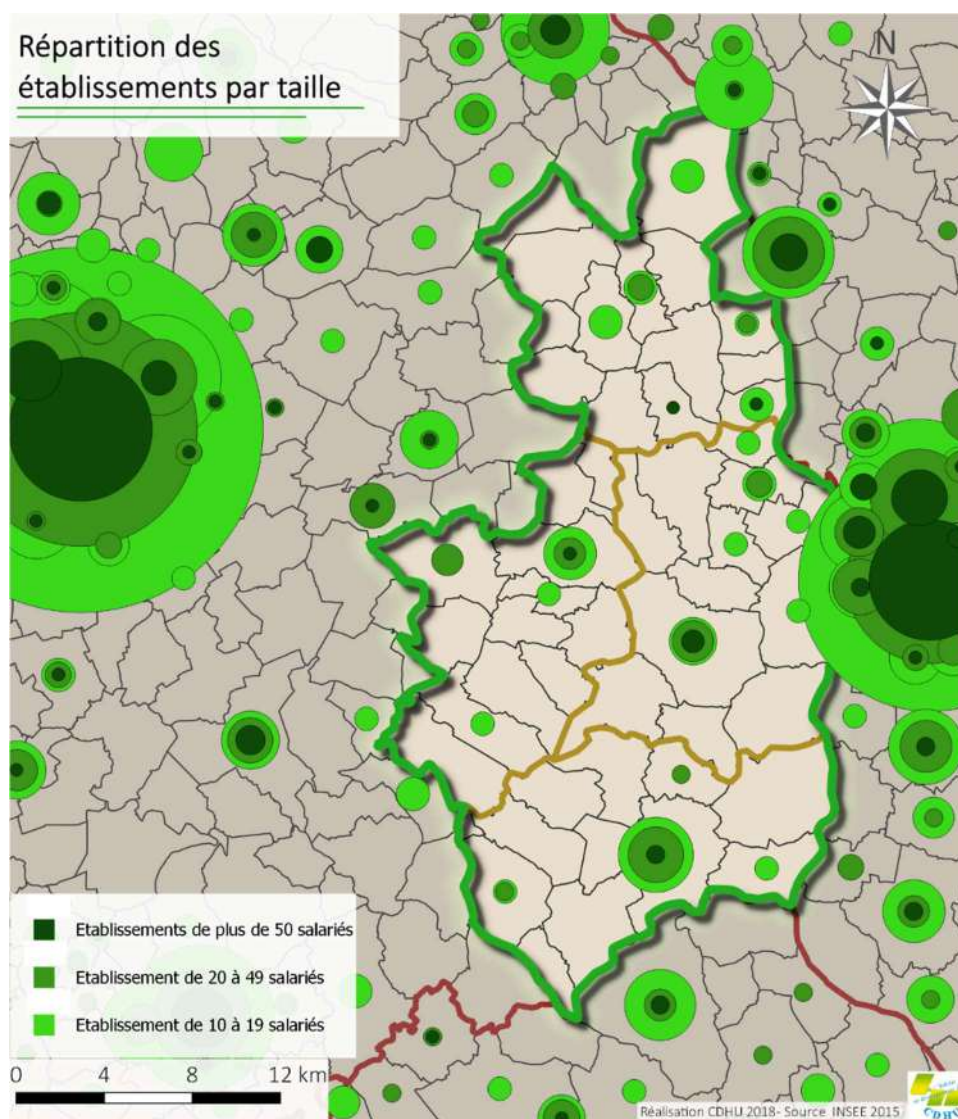
En lien avec ces deux types d'emploi prédominants (agriculture et industrie), la tertiarisation de l'économie est moindre à l'échelle du SCoT, même si celle-ci est plus marquée à proximité de Nevers. Ce constat illustre également la dépendance du territoire du SCoT envers l'agglomération de Nevers.

A plus grande échelle, cette dépendance vis-à-vis de polarités extérieures se traduit également par le fait que les sièges des grandes entreprises ne se situent pas sur le territoire. Ainsi, les dynamiques sont pour beaucoup liées à des décisions extérieures au territoire.

## 1.2 Peu d'établissements de grande taille et une économie à la sphère productive encore très présente

En cohérence avec les pôles d'emploi identifiés sur le territoire, les établissements de plus de 50 salariés se situent sur les communes de La Guerche-sur-l'Aubois, Sancoins, Nérondes, Beffes et Précy : ils sont au nombre de 8 (en 2016). La répartition des établissements en fonction des effectifs salariés met en évidence une majorité d'établissements de petite taille sur le territoire, notamment en comparaison avec le département du Cher. Le tissu d'entreprises comportant plus de 10 salariés est localisé sur l'axe Nevers-Bourges et sur un axe allant du sud au nord-est du territoire.

Répartition des établissements actifs par tranche d'effectifs salariés					
	0 salariés	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus
Pays Loire Val d'Aubois	72.5%	24.1%	1.7%	1.3%	0.3%
Cher	66.2%	27.2%	3.4%	2.0%	1.3%
Centre-Val de Loire	67.1%	26.3%	3.3%	2.1%	1.2%





La répartition entre les sphères économiques productive et présenteielle<sup>11</sup> traduit la ruralité du territoire. A l'échelle du SCoT, les constats suivants ressortent.

La part d'emplois dans la sphère présenteielle est proche du niveau national pour la Communauté des Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois (plus de 60% d'emplois en sphère présenteielle). Ces chiffres s'expliquent par la proximité avec l'agglomération neversoise et sont à mettre en lien avec la tertiarisation de l'économie plus forte sur les communes qui bordent la Loire.

Le territoire des Communauté de communes des Trois Provinces et de Berry Loire Vauvise sont caractérisés par un poids plus important de la sphère productive. Sancoins illustre particulièrement ce constat, la sphère productive concentrant plus de 65% des emplois. A noter que La Guerche-sur-l'Aubois dispose d'une répartition équilibrée entre les deux sphères.

Les communes de petite taille (en termes de démographie), où l'agriculture concentre une part importante des emplois, sont logiquement caractérisées par le poids de la sphère productive.

Répartition des emplois par sphère économique					
	Sphère présenteielle	Part	Sphère productive	Part	Total
Pays de Nérondes	240	54,30%	202	45,70%	442
Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	397	59,79%	267	40,21%	664
Berry Loire Vauvise	238	50,11%	237	49,89%	475
Trois Provinces	278	51,77%	259	48,23%	537
SCoT Loire Val d'Aubois	1 153	54,44%	965	45,56%	2 118
Cher	15 328	59,17%	10 578	40,83%	25 906
Centre – Val-de-Loire	129 374	59,92%	86 529	40,08%	215 903
France	3 912 677	59,63%	2 649 215	40,37%	6 561 892

### 1.3 Des mobilités professionnelles qui mettent en évidence le statut de territoire résidentiel du SCoT

A l'échelle du SCoT, on compte 4 043 actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire (mobilités internes). Ces derniers occupent 76% des emplois localisés sur le territoire. En d'autres termes, seuls 24% des emplois du territoire sont occupés par des actifs résidants hors du périmètre du SCoT.

Les mobilités internes précitées sont écartées de l'analyse qui suit pour tenter de comprendre les dynamiques existantes avec les territoires environnants. Les flux de mobilités inférieurs à 10 ont également été retirés des analyses qui suivent pour simplifier la lecture.

<sup>11</sup> Pour rappel, la partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Elle met en évidence les éléments suivants.

La majorité des échanges sont négatifs pour le territoire, c'est-à-dire qu'il y a 4 fois plus de mobilités sortantes (5 182) que de mobilités entrantes (1 323).

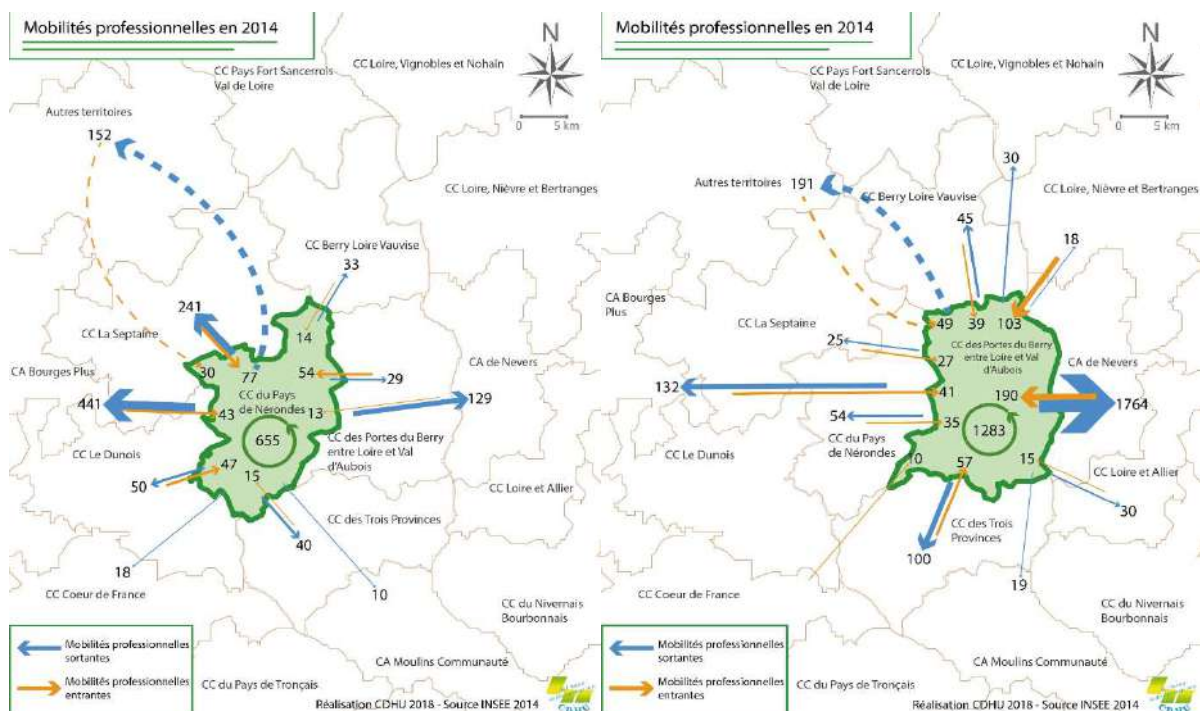
Ce constat est particulièrement visible avec les agglomérations de Nevers et Bourges avec lesquelles le territoire du SCoT a un « solde négatif » en termes mobilités professionnelles qui est de l'ordre de - 1 885 avec Nevers et - 694 avec Bourges. En d'autres termes, Bourges et Nevers attirent nettement plus de travailleurs résidant sur le territoire du SCoT que l'inverse.

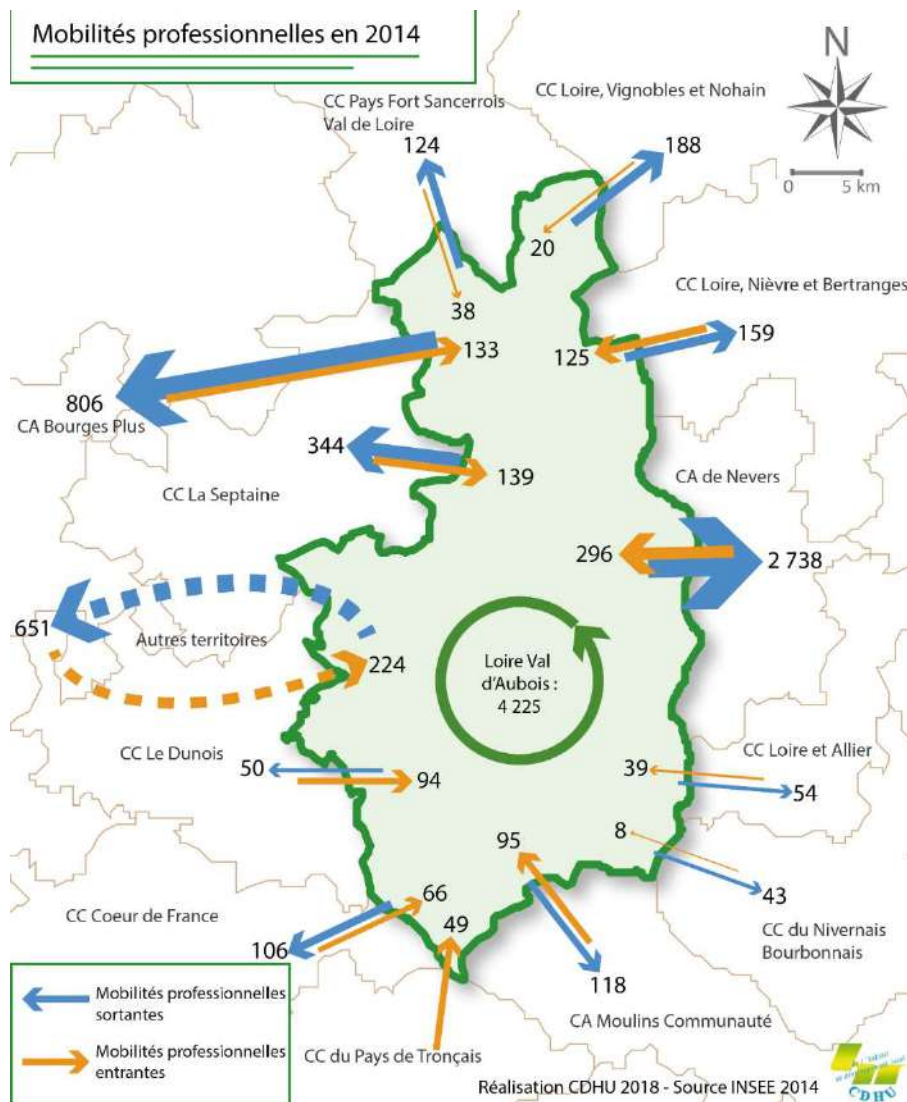
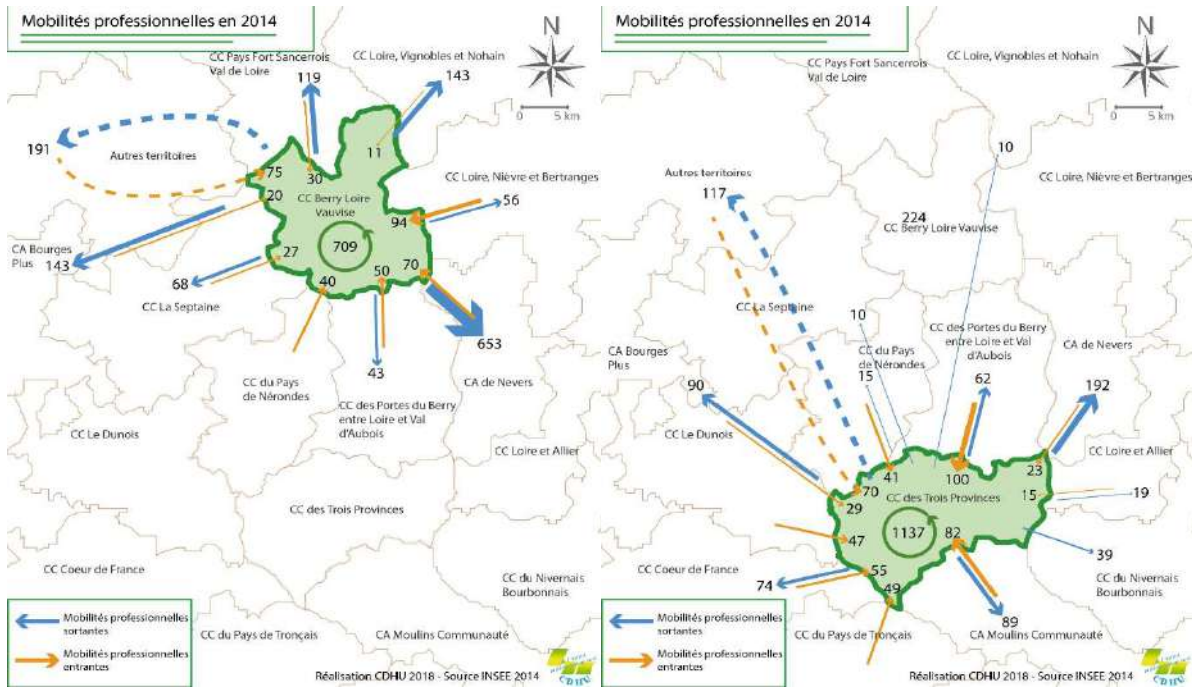
Pour la Communauté de Communes du Pays de Néronde, les mobilités sortantes sont également plus importantes que les entrantes, surtout avec l'agglomération de Bourges où le ratio est de 1 flux entrant pour 10 flux sortants.

Concernant la Communauté de Communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, les flux sont logiquement plus importants vers l'est. Cette partie du territoire est plus peuplée et est proche de l'agglomération de Nevers. Cependant, il y a presque 10 fois plus de mobilités sortantes que de mobilités entrantes.

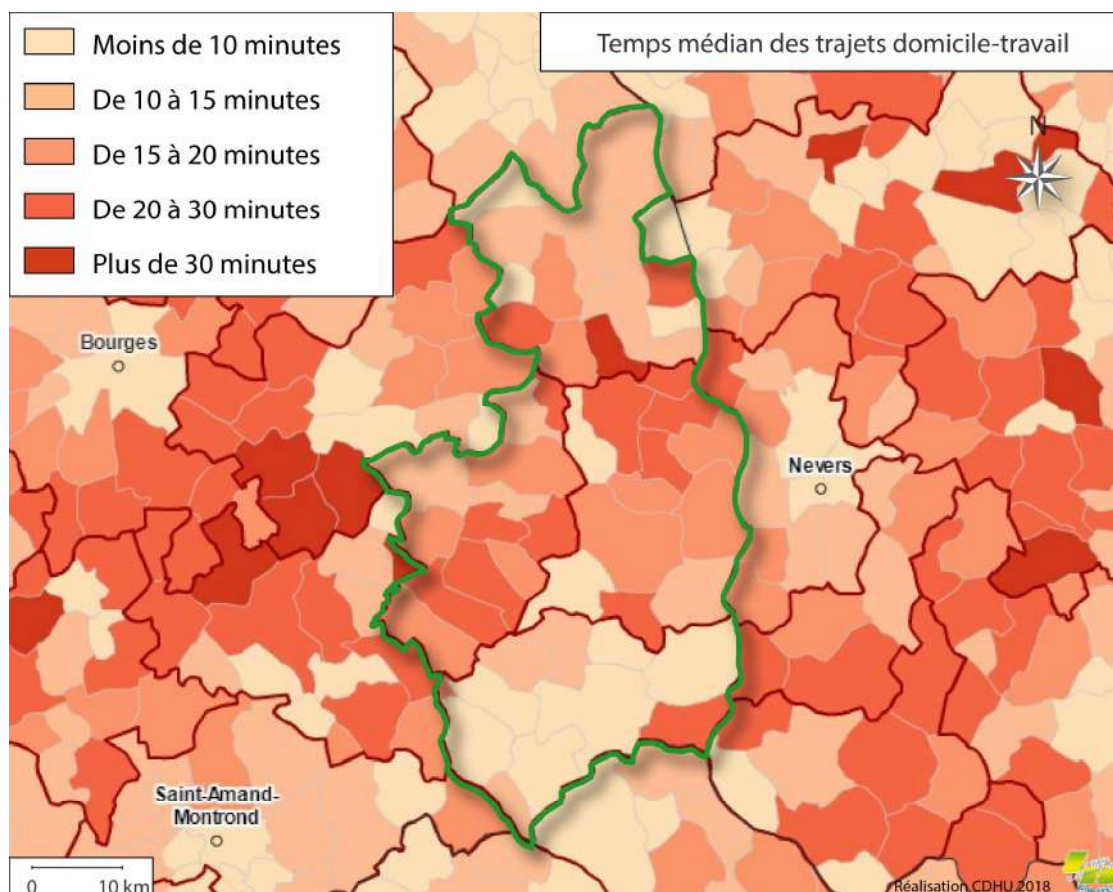
Pour la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise, l'éloignement géographique par rapport aux agglomérations berruyère et neversoise a pour effet de réduire les déplacements vers ces dernières. Les flux répondent principalement à une logique de proximité géographique et se font, encore une fois, majoritairement vers l'extérieur.

En ce qui concerne le territoire de la Communauté de communes des Trois Provinces, la différence entre flux entrants et sortants est moins marquée que dans les autres EPCI, en cohérence avec la centralité d'emplois que constitue Sancoins.





Les temps médians des trajets domicile-travail sont les plus importants sur les Communautés de Communes du Pays de Néronde et des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, confirmant de ce fait l'importance des mobilités professionnelles entre ces territoires du SCoT et les agglomérations de Bourges et Nevers. Sur le territoire des Trois Provinces, le constat est différent avec une majorité de communes dont les temps médians de trajet sont inférieurs à 10 minutes, confirmant le statut de Sancoins comme centralité d'emploi à l'échelle communautaire.



Les moyens de transport utilisés pour effectuer les trajets domicile-travail sont marqués par une prédominance de la voiture. Celle-ci est utilisée pour 85,3 % des mobilités professionnelles à l'échelle du SCoT en 2017, 82,3 % pour le Cher, 79,1 % à l'échelle régionale. Ce taux d'utilisation élevé de la voiture est en premier lieu lié à une inadéquation et une faible offre en transports en commun par rapport aux besoins de déplacement des travailleurs.

<b>Mobilité professionnelles - part des moyens de transport utilisé</b>					
	Pas de transport	Marche	2 roues	Voiture	Transport en commun
Trois Provinces	11,9%	7,4%	3,5%	76,4%	0,7%
Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	6,2%	2,8%	2,6%	87,3%	1,2%
Berry Loire Vauvise	7,2%	4,5%	2,7%	84,3%	1,2%
Pays de Néronde	8,4%	5,2%	2,9%	80,3%	3,2%
SCoT Loire Val d'Aubois	7,9%	4,5%	2,8%	83,3%	1,5%
Cher	5,6%	6,6%	3,2%	81,0%	3,5%
Centre – Val-de-Loire	4,9%	6,0%	3,6%	78,1%	7,3%
France	4,4%	6,7%	3,9%	69,9%	15,1%

De manière générale, la différence entre flux de mobilité entrants et flux de mobilité sortants met en évidence la vocation résidentielle du territoire. C'est notamment au regard des flux avec les agglomérations de Nevers et Bourges que ce constat se confirme. Le centre du territoire du SCoT, concerné par des temps de trajet domicile-travail plus longs, renforce cette hypothèse. Ces déplacements importants en termes de distance se traduisent par des mobilités effectuées principalement en voiture du fait d'offre alternative viable en transports en commun.

### Synthèse des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Deux polarités d'emplois bien affirmées : La Guerche-sur-l'Aubois et Sancoins</li> <li>* Un secteur de l'industrie dont le poids reste conséquent</li> <li>* Un tissu d'établissements de petite taille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une forte baisse de la part des emplois industriels (22 % en 2007, 15 % en 2017)</li> <li>* Une forte dépendance vis-à-vis des polarités voisines</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un potentiel de développement de l'économie présentielle en lien avec le tourisme le long de l'axe ligérien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une poursuite de la baisse du nombre d'emplois sur le territoire</li> <li>* Un nombre important d'entreprises dont le siège n'est pas sur le territoire</li> </ul>

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préserver le tissu industriel</li> <li>➤ Capitaliser sur le potentiel touristique de l'axe ligérien</li> </ul>

## 2. Dynamique agricole

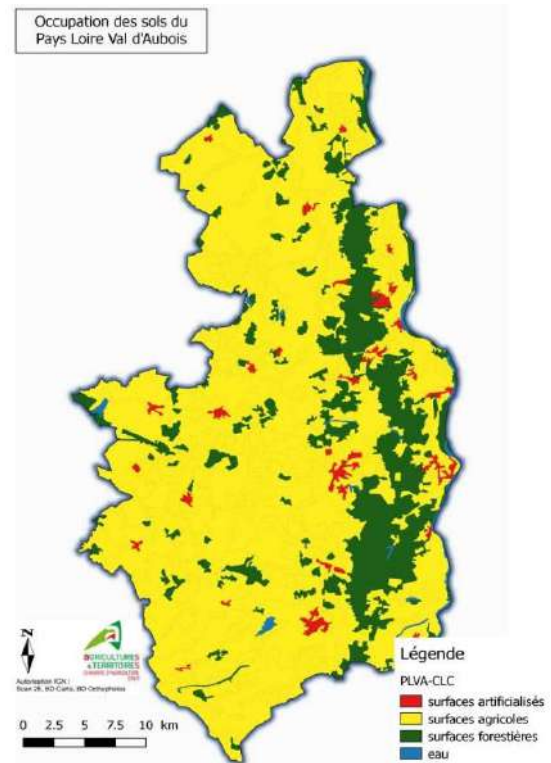
### 2.1 Un poids de l'agriculture important

Le territoire du SCoT, éminemment rural, est marqué par une occupation des sols essentiellement agricole avec 79% de terres agricoles (59,8% pour le Cher). Pour le reste du territoire, l'occupation du sol est répartie entre 18% de forêts et espaces naturels, 2% de surfaces artificialisées et 1% d'eau. Le poids de l'agriculture se traduit de différentes façons :

- Historiquement, l'agriculture fait partie de l'identité du territoire. Les villages se sont bâtis autour de l'agriculture pour faire peu à peu émerger les bourgs ;
- En 2017, le secteur agricole représente 14 % des emplois sur le territoire. Si les communes proches de Nevers et les pôles d'emplois ont connu une tertiarisation de leur économie importante, la majorité des communes rurales se caractérisent par une part des emplois agricoles très importante.

Dans certaines communes rurales qui proposent peu d'emplois, la part des emplois dans l'agriculture va parfois au-delà de 50% (Augy-sur-Aubois, Ignol, Le Menetou-Couture, etc.) ;

- A l'inverse et pour rappel, la part des emplois agricoles à Sancoins et La Guerche-sur-l'Aubois est respectivement de 3 et 2,1% ;



A l'échelle du SCoT, la faible pression urbaine permet à l'agriculture de rester un secteur très présent. Outre le poids qu'elle représente dans l'économie, elle est constitutive des paysages du territoire Loire Val d'Aubois, ce qui peut être appréhendé comme un vecteur d'attractivité à la fois touristique et résidentielle.

### 2.2 Des pédopaysages qui donnent lieu à des terres à bon potentiel sur la partie ouest/nord-ouest du territoire

A bien des égards, l'agriculture d'un territoire est le reflet des sols qu'on y rencontre. Ces derniers, avec leurs atouts et leurs contraintes rendent possible certains types de cultures ou au contraire les limitent fortement. On s'intéressera donc ici à la nature des sols et à leurs implications dans l'agriculture pratiquée :

- La Vallée de Germigny : ce pédopaysage est situé entre la Champagne Humide à l'ouest, et la rivière Aubois à l'est. C'est un plan incliné (210 à 230 mètres) caractéristique des paysages de cuesta. Les matériaux géologiques présents sont ceux du Trias et du Lias, avec un recouvrement éolien en situation de hauts de revers de cuesta. L'organisation concentrique

des couches géologiques est typique de la bordure sud-est du Bassin Parisien : elles sont orientées selon une direction N.NE-S.SW. Cette organisation est perturbée par des failles parallèles à la Loire et l'Allier.

Les sols de la Vallée de Germigny présentent une aptitude agricole moyenne à bonne. Le ressuyage lent est quasiment généralisé et constitue la contrainte majeure si un système de drainage n'est pas installé en céréaliculture. Les textures de surface argileuses ou équilibrées garantissent une bonne capacité de rétention en eau et une bonne fertilité physique (bonne stabilité structurale) et chimique naturelle. Pour les sols superficiels les plus superficiels, la réserve utile faible constitue la principale contrainte ;

- La Champagne Berrichonne humide : ce pédopaysage est localisé entre le front de la cuesta du Malm (Champagne Berrichonne Sèche) et le revers de la cuesta du Lias (Vallée de Germigny). Son altitude varie entre 170/180 mètres et 250 mètres. C'est un plateau incliné, subdivisé en plusieurs plans séparés par des reliefs de côte d'une dizaine de mètres, soulignant les différents affleurements calcaires ou argileux. C'est la zone d'alimentation des nappes captives du Dogger.

Les principales rivières du département coupent ces cuestas : Arnon, Cher, Auron, sources de l'Airain et de la Vauvise (écoulement vers la Loire). Les aptitudes agricoles des sols de Champagne Berrichonne Humide sont moyennes « *et les rendements sont moyens* ». Les textures de surfaces sont argileuses à argileuses lourdes, conférant aux sols une bonne fertilité chimique et physique.

Toutefois, les textures argileuses lourdes peuvent être plus difficiles à travailler à la fois en terme de ressuyage, de fenêtre de travail et de puissance nécessaire. Le deuxième facteur limitant reste la faible capacité de rétention en eau des sols superficiels. Les sols développés dans les recouvrements limoneux en haut de revers nécessitent d'être drainés et nécessitent plus d'attention vis-à-vis de leur stabilité structurale ;

- La Champagne Berrichonne sèche : le pédopaysage de la Champagne Berrichonne Sèche occupe plus de 2/5 de l'ensemble du territoire agricole du département, dont elle occupe la partie centrale. Il est constitué de sous-zonages: Champagne Berrichonne Ouest, Centre-Ouest et Est. Pour l'analyse suivante, les Champagnes Berrichonnes Sèches Est et Centre-ouest ont été regroupées.

Une partie de l'ouest et le nord-ouest du Pays Loire Val d'Aubois appartiennent à ce pédopaysage. La Champagne Berrichonne Sèche est un territoire où la pluviométrie et la réserve utile limitée des sols superficiels constituent les facteurs limitants actuels majeurs. Les rivières sont rares et les nappes peuvent atteindre en général à 25-35 mètres de profondeur. La culture de céréales est donc la vocation essentielle de ce milieu. Quand les techniques mécaniques et chimiques actuelles ne compensaient pas les difficultés naturelles, les céréales étaient accompagnées de territoires à moutons et de jachères.

Mis à part quelques sols aux notes moyennes, l'aptitude agricole des sols de ce pédopaysage sur le territoire du Pays Loire Val d'Aubois est bonne à très bonne. Les sols épais développés dans les limons des plateaux présentent peu de contraintes, leur réserve utile importante constitue leur atout majoritaire. Les notes les plus faibles sont associées aux sols superficiels avec une faible réserve utile ;

- L'interfluve Aubois-Vauvise : il constitue un pédopaysage orienté Nord-Sud sur 50 km de long sur 5 à 10 km de large. Son extension est plus importante que le SCoT Loire Val d'Aubois. Il est

représenté par des formations géologiques récentes datées de l'Eocène au Quaternaire. Les formations du Quaternaire et du Plio-Quaternaire (Formations du Bourbonnais) sont majoritairement constituées par des dépôts fluviatiles et alluvionnaires dont la nature et la texture varient fortement. L'Eocène est représenté par des formations lacustres (marnes et calcaires) et des formations à chailles et à silex. Localement des argiles à minerai de fer pisolithique sont observées.

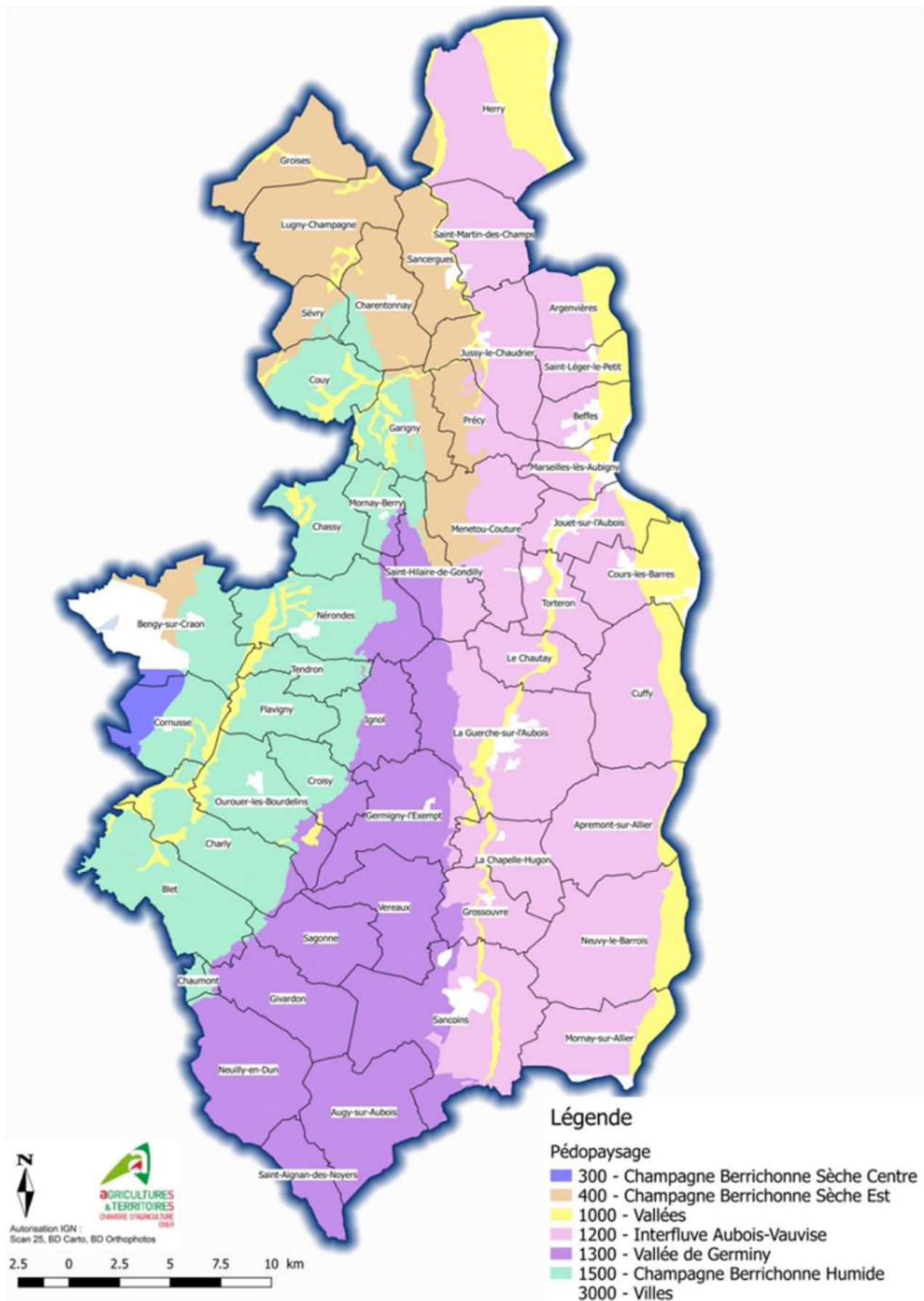
A l'est, le canal latéral à la Loire fait la transition avec les alluvions récentes des vallées de l'Allier et de la Loire. A l'ouest, la faille de Sancerre marque la transition entre les terrains du Jurassique de la Champagne Berrichonne Sèche et de la Vallée de Germiny. L'aptitude agricole des sols de l'Interfluve Aubois-Vauvise est limitée. Deux phénomènes principaux y contribuent. Leur mauvaise vitesse de ressuyage constitue le premier frein à la mise en culture. De plus, les textures sont majoritairement limoneuses ou sableuses. Elles sont limitantes d'un point de vue chimique et possèdent une faible stabilité structurale naturelle. En culture, le suivi du pH et les amendements organiques et calciques sont impératifs afin de limiter leurs dégradations ;

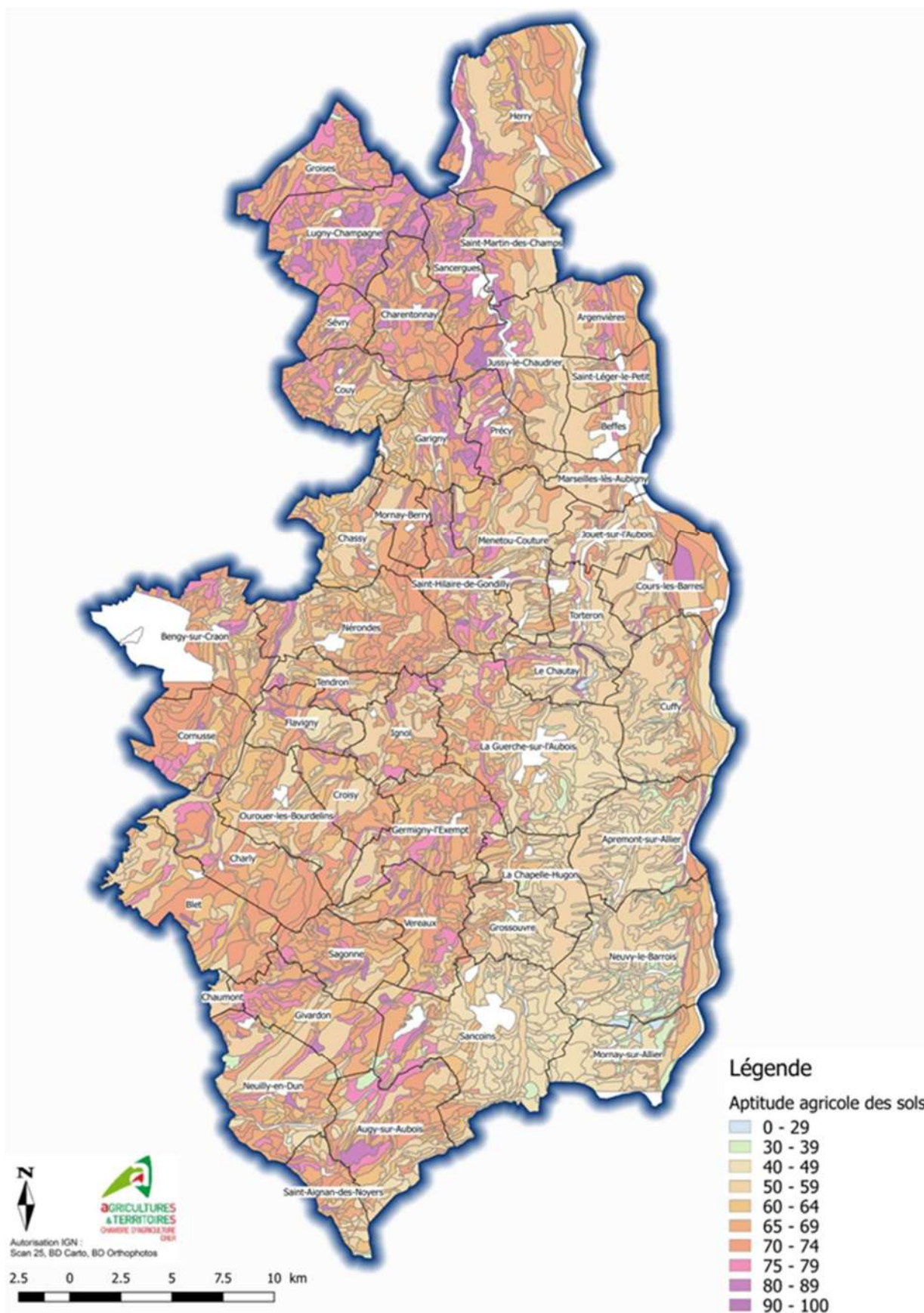
- Les vallées : quatre vallées ont été dessinées à l'échelle 1/250 000 de la carte des sols. Il s'agit des vallées de l'amont de cours d'eau s'écoulant vers la Champagne Berrichonne Sèche, des vallées de la Vauvise et de ses affluents, de la vallée de l'Aubois et de celle de la Loire.

L'aptitude agricole des sols des Vallées est très dépendante de la nature des matériaux déposés par le cours d'eau. De la texture et l'épaisseur vont dépendre la vitesse de ressuyage et la réserve utile. Il en est de même pour la richesse chimique et la stabilité structurale, concernant la texture de surface du sol. Plus le bassin versant rattaché au cours d'eau et à la vallée est étendu, plus le nombre potentiel de matériaux différents traversés sera élevé. La gamme de valeur prise par l'aptitude agricole sera d'autant plus large (Vallée de la Loire par exemple).

Les autres vallées du SCoT Loire Val d'Aubois présentent des aptitudes agricoles du même ordre de grandeur que celles des plages de sol de leur bassin versant.

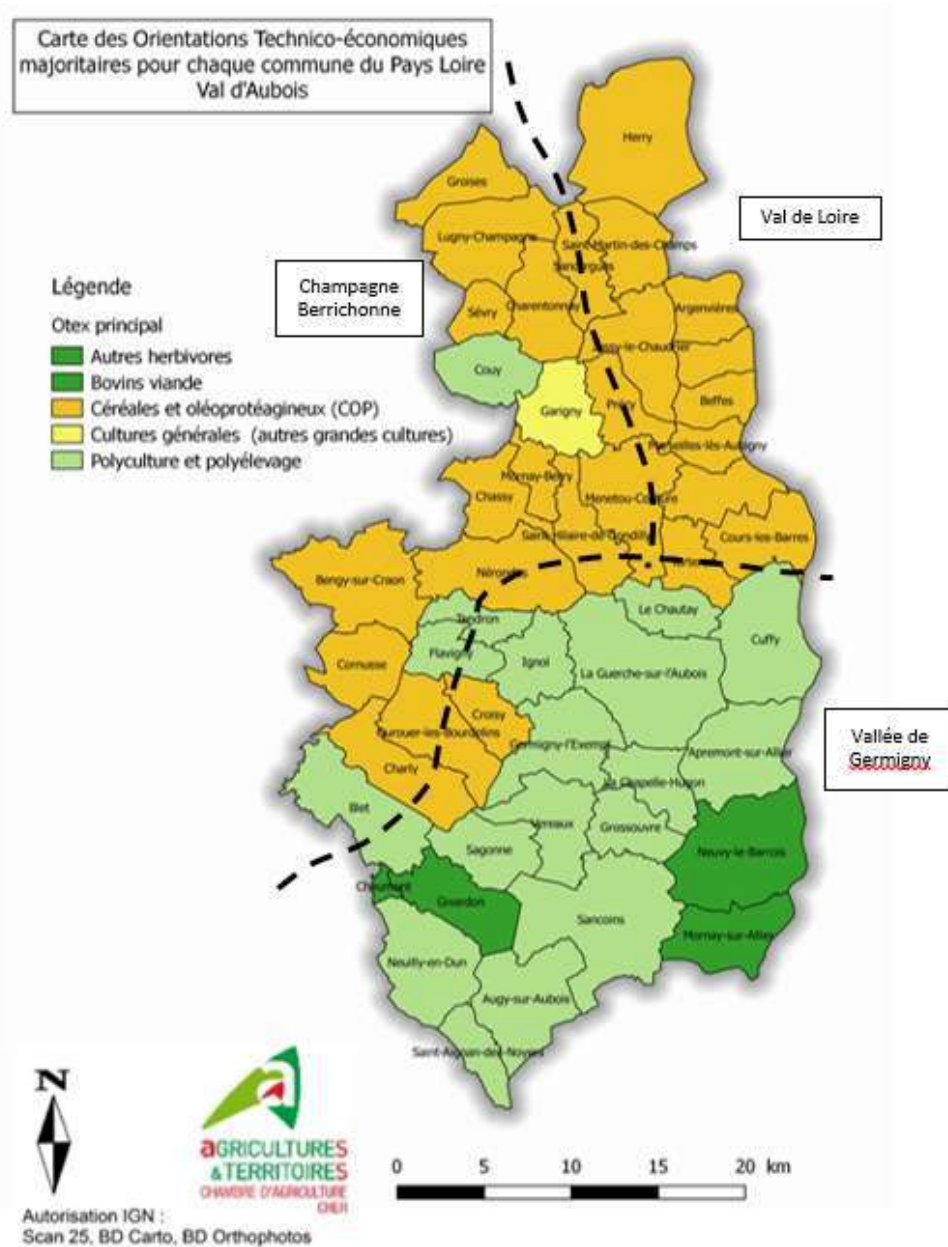






Les pédopaysages et l'aptitude des sols qui en découlent donnent lieu à une occupation des sols particulière. Les orientations technico-économiques des sols sont également le résultat de ces caractéristiques des sols. Ainsi, le territoire est dominé par un système de polyculture élevage au sud et sud-est (Vallée de Germigny) et une spécialisation en grandes cultures plus au nord et nord-est (Champagne Berrichonne).

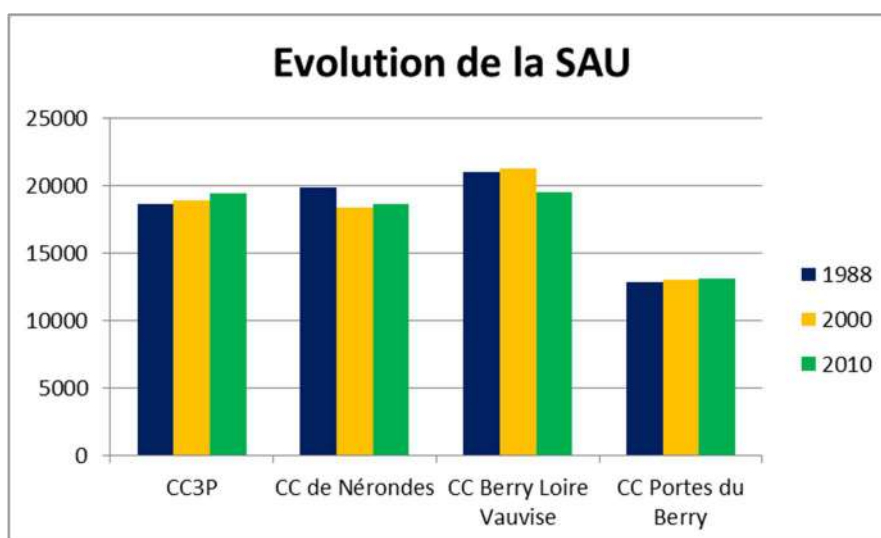
Le paysage du Val de Loire est lui plutôt ouvert au nord de Cuffy, avec des cultures de céréales irriguées. Au sud, dans le Val d'Allier, il s'agit de terrains plus encaissés, des bosquets et des prairies, un paysage caractéristique d'une région d'élevage. La vallée de Germigny est historiquement une terre d'élevage plutôt extensif en bovin allaitant. La race emblématique est la Charolaise. Cette activité n'est pas incompatible avec une activité céréalière. Au contraire, les cultures peuvent apporter une matière première nécessaire à l'engrais des animaux et permet de combler les besoins en paille. C'est pourquoi cette région est caractérisée par ce système mixte polyculture/élevage. La champagne Berrichonne est la région où l'on retrouve une majorité d'exploitations céréalières. La technique agricole permet de valoriser au maximum les bons potentiels que l'on peut y trouver.

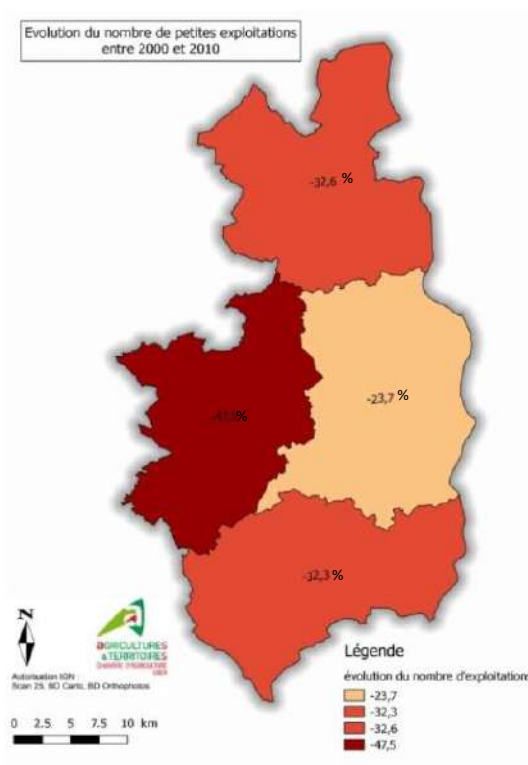
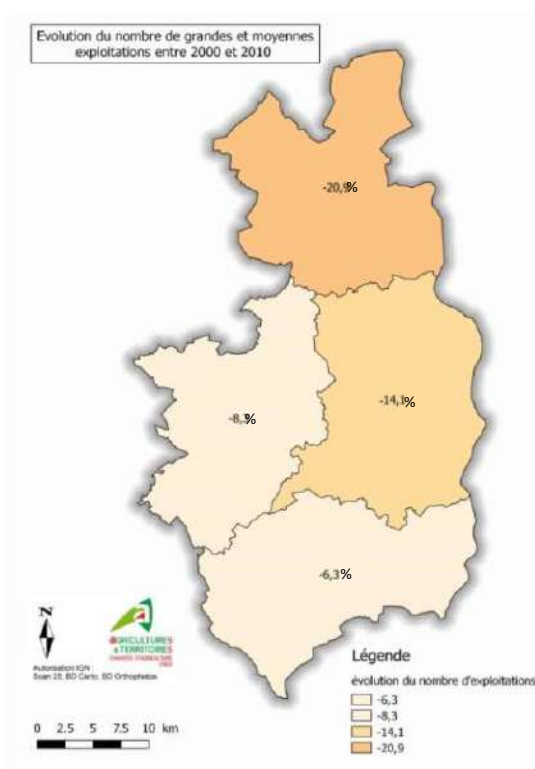
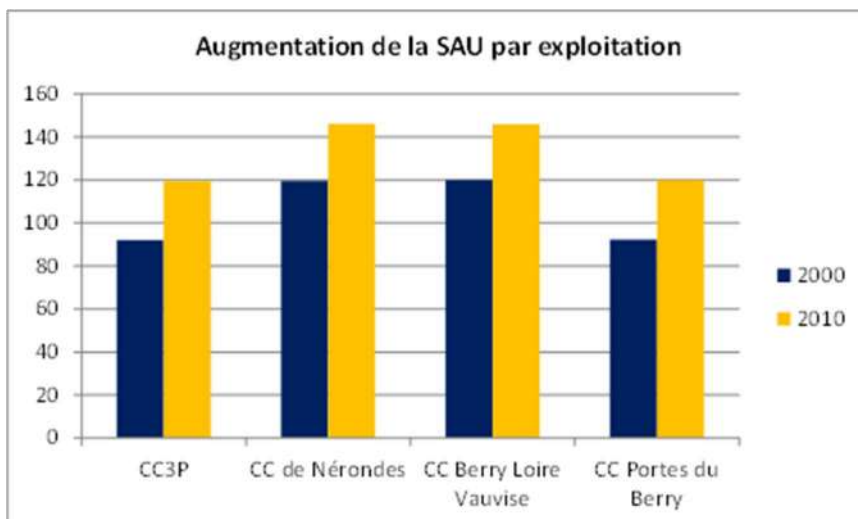


## 2.3 Une taille des exploitations en augmentation qui traduit des potentielles difficultés de reprise de l'activité

L'activité agricole connaît des évolutions en lien les exploitations agricoles. Les tendances nationales se retrouvent à l'échelle du SCoT Loire Val d'Aubois si bien que le territoire voit son nombre d'exploitations se réduire et la SAU par exploitation augmentée peu à peu. Plus précisément, les dynamiques sont les suivantes :

- En 2010, le RGA dénombre 573 exploitations sur le territoire. Ce nombre connaît une diminution constante depuis 1988, année du premier recensement. En effet, il faut compter 331 exploitations de moins sur la période 1988-2010 (-36%). Cette réduction se répercute principalement sur les exploitations de petite taille. Géographiquement, le phénomène concerne toutes les Communautés de Communes ;
- En 2010, le territoire compte 70 745 ha de SAU. Celle-ci est relativement stable (légère diminution de 1 600 ha de SAU) ;
- Conséquences de la réduction du nombre d'exploitations, la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation connaît une augmentation. Les exploitations en Loire Val d'Aubois sont historiquement les plus grandes du département et cette tendance continue de s'accroître. La surface par exploitation est passée de 106,7 ha en 2000 à 133,7 ha en 2010 (+25%). Cette moyenne est minimisée par la prise en compte des petites exploitations comme celles de type maraichage ;
- Les exploitations les plus importantes se trouvent sur les Communautés de Communes du Pays de Nérondes et Berry Loire Vauvise. La SAU par exploitation sur ces territoires est autour de 150 ha contre 120 ha pour les deux autres EPCI ;
- L'un des freins provoqués par cette augmentation de la taille des exploitations est la difficulté de reprise. La taille importante des exploitations fait que les jeunes ont besoins d'investissements importants pour reprendre les exploitations ;
- Actuellement compris entre 5 200€ et 6 700€ /ha, le prix du foncier est en augmentation : +40% en 10 ans. Cette augmentation peu représentée un second frein au développement de l'activité.



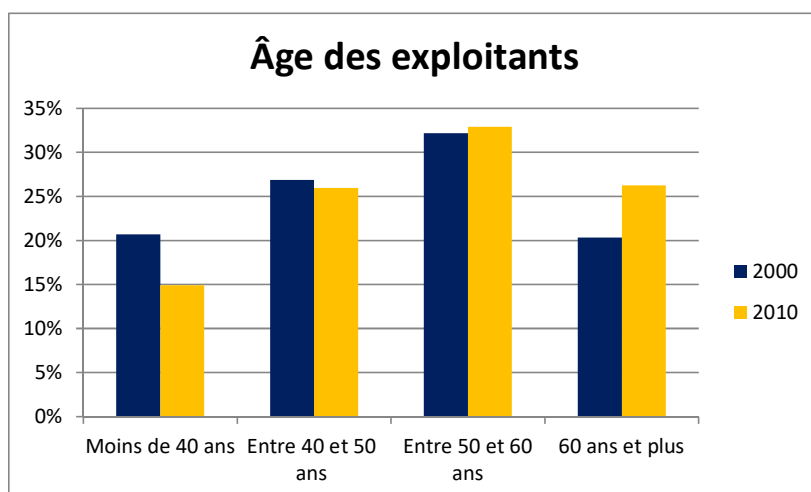
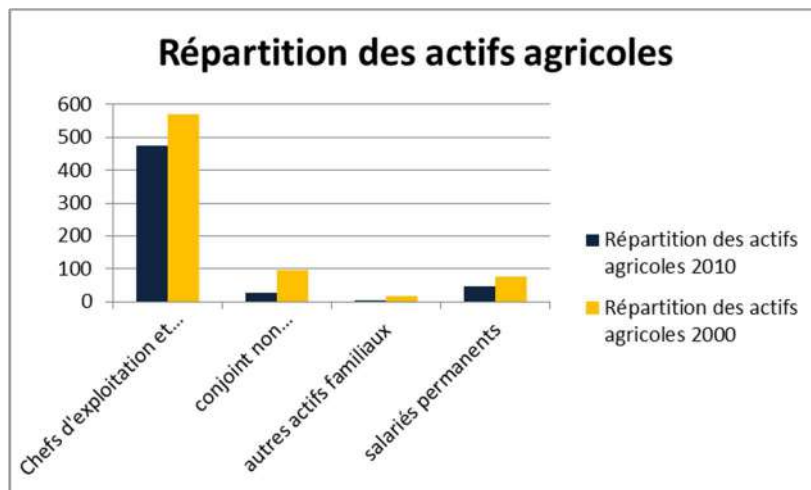


Le phénomène d'augmentation de la taille moyenne des exploitations observées à l'échelle nationale est perceptible sur le territoire du SCOT Loire Val d'Aubois. Si l'agriculture semble perdurer aujourd'hui (stabilité de la SAU), la transmission des exploitations est un enjeu majeur pour le territoire du fait de la taille importante des exploitations. Cette problématique étant amplifiée par un prix du foncier en augmentation.

## 2.4 Un monde agricole vieillissant

Malgré son poids encore important dans l'économie du territoire, le secteur agricole rencontre une diminution du nombre d'emplois. En lien avec différents facteurs, le métier est en pleine évolution :

- D'après le RGA, le nombre total d'UTA (unité de travail annuel) est de 764 en 2010 sur l'ensemble du territoire. Ce chiffre a été réduit de moitié depuis 1988. Pour rappel, la surface par exploitation a augmenté sur la même période, ce qui provoque une croissance d'UTA par exploitation. Cela est rendu possible par l'amélioration de l'efficacité des moyens de production (modernisation du matériel agricole notamment) ;
- La catégorie d'agriculteurs la plus touchée par la diminution est celle des conjoints (-73%). Les salariés sont également en diminution. Ces éléments sont symptomatiques d'une diminution de la culture du monde agricole chez les plus jeunes générations. La conséquence est le manque de main d'œuvre sur le territoire. Sont à noter tout de même quelques entreprises génératrices d'emplois telles que Soufflet, Villemont, Axéreal, Germline ou encore le marché des Grivelles ;
- Outre ces difficultés à recruter, il convient de prendre en compte le vieillissement des exploitants agricoles. 40% des exploitants ont plus de 55 ans, ce qui représente autant de départ à la retraite dans les 10 prochaines années.



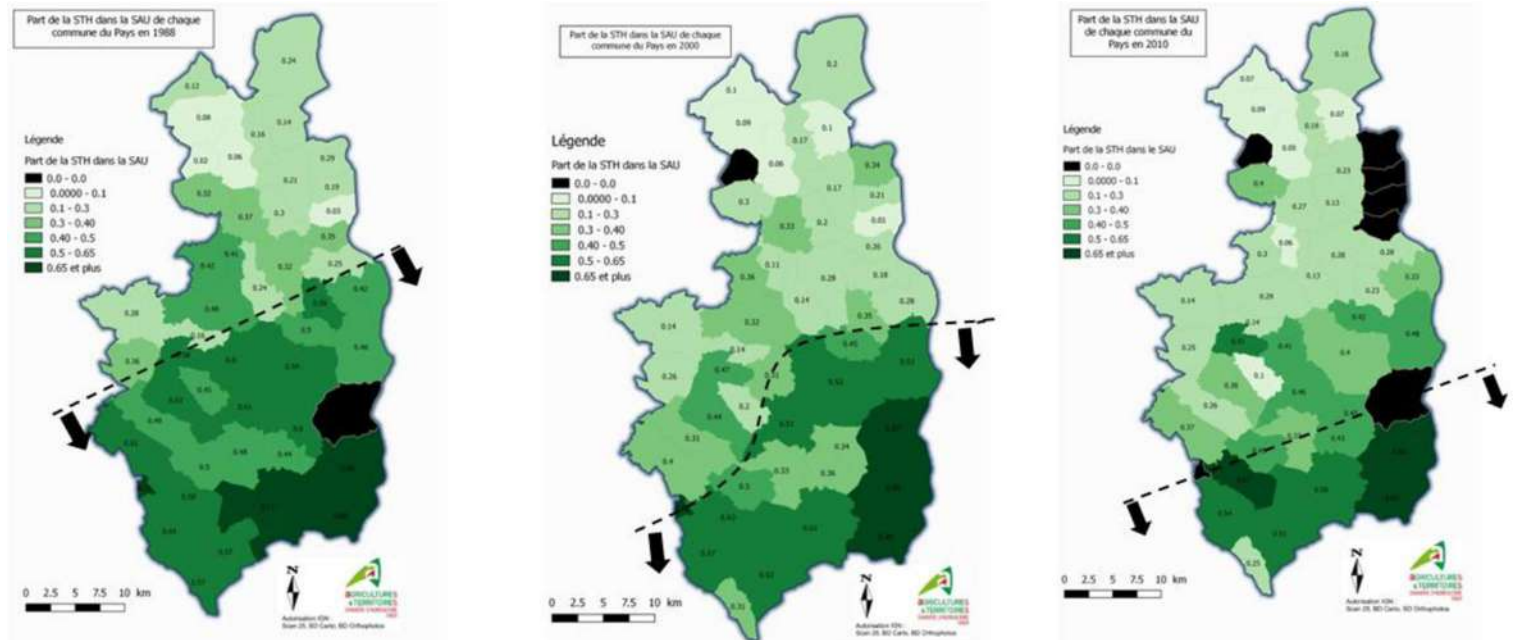
L'activité agricole en Loire Val d'Aubois souffre d'un vieillissement des exploitants mais aussi d'une réduction du nombre d'exploitations. Ces éléments génèrent des exploitations de taille toujours plus importante et donc des reprises plus difficiles. L'enjeu est le maintien et l'attractivité de la main d'œuvre sur le territoire pour permettre à l'agriculture d'être maintenue sur le territoire.

## 2.5 Une identité rurale fondée sur deux activités dominantes : l'élevage au sud et la culture céréalière au nord

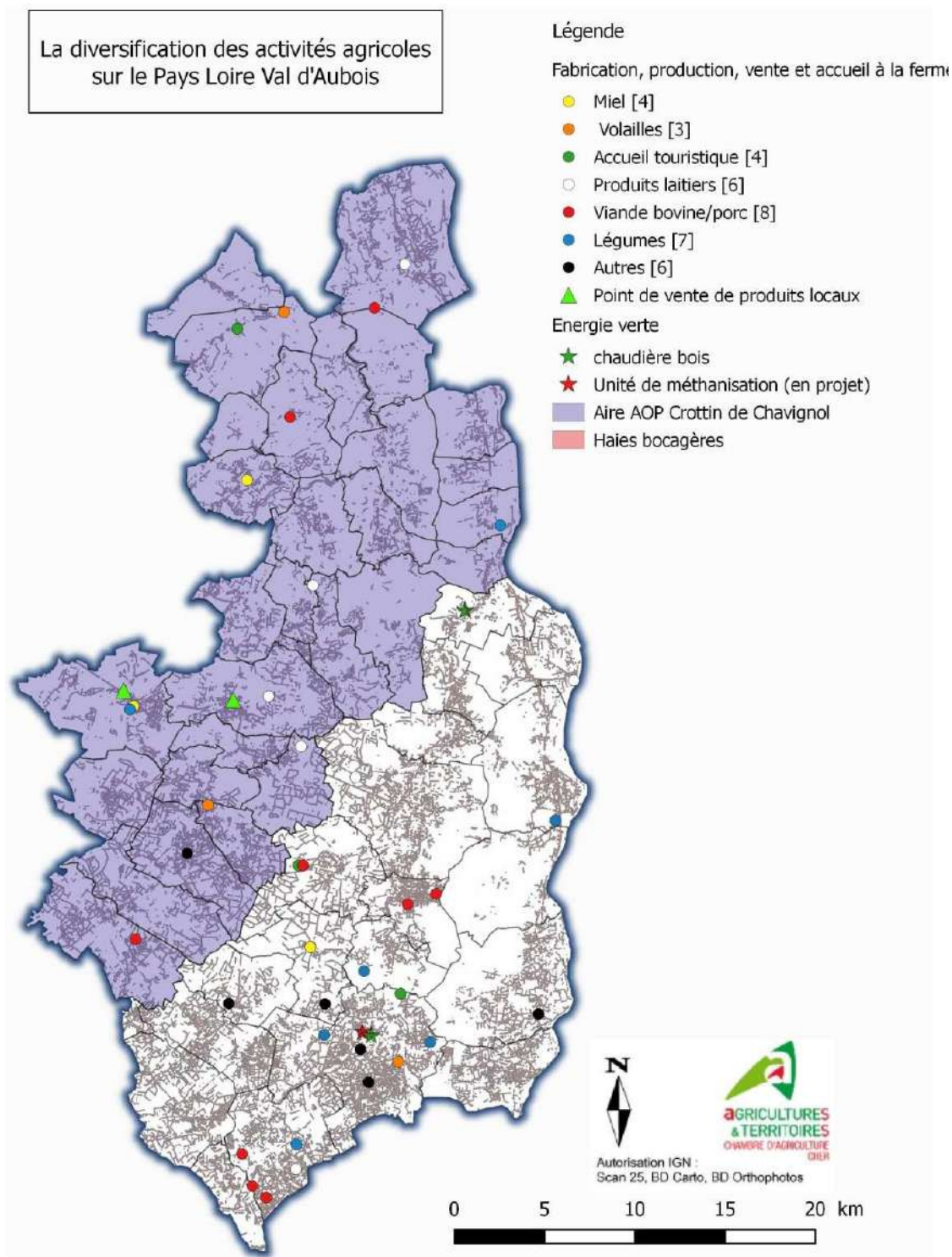
Comme vu précédemment, le territoire est partagé entre cultures céréalières au nord et élevage de bovins au sud. Les caractéristiques de ces cultures sont les suivantes :

- L'élevage de bovins allaitants fait partie de l'identité du territoire, notamment au niveau de la Vallée de Germigny. Cette prédominance de l'élevage dans l'activité est aujourd'hui remise en cause par le développement de cultures, considérées comme plus rentables. Cela se traduit sur l'activité et les paysages par une réduction de la surface toujours en herbe. L'un des moteurs de cette activité est le marché des Grivelles (Sancoins) qui est un marché à bestiaux créé en 1974 ;
- Sur le secteur de la Champagne Berrichonne, c'est le tryptique blé, orge et colza qui domine. Ce schéma classique est toutefois peu rentable pour les agriculteurs (terres au potentiel agronomique moyen) qui cherchent alors à se diversifier. Cette tendance fait apparaître des initiatives telles que la vente directe à la ferme.

Les cartes ci-dessous permettent de constater l'évolution de la Surface Toujours en Herbe par commune (1988 / 2000 / 2010).



La diversification des activités agricoles sur le Pays Loire Val d'Aubois



Le territoire est donc scindé entre territoire céréaliier au nord et territoire d'élevage bovin allaitant au sud. Ces deux types d'activités constituent l'identité du territoire mais sont aujourd'hui menacées par une rentabilité limitée. L'un des leviers pour le maintien de la puissance agricole du territoire est l'émergence d'activités diversifiées telles que la vente directe à la ferme ou le développement du bio.



## Synthèse des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des paysages attractifs préservés par l'agriculture</li> <li>* Une activité qui fait l'identité du territoire</li> <li>* Une ressource bocagère importante</li> <li>* L'existence de l'appellation Chavignol</li> <li>* Une faible pression urbaine</li> <li>* Un maillage d'opérateurs bien en place</li> <li>* Des exploitations de taille importante, moteur de l'agriculture locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une uniformisation des paysages</li> <li>* Une diminution du nombre de petites et moyennes exploitations</li> <li>* Une forte spécialisation : blé, orge, colza</li> <li>* Un réservoir de consommateurs proches faible</li> <li>* Peu d'ateliers de transformation, peu de valeur ajoutée agricole créée</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des agriculteurs connectés et une volonté effective de regroupement</li> <li>* Une ressource bocagère importante</li> <li>* Une bonne ressource méthanogène à proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des potentielles difficultés de transmission liées à l'agrandissement de la taille des exploitations</li> <li>* Une augmentation des prix du foncier agricole</li> <li>* Une part d'emplois agricoles en baisse, moins de jeunes agriculteurs</li> </ul>

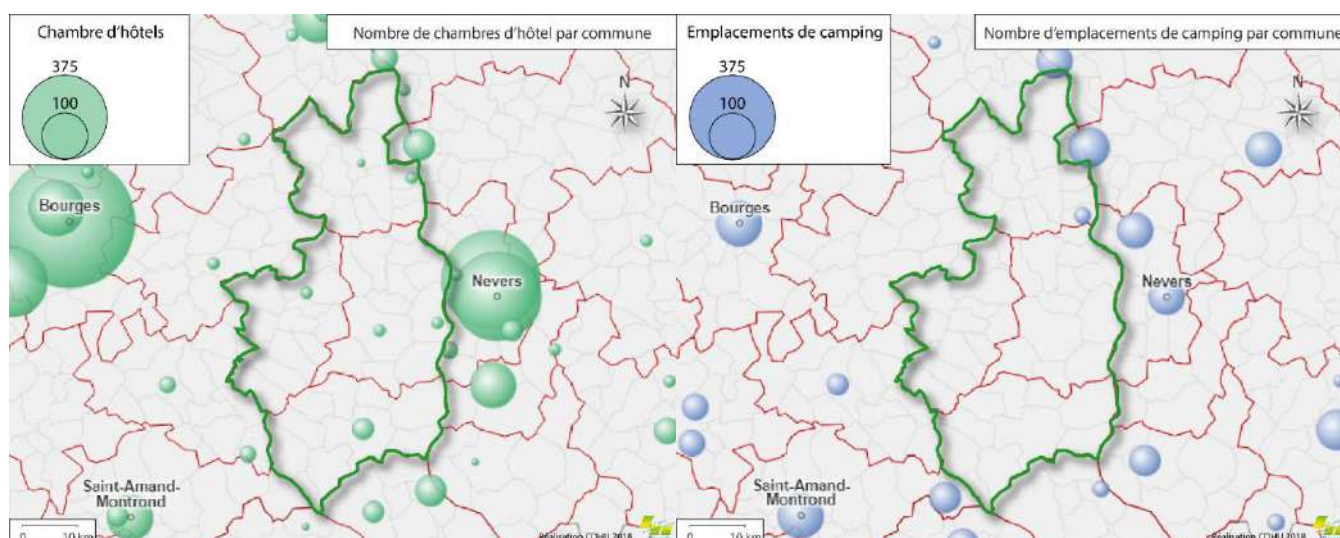
BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer les liens sociaux entre les habitants et le monde agricole et ancrer l'agriculture dans la vie rurale locale</li> <li>➤ Mettre l'agriculture au cœur du projet de territoire</li> <li>➤ Maintenir une activité d'élevage qui fait l'identité du territoire</li> <li>➤ Permettre le maintien et l'évolution des exploitations existantes</li> <li>➤ Améliorer la fonctionnalité des exploitations</li> <li>➤ Faciliter la transmission des exploitations</li> <li>➤ Préserver le foncier agricole</li> <li>➤ Favoriser les projets de développement de valeur ajoutée agricole (diversification, vente directe, circuits courts, production d'énergie)</li> </ul>

### 3. Dynamique touristique

#### 3.1 Une offre en hébergements marchands inférieurs aux territoires voisins mais des hébergements non-marchands au poids non négligeable

L'analyse des capacités touristiques prend en compte les hébergements marchands (hôtels et campings) et les hébergements non-marchands (résidences secondaires). Concernant la première catégorie, plusieurs constats ressortent :

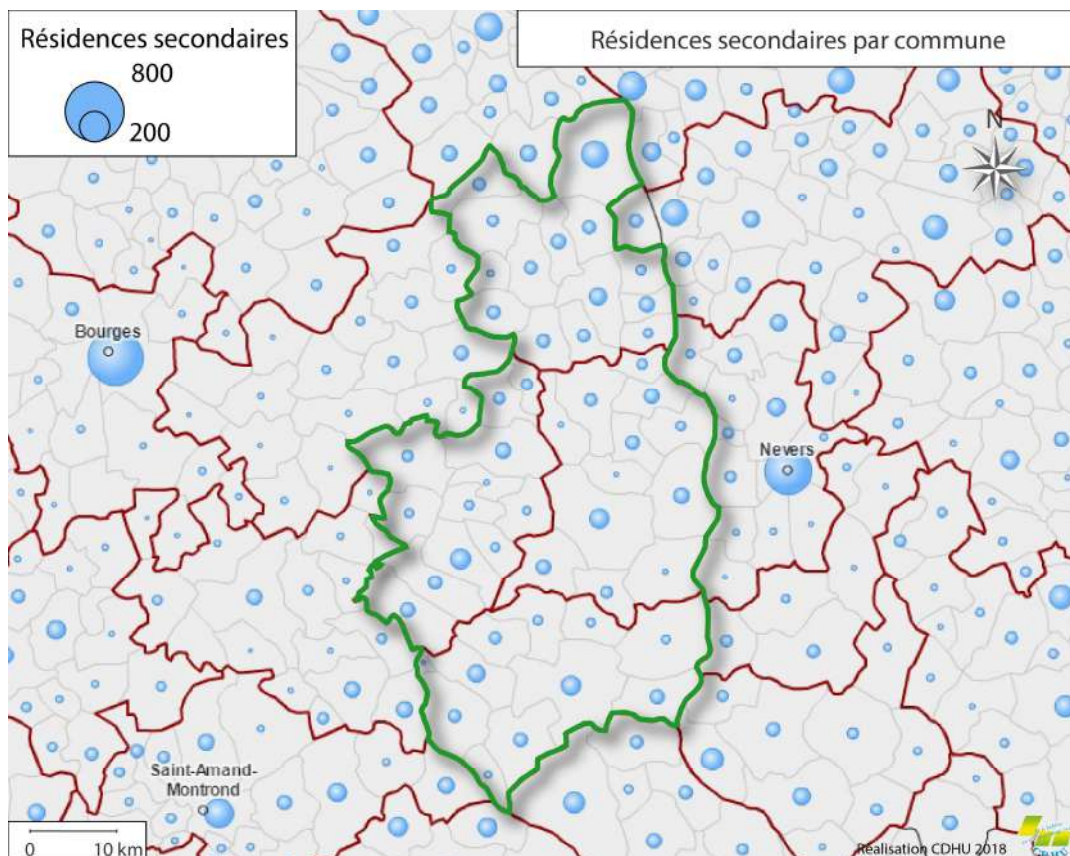
- Le territoire ne comporte que 800 lits marchands, soit la plus faible capacité des Pays du Cher. Malgré cette capacité d'accueil faible, ces modes d'hébergement enregistrent des taux d'occupation très faibles : 31% contre 56% au niveau départemental pour les hôtels et 15% au niveau des campings (17% pour le Cher) ;
- L'offre en hébergement hôtelier est localisée sur les pôles démographiques du territoire. En observant l'implantation des hôtels, un axe perlé Nevers-Bourges se dessine le long de la RD976. 9 000 nuitées sont enregistrées chaque année sur le territoire pour 7 000 arrivées (soit 1,3 nuitée par touriste), ce qui reflète des séjours courts ;
- Autour du périmètre du SCoT, l'offre en hébergement marchand est abondante au regard des capacités internes au territoire. Ce constat est particulièrement visible pour les campings situés notamment le long de la Loire mais à l'extérieur du périmètre du SCoT. Pour ces derniers, 2 500 arrivées sont enregistrées chaque année pour 4 500 nuitées soit une durée de séjour moyenne de 1,8 nuitée ;
- Ces constats sont à nuancer avec l'évolution des modes d'hébergements en meublé de tourisme et chambres d'hôtes qui participent à l'augmentation régulière du nombre de lits marchands sur le territoire. Ces meublés de tourisme sont ainsi loués 15 semaines par an soit autant que la moyenne départementale.



Malgré l'offre en hébergement marchand qui peut sembler insuffisante, ce constat est à mettre en perspective. La capacité touristique du département du Cher repose à 79% sur de l'hébergement non-marchand. Ce chiffre place le résident secondaire comme un acteur stratégique pour le tourisme.

A l'échelle du SCoT, on recense 1 934 résidences secondaires en 2017 :

- Les communes qui comportent le plus de résidences secondaires ne sont pas celles qui disposent des plus grands parcs de logements ;
- Ainsi, des logiques géographiques s'expriment en fonction de ce constat : la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et le sud-ouest du SCoT concentrent de nombreuses résidences secondaires ;
- Les territoires voisins montrent des dynamiques différentes : entre Bourges et le SCoT, il y a très peu de résidences secondaires, ce qui peut représenter un potentiel pour le SCoT ;
- A l'inverse, au nord du territoire et le long de la Loire, les résidences secondaires sont très nombreuses, ce qui suppose un potentiel de développement touristique, y compris sur le périmètre du SCoT.



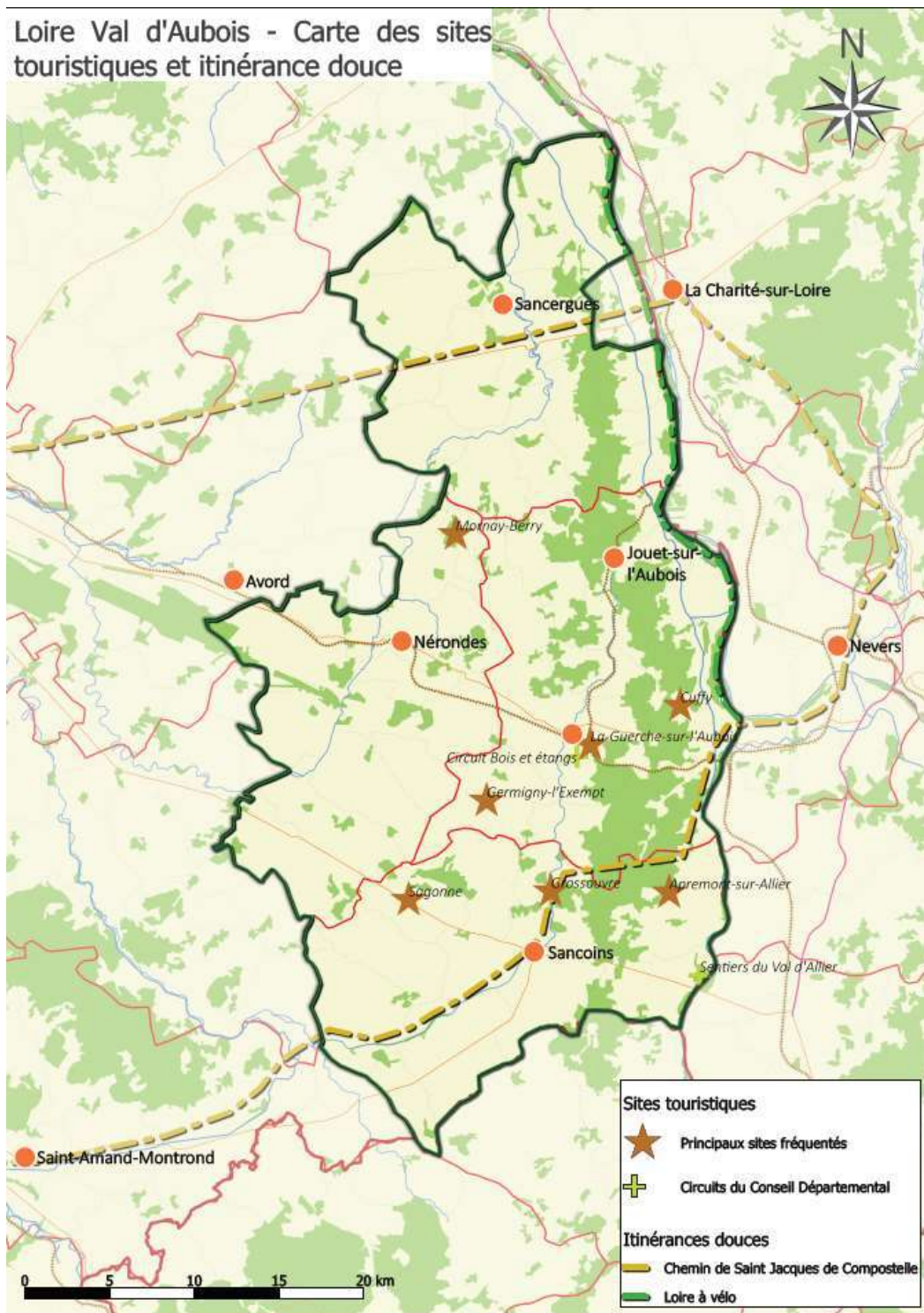
L'enjeu pour le territoire repose principalement sur la structuration de l'offre en hébergements marchands. Cependant, les résidences secondaires représentent un poids si conséquent que le phénomène doit être pris en compte. Il convient de mettre en relief ces données sur l'hébergement avec les lieux touristiques d'importance et les parcours des touristes.

### 3.2 Un potentiel touristique porté par la Loire

---

Le territoire Loire Val d'Aubois dispose d'un potentiel de développement touristique qui se traduit par une fréquentation touristique élevée de certains lieux. Sur les trois dernières années, 55 000 à 65 000 visiteurs ont été accueillis sur le territoire. Avec 10 millions d'euros de retombées économiques en lien avec le tourisme, le territoire ne représente que 5% de l'économie touristique départementale. Les emplois qui en dépendent sont estimés à 180.

- Le parc floral d'Apremont-sur-Allier contribue principalement à ce résultat en accueillant 30 000 à 35 000 visiteurs chaque année. L'accueil touristique total est donc fortement lié au succès de ce site ;
- En 2009, l'espace Métal-Halle de Grossouvre a ouvert ses portes et devait accueillir 15 000 visiteurs. Dans les faits, l'espace n'accueille qu'un tiers de ce potentiel chaque année ;
- Parallèlement à ces sites touristiques ouverts au public, la fréquentation constatée sur le territoire peut englober celle générée par la présence d'infrastructures de loisirs. Cela s'illustre par quelques exemples tels que le canoë-kayak, la plaisance, la plongée sur la commune de Beffes, le golf de Saint-Hilaire-de-Gondilly ou encore les activités nautiques de la base Robinson (la Guerche-sur-l'Aubois) ;
- Outre ces sites, il convient de prendre en compte l'itinérance douce sur le territoire. Ces traversées du territoire concernent principalement deux profils : les cyclistes et les plaisanciers. La fréquentation est en constante augmentation de Cuffy jusqu'au Sancerrois. En 2013, celle-ci avait atteint 10 000 passages à Cuffy, soit 12% de plus qu'en 2012. L'itinérance à vélo s'inscrit dans le cadre du projet de l'eurovéloroute n°6, le « canal de Berry à vélo », initiative portée par le Conseil général du Cher ;
- Enfin, la traversée du territoire par les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle est à noter : au nord et au sud du territoire.



Les richesses touristiques du territoire sont principalement localisées à l'est du territoire et notamment le long de la Loire. La localisation de ces lieux touristiques ne fait pas ressortir d'adéquation particulière avec l'offre en hébergement.

L'offre touristique du territoire s'adresse principalement à des itinérants, publics stratégiques pour le territoire Loire Val d'Aubois. Ces derniers font étape sur le territoire mais n'effectuent pas de long séjour. En revanche, la présence des résidents secondaires nombreux est à considérer pour constituer une offre touristique en fonction. En outre, il convient de rappeler que la dynamique touristique ne concerne pas l'ensemble du territoire.

## Synthèse des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>* De nombreuses résidences secondaires qui représentent un véritable potentiel d'accueil</p>	<p>* Une faible offre en hébergement marchand</p> <p>* Des sites touristiques de taille modérée (ne nécessitant pas plusieurs jours de visite) : une clientèle itinérante</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>* Un nombre important de résidents secondaires</p>	<p>* Une incapacité à « raconter » le territoire et à présenter l'offre touristique globale, en articulation avec les sites côté Nièvre</p> <p>* Une difficulté à organiser l'animation touristique du territoire à l'échelle du SCoT/du Pays</p>

BESOINS POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer l'offre touristique du territoire à l'attention des résidents secondaires et des itinérants</li> <li>➤ Structurer l'offre en hébergement marchand</li> <li>➤ Capitaliser sur les richesses touristiques de l'est du territoire</li> <li>➤ Organiser une animation touristique globale du territoire</li> </ul>

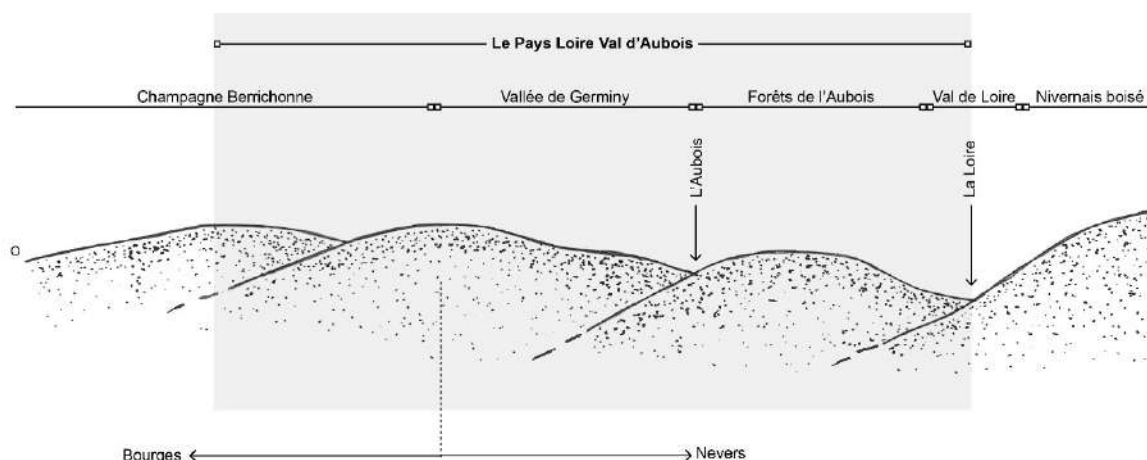
## Quatrième partie : Analyse paysagère et urbaine

La Convention Européenne du Paysage adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 Juillet 2000 définit, dans son premier article, le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». <sup>12</sup>

En ce sens, cette Convention reconnaît le paysage comme un patrimoine commun et culturel, partagé par une société. Un paysage ne se définit donc pas comme la somme des conditions géographiques réunies sur un territoire, mais bien comme la transcription, par un observateur, d'émotions que le territoire procure. En ce sens, le paysage est un objet infiniment subjectif, qui interroge aujourd'hui le cadre de vie des habitants et des acteurs d'un territoire, ainsi que l'insertion qualitative des projets territoriaux dans l'espace.

Par ailleurs, la Convention établit que le paysage n'est pas une donnée figée. Il évolue au gré des saisons, mais aussi sur le long terme. Le paysage est un support dynamique révélateur des politiques de territoire et des grands équilibres d'occupation du sol. Il conviendra donc, dans le cadre du rapport de présentation du SCoT rural Loire Val d'Aubois, de définir d'une part ce qui fondent les paysages, leurs structurations et leurs qualités, et d'autre part d'identifier l'impact de l'ensemble des politiques sectorielles sur les paysages, les pressions.

### 1. Le positionnement régional des paysages du SCoT Loire Val d'Aubois



*Coupe schématique est - ouest de l'insertion du SCoT dans la géographie régionale*

Le SCoT Loire Val d'Aubois se situe à l'intersection de plusieurs unités paysagères à l'échelle régionale. Ainsi que le montre la coupe schématique est – ouest présentée ci-dessus, le territoire s'inscrit entre la Champagne Berrichonne, vaste unité caractérisée par des cultures d'open field, et le Nivernais boisé, lui-même séparé du territoire du Loire Val d'Aubois par le Val de Loire.

A une plus vaste échelle, le Val d'Aubois est donc un trait d'union entre le bassin parisien et le massif du Morvan, constituée par une succession de plateaux. Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois est également dans une situation de transition entre le bassin parisien, caractérisé par ses paysages ouverts de grandes cultures, et le Massif Central, caractérisé par ses paysages plus bocagers. Ainsi les

<sup>12</sup> Convention Européenne du Paysage, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature de ses Etats membres à Florence, le 20 octobre 2000, p. 9

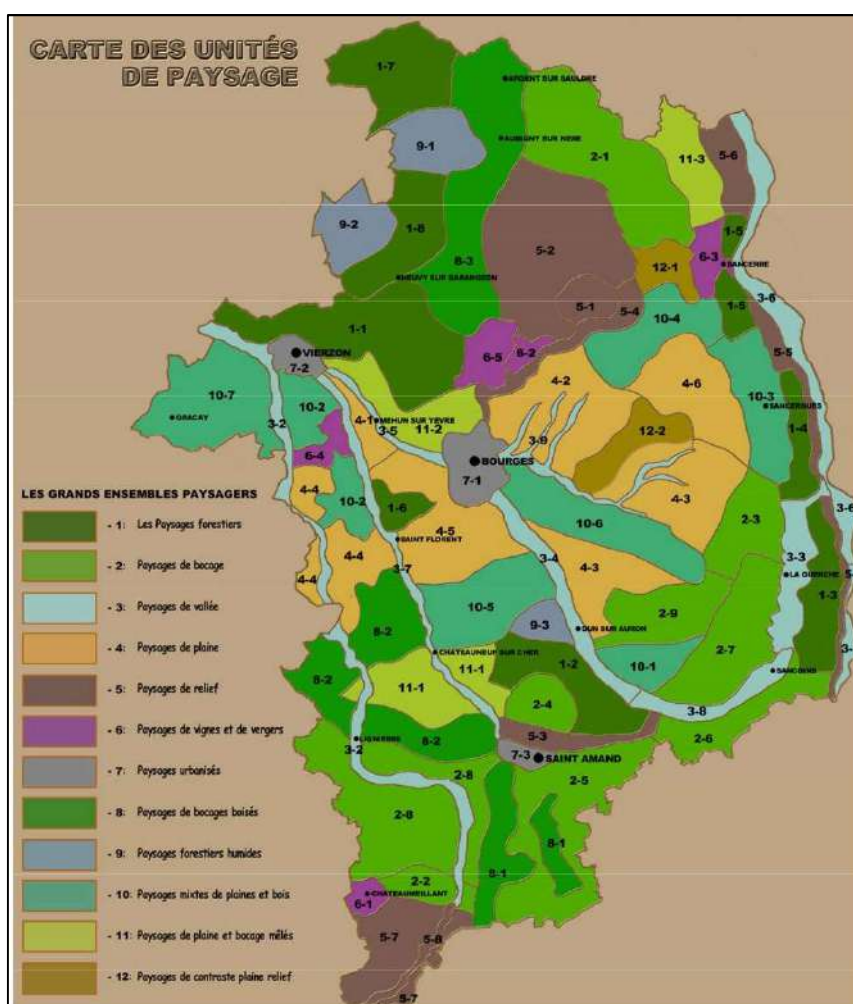
dynamiques identifiées dans l'analyse paysagère résultent de la confrontation, de l'équilibre entre ces sphères d'influence.

Surtout, le SCoT Loire Val d'Aubois est constitué par un ensemble d'entités paysagères<sup>13</sup> qui participent à la définition de l'identité du territoire. Majoritairement rural, ce territoire, compris entre Nevers et Bourges, se définit essentiellement par les différentes formes d'activités agricoles. Celles-ci sont héritées de l'histoire berrichonne du territoire.

« Cette première synthèse met en lumière deux caractéristiques du Cher : la prépondérance de la ruralité et une grande cohérence entre les données de la géomorphologie et la nature des paysages. On peut dire qu'il n'existe pas à ce jour de rupture irrémédiable entre les fondements du paysage et la façon dont son exploitation par l'homme en a façonné l'agencement. » - Atlas des Paysages du Cher

## 2. Les grands paysages du Pays Loire Val d'Aubois : éléments de cadrage

### 2.1 L'atlas des paysages, cadrage méthodologique



Carte des entités paysagères issue de l'Atlas des Paysages

<sup>13</sup> Une entité paysagère correspond à un territoire pour lesquels les perceptions, les ambiances sont relativement homogènes.



Le département du Cher dispose d'un atlas des paysages. Source d'informations et de connaissances précieuse, c'est un document fouillé qui a été la base de l'élaboration de ce diagnostic. Les conclusions de l'atlas ont été confrontées à une observation de terrain.

Ainsi, les entités paysagères présentées ci-après ont été volontairement simplifiées par rapport à la lecture de l'atlas des paysages. Il s'agit de présenter ici une vision plus circonscrite au territoire du SCOT, s'attachant à faire ressortir ses grands traits et caractéristiques, afin de garantir une lecture politique de l'analyse des paysages.

Ainsi, les entités de la *charnière de Nérondes*, le *bocage d'embouche*, la *vallée de Germigny déshabillée*, la *transition de Dun sur Auron*, la *Vallée de l'Aubois*, le *Canal du Berry* ont été fusionnées dans le cadre d'une large entité nommée la *Vallée de Germigny* dont les caractéristiques bocagères sont fédératrices, étant entendu que le canal du Berry et la vallée d'Aubois constitueront des structures paysagères à part entière.

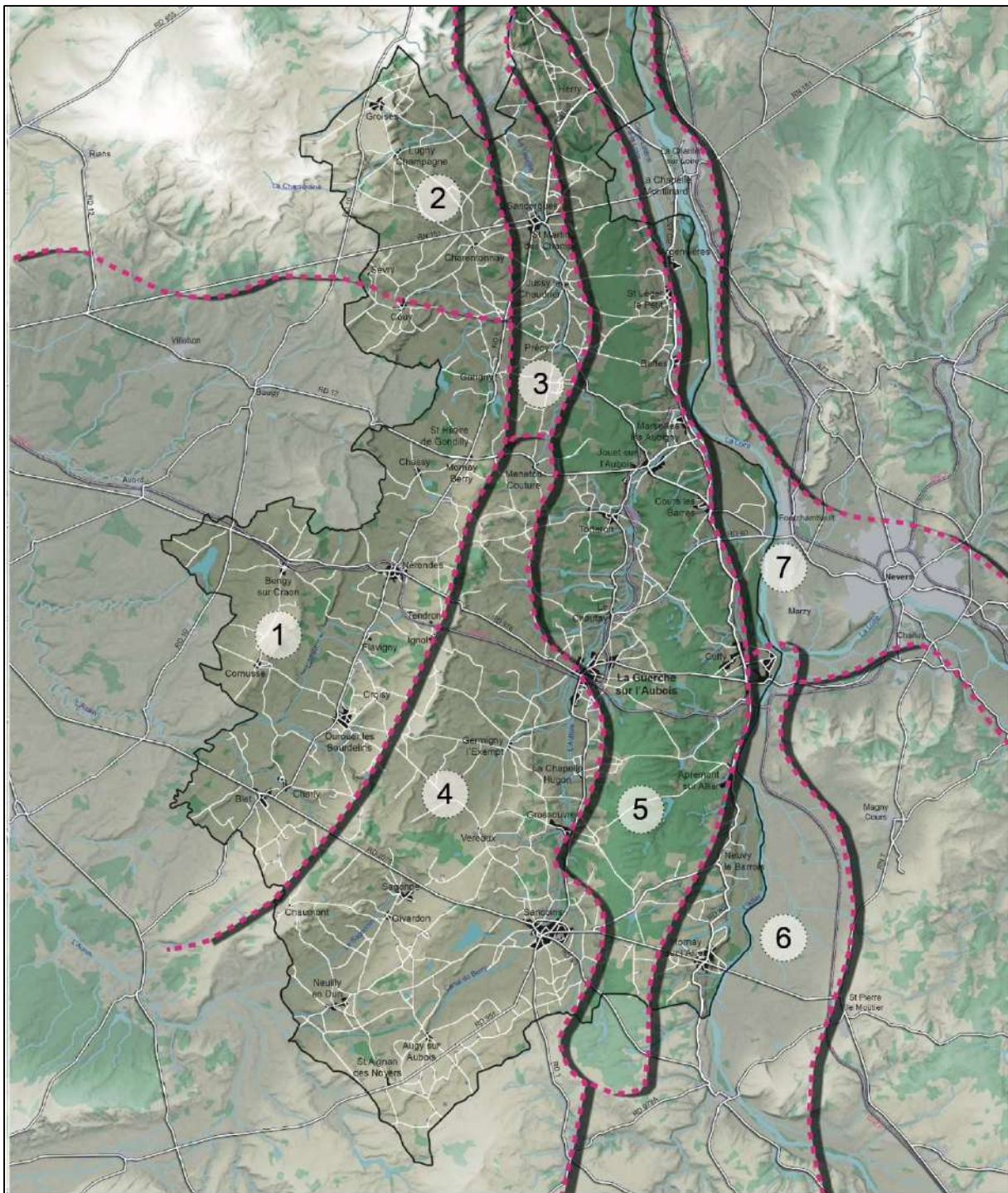
Les entités la *plaine aux vastes horizons* et le *polygone de tir de Bourges* constituent l'entité nommée *Champagne Berrichonne*, considérant que le polygone de tir constitue un élément anecdotique et à la marge dans la structuration des paysages du Pays Loire Val d'Aubois.

La *Plaine ondulée* et la *Plaine à buttes témoins* forment l'entité paysagère la *plaine ondulée* étant entendu que la *Plaine à buttes témoins* constitue une entité à la marge du pays.

L'entité la *Plaine ponctuée qui s'incline vers la Loire* est renommée *Vallée de Vauvise* pour mieux faire référence à la rivière qui la traverse.

Les entités *Forêts boisés de l'Aubois*, *Ressaut boisé de la Loire* et *Versants de la Loire et de l'Allier* ont été fusionnées pour former l'entité des *Forêts de l'Aubois*, considérant que les caractéristiques intrinsèques des deux forêts ne permettaient pas leur distinction et que les coteaux de Loire et d'Allier participaient à la définition des paysages forestiers.

Les entités *Vallée de l'Allier* et *Vallée de la Loire* sont, quant à elles, inchangées.



**Les entités paysagères**

- |                            |                          |                   |
|----------------------------|--------------------------|-------------------|
| 1 La Champagne Berrichonne | 4 La vallée de Germigny  | 7 Le val de Loire |
| 2 La plaine ondulée        | 5 Les forêts de l'Aubois |                   |
| 3 La vallée de la Vauvise  | 6 Le val d'Allier        |                   |
| 3 La vallée de la Vauvise  | 6 Le val d'Allier        |                   |

## 2.2 Les entités paysagères

---

### La Champagne Berrichonne



*La Champagne Berrichonne, une vaste plaine dominée par l'open field*

« Entièrement déterminée par la culture, d'abord de céréales et de betteraves puis plus récemment de protéagineux, cette plaine déroule comme à l'infini sa grande marqueterie de champs qui expriment par leurs changements réguliers les saisons et le temps qui s'écoule. Néanmoins quelques petits bois, reliques d'un passé récent, donnent mesure au paysage et lui évitent la monotonie d'un océan céréalier, tout en évoquant un passé révolu. » - Atlas des Paysages du Cher

La *Champagne Berrichonne*, sur le territoire du Pays Loire Val d'Aubois, constitue une marche vers les plaines céréalières ceinturant Bourges. Il s'agit d'un vaste plateau sur lequel se développe une agriculture céréalière. Cette configuration génère un paysage d'open field, dont les horizons sont lointains. Peu de boisements ponctuent le plateau et ferment le paysage. Par ailleurs, le bocage y est quasiment absent.

La RD 6, axe routier transversal aux grandes infrastructures rayonnantes vers Bourges, marque une forme de basculement. Le regard et les perceptions se tournent vers Bourges, en s'écartant du Loire Val d'Aubois. Ici, on a quitté l'intimité des paysages du Pays pour aller vers des paysages plus productivistes et plus intenses.

### La Plaine ondulée



*La plaine ondulée, aux caractéristiques de la Champagne, mais plus rythmée*

« En s'approchant des reliefs les plus remarquables du département, les grandes failles au pied desquelles coule la Loire et qui ont façonné le paysage des collines du Pays Fort et du Sancerrois, la plaine de Champagne Berrichonne semble soudain quitter sa sage planéité pour onduler lentement vers le nord et l'est. » - Atlas des Paysages du Cher

Au nord-ouest du Pays Loire Val d'Aubois, la *Champagne Berrichonne* s'implante sur un relief plus ample et plus rythmé. Cette géographie offre des collines dans un paysage ouvert toujours marqué par l'open field et les cultures céréalières. Le bourg de Charentonnay accroché au sommet de sa colline s'implante dans un exemple de cette typologie de paysage.

#### La Vallée de la Vauvise



*La Vallée de la Vauvise, entre Champagne et bocage, un paysage ouvert*

« La *Champagne Berrichonne* vient doucement s'éteindre au contact de la Loire en une transition graduelle qui prend la forme d'un damier lâche de bois émaillent la plaine et se densifie progressivement à mesure que l'on s'approche du manteaux forestier qui recouvre le versant de rive gauche de la Loire. La présence de quelques reliques bocagères, les ripisylves des rivières, quelques peupleraies aérées achèvent d'animer les légères ondulations d'un relief qui s'incline régulièrement vers le fleuve. » - Atlas des Paysages du Cher

Entité de transition entre la *Champagne Berrichonne* et les *Forêts de l'Aubois*, il s'agit d'un paysage ouvert marqué par les cultures céréalières, qui, progressivement vers l'est, se parent de bocage. A son cœur, la Vauvise sillonne de façon lente, marquant ainsi une géographie douce.

#### La Vallée de Germigny



*La Vallée de Germigny et son bocage caractéristique*

*« Autour de Germigny-l'Exempt, le grand bocage perd peu à peu sa complexité et se découvre en un paysage ouvert fait de grandes pâtures où paissent les bœufs blancs. La mise en scène par le relief et la proximité de la vallée des manoirs qui compose le cœur des paysages de la vallée de Germigny met en valeur les figures bocagères malgré leur faible densité. » - Atlas des Paysages du Cher*

Vaste entité regroupant l'ensemble des entités bocagères décrites au sein de l'Atlas des Paysages, la vallée de Germigny a pour trait commun la pâture et le bocage. Plus ou moins bien préservé selon les zones, il offre un paysage intime dominé par la figure de l'arbre. Si les prairies sont les éléments essentiels de ces paysages, il reste que les céréales sont bien présentes.

Ce paysage se découvre à la faveur d'un réseau de petites routes qui le traverse. L'Aubois et le canal du Berry constituent deux moments forts de découverte.

### Les Forêts de l'Aubois



*Les forêts de l'Aubois ceinturent lacs et étangs dans un monde à part*

*« L'interfluve qui sépare les vallées de Loire et d'Allier et la vallée de l'Aubois est un plateau profondément disséqué par de petits ruisseaux qui descendent vers l'Allier. Accompagnés de nombreux étangs cachés au fond des bois, ils confèrent aux forêts d'Aubois une grande valeur écologique et touristique. Cette masse forestière linéaire coiffe le sommet du coteau de rive gauche des deux grandes rivières à la manière d'une "courtine verte" qui isole le Cher de la Nièvre sa voisine. » - Atlas des Paysages du Cher*

Ce sont des ambiances très singulières qui rythment les forêts de feuillus de l'Aubois. Offrant une intimité ponctuée de lacs et d'étangs, c'est un paysage qui se modifie au gré des saisons et du rythme des abattages.

Les Forêts de l'Aubois constituent une lanière nord – sud, isolant les vallées de l'Allier et de la Loire par des coteaux. Au nord, c'est un coteau puissant sur lequel s'implante les bourgs (Herry, St Léger le Petit) et depuis lesquels des vues sur la Loire se dégagent.

### Le Val d'Allier



*Le val d'Allier, une ambiance intime dominée par les prairies*

*« L'Allier termine sa course entre Nièvre et Cher avant le Bec d'Allier, qui lui offre une majestueuse confluence avec la Loire. Séparée des paysages du département par le puissant coteau de sa rive gauche, la plaine alluviale s'oriente vers la Nièvre. Monde à part, cette partie de la grande rivière est marquée par une succession de motifs paysagers remarquables et fort prisés, en particulier les ouvrages du canal latéral à la Loire et le village musée d'Apremont. » - Atlas des Paysages du Cher*

C'est un paysage assez romantique, de qualité, caractérisé par une dominante de prairies et de pâturages. Les vues et ouvertures sont rythmées selon le bocage, qui laisse apparaître un fond de vallée d'Allier sinueux.

### Le Val de Loire



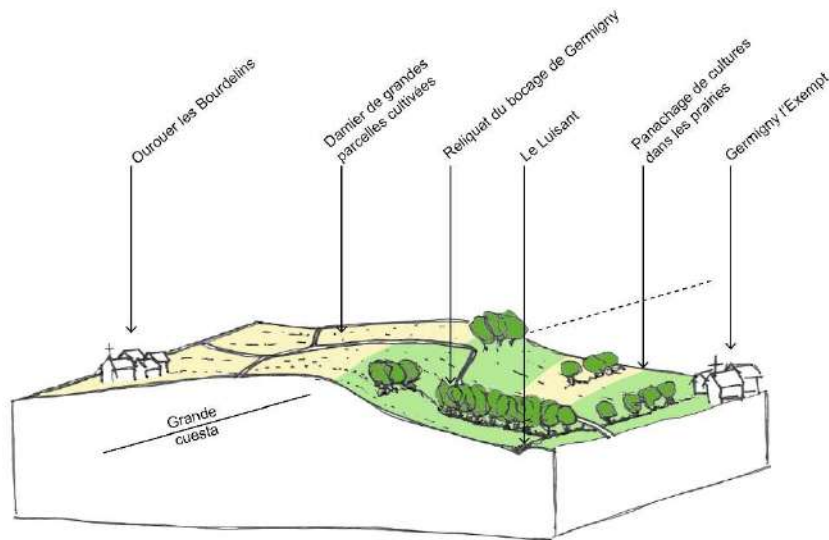
*Le val de Loire, un paysage de plaine ouverte*

*« Ample et sauvage, inquiétante et sereine la Loire s'émerveille de découvrir ici, entre Cher et Nièvre sa maturité longtemps cherchée depuis sa naissance ardéchoise. » - Atlas des Paysages du Cher*

C'est toutefois un paysage plus ouvert que le val d'Allier, ici, marqué par les cultures céréalières. La Loire offre un cours d'eau linéaire, doublé de son canal latéral. C'est aussi une vallée urbanisée dans laquelle on ressent la proximité de l'agglomération de Nevers.

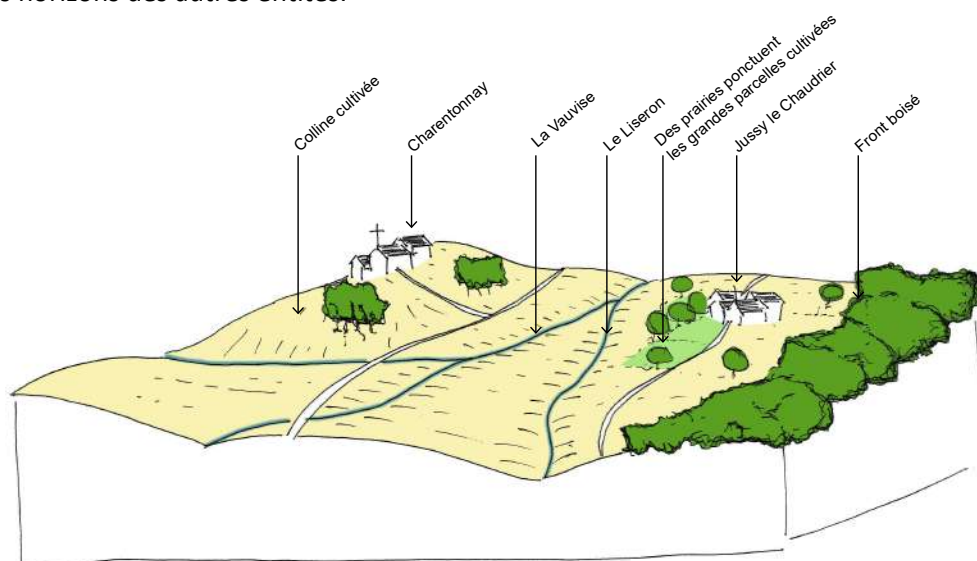
## 2.3 Limites et structuration des paysages : de la difficile délimitation des paysages en Loire Val d'Aubois

Si certaines limites entre entités paysagères sont claires, il reste complexe d'identifier une ligne précise, géographique, marqueur. Aussi, la description des entités paysagères montre la diversité d'ambiance dont dispose le Pays Loire Val d'Aubois, sans pour autant qualifier ce qui fait limite. Plus qu'une succession de paysages, le territoire du Pays Loire Val d'Aubois constitue un trait d'union entre les plaines céréalières du bassin parisien et les prairies et pâturages du Morvan. Ainsi, dans le contact entre la *Champagne Berrichonne* et la *Vallée de Germigny*, on peut retenir que la grande cuesta constitue un seuil entre les deux entités, car c'est effectivement un élément géographique d'ampleur, bien observable.



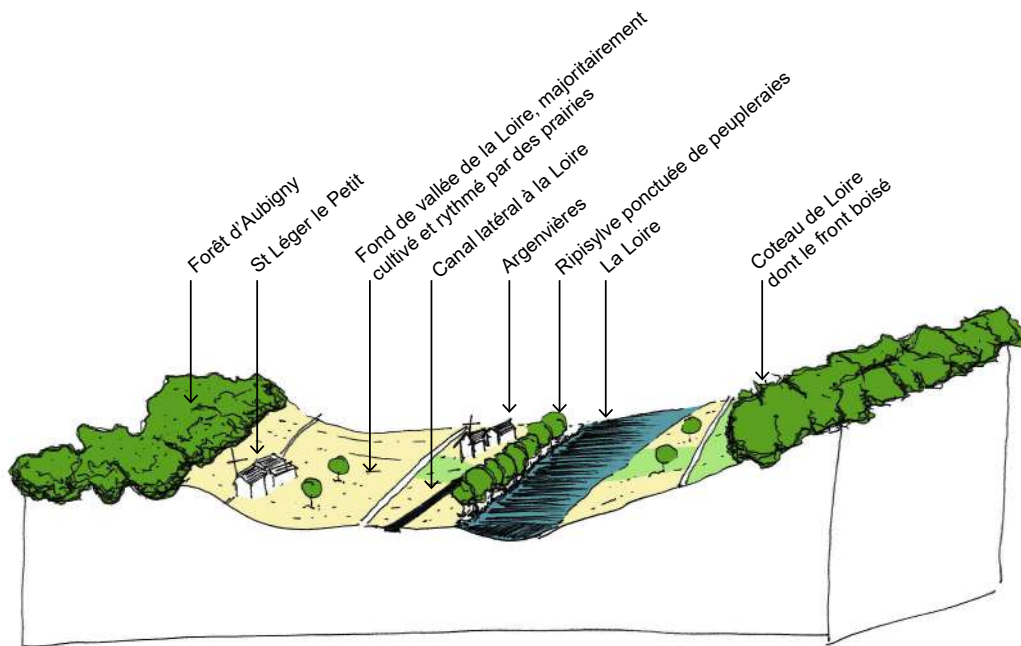
Blocdiagramme illustrant le contact entre Champagne Berrichonne et Vallée de Germigny

Dans le contact entre la *Plaine ondulée* et la *Vallée de la Vauvise*, l'absence de modification des typologies d'activité agricole ne permet pas d'établir une limite claire entre elles. Plus qu'une réelle rupture, il s'agit plutôt d'un gradient de persistance du pâturage et du bocage provenant de l'est vers la *Champagne Berrichonne* qui s'exprime : plus on va vers l'ouest, moins le bocage et la pâture dominant (ce phénomène se vérifie aussi dans un gradient nord – sud). Enfin, l'entité les *Forêts de l'Aubois* marque une rupture forte avec le front boisé qu'elles constituent, une limite observable depuis les horizons des autres entités.



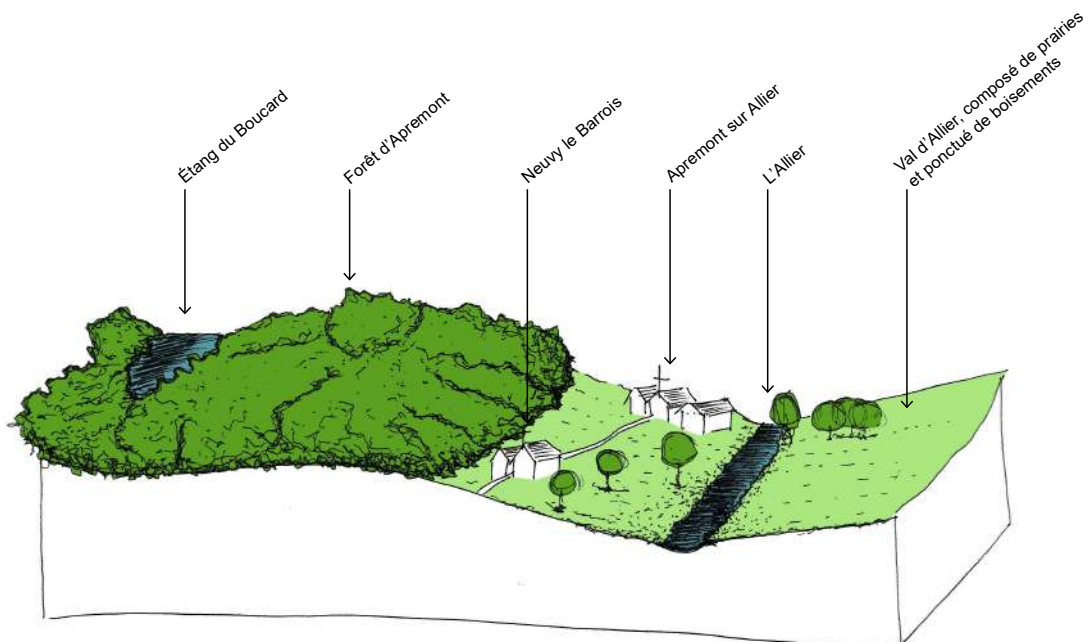
Blocdiagramme illustrant le contact entre Plaine ondulée, Vallée de la Vauvise et Forêts de l'Aubois

Dans le contact entre les *Forêt de l'Aubois* et le *Val de Loire*, c'est plutôt la situation de belvédère sur la Loire qui s'exprime. Tourné vers l'est, on observe les coteaux du Nivernais boisé, alors que les forêts de l'Aubois s'observent peu.



*Blocdiagramme illustrant le contact entre Forêts de l'Aubois et Val de Loire*

Comme dans le cas précédent, le contact entre les *Forêts de l'Aubois* et le *Val d'Allier* s'établit le long de la lisière, tout en n'étant pas remarquable dans le paysage. Tourné vers l'est, le *Val d'Allier* installe une forte relation avec les territoires de la Nièvre.



*Blocdiagramme illustrant le contact entre Forêts de l'Aubois et Val d'Allier*



### 3. Les qualités paysagères : ruralité, campagne et histoire

---

Le territoire du Pays Loire Val d'Aubois dispose de qualités paysagères, en lien avec son identité berrichonne. Ces éléments fondent et construisent les paysages, et participent à l'édification d'une image positive dont les composantes de ruralité, campagne et histoire sont dominantes.

C'est dans une relation d'équilibre entre la géographie, l'agriculture et la forêt que les paysages du Pays Loire Val d'Aubois s'écrivent. C'est de cet équilibre que naissent les différentes ambiances, observables et lisibles, à partir d'éléments permettant la découverte des paysages (routes, points de vue, sentiers de randonnées, etc.).

#### 3.1 Les équilibres entre géographie, agriculture et forêt : éléments structurants d'un paysage rural

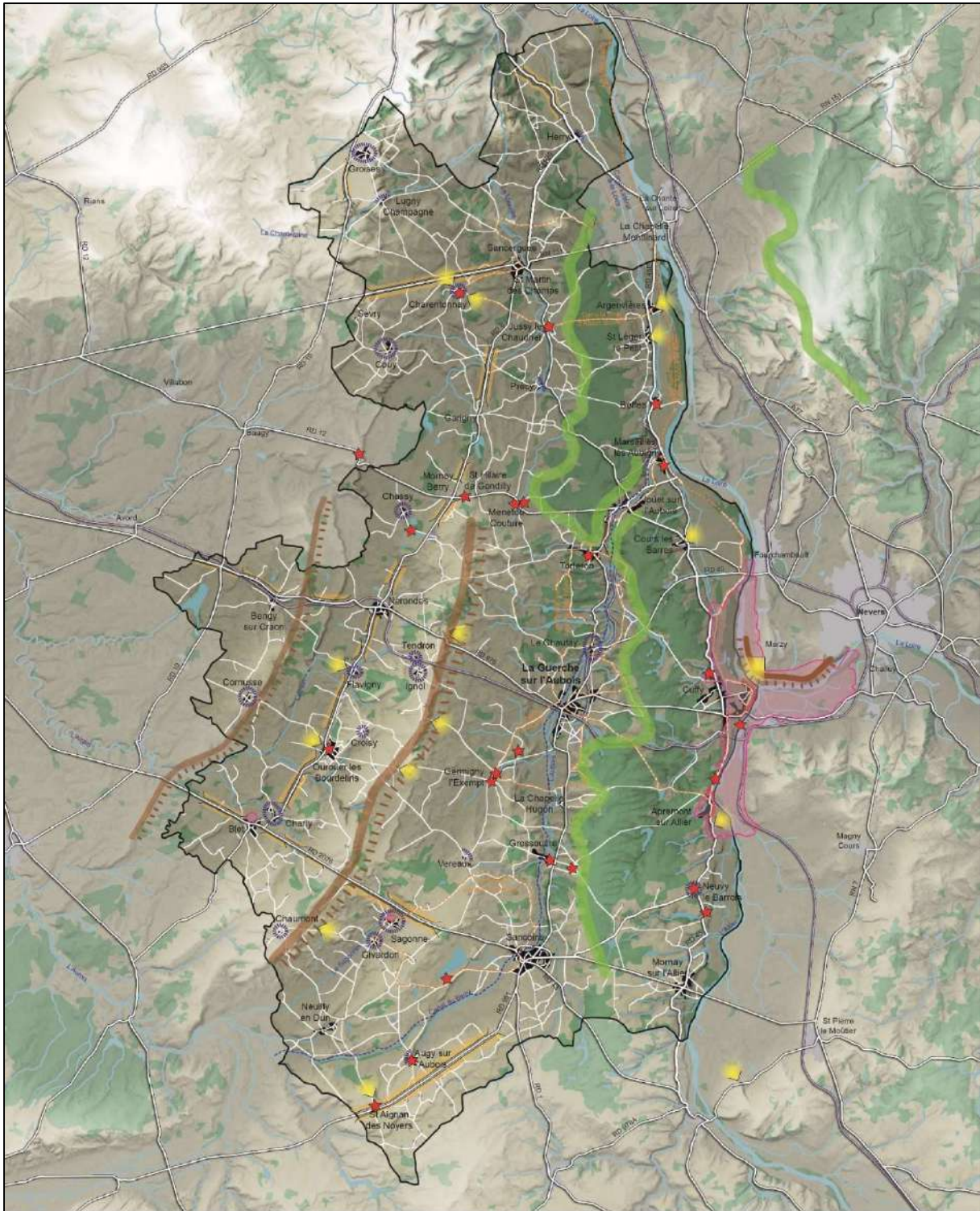
---

##### L'eau, dans toutes ses formes

Le réseau hydrographique est important dans la structuration des paysages du SCoT Loire Val d'Aubois. En effet, il constitue, sur les marges est du territoire du SCoT, deux entités paysagères en tant que tel : *Val de Loire* et *Val d'Allier*, qui se rejoignent dans une situation singulière de confluence mise en scène au travers du site classé du Bec d'Allier. La rivière et le fleuve constituent une épaisseur qui délimite le SCoT, traversables par des ponts qui offrent physiquement des points d'entrée dans le territoire du SCoT. Le caractère champêtre du *Val d'Allier* est garanti deux éléments : l'activité majoritairement de pâturage et les amples sinuosités de l'Allier.

Surtout, c'est la diversité des formes liées à l'eau qui est un marqueur de sa prégnance dans le territoire. L'eau constitue d'abord des rivières. Celle de l'Aubois naît au nord de Sancoins pour traverser du nord au sud le territoire du SCoT, et enfin trouver sa confluence dans la Loire au niveau de Marseilles-lès-Aubigny. Elle joue un rôle majeur dans la structuration des paysages, en délimitant l'entité paysagère des *Forêts de l'Aubois* de la *Vallée de Germigny*. C'est au travers de cet axe que se développe bourgs et villes, où l'eau constitue un moment dans les paysages urbains, mais où l'on peut peut-être regretter la mise en scène : La Guerche sur l'Aubois, Le Chautay, Jouet sur l'Aubois, Marseilles-lès-Aubigny se sont urbanisées en tenant compte de l'Aubois, voyant ainsi leur centralité être dissociées en deux, sans pour autant offrir une lecture de la rivière. Plusieurs affluents traversant la campagne de la *Vallée de Germigny* rejoignent l'Aubois pour constituer une connexion fonctionnelle dans ces paysages de campagne. Dans ces contextes, on y retrouve des ouvrages guidant l'eau, source de petit patrimoine. C'est également une vallée qui a été le support du développement industriel du Pays au cours du 19<sup>ème</sup> siècle. Il a été aussi permis par la construction des canaux du Berry et latéral à la Loire. Si aujourd'hui, le premier reste peu visible dans les paysages, le canal latéral à la Loire, quant à lui, participe pleinement de la structuration des paysages de l'entité *du Val de Loire*.

D'autres rivières existent sur le territoire du Loire Val d'Aubois, sans pour autant être visible et bien appréhendable mis à part les quelques éléments de ripisylve qui peut les accompagner : le Sagonnin, l'Airain, la Chanteraine.



**Les qualités paysagères : ruralité, campagne et histoire**



**1. Les grands équilibres entre géographie agriculture et forêt**

- L'eau dans toutes ses formes : lac, rivière, fleuve, canal
- Les lisières et fronts boisés
- L'agriculture, élément majeur de l'image du Pays
- Les lignes de relief structurantes et animant le paysage : cuesta, coteau

**2. La découverte des paysages : lire et comprendre**

- Le bâti isolé marqueur de l'histoire
- Les points de vue
- Les silhouettes urbaines
- Les ceintures végétales
- Les sites classés et inscrits au titre de la loi de 1930
- Les fenêtres paysagères depuis les routes
- Les circuits de découverte à vélo
- Les circuits de découverte en lien avec l'eau

Enfin, la Vauvise constitue une vallée très ouverte dans un paysage majoritairement marqué par l'open field. L'ampleur de ses mouvements se ressent particulièrement au sein de l'entité paysagère éponyme. Elle est accompagnée d'une ripisylve la signalant, parfois ponctuée d'alignements de peupliers.

Par ailleurs, les canaux sont des ouvrages participant aux qualités patrimoniales et hydrologiques du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois. Le canal du Berry est partiellement en eau sur sa longueur. Après avoir quitté la vallée de l'Auron, il rejoint la vallée de l'Aubois en la longeant. Le canal latéral à la Loire, quant à lui, « prend sa source » à Digoin pour rejoindre Briare. Dans le SCoT Loire Val d'Aubois, il longe la Loire, après avoir traversé l'Allier au niveau du pont canal du Guétin. Au niveau de Marseilles-lès-Aubigny, il gagne une épaisseur ménageant un port. Enfin, le canal des Lorrains est un ouvrage tout à fait remarquable, longeant l'Allier et débutant par la prise d'eau des Lorrains. Pont canal du Guétin, prise d'eau et canal des Lorrains, autant d'éléments marqueurs d'un lien entre l'eau et la construction du paysage, font partie intégrante du périmètre de site classé au titre de la loi paysage de 1930 du Bec d'Allier.

Enfin, les lacs et étangs sont nombreux. Ils sont essentiellement concentrés dans la partie sud des *Forêts de l'Aubois* en garantissant son ambiance particulière : intimité, mystère, nature. Certains sont aménagés pour des usages de loisirs, comme celui de Précý ou encore l'étang du Robinson à La Guerche-sur-l'Aubois.



*L'étang de Précý*



*Le val d'Allier*



*Le canal latéral à la Loire*



*L'écluse des Lorrains*

### **Les forêts et fronts boisés**

Les forêts sont des éléments structurant du paysage du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois. Elles sont concentrées au sein de l'entité *Forêts de l'Aubois* qui constitue une forêt de feuillus, majoritairement un taillis de chênes de domanialité privée. Ces forêts produisent un effet visuel de front boisé sur ses limites ouest. En effet, les lisières s'implantent sur le rebord du plateau occupé par les forêts. Ainsi, cette lisière se perçoit depuis les entités paysagères de la *Vallée de Germigny* et de la *Vallée de la Vauvise*. Ce front boisé accompagne le tracé de la vallée de l'Aubois, en offrant un pincement entre Tarteron et Marseilles-lès-Aubigny.

D'autres boisements ponctuent le Loire Val d'Aubois, en offrant un rythme aux paysages que ce soit en contexte d'open field ou bocager. Dans le contexte collinaire de l'entité paysagère de la *Plaine ondulée*, les boisements occupent les sommets des collines en générant, là aussi, des effets de fronts boisés soulignant la topographie. Leurs effets restent secondaires et de moindre portée par rapport aux fronts boisés des *Forêts de l'Aubois*.

Les paysages sont aussi marqués par des fronts boisés situés à l'extérieur des limites du SCoT. Il s'agit des fronts formés par le *Nivernais boisé* à l'est de la Loire, qui depuis l'entité paysagère du *Val de Loire* sont observables et soulignent le contexte de vallée de l'entité.



*En dernier plan, le front boisé des forêts de l'Aubois*



*Les fronts boisés encadrent la perspective et créent un effet d'étranglement*

### **L'agriculture, élément majeur de l'image du territoire du SCoT**

Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois est rural, dont les paysages et les différentes ambiances sont intrinsèquement liées aux formes de l'activité agricole. C'est la diversité de situation qui permet l'expression de richesses et de qualités paysagères pour le territoire du SCoT. Deux modèles dominant (cultures céréalières d'open field et polycultures élevages), et c'est leur proportion relative qui permet de définir les entités paysagères.

#### Cultures céréalières d'open field

Elles se développent majoritairement dans l'ouest du Loire Val d'Aubois pour constituer les paysages très ouverts des entités paysagères de *Champagne Berrichonne*, de la *Plaine ondulée*, *Vallée de la Vauvise* ou encore du *Val de Loire*.

Ces cultures forment de grandes parcelles dont la juxtaposition de différents types de cultures offre une mosaïque de couleurs changeante selon les saisons et les rythmes de cultures. Ce système développe un sentiment de paysage productif.

#### Le bocage, entre forêt et culture

« *L'art du bocage est un art paysan, un art du quotidien et de l'usage.* »<sup>14</sup>

Le bocage, la haie, permet de délimiter les différentes parcelles agricoles. C'est un élément que l'on retrouve fréquemment dans les paysages de polycultures élevages. Bien évidemment, il est présent dans l'entité paysagère de la *Vallée de Germigny*, mais également dans celle du *Val d'Allier* et dans la partie nord et est de la *Vallée de la Vauvise*.

Les paysages bocagers sont relativement fermés par cette trame arborée. Le bocage confère à ces paysages des ambiances plus champêtres, bucoliques, rustiques. Au sein de la trame, il se développe des prairies nécessaires à la fauche et au pâturage. La culture de céréales peut également y être présente.

---

<sup>14</sup> *L'art du bocage et des vergers, entre tradition et modernité – Introduction à l'architecture végétale champêtre*, P. Pointereau in *Le défi du paysage*, dir. O. Marcel

« *Le bocage montre la continuité entre le passé et l'avenir.* »<sup>15</sup>

Dans le SCoT Loire Val d'Aubois, le bocage prend une forme « déshabillée ». En effet, la trame bocagère n'est plus une « belle » haie touffue et dense. Le maillage est toujours présent, bien que l'épaisseur de la haie oscille. Parfois, tellement elle est mince, elle est alors doublée de fils barbelés pour assurer le bon gardiennage des bêtes. Des arbres composent également une strate haute et d'accompagnement aux haies du Loire Val d'Aubois. Certains sont isolés au sein des champs, signe d'une évolution de la forme de la haie bocagère en fonction des pratiques agricoles. Parce qu'isolés, ces arbres confèrent une dimension, une échelle aux paysages.

### **Les lignes de relief structurantes et animant le paysage**

Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois présente globalement une géographie plane, à l'exception de quelques événements qui se lisent dans le paysage. Il s'agit d'une succession de plateaux de l'est vers l'ouest. Le plateau de l'entité paysagère des *Forêts de l'Aubois* est marqué par le front boisé. Les plateaux successifs s'étageant vers Bourges sont soulignés par la présence de cuestas, éléments géomorphologiques permettant des relais successifs entre les plateaux et générant des rebonds dans le paysage. Ces cuestas animent les paysages, qui sans elles, et compte-tenu du développement de l'open field pourrait tendre vers une forme de monotonie.

Le SCoT Loire Val d'Aubois est concerné par deux cuestas. La principale compose une ligne nord-ouest sud-est, parallèle à la RD6. Elle est traversée par une série de petites routes et d'axes prioritaires qui permettent de lire ce rebond. Cette cuesta forme une sortie de limite entre les entités paysagères de la *Vallée de Germigny* et de la *Champagne Berrichonne*. A l'ouest, dans la *Vallée de Germigny* et aux alentours de Germigny l'Exempt, la cuesta est très perceptible et forme une sorte de barrière soulignée par des haies bocagères et des arbres isolés. C'est le fond de scène, l'horizon de la *Vallée de Germigny*. La seconde cuesta présente la même orientation et constitue le contrefort de la vallée de l'Airain. Son ampleur géographique est moins importante que la première. Elle paraît plus ramassée.

Enfin, d'autres lignes de relief sont observables depuis le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois et structurent les paysages. Il s'agit notamment du coteau de la Loire composant, sur la rive droite du fleuve, le site du Bec d'Allier.



*La grande cuesta*

<sup>15</sup> *L'art du bocage et des vergers, entre tradition et modernité – Introduction à l'architecture végétale champêtre*, P. Pointereau in *Le défi du paysage*, dir. O. Marcel

### 3.2 La découverte du paysage : lire et comprendre les paysages

---

#### Les points de vue et fenêtres sur le paysage

La découverte, la lecture et la compréhension des paysages passent par deux modes d'observation simultanés. D'abord, le fait de pouvoir traverser, d'explorer une épaisseur ; ce sont les routes qui le permettent. Ensuite, un mode plus statique, celui des points de vue.

Si les petites routes du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois constituent autant de possibilité de sillonner, de s'attarder et de prendre le pouls des paysages ruraux, les grandes connexions routières n'offrent pas le même rythme et ne permettent pas la même appréhension des paysages. Elle est par nature plus floue et fugace.

Le Loire Val d'Aubois se caractérise par un ensemble de routes structurantes rayonnantes vers Bourges et donc d'orientation est-ouest (RN151, RD12, RD976, RD2076). Ce dispositif est complété par des routes nord-sud (RD951, RD46, RD45E, RD920, RD6). En empruntant l'ensemble de ces routes, on traverse l'ensemble des paysages, des ambiances du Loire Val d'Aubois : au contact du *Val de Loire* et du *Val d'Allier*, traversant les *Forêts de l'Aubois*, etc. Au niveau des cultures céréalières, ces routes structurantes traversent de grands paysages ouverts : il s'agit de fenêtres paysagères depuis la route où le grand paysage s'offre à soi et est lisible d'un coup d'œil. Particulièrement les fenêtres paysagères sur la RD6 et d'orientation ouest donnent à lire le basculement du Loire Val d'Aubois vers Bourges. Enfin, à l'extérieur des limites du SCoT, son paysage est observable depuis la RN7 ou l'A77. Au grès du rythme de la voiture, on peut appréhender les cimes boisées de l'entité des *Forêts de l'Aubois*.

Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois ne dispose pas de points de vue majeurs, c'est-à-dire de lieu embrassant l'ensemble ou une grande partie des paysages. Il existe plutôt une succession de petits points de vue, non mis en valeur, mais toutefois repérés sur la carte des *Qualités Paysagères*, au gré de l'arpentage de terrain réalisé en amont de l'analyse paysagère.

Ce repérage n'est pas exhaustif. Il pointe seulement des situations de domination au gré des caractéristiques géographiques. Par exemple, depuis le sommet de la cuesta principale, on peut observer l'entité paysagère de la *Vallée de Germigny*. Ou encore, sur la cote dite des Sebeaux, un délaissé routier, situé le long de la RD976 entre La Guerche-sur-l'Aubois et Nérondes, permet d'observer la *Vallée de Germigny*. Depuis les bourgs situés le long de la RD6 (Ourouer-les-Bourdelins, Flavigny), on ressent le basculement vers Bourges et on est tourné vers la *Champagne Berrichonne*. A Charentonnay, le bourg s'implantant sur une colline, ses entrées et sorties permettent d'apprécier l'entité paysagère de la *Vallée de la Vauvise* ou celle de la *Plaine ondulée*. Enfin, les bourgs de St Léger le Petit et Cours les Barres étant implantés sur le coteau de la vallée de la Loire, on peut observer depuis les espaces publics attenants aux églises, l'entité paysagère du *Val de Loire* et les rebords du *Nivernais boisé*.

Le seul point de vue majeur permettant une lecture des paysages du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois est situé à l'extérieur du périmètre du SCoT. Il s'agit du point de vue de Marzy, qui depuis un site aménagé, permet de voir le Bec d'Allier en second plan (accompagné de la façade urbaine de l'ancien port de Cuffy) et, en arrière-plan, l'entité paysagère des *Forêts de l'Aubois*.



*Point de vue depuis la grande cuesta*



*Grande fenêtre paysagère depuis la RD6*

### **Les sites classés et inscrits au titre de la loi paysage de 1930**

Le SCoT Loire Val d'Aubois dispose de deux sites classés au titre de la loi paysage de 1930 (*Ensemble formé par le site du bec d'Allier et le Château de Blet et son parc*) et de trois sites inscrits :

- Sagonne : ruines du château, parc, douves et ses abords ;
- Charly : tombeau de Sainte Thorette et allée dite de la Folie, inscrits respectivement en date du 10/05/1976 et 31/07/1981.

Un site classé est un espace reconnu nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage. Il fait partie à ce titre du patrimoine national. Le classement d'un site est prononcé par arrêté ministériel et par décret du Conseil d'État, selon cinq critères : intérêt pittoresque, intérêt artistique, intérêt historique, intérêt scientifique, intérêt légendaire. Le classement d'un site soumet tout projet, à l'intérieur du périmètre, à autorisation préalable.

L'inscription d'un site est prononcée par arrêté ministériel. Elle oblige à tout projet d'être porté à connaissance auprès de l'administration via l'Architecte des Bâtiments de France.

#### Ensemble formé par le site du bec d'Allier

Le périmètre de ce site classé est large (3938 Ha) et concerne des communes des départements du Cher et de la Nièvre. Sur le Pays Loire Val d'Aubois, il s'agit des communes de : Apremont-sur-Allier,



Cours-les-Barres, Cuffy et Neuvy-le-Barrois. Le périmètre est repris sur la carte des Qualités paysagères. Le décret a été pris le 16 Septembre 2004.

Ce site est composé par la confluence entre l'Allier et la Loire, produisant un paysage tout à fait remarquable au gré des épanchements fluviaux. Ces milieux naturels sont reconnus pour leur diversité et leur qualité. Le long des cours d'eau, les pratiques d'élevages ont produit un maillage bocager dense ponctué d'arbres, aujourd'hui menacé par le retournement des prairies et la conversion aux productions céréalières.

C'est profitant de cette situation de confluence que les activités humaines, au cours de l'histoire, se sont orientées vers le portuaire, laissant ainsi des traces dans le paysage. Le périmètre du site classé recouvre donc ces situations patrimoniales : pont-canal du Guétin au-dessus de la Nièvre, canal des Lorrains et sa prise d'eau à Apremont-sur-Allier, hameau portuaire du Bec d'Allier à Cuffy.

Enfin, le site classé est marqué par des ensembles bâtis ruraux vernaculaires, mais également par des bâtisses plus conséquentes et patrimoniales : château du Veulin, château d'Apremont-sur-Allier sur le territoire du SCoT. Le centre du village d'Apremont-sur-Allier, classé plus beau village de France, constitue une concentration de qualités patrimoniales.

Finalement, le site du Bec d'Allier est un condensé des paysages du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois et de ses qualités : ruralité, campagne et histoire. Il contribue pleinement à l'affirmation d'une identité berrichonne.

Le périmètre de classement du site « porte majoritairement sur la plaine alluviale inondable, mais intègre également les coteaux limitrophes en covisibilité ainsi que les espaces dont le patrimoine est nécessaire à la compréhension de l'histoire et des usages du site. [...] Le périmètre proposé au classement porte sur un site d'un seul tenant en raison d'une relation d'une relation visuelle entre le panorama du Bec d'Allier et le château d'Apremont en limite sud, mais également afin de maximiser les possibilités de valorisation du site pour la découverte et les loisirs. »<sup>16</sup>. « Ce périmètre vise à maîtriser l'urbanisation en périphérie de Nevers. [...]

Quatre principes d'aménagement et de gestion ont été énoncés lors de la proposition de classement pour accompagner le périmètre de protection :

- préserver et mettre en valeur les paysages majeurs des plaines alluviales,
- préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti en bordure de plaine alluviale,
- favoriser une démarche de qualité dans les zones urbaines et agricoles périphériques,
- promouvoir la découverte du site dans le respect de ses richesses paysagères spécifiques. »

- Fiche site classé « Ensemble formé par le site du Bec d'Allier ».

---

<sup>16</sup> Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne – Direction Régionale du Centre – DAT Conseils, *Rapport de présentation du projet de classement du site du Bec d'Allier*, novembre 2000



*Le Bec d'Allier depuis le point de vue de Marzy*



*Le Bec d'Allier*

### Château de Blet et son parc

Le périmètre de ce site classé est restreint au château de Blet et à son parc (16 Ha). Le périmètre est repris sur la carte des *Qualités paysagères*. Le décret a été pris le 5 Avril 1965.

*« Le château (15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et remaniements du 19<sup>ème</sup> siècles) domine le petit village de Blet depuis un tertre qui fut sans doute une motte cadastrale. L'édifice est séparé de la RN719<sup>17</sup> par un haut mur qui limite depuis les années 1970 le site classé au sud. [...] A l'arrière du château, les ailes encadrent une terrasse d'où l'on domine les plantations du parc à l'anglaise, composés d'essences arborescentes locales (chênes, charmes, châtaigniers, frênes, érables) et ponctués de grands arbres exotiques (cyprès chauves, ginkgo, cèdres, pins). »* - Fiche site classé « Château de Blet et son parc ».

### Sagonne, ruines du château, parc, douves et ses abords

Le périmètre de ce site inscrit concerne le château de Sagonne, son parc et ses douves, mais également les abords constitués par l'habitat rural du centre village (6 Ha). Le périmètre est repris sur la carte des *Qualités paysagères*. Le décret a été pris le 10 Janvier 1947. C'est le caractère pittoresque du site qui a motivé son inscription.

---

<sup>17</sup> Correspondant aujourd'hui à la RD2076.

« Dans le site inscrit de Sagonne, l'élément majeur est le château. Celui-ci revêt la forme des constructions typiques réalisées entre les 12<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> siècles avec un ensemble bâti enceint de douves et de murs. » - Fiche site inscrit « Sagonne, ruines du château, parc, douves et ses abords ».

Depuis, il fut considérablement remanié. « Aujourd'hui, le site est encore imposant avec ses bâtiments en arc de cercle au nord-est et son donjon rectangulaire flanqué de deux tours au centre. En revanche, l'histoire a fait que le site est maintenant dépourvu de véritable « château » ». - Fiche site inscrit « Sagonne, ruines du château, parc, douves et ses abords ».

« La qualité paysagère du site dépasse le périmètre du château et l'inscription retient justement la quasi-totalité du village aggloméré à l'ouest et au nord-ouest, doté d'un bon nombre de maisons authentiques des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècles dont l'entretien est souvent satisfaisant. [...] On trouve aussi sur de nombreuses demeures des éléments rapportés (linteaux moulurés, fenêtres à meneaux, etc.). Les espaces publics sont entretenus correctement mais nécessiteraient quelques améliorations. » - Fiche site inscrit « Sagonne, ruines du château, parc, douves et ses abords ».



Le château de Sagonne : arrivée par la RD109 / Le château de Sagonne



Le château de Sagonne

**Les circuits de découverte, vivre les paysages**

Au-delà de ces routes (axes structurants ou petites routes), le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois dispose de circuits de découverte des paysages par la pratique de la marche à pied, du vélo ou encore de la plaisance. Ces modes de transport induisent une lecture plus douce car plus lente. Ce sont aussi des supports pour des loisirs permettant d'apprécier les qualités paysagères par un contact direct avec le territoire. Ces loisirs s'adressent aussi bien aux personnes résidents dans le Loire Val d'Aubois, ou pour les personnes visitant le territoire (touristes ou personnes de passage).

### Les circuits de randonnée

Plusieurs circuits de randonnée sont balisés sur le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois, notamment dans le cadre du schéma départemental de randonnée pédestre (Le Cher pas à pas). Ils n'ont pas été reportés sur la carte des *Qualités Paysagères*, pour un souci de lisibilité. Ces circuits de randonnée, excepté les chemins de St Jacques de Compostelle, relèvent plutôt d'un événement local.

Il est à noter la difficulté de rouvrir des sentiers du fait de deux facteurs : d'une part, le caractère privé d'une grande partie des forêts et boisements ; et d'autre part, la présence de zones de chasse qui empêchent la définition de circuits balisés pour éviter tout risque d'incidents.

Parmi les circuits identifiés, on compte :

> *Bois et étangs*, d'une longueur de 14,5km et d'une durée de 4h : il démarre aux franges est de la Guerche sur l'Aubois pour s'enfoncer dans la forêt d'Apremont et découvrir les étangs. Ce circuit permet la découverte de la limite entre les entités paysagères de la *Vallée de Germigny* et les *Forêts de l'Aubois*, et ainsi apprécier des paysages bocagers et l'histoire industrielle du secteur.

> Trois circuits dans l'entité paysagère du *Val d'Allier* sont balisés, avec un départ commun à Mornay sur Allier. Il s'agit du *sentier du gour* d'une longueur de 8km, du *sentier de la goutte* d'une longueur de 15km et du *sentier de la Croix Papu* d'une longueur de 26km. Ils permettent d'apprécier des paysages bocagers, ainsi que la faune et la flore associées.

> *Le Circuit du Minerai*, d'une longueur de 16,5km et d'une durée de 4h45 : il démarre au centre de Menetou Couture et permet la découverte de la limite entre les entités paysagères de la *Vallée de Germigny*, les *Forêts de l'Aubois* et la *Vallée de la Vauvise*. On y apprécie des paysages bocagers ouverts, l'histoire industrielle du secteur et des éléments patrimoniaux (donjon de Menetou-Couture, l'abbaye de Fontmorigny).

> *Les collines de Charly*, d'une longueur de 18,5km et d'une durée de 5h : il démarre au centre de Charly et traverse l'entité paysagère de la *Champagne Berrichonne*. A mi-parcours, il rejoint le sommet de la cuesta principale depuis lequel s'offre un point de vue.

> *Sources et vallons*, d'une longueur de 19km et d'une durée de 5h30 : il démarre à proximité de la chapelle d'Ourouer-les-Bourdelins. Il traverse l'entité paysagère de la *Champagne Berrichonne*, tout en proposant une découverte des paysages bocagers.

> *Les Chemins de St Jacques de Compostelle* traversent le Pays Loire Val d'Aubois d'est en ouest via deux possibilités. La voie au nord s'initie à la Charité sur Loire pour rejoindre Bourges. Cette voie nord passe par la Chapelle-Montlinard, St-Martin-des-Champs et Sancergues, Charentonnay et Couy. La voie au sud traverse l'Allier au niveau du pont de Cuffy. Elle traverse Apremont-sur-Allier, Grossouvre et Sancoins avant de longer le canal du Berry. En traversant le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois de part en part, ces deux voies des *Chemins de St Jacques de Compostelle* proposent une lecture de l'imbrication des entités paysagères entre elles.

## Les circuits en vélo

Le Pays Loire Val d'Aubois a balisé cinq circuits vélo. Ils ont été reportés sur la carte des *Qualités Paysagères*. Cette offre est complétée par le tracé de la *Loire à vélo*, dont le km 0 est à Cuffy. Le tracé longe la Loire et le canal latéral à la Loire sur le territoire du Pays Loire Val d'Aubois. Il traverse Marseilles-lès-Aubigny et Argenvières. A Argenvières, un site a été aménagé pour les usagers, il offre un belvédère sur la Loire et l'entité paysagère du *Val de Loire*. Par ailleurs, le Pays Loire Val d'Aubois est concerné par le tracé d'un Chemin de St Jacques de Compostelle à vélo. Il est parallèle à la voie sud du Chemin de St Jacques évoquée précédemment. Il traverse Cuffy, Apremont-sur-Allier, Neuvy-le-Barrois et Sancoins.

> *Dans la roue d'Albert Bourlon*, d'une longueur de 35 km : il démarre à Sancergues et traverse les entités paysagères de la *Vallée de la Vauvise*, de la *Champagne Berrichonne*, des *Forêts de l'Aubois* et du *Val de Loire*.

> *Les Cisterciens aux sources de l'industrie*, d'une longueur de 30 km : il démarre à La Guerche-sur-l'Aubois et traverse Le Chautay et Torteron. Son tracé longe le cours de l'Aubois et le canal de Berry, en offrant une découverte des entités paysagères de la *Vallée de Germigny* et des *Forêts de l'Aubois*.

> *La petite vadrouille*, d'une longueur de 18 km : il démarre à La Guerche-sur-l'Aubois et traverse Germigny et La Chapelle-Hugon. Il permet la découverte de l'entité paysagère de la *Vallée de Germigny*.

> *L'échappée belle entre Loire, Aubois et Allier*, d'une longueur de 56 km : il démarre à Cuffy (Le Guétin) et rejoint le tracé de la *Loire à vélo*, en traversant Apremont-sur-Allier, Cuffy, Marseilles-lès-Aubigny, Jouet sur l'Aubois, Torteron, le Chautay et La Guerche-sur-l'Aubois. Son tracé permet la découverte des entités paysagères de la *Vallée de Germigny*, des *Forêts de l'Aubois*, du *Val d'Allier* et du *Val de Loire*.

> *Les trésors cachés du bocage*, d'une longueur de 34 km : il démarre à Sancoins et traverse l'entité paysagère de la *Vallée de Germigny*. Il offre une découverte des paysages bocagers et du patrimoine bâti, notamment le site du château de Sagonne ainsi que la halle à charbon de l'ancien haut fourneau de Grossouvre.

## Les circuits de découverte en lien avec l'eau

Le SCoT Loire Val d'Aubois dispose de trois canaux : le canal latéral à la Loire, le canal du Berry et le canal des Lorrains. Si ces deux derniers sont déclassés et leur navigation n'est plus possible, le canal latéral à la Loire permet une découverte des paysages de l'entité paysagère du *Val de Loire* par l'intermédiaire de la pratique de la plaisance. Plusieurs haltes nautiques sont aménagées le long de cette voie d'eau, dont un port à Marseilles-lès-Aubigny.

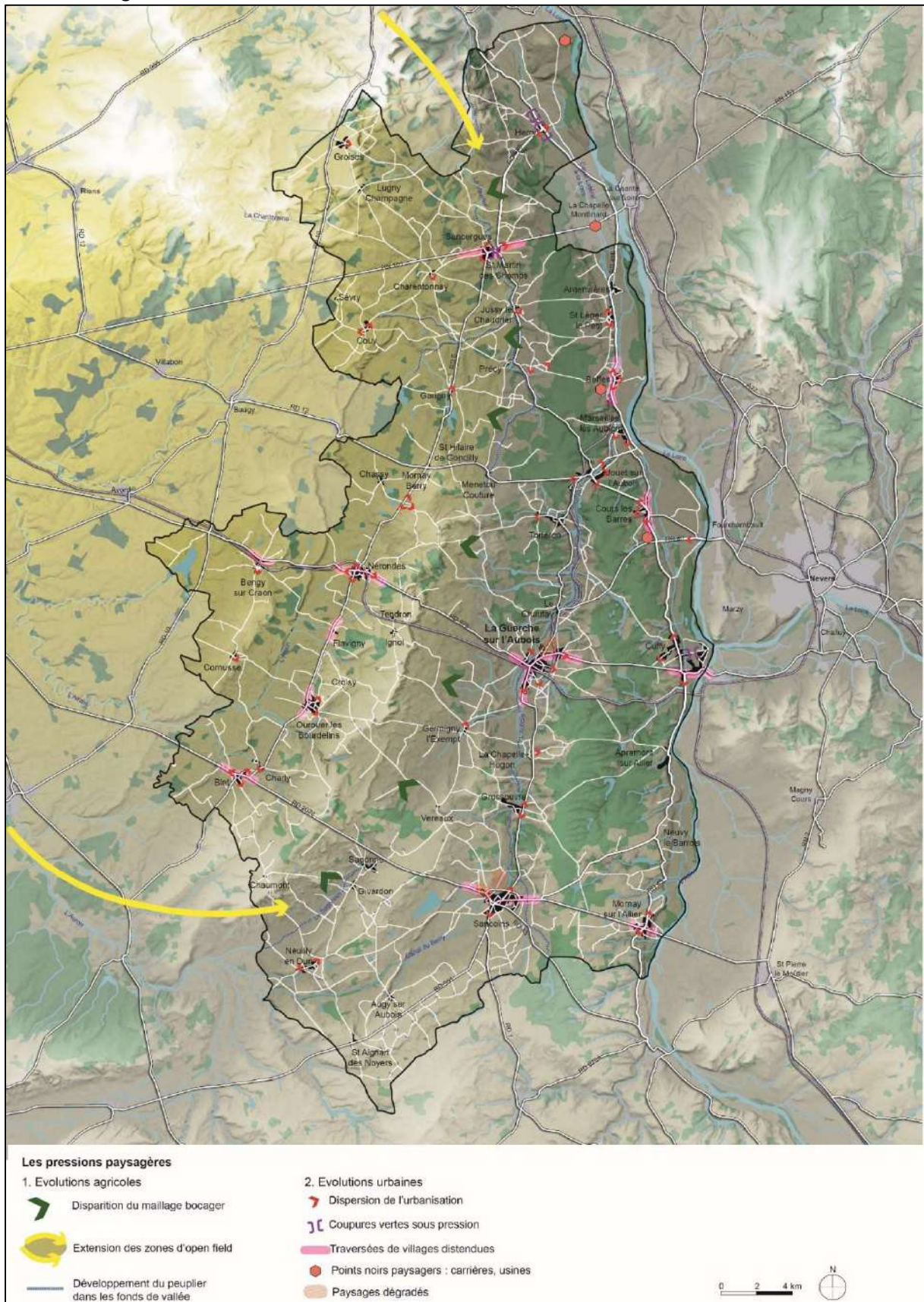
Constitué de trois branches rejoignant Noyer sur Cher, Montluçon et Marseilles-lès-Aubigny, le canal du Berry fait l'objet d'un projet de valorisation patrimoniale. Il doit permettre le développement de fonctions de loisirs et touristiques par notamment l'aménagement de la véloroute *Le canal de Berry à vélo*.

## **4. Les pressions sur les paysages : des paysages en mutation**

---

Le paysage n'est pas une donnée figée. Il évolue au gré des saisons, mais aussi sur le long terme. Le paysage est un support dynamique révélateur des politiques de territoire et des grands équilibres d'occupation du sol. Ainsi, l'ensemble des politiques spatiales et d'aménagement influence la construction des paysages. En la matière, les paysages du Pays Loire Val d'Aubois subissent des

mutations qui amènent leur simplification, voire leur banalisation, de par les effets des évolutions urbaines et agricoles.



## 4.1 Les évolutions urbaines

---

### La dispersion de l'urbanisation en contexte de plaine

Les dynamiques d'habitat et de croissance démographique ont des impacts sur les paysages du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois. Ces dynamiques voient l'urbanisation du territoire essentiellement par un développement d'habitat individuel. Si on ne peut pas parler de mitage des paysages en tant que tel, les extensions urbaines, sans principe d'intégration, rompent le lien entre l'urbain et la campagne et ont des conséquences sur les figures villageoises. Depuis le grand paysage, la limite est abrupte, généralement composée d'une haie. Le lien qu'entraînaient les formes urbaines historiques avec le paysage, notamment par les ceintures végétales, ne perdure pas dans les principes de l'urbanisation actuelle.

La pression qu'exerce l'urbanisation sur les paysages n'est pas équivalente partout. Les secteurs de dispersion de l'urbanisation se concentrent sur les bourgs disposant d'un accès à une route départementale structurante, comme à Herry, Sancergues, St-Martin-des-Champs, St-Léger-le-Petit, Beffes, Marseilles-lès-Aubigny, Jouet-sur-l'Aubois, Cours-les-Barres, Cuffy, La Guerche-sur-l'Aubois, Nérondes, Ourouer-les-Bourdelins, Blet, Sancoins et Mornay-sur-Allier.

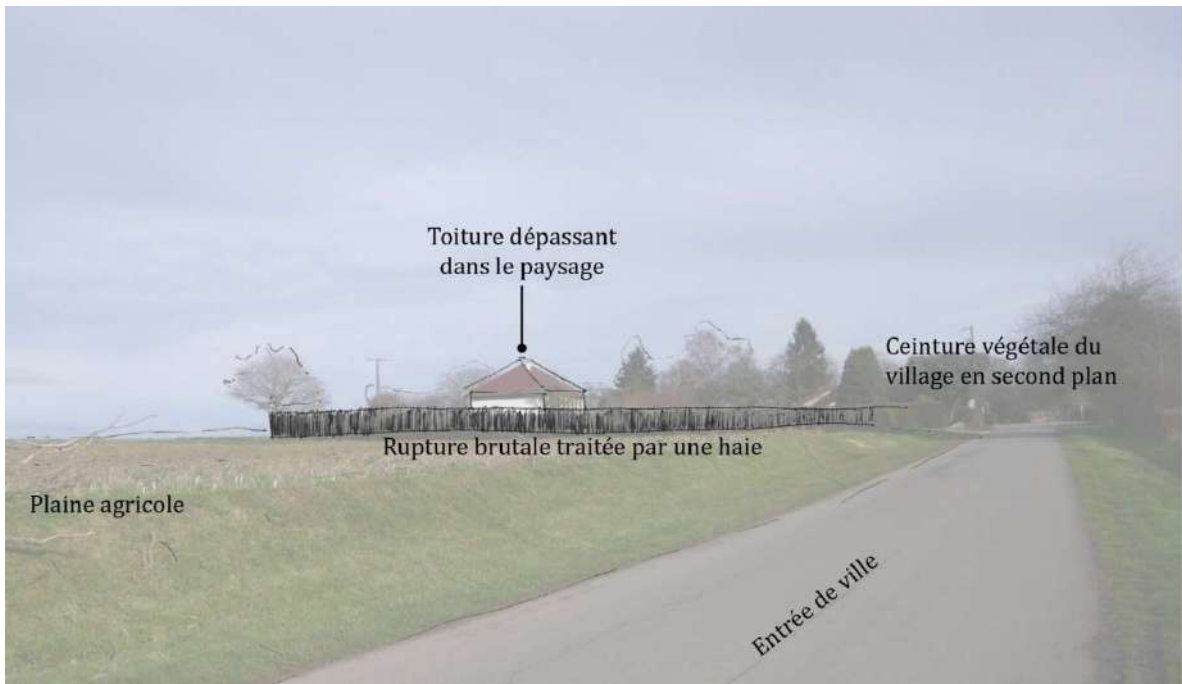
De plus, une grande majorité des centres bourgs se positionnent dans des contextes de plaine. Alors que le paysage d'open field est très ouvert, chaque opération d'urbanisation est alors visible depuis le lointain, à 360° et ainsi modifie le paysage. Le positionnement des extensions urbaines par rapport au centre bourg est à interroger, comme les formes urbaines et les volumétries, dans un double rapport entre l'extension et les formes historiques et entre l'extension et le grand paysage agricole. Enfin, les couleurs et matériaux utilisés aujourd'hui dénotent dans le paysage, car il s'agit d'éléments standardisés qui n'évoquent pas la typicité et les singularités du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois.

Même s'il ne faut pas les minimiser dans d'autres parties du Loire Val d'Aubois, ces effets sont majoritairement repérés à l'ouest du territoire, au sein des entités paysagères de la *Champagne Berrichonne*, la *Plaine ondulée*, la *Vallée de la Vauvise*.

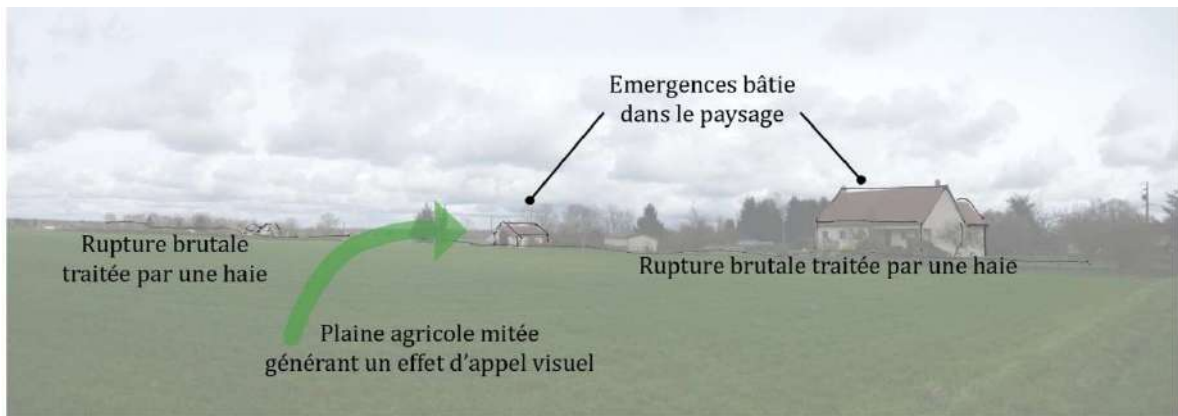




*Exemples de situation de dispersion urbaine en contexte de plaine*







*Analyse des effets de dispersion de l'urbanisation en contexte de plaine sur les franges urbaines et silhouettes villageoises*

## Les coupures vertes sous pression

Les coupures vertes constituent une zone agricole ou naturelle entre deux noyaux urbains, qui permet de les identifier l'un de l'autre. Ces coupures vertes rythment l'appréhension des paysages urbains depuis la route. Zones non urbanisées entre deux noyaux, elles empêchent les phénomènes de conurbations.

Le développement urbain par extension le long des routes implique une diminution de ces coupures vertes. Et lorsque deux noyaux urbains sont proches, cette coupure devient de plus en plus ténue et l'identification des noyaux urbains de plus en plus complexe.

Compte-tenu de la relative distance entre les centres bourgs, ces coupures vertes sous pression sont très limitées. La carte des *Pressions Paysagères* en identifie trois :

- entre le centre bourg de Herry et les hameaux situés au nord du centre bourg ;
- entre le centre bourg de Cuffy et le hameau du Bec d'Allier, coupure verte essentielle à la bonne appréhension et lecture du hameau historique ;
- entre Sancergues et St-Martin-des-Champs où la Vauvise marque une délimitation entre les deux noyaux urbains.



*Coupure verte sous pression à Herry*



*Coupure verte entre Sancergues et St Martin des Champs*

## Les traversées de village distendues

Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois dispose d'axes structurants certains radiaux vers Bourges et d'autres transversaux nord-sud. Dans les traversées des centres bourgs, ces axes structurants ne se différencient pas de leur traitement hors centre bourg. Les traversées de ces villages paraissent alors distendues ; les centralités sont fragmentées par la route ; et le traitement routier est dominant. Ainsi, ces centralités manquent d'affirmation avec une absence de mise en valeur des espaces publics. Effet corolaire, les entrées de villes de ces centres bourgs sont diluées, alors qu'elles devraient être un marqueur de la transition entre campagne et urbain.

Sont concernés : Sancoins, Blet, Ourouer-les-Bourdelins, Flavigny, Nérondes, Bengy-sur-Craon, La Guerche-sur-l'Aubois, Cuffy, Cours-lès-Barres, Beffes, Sancergues et St-Martin-des-Champs. Le cas de Mornay-sur-Allier est le plus critique, où la traversée de la RD2076 n'est pas aménagée et fracture le centre bourg en deux, une partie nord historique et une partie sud d'extension urbaine.



*Situations de traversées de village distendues*

## Les paysages dégradés

Accumulation de Zones d'Activités Economiques, de publicités, d'aménagements routiers standardisés, le paysage ne se lit plus, la géographie s'efface. Ce sont les zones où les paysages sont dégradés. Ces zones restent très peu importantes à l'échelle du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois.

Elles sont concentrées sur les entrées de ville de La Guerche-sur-l'Aubois et Sancoins :

- l'entrée de ville de La Guerche-sur-l'Aubois par la RD920 est marquée par une succession, très étirée, de différentes boîtes accueillant de l'activité artisanale et commerciale. Cette zone renvoie une image peu qualitative et ne permet pas un contact visuel avec la vallée de l'Aubois et le canal du Berry depuis la route ;
- l'entrée de ville de Sancoins par la RD2076 dispose d'une urbanisation résidentielle très étirée, d'un garage en entrée de ville, d'une usine en friche et d'un carrefour vers la déviation marquée par une surface commerciale ;
- l'entrée de ville de Sancoins par la zone industrielle des Grivelles est très décomposée.



*Entrée de ville de Sancoins*

## 4.2 Les évolutions agricoles et économiques

---

### La disparition du maillage bocager et l'extension des zones d'openfield

Si l'équilibre entre la géographie, l'agriculture et la forêt est important pour la structuration et la découverte des paysages du territoire du Loire Val d'Aubois, il reste qu'il est très fragile. En effet, l'évolution des pratiques agricoles modifie les paysages.



*Autour de Germigny l'Exempt, disparition du maillage bocager*

Ainsi, on constate une forme de progression des paysages d'open field des entités paysagères de la *Champagne Berrichonne* et de la *Plaine ondulée* vers l'entité de la *Vallée de Germigny*. Parallèlement, la *Vallée de Germigny* régresse, le maillage bocager est progressivement supprimé pour faciliter la production de céréales. Malgré tout, les pressions ne sont pas les mêmes sur l'ensemble des paysages. L'analyse diachronique des photos aériennes permet de les pondérer selon des secteurs.

#### Cas de la *Champagne Berrichonne* : un maintien des pratiques d'open field

En 1959, on constate, aux abords de Lugny-Champagne, que le maillage bocager n'était pas présent : le paysage d'alors ne se caractérisait pas par de grandes cultures ouvertes, sûrement déjà des céréales. Aujourd'hui, la photo aérienne ne montre pas de réelles modifications du paysage : quelques arbres ont été abattus, mais le parcellaire reste vaste. Les paysages de la *Champagne Berrichonne* et de la *Plaine ondulée* sont hérités du milieu du 20<sup>ème</sup> siècle et ne sont pas sujet à une dynamique de modification.



1 : Photoaérienne à proximité de Germigny l'Exempt en 1959  
 2 : Photoaérienne à proximité de Germigny l'Exempt aujourd'hui  
 3 : Analyse diachronique

#### Cas de la *Vallée de Germigny* : une évolution notable du maillage bocager

En 1959, on constate, aux abords de Germigny l'Exempt, que le maillage bocager était présent, ainsi que quelques boisements. Cette photo aérienne traduit sûrement un paysage d'élevage caractérisé par des prairies. La photo aérienne d'aujourd'hui montre une nette modification du paysage. D'abord, on constate une disparition du maillage bocager, qui entraîne l'ouverture visuelle du paysage. Puis, on peut supposer que les parcelles centrales ont été converties pour permettre le développement de cultures céréalières. C'est un exemple d'une pression notable dans le secteur.



1 : Photoaérienne à proximité d'Augy sur Aubeois en 1959  
 2 : Photoaérienne à proximité d'Augy sur Aubeois aujourd'hui  
 3 : Analyse diachronique

### Cas de la Vallée de Germigny : un relatif maintien du maillage bocager

En 1959, on constate les mêmes choses aux abords d'Augy-sur-Aubois qu'aux abords de Germigny l'Exempt : le maillage bocager était présent, ainsi que quelques boisements. Encore une fois, cette photo aérienne traduit sûrement un paysage d'élevage caractérisé par des prairies. Cependant, la photo aérienne d'aujourd'hui ne montre pas de modifications importantes, mis à part quelques haies bocagères supprimées. La pression identifiée aux abords de Germigny l'Exempt, au nord de l'entité paysagère de la Vallée de Germigny, n'est pas la même partout et ne se retrouve pas au sud de l'entité paysagère. On fait le même constat au sud du canal du Berry, dont le paysage bocager est relativement préservé de la dynamique précédemment identifiée.



1 : Photoaérienne à proximité de Lugny Champagne en 1959  
2 : Photoaérienne à proximité de Lugny Champagne aujourd'hui  
3 : Analyse diachronique

### **Le développement du peuplier dans les fonds de vallée**

L'eau est un élément structurant des paysages du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois, caractérisé par sa diversité de formes. Dans les contextes de vallée, on constate un développement de la culture du peuplier. En effet, au côté d'essences implantées naturellement sur les rives et participant à la constitution de ripisylves, on note l'implantation de peupliers de manière beaucoup plus rationnel. Ces éléments sont impactant pour le paysage, car ils sont très géométriques et très visibles dans des contextes ouverts. Ces parcelles apportent un effet d'artificialisation des paysages.



*Impacts paysagers du développement de la culture de peuplier en fond de vallée*

### **L'apparition de points noirs paysagers**

Enfin, les pratiques industrielles et les activités d'extraction entraînent l'apparition de points noirs paysagers. Parmi ceux-ci, on retrouve les carrières présentes sur le territoire, qui manquent, de

manière générale, d'insertion dans les paysages. Par ailleurs, la cimenterie de Beffes, dont les abords ne se sont pas végétalisés, est très visible depuis l'entité paysagère du *Val de Loire* et la RD45 entre Beffes et Marseilles-lès-Aubigny. Son impact visuel est très important : la cimenterie de Beffes et ses cheminées se voient, en dehors du périmètre du SCoT Loire Val d'Aubois, notamment au niveau de l'A77. Enfin, bien que La Chapelle Montlinard ne fasse pas partie du périmètre du SCOT, il apparaît que son port constitue également un point noir pour les paysages du Loire Val d'Aubois.



*Carrière*



*Cimenterie de Beffes*

## 5 Les espaces urbanisés

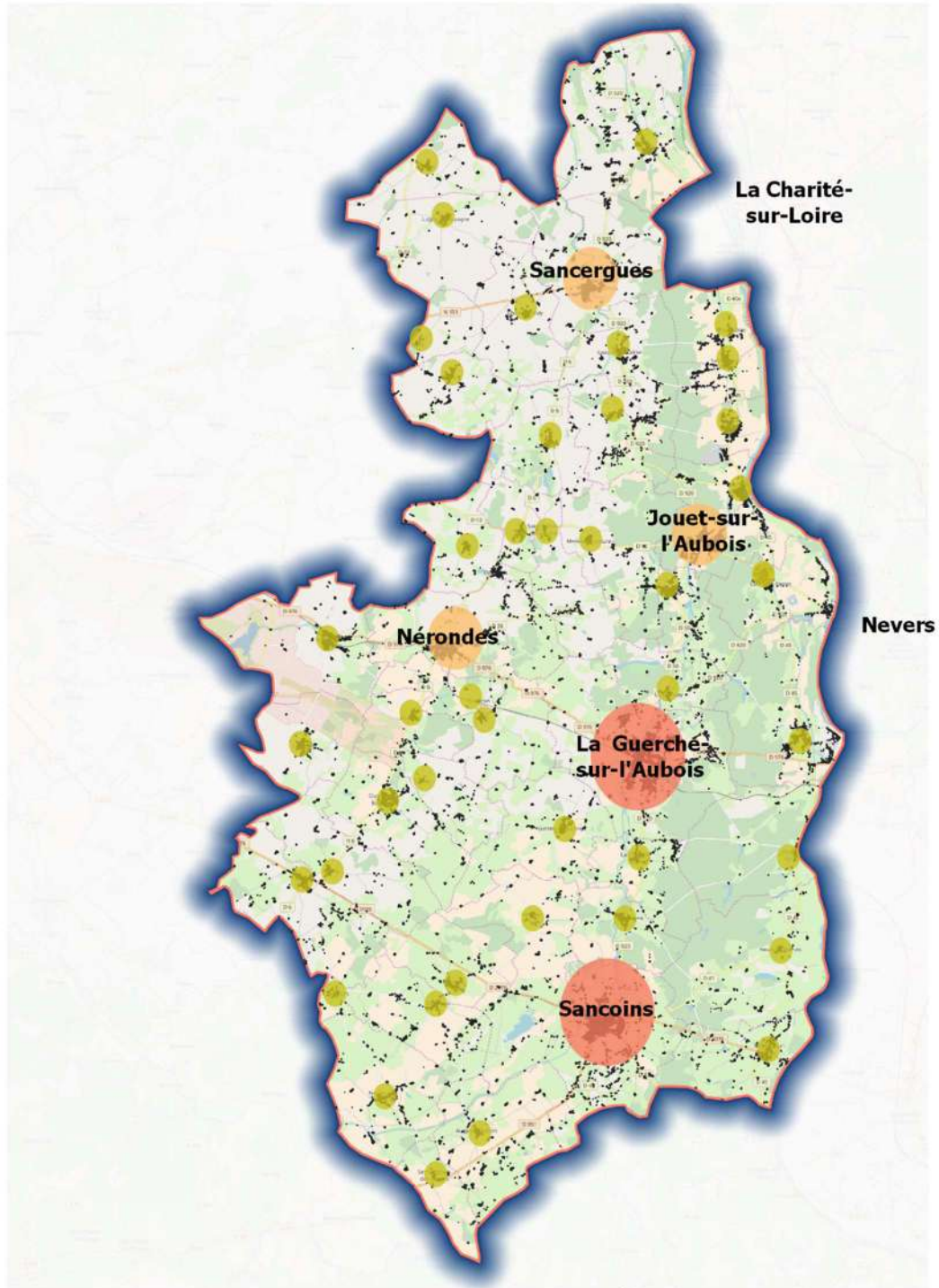
---

### 5.1 Une armature urbaine structurée autour de pôles majeurs, de pôles urbains secondaires et de villages

---

En croisant des critères de taille (population, nombre de logements ou d'emplois...) et de fonctionnalités (équipements et services...) à l'échelle du SCoT, l'armature du territoire est structurée autour de deux pôles majeurs que sont Sancoins et La Guerche-sur-l'Aubois, de pôles urbains secondaires (Nérondes, Jouet-sur l'Aubois et l'ensemble constitué par Sancergues et Saint-Martin-des-Champs...) et de villages.

# Armature urbaine



Réalisation CDHU 2018 - Source OSM 2016



## Légende

- Pôles majeurs
- Pôles secondaires
- Bourgs et villages



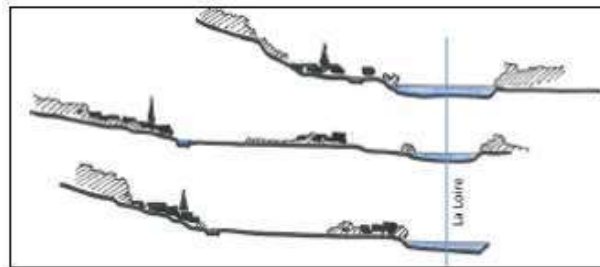
## 5.2 Des implantations différenciées des bourgs et villages

Du fait du relief peu mouvementé du Pays Loire Val d'Aubois et des sites d'implantation des bourgs et villages (pas de site bâti d'importance sur la grande cuesta entre la Champagne Berrichonne et la Vallée de Germigny), on ne distingue pas de différences majeures en termes de type d'implantation des bourgs et villages.

On peut toutefois mettre en évidence trois typologies d'implantation.

### Les bourgs et villages dans les Vals d'Allier et de Loire

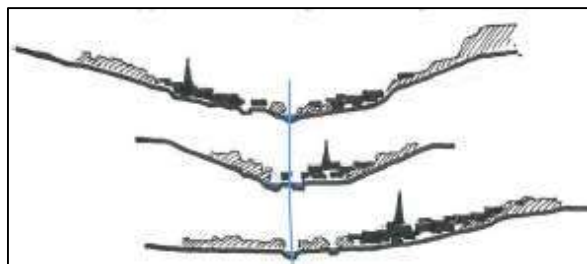
On distingue une première typologie de bourgs et villages qui sont définis par leur rapport à l'Allier et à la Loire (entités paysagères n°6 et 7). Ils sont alternativement aux abords immédiats de ces cours d'eau (Marseilles-lès-Aubigny, Apremont-sur-Allier...) ou plus en retrait (Beffes, Argenvières, Saint-Léger-le-Petit...), à flanc (Cuffy, Herry...) ou au sommet des coteaux (Mornay-sur-Allier, Neuvy-le-Barrois) à l'abri des risques d'inondation.



Source : diagnostic du PLUi Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois  
Réalisation : Atelier Passages

### Les bourgs et villages en fond de vallée

Une seconde typologie est constituée des bourgs implantés dans la partie nord de la vallée de l'Aubois (entité paysagère n°5). Les perceptions diffèrent selon que l'on se situe dans une section de la vallée plus ou moins resserrée, le bâti étant en conséquence distribué de part et d'autre de l'Aubois de façon plus ou moins étendue (Jouet-sur-l'Aubois, le Chautay, la Guerche-sur-l'Aubois...).

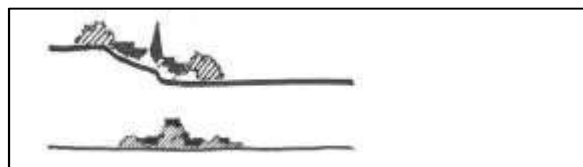


Source : diagnostic du PLUi Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois  
Réalisation : Atelier Passages

### Les bourgs et villages dégagés

Une troisième typologie est composée des bourgs et villages situés dans un relief plus ouvert (entités n°1, 2, 3 et 4). Ils sont ainsi implantés dans des plaines ouvertes, sur un plateau ou en ligne de crête. Les vues sur ces bourgs et villages sont plus ou moins ouvertes depuis la route, selon qu'ils se trouvent dans le paysage d'open-field (Bengy-sur-Craon), de la Champagne Berrichonne, de la plaine ondulée (Charentonnay), de la Vallée de Germigny (Sancoins) ou de celle de la Vauvise (Jussy-le-Chaudrier).

Elles mettent en valeur la qualité des espaces de transition entre le bâti et l'espace agricole qui sont pour la plupart composés de lisières urbaines arborées favorisant l'insertion paysagère des espaces bâtis.



Source : diagnostic du PLUi Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois  
Réalisation : Atelier Passages

### 5.3 Des typo-morphologies diversifiées

---

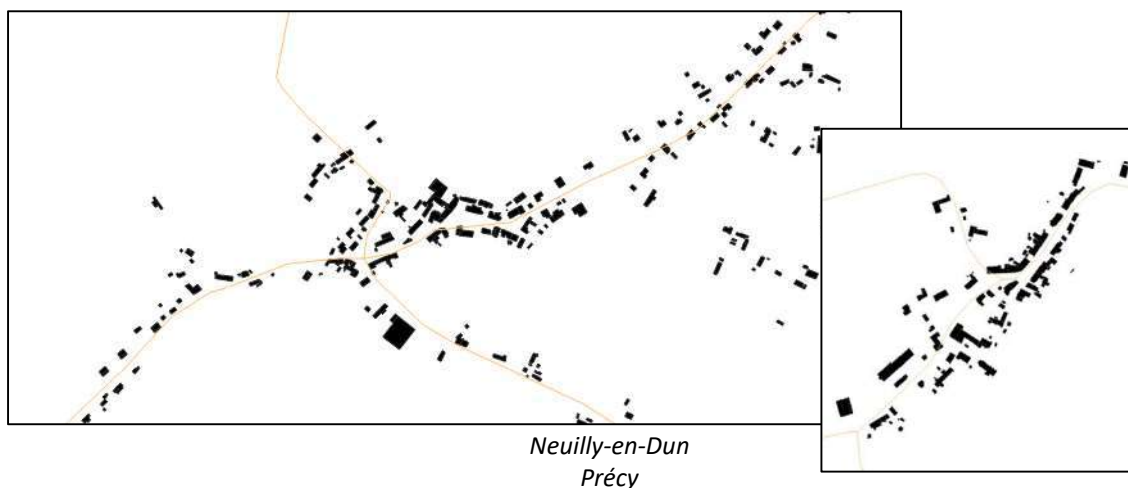
Sur le territoire, nous pouvons schématiquement distinguer trois morphologies de bourgs/villages, la morphologie des sites bâtis observés combinant la plupart du temps deux à trois de ces formes de développement : le village-rue, le village-intersection et le village groupé.

On soulignera par ailleurs que le développement d'extension pavillonnaire en diffus ou sous forme de lotissement souvent déconnectés des logiques d'implantation du bâti historique (poches de bâti en impasse desservant un nombre limité de constructions...) rendent moins lisibles les logiques de développement et brouillent de ce fait la caractérisation du tissu bâti.

Parmi les principaux bourgs, Sancoins se distingue de par la relative compacité de sa tâche urbaine qui résulte d'une mobilisation plus systématique de l'épaisseur du tissu bâti entre deux axes.

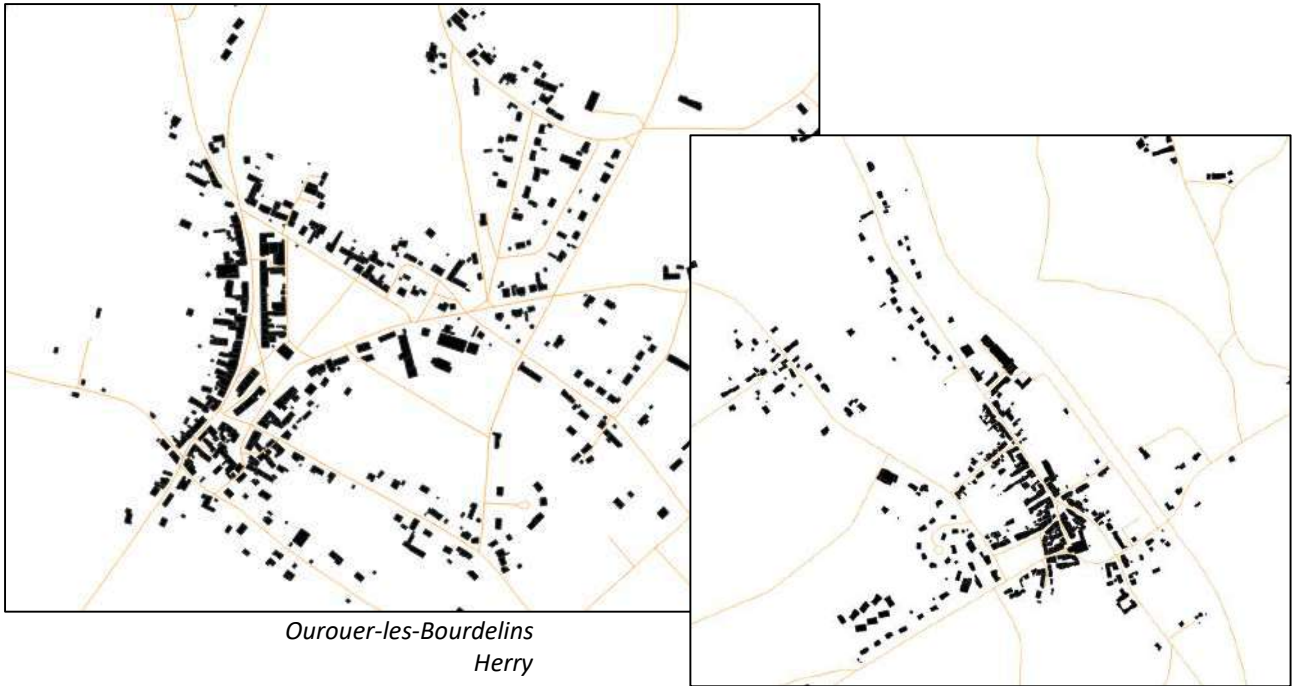
#### Le village-rue

Le village-rue désigne une organisation urbaine dont les constructions se succèdent de part et d'autre d'une rue. Le bâti est souvent aligné le long de la rue et/ou en léger retrait, ce qui permet d'animer l'espace public. Ainsi, la rue devient l'espace public central du village autour duquel se structure l'ensemble du village.



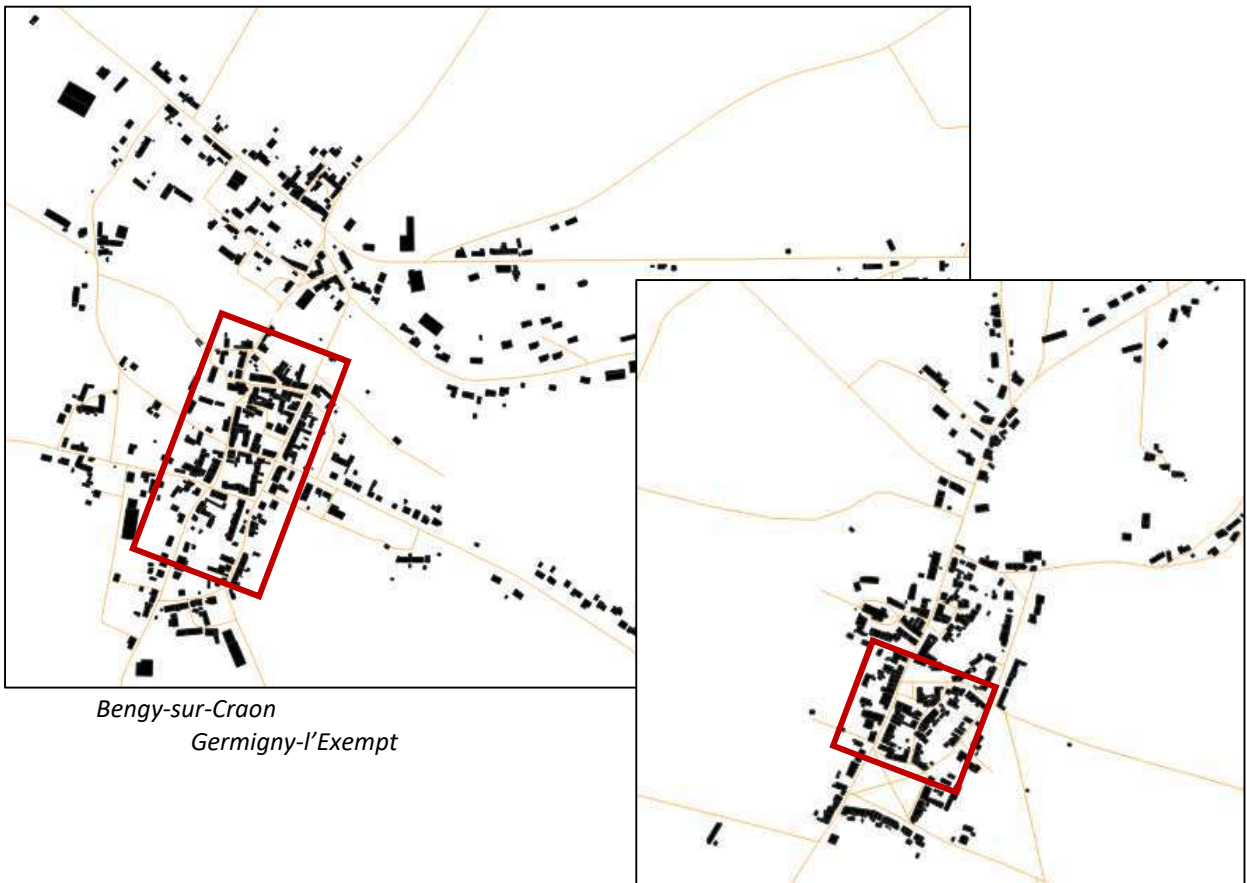
#### Le village-intersection

Les villages intersection sont organisés autour plusieurs voies principales qui se croisent et forment un « T », un « X » ou un « Y ». Cette morphologie, qui est la plus observée sur le territoire, constitue un intermédiaire entre le simple village-rue et le tissu plus organisé des villages-groupés. Les bâtiments s'implantent de part et d'autre des voies principales sur un niveau de construction.



### Le village groupé

Le village-groupé a une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour d'un maillage de voie plus développé. Cette trame est structurée par l'intermédiaire de voies principales, de voies secondaires et de chemins. Les bâtiments s'implantent le long des rues et peuvent aller jusqu'à former de véritables îlots dont le cœur correspond à des espaces verts servant de jardin d'agrément/potager.



## 5.4 L'inscription de l'urbain dans les paysages

---

L'urbain participe également à la découverte des paysages du territoire du SCoT Loire Val d'Aubois. Du fait des relatives distances entre chaque centre bourg, l'urbain ponctue les paysages ruraux du Loire Val d'Aubois au travers d'un moment, d'un instant, marquant ainsi la présence de l'homme. En cela, il n'existe pas de relations de covisibilité entre chaque centralité. Elles se découvrent seules, excepté le binôme Sancergues / St-Martin-des-Champs. Plusieurs dispositifs contribuent à l'insertion de l'urbain dans les paysages.

### Le bâti isolé : l'épaisseur historique au paysage

Les éléments repérés sur la carte des *Qualités paysagères* identifiés comme bâti isolé ne correspondent pas aux Monuments Historiques classés ou inscrits. Il s'agit des éléments entretenant une forme de relation avec les paysages ou participant à la compréhension de ses structures et de son histoire. Trois typologies de patrimoine peuvent être distinguées.

#### > *Le patrimoine agricole : champs de foire des centres bourgs et fermes isolées*

Les paysages du Loire Val d'Aubois ont pour première caractéristique d'être de nature rural, agricole. Cette image est renforcée par le patrimoine bâti qui s'y détache. Ainsi, les grands paysages sont ponctués de hameaux ou de fermes isolées. En centre-bourg, on retrouve de vastes espaces cernés par des maisons mitoyennes de morphologie RDC+C. Ces espaces libres, végétalisés ou non, correspondent aux anciens champs de foire, comme à Germigny l'Exempt ou Ourouer-les-Bourdelins. Cette architecture vernaculaire offre une véritable identité au Pays qui mériterait d'être mieux connue et valorisée.

#### > *Le patrimoine spécifique au Berry : châteaux et églises*

Le Berry auquel appartient le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois est marqué par une histoire qui a vu l'édification de nombreux monuments : église, châteaux, ensembles bâtis cohérents. Ces éléments patrimoniaux entretiennent de fortes relations avec le grand paysage. Ils donnent une épaisseur historique au paysage marquant ainsi la présence de l'Homme. Cette situation est particulièrement marquante quand ces éléments sont isolés au sein d'un grand paysage agricole. C'est le cas d'un certain nombre de châteaux, comme à Cuffy, Apremont-sur-Allier, Neuvy-le-Barrois, Grossouvre, Menetou Couture, Sancoins, St-Hilaire-de-Gondilly. Enfin, certains clochers d'église peuvent se percevoir depuis le grand paysage, comme celui de Neuvy-le-Barrois, Augy-sur-Aubois, St-Aignan-des-Noyers, Jussy-le-Chaudrier, Charentonnay ou encore Germigny l'Exempt. Cependant, la présence végétale estompée cette appréhension et le clocher reste souvent un événement local.

#### > *Le patrimoine lié à l'industrie : lieux de production et habitat spécifique*

Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois marque un tournant industriel au cours du 19<sup>ème</sup> siècle. Ce développement est lié à la présence de matériaux en sous-sol exploitables, la présence du cours de l'Aubois et des canaux du Berry et latéral à la Loire qui connectent les lieux de production au reste du territoire français.

Plusieurs de ces lieux de production sont aménagés et permettent de découvrir ce patrimoine, comme la halle de Grossouvre ou les halles de Chabrolle à Beffes. Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, issu de la labellisation Pays d'art et d'histoire sur la thématique du développement de l'industrie en milieu rural, prend place dans l'ancienne usine de la Tuilerie à La Guerche-sur-l'Aubois. Le passé industriel se lit également au travers des formes d'habitat spécifique qu'il a construit. De nombreux centre bourgs situés dans la vallée de l'Aubois comptent des cités ouvrières marquées par un urbanisme de maisons mitoyennes en bande. A une échelle plus importante, le village de Torteron est un cas typique de village ouvrier. De manière symbolique, son plan en étoile organise des

connexions entre les différentes fonctions du village (religieuse, de travail, institutionnel). Il dessert également les différentes cités ouvrières.

Enfin, le port de Marseilles-lès-Aubigny, situé sur le canal latéral à la Loire, est une trace, encore en activité pour de la plaisance, du passé industriel.



*Le bâti inscrit dans le paysage : le château de Veulin*



*Le bâti lié au patrimoine industriel : Torteron*

### Les silhouettes urbaines : une relation forte entre paysage et urbain

Le territoire du SCoT Loire Val d'Aubois ne se caractérise pas par des silhouettes urbaines remarquables, à savoir des figures villageoises cohérentes qui s'observent et se reconnaissent depuis le lointain. Cependant, certains noyaux urbains s'inscrivent dans le paysage et offrent des façades urbaines, observables depuis les abords des bourgs. C'est le cas à Apremont-sur-Allier, où le centre bourg entretient une relation forte avec le val d'Allier, offrant une promenade aménagée le long des berges cadrée par l'alignement des maisons. C'est aussi le cas au hameau du Bec d'Allier à Cuffy, où l'alignement des constructions épouse le tracé en arc de cercle de la levée. Ainsi, cette façade regarde le site de la confluence et est observable depuis le point de vue de Marzy.



*Silhouette urbaine d'Apremont-sur-Allier*



*Silhouette urbaine de Cuffy*

### Les ceintures végétales : trait d'union entre paysage et urbain

Les centres bourgs du Pays Loire Val d'Aubois disposent, pour beaucoup d'entre eux, des ceintures végétales. Il s'agit d'un contact doux entre le domaine agricole et le domaine urbain qui prend la forme d'un maillage bocager dense, de vergers ou encore de potagers. Par cette ceinture, le centre bourg est inséré aux grands paysages agraires : il se devine au sein du paysage au travers du clocher de l'église, et ainsi, il n'est pas observable depuis le lointain. Les ceintures végétales permettent de fondre l'urbanisation dans les grands paysages.



*Ceinture végétale à Groises*

Ces ceintures végétales sont issues d'un maillage bocager historique. En effet, elles s'observent sur beaucoup de cartes postales anciennes. L'urbanisation rurale historique a toujours été génératrice d'un rapport avec la campagne environnante. Certains centres bourgs ont conservé leurs ceintures et ainsi cette relation entre campagne et urbain. C'est le cas de Sagone, Givardin, Chaumont, Charly, Cornusse, Croisy, Flavigny, Ignol, Tendron, Chassy, le Chautay, Couy, Charmoux Marcilly, Charentonnay, Groises et Neuvy-le-Barrois. D'autres ont vu leurs ceintures végétales être restreints à une frange du centre bourg : elles n'occupent plus leur tour complet. C'est le cas d'Augy-sur-Aubois, Vereaux, Précy, Lugny Champagne ou Herry. Les autres centres bourgs en sont actuellement dépourvus.



*Carte postale ancienne d'Augy sur Aubois*



*Carte postale ancienne de Germigny l'Exempt*



*Carte postale ancienne de Nérondes*



*Carte postale ancienne de Sancergues*

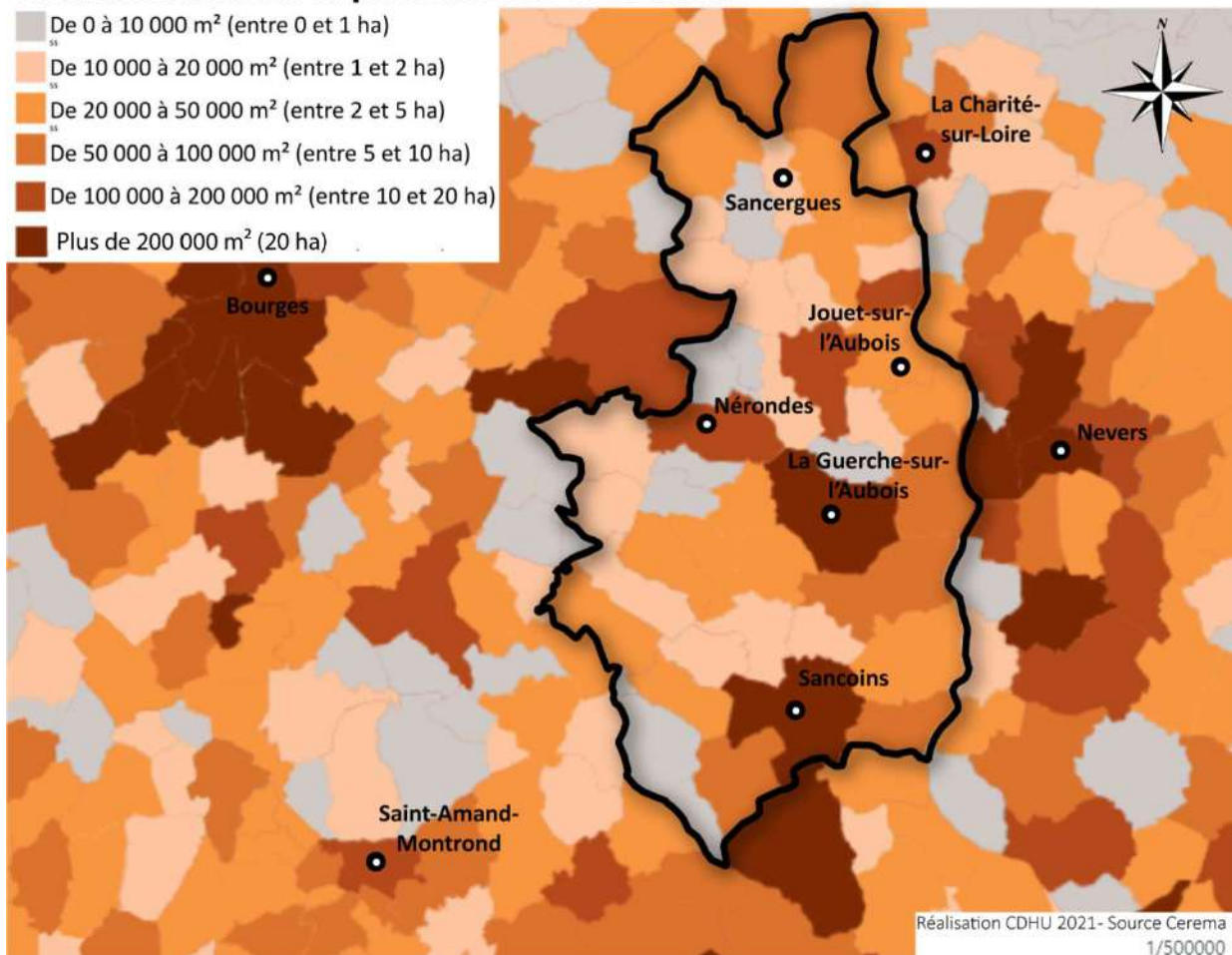
## 6. Dynamiques d'urbanisation et consommation foncière

Une analyse sur la période 2009-2019 (de date à date), soit 10 ans, a été réalisée en s'appuyant sur les données de l'observatoire national de l'artificialisation des sols<sup>18</sup>.

Cette analyse vise à mettre en évidence l'artificialisation des sols et les secteurs du territoire qu'elle concerne. Cela est différent de la consommation d'espace dans la mesure où cette dernière peut concerner des terrains déjà tout ou partie artificialisés : les chiffres de l'artificialisation des sols sont donc supérieurs à ceux de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, mais il a été fait le choix de l'analyse la plus vertueuse.

Ainsi, on constate que, avec près de 80 ha artificialisés en 10 ans, c'est sur la CC des Portes du Berry que la dynamique est la plus importante. Sur les autres communautés de communes, la consommation de terres agricoles ou naturelles a été moindre : entre 33 et 51 ha. Au total, ce sont 208 hectares de terres qui ont été artificialisés entre 2009 et 2019, soit une moyenne de plus de 20 ha par an.

### Artificialisation sur la période 2009-2019 en m<sup>2</sup>



<sup>18</sup> L'artificialisation se définit communément comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

Les territoires et les citoyens peuvent suivre sur un portail dédié (<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2019>) l'évolution de l'artificialisation et à terme mieux évaluer la poursuite de l'objectif de « zéro artificialisation nette ». Sont publiées chaque année des données transparentes et comparables à toutes les échelles territoriales.



Dans le détail, près de 50 % de cette artificialisation s'est concentrée sur seulement 5 communes : Sancoins, La Guerche-sur-l'Aubois, Beffes, Menetou-Couture et Nérondes.

A l'inverse, 9 communes rurales ont consommé moins de 1 ha en 10 ans (entre 100 et 7 700 m<sup>2</sup>) : Mornay-Berry, Flavigny, Chaumont, Le Chautay, Saint-Aignan-des-Noyers, Charentonnay, Neuilly-en-Dun, Tendron, Chassy.

Géographiquement, en dehors des polarités, c'est l'axe ligérien qui a connu la dynamique la plus marquée, en lien avec la périurbanisation de Nevers.

Mais, l'étude des flux globaux d'artificialisation ne donne qu'une image partielle de la réalité de la consommation de foncier. En effet, il convient d'analyser d'où provient cette artificialisation.

En ce qui concerne celle qui est liée à des projets d'habitat, on note deux groupes de communautés de communes : les Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois et les Trois Provinces d'un côté qui ont artificialisé entre 40 et 50 ha en 10 ans, et Berry Loire Vauvise et le Pays de Nérondes de l'autre pour lesquelles l'artificialisation fut moindre (moins de 25 ha).

Sur les Portes du Berry, La Guerche-sur-l'Aubois a consommé 18 ha pour l'habitat, soit plus du tiers du total intercommunal. Sancoins, avec plus de 16 ha, pèse même pour plus de 40 % de l'artificialisation totale de l'EPCI.

Sur le Pays de Nérondes, Nérondes et Ourouer-les-Bourdelins ont concentré près de 45 % de l'artificialisation pour l'habitat.

Au niveau des pôles, c'est Sancergues qui fait figure d'exception, avec seulement 2 562 m<sup>2</sup> artificialisés en 10 ans, soit 1 % du total intercommunal. Sur la CC Berry Loire Vauvise, en dehors de Herry qui se démarque par sa consommation de foncier plus importante, l'artificialisation des sols s'est faite de façon très diffuse sur le territoire (9 communes sur 14 avec entre 1,4 et 2,2 ha consommés).

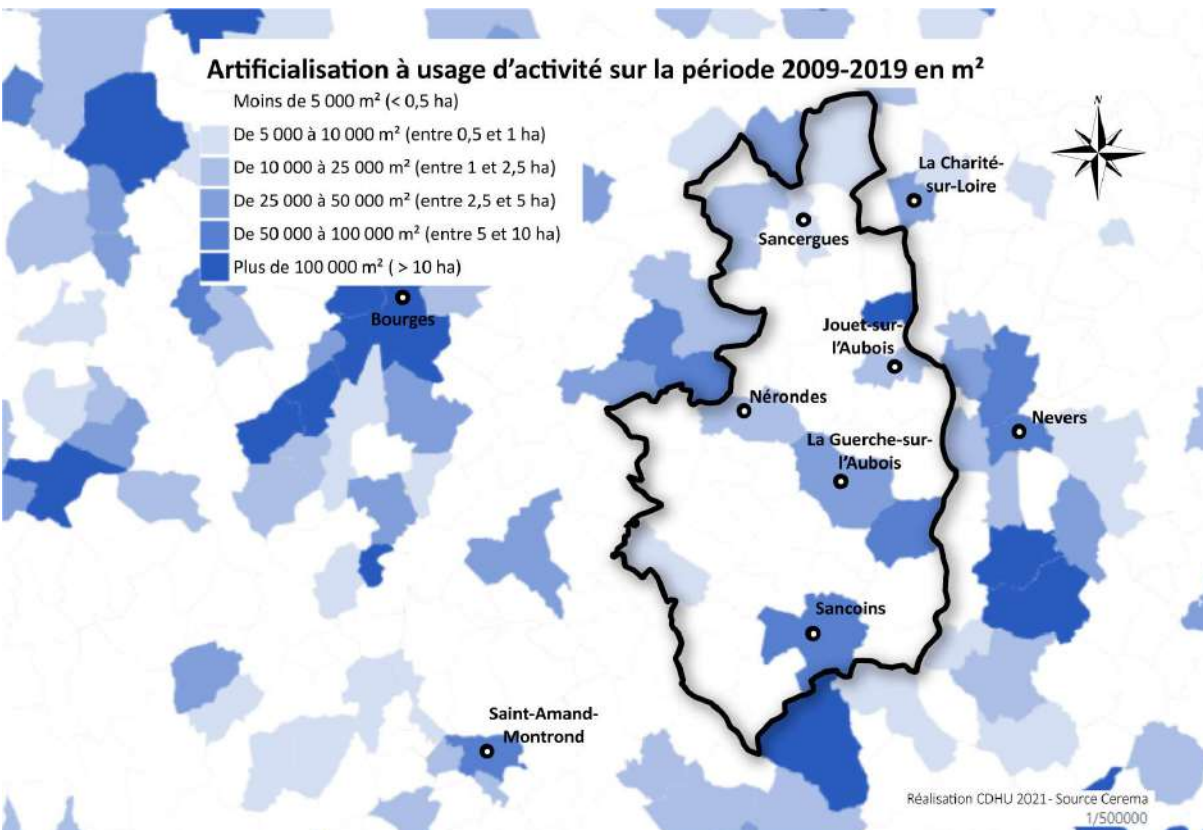
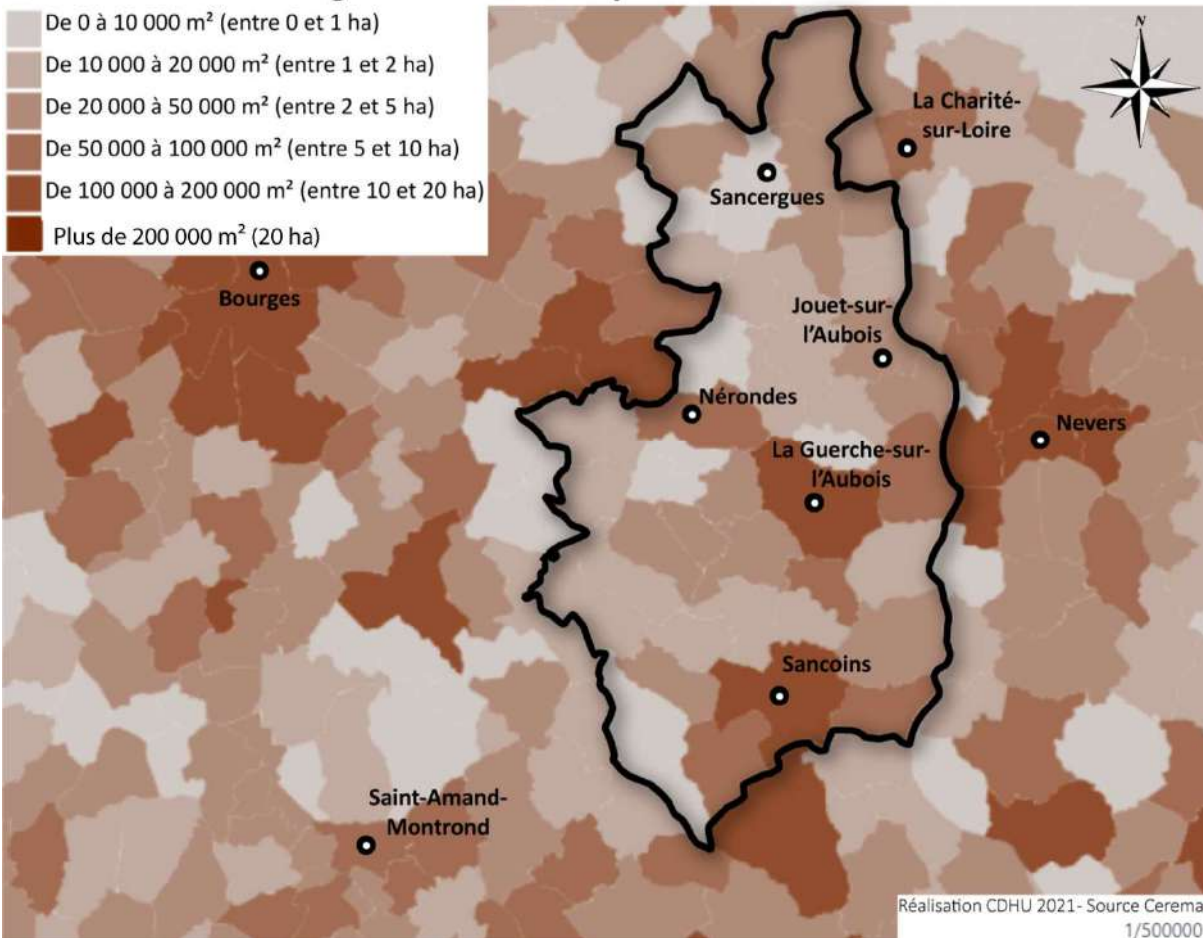
Sur l'ensemble du SCoT, la moitié de l'artificialisation des terres par l'habitat s'est produite sur 8 communes : La Guerche-sur-l'Aubois, Sancoins, Cuffy, Augy-sur-Aubois, Nérondes, Mornay-sur-Allier, Herry, Ourouer-les-Bourdelins.

Si les communes de Beffes et de Menetou-Couture n'ont pas été citées en ce qui concerne les projets d'habitat, c'est parce que l'essentiel de l'artificialisation s'est faite autrement.

En ce qui concerne Beffes, elle est liée à l'activité (plus de 15 ha sur les 17 ha consommés au total).

Pour Menetou-Couture, elle est liée à des projets d'infrastructures et/ou d'équipements publics (15 ha sur 16 ha).

### Artificialisation à usage d'habitat sur la période 2009-2019 en m<sup>2</sup>



	Artificialisation totale 2009-2019 (m <sup>2</sup> )	Artificialisation habitat 2009- 2019	Artificialisation activité 2009- 2019 (m <sup>2</sup> )
<b>CC Berry-Loire-Vauvise</b>	<b>454 579</b>	<b>244 863</b>	<b>194 618</b>
<i>dont Sancergues</i>	10 573	2 562	8 011
<i>dont Beffes</i>	169 563	17 402	152 161
<i>dont Herry</i>	54 842	47 842	7 000
<b>CC Les Trois Provinces</b>	<b>509 746</b>	<b>401 731</b>	<b>83 417</b>
<i>dont Sancoins</i>	260 005	164 450	80 975
<i>dont Augy-sur-Aubois</i>	73 377	67 110	0
<i>dont Mornay-sur-Allier</i>	53 973	53 973	0
<b>CC Pays de Nérondes</b>	<b>333 311</b>	<b>222 488</b>	<b>27 941</b>
<i>dont Nérondes</i>	143 539	55 000	14 674
<i>dont Ourouer-les-Bourdelins</i>	44 370	43 916	454
<b>CC Portes du Berry</b>	<b>785 466</b>	<b>504 616</b>	<b>102 148</b>
<i>dont La Guerche-sur-l'Aubois</i>	234 759	180 483	28 890
<i>dont Menetou-Couture</i>	162 811	13 661	0
<i>dont Cuffy</i>	74 340	71 868	0
<b>SCoT Pays Loire Val d'Aubois</b>	<b>2 083 102</b>	<b>1 373 698</b>	<b>408 124</b>
<b>en hectares</b>	<b>208</b>	<b>137</b>	<b>41</b>
Département	20 629 258	13 609 210	5 808 024
<b>en hectares</b>	<b>2 063</b>	<b>1 361</b>	<b>581</b>
Région	156 876 207	106 740 234	40 317 777
<b>en hectares</b>	<b>15 688</b>	<b>10 674</b>	<b>4 032</b>

*NB : la somme de l'artificialisation liée à l'habitat et de l'artificialisation liée aux activités n'est pas égale à l'artificialisation totale ; les 30 ha non affichés dans le tableau correspondent pour 4 ha à de l'artificialisation à usage mixte habitat / activité et pour 26 ha à de l'artificialisation pour laquelle la destination est inconnue.*

Enfin, pour être complet, nous avons étudié l'efficacité de cette artificialisation.

Lorsque sur la période étudiée le nombre de ménages couplé au nombre d'emplois a diminué, alors on considère que l'artificialisation a été inefficace. C'est le cas notamment sur les polarités de La Guerche-sur-l'Aubois, Sancoins, Jouet-sur-l'Aubois et Sancergues.

Cela concerne également des communes qui ont consommé très peu de foncier, et de manière générale la moitié des communes du SCoT.

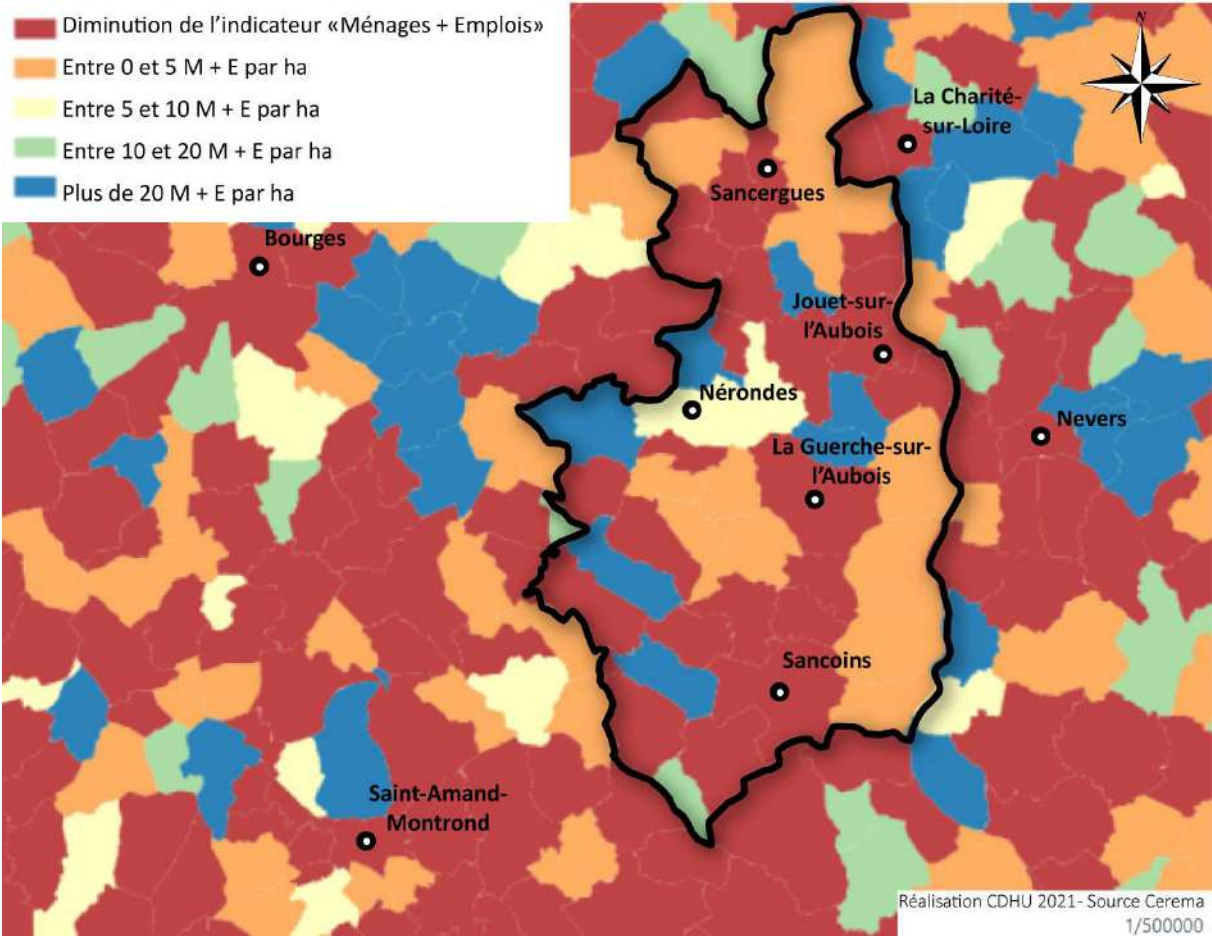
Lorsque sur la période étudiée le nombre de ménages couplé au nombre d'emplois augmente, alors il est possible de mesurer l'efficacité de l'artificialisation. Plus le nombre de ménages supplémentaires et d'emplois créés par hectare artificialisé est grand, plus la consommation de foncier a été efficace. Ainsi, à Givardon, Charly, Bengy-sur-Craon, Chassy, Le Chautay, Torteron et Précy, ce nombre est supérieur à 20 entre 2009 et 2019. Mais il s'agit de communes ayant consommé moins de 2 ha en 10 ans (à l'exception de Givardon).

Le cas de Nérondes est intéressant : il s'agit de la commune importante ayant le meilleur niveau d'efficacité d'artificialisation : entre 5 et 10 ménages + emplois créés par hectare artificialisé.

Pour le reste, ce sont principalement des communes du val d'Allier, du val de Loire nord (en face de La Charité-sur-Loire) et situées à l'ouest de La Guerche-sur-l'Aubois qui ont consommé efficacement, mais de façon toute relative, des espaces naturelles et/ou agricoles.

### Efficacité de la consommation d'espace

- Diminution de l'indicateur «Ménages + Emplois»
- Entre 0 et 5 M + E par ha
- Entre 5 et 10 M + E par ha
- Entre 10 et 20 M + E par ha
- Plus de 20 M + E par ha



## 7. Synthèse des enjeux paysagers et urbains

---

- Les paysages du Pays Loire Val d'Aubois sont résolument à l'image de leur territoire d'implantation : berrichons. L'ensemble des structures, qualités et entités paysagères contribue à la définition d'une image de ruralité et de campagne, héritée de l'histoire. Pris globalement, le Pays Loire Val d'Aubois dispose d'une diversité paysagère, à l'image des 7 entités paysagères qui composent le territoire.

La carte de *Synthèse paysage* identifie 3 niveaux de réflexions.

- a) L'agriculture est le moteur des dynamiques paysagères. En effet, compte-tenu de l'absence relative d'une géographie mouvementée et hors événements majeurs et ponctuels comme les cuestas, ce sont les pratiques agricoles qui influencent la constitution des paysages. C'est la base première de l'image du pays, les forêts se distinguant en contraste des champs. L'extension des zones d'open fiels, la disparition du maillage bocager et le développement du peuplier en fond de vallée restent les risques majeurs des paysages, risques qui peuvent conduire vers une forme de banalisation et de simplification des paysages.
- b) La découverte de la diversité des paysages est permise par un dense réseau de petites routes, des sites de qualité et aménagés. L'eau, élément structurant du Pays Loire Val d'Aubois, peut être l'opportunité d'un nouveau fil conducteur d'une meilleure découverte des paysages et du patrimoine. L'eau peut également jouer un rôle majeur dans la proposition de nouveaux usages en lien avec les paysages, comme la baignade, la pêche etc. Ce Pays rural, caractérisé par sa quiétude, est néanmoins traversé par un flux routier important, qui génèrent des traversées de villages distendues, préjudiciable pour une première image du Pays.
- c) L'urbanisation des paysages est un équilibre ténu. Les centres bourgs sont éloignés les uns des autres, ils restent compacts et bien identifiables. Malgré tout, les extensions urbaines, sans intégration paysagère, impactent les grands paysages de plaine. Là aussi, les paysages du Pays Loire Val d'Aubois tendent à se banaliser et à s'uniformiser, l'urbanisation n'évoquant plus un caractère spécifique au territoire.

Ainsi, il apparaît que l'enjeu central des paysages du Pays Loire Val d'Aubois est de lutter contre leur banalisation et leur simplification :

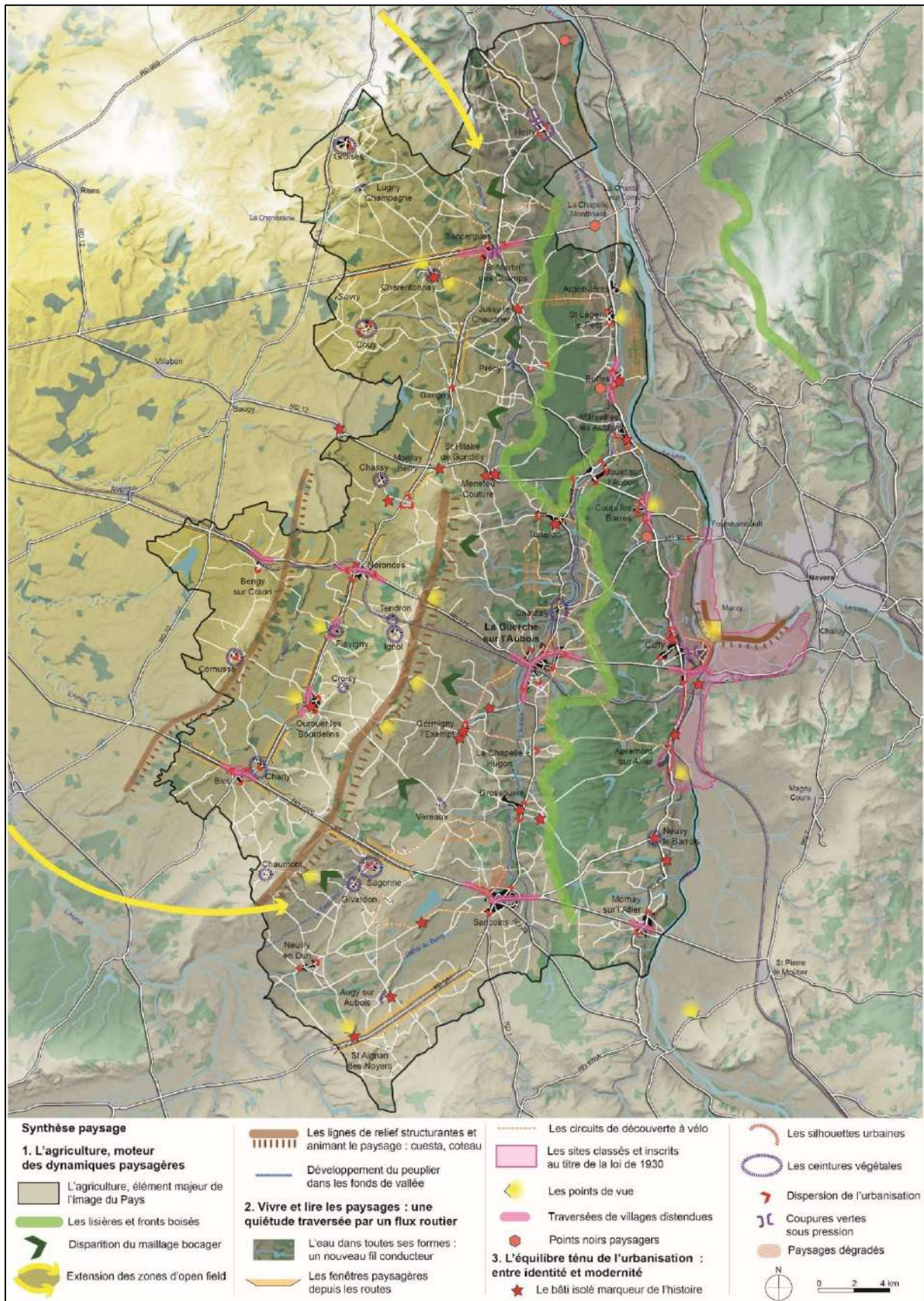
- en contenant la progression de la Champagne Berrichonne sur les autres entités paysagères ;
- en intégrant le développement urbain aux paysages de plaine ;
- en affirmant la position singulière de transition par sa diversité paysagère (structuration E/W du Pays dans la définition des unités régionales) ;
- en mettant en valeur les éléments structurants pour donner à mieux lire et à vivre les paysages.

- La consommation en volume d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) est logiquement la plus importante sur les polarités principales du territoire (Sancoins et la Guerche-sur-l'Aubois) qui accueillent le plus grand nombre d'équipements et un part importante de la construction neuve.

La majeure partie du territoire est confrontée à une dynamique d'étalement urbain en dépit d'une perte de population. Sur un nombre restreint de communes (mais aucun des pôles principaux ou intermédiaires), on observe une évolution cohérente des surfaces artificialisées et de la population (hausse ou baisse concomitante de la population et des espaces artificialisés). La consommation (en volume et en proportion du territoire) d'espaces NAF est importante sur certains pôles de proximité (Menetou-Couture), notamment le long de l'axe ligérien.

Il y a donc un enjeu fort d'évolution vers un mode de développement plus économe de l'espace et moins générateur de déplacements.

• Carte de synthèse des enjeux paysagers



# Annexes

## 1. Paniers de services définis par l'INSEE

Ces paniers ont vocation à être précisés dans le cadre de chaque SDAASP.

<b>Panier de la « vie courante »</b>	
22 équipements	Banque, école de conduite, coiffure, restaurant, police, gendarmerie, poste, alimentation (supermarché, boulangerie, épicerie, supérette), librairie, station-service, collège, école maternelle/élémentaire, santé (médecins généralistes, chirurgien-dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide aux personnes âgées), garde d'enfants d'âge préscolaire, salle ou terrain multisports
<b>Panier « jeunes »</b>	
13 équipements	Ecole de conduite, agence de proximité pôle emploi (APE), centre de formation d'apprentis (hors agriculture), agence temporaire de travail, maternité, spécialiste gynécologie médicale, gare, équipements sportifs (bassin de natation, tennis, athlétisme, plateau extérieur ou salle multisports, salle ou terrain spécialisé), cinéma
<b>Panier « parents »</b>	
22 équipements	Agence de proximité pôle emploi (APE), école maternelle/primaire, collège, lycée professionnel / général, santé (urgence, maternité, spécialistes gynécologie médicale et pédiatrie, sage-femme, orthophoniste et orthoptiste), garde d'enfants d'âge préscolaire, service de soins à domicile d'enfants handicapés, gare, équipements sportifs (bassin de natation, tennis, athlétisme, plateau extérieur ou salle multisports, salle ou terrain spécialisé), cinéma
<b>Panier « séniors »</b>	
16 équipements	Santé (urgence, médecin omnipraticien, spécialiste cardiologie, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, soin à domicile, hébergement et service d'aide aux personnes âgées), équipements sportifs (bassin de natation, boulodrome, tennis, plateau extérieur ou salle multisports), cinéma

## 2. Composition des gammes d'équipement 2018 (BPE)

### Equipements de la gamme de proximité

Libellé équipement	Gamme	Domaine libellé
Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	Services aux particuliers
Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	Services aux particuliers
Maçon	proximité	Services aux particuliers
Plâtrier, peintre	proximité	Services aux particuliers
Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	Services aux particuliers
Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	Services aux particuliers
Électricien	proximité	Services aux particuliers
Entreprise générale du bâtiment	proximité	Services aux particuliers
Coiffure	proximité	Services aux particuliers
Restaurant, restaurant rapide	proximité	Services aux particuliers
Agence immobilière	proximité	Services aux particuliers
Institut de beauté – ongles	proximité	Services aux particuliers
Épicerie, supérette	proximité	Commerces
Boulangerie	proximité	Commerces
Boucherie, charcuterie	proximité	Commerces
Fleuriste – jardinerie – animalerie	proximité	Commerces
École élémentaire	proximité	Enseignement
Médecin généraliste	proximité	Santé
Chirurgien dentiste	proximité	Santé
Infirmier	proximité	Santé
Masseur kinésithérapeute	proximité	Santé
Pharmacie	proximité	Santé
Taxi – VTC	proximité	Transports et déplacements
Boulodrome	proximité	Sports, loisirs et culture
Tennis	proximité	Sports, loisirs et culture
Salle ou terrain multisports	proximité	Sports, loisirs et culture
Terrain de grands jeux	proximité	Sports, loisirs et culture



## Equipements de la gamme intermédiaire

<b>Libellé équipement</b>	<b>Gamme</b>	<b>Domaine libellé</b>
Police, gendarmerie	intermédiaire	Services aux particuliers
Centre de finances publiques	intermédiaire	Services aux particuliers
Banque, Caisse d'Épargne	intermédiaire	Services aux particuliers
Pompes funèbres	intermédiaire	Services aux particuliers
Contrôle technique automobile	intermédiaire	Services aux particuliers
École de conduite	intermédiaire	Services aux particuliers
Vétérinaire	intermédiaire	Services aux particuliers
Pressing – laverie automatique	intermédiaire	Services aux particuliers
Supermarché	intermédiaire	Commerces
Librairie, papeterie, journaux	intermédiaire	Commerces
Magasin de vêtements	intermédiaire	Commerces
Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	Commerces
Magasin de chaussures	intermédiaire	Commerces
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	intermédiaire	Commerces
Magasin de meubles	intermédiaire	Commerces
Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	Commerces
Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	Commerces
Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	Commerces
Magasin d'optique	intermédiaire	Commerces
Magasin de matériel médical et orthopédique	intermédiaire	Commerces
Station service	intermédiaire	Commerces
École maternelle	intermédiaire	Enseignement
Collège	intermédiaire	Enseignement
Sage-femme	intermédiaire	Santé
Orthophoniste	intermédiaire	Santé
Pédicure, podologue	intermédiaire	Santé
Psychologue	intermédiaire	Santé
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	intermédiaire	Santé
Ambulance	intermédiaire	Santé
Personnes âgées : hébergement	intermédiaire	Santé
Personnes âgées : services d'aide	intermédiaire	Santé
Crèche	intermédiaire	Santé
Salle de sport spécialisée	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Bassin de natation	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Athlétisme	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire	Sports, loisirs et culture

## Equipements de la gamme supérieure

Libellé équipement	Gamme	Domaine libellé
Pôle emploi : réseau de proximité	supérieure	Services aux particuliers
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure	Services aux particuliers
Agence de travail temporaire	supérieure	Services aux particuliers
Hypermarché	supérieure	Commerces
Produits surgelés	supérieure	Commerces
Poissonnerie	supérieure	Commerces
Magasin de revêtements murs et sols	supérieure	Commerces
Parfumerie – cosmétique	supérieure	Commerces
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure	Enseignement
Lycée d'enseignement professionnel	supérieure	Enseignement
Formation santé	supérieure	Enseignement
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	supérieure	Enseignement
Établissement de santé de court séjour	supérieure	Santé
Établissement de santé de moyen séjour	supérieure	Santé
Établissement de santé de long séjour	supérieure	Santé
Établissement psychiatrique	supérieure	Santé
Urgences	supérieure	Santé
Centre de santé	supérieure	Santé
Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure	Santé
Dialyse	supérieure	Santé
Spécialiste en cardiologie	supérieure	Santé
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure	Santé
Spécialiste en gynécologie	supérieure	Santé
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure	Santé
Spécialiste en psychiatrie	supérieure	Santé
Spécialiste en ophtalmologie	supérieure	Santé
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure	Santé
Spécialiste en pédiatrie	supérieure	Santé
Spécialiste en pneumologie	supérieure	Santé
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure	Santé
Orthoptiste	supérieure	Santé
Audio prothésiste	supérieure	Santé
Psychomotricien	supérieure	Santé
Dietéticien	supérieure	Santé
Personnes âgées : soins à domicile	supérieure	Santé
Enfants handicapés : hébergement	supérieure	Santé
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	supérieure	Santé
Adultes handicapés : hébergement	supérieure	Santé
Adultes handicapés : services d'aide	supérieure	Santé
Travail protégé	supérieure	Santé
Adultes handicapés : services de soins à domicile	supérieure	Santé
Aide sociale à l'enfance : hébergement	supérieure	Santé
Gare	supérieure	Transports et déplacements
Parcours sportif/santé	supérieure	Sports, loisirs et culture
Théâtre, art de rue, cirque	supérieure	Sports, loisirs et culture
Cinéma	supérieure	Sports, loisirs et culture
Musée	supérieure	Sports, loisirs et culture

### 3. Nomenclature des aires urbaines

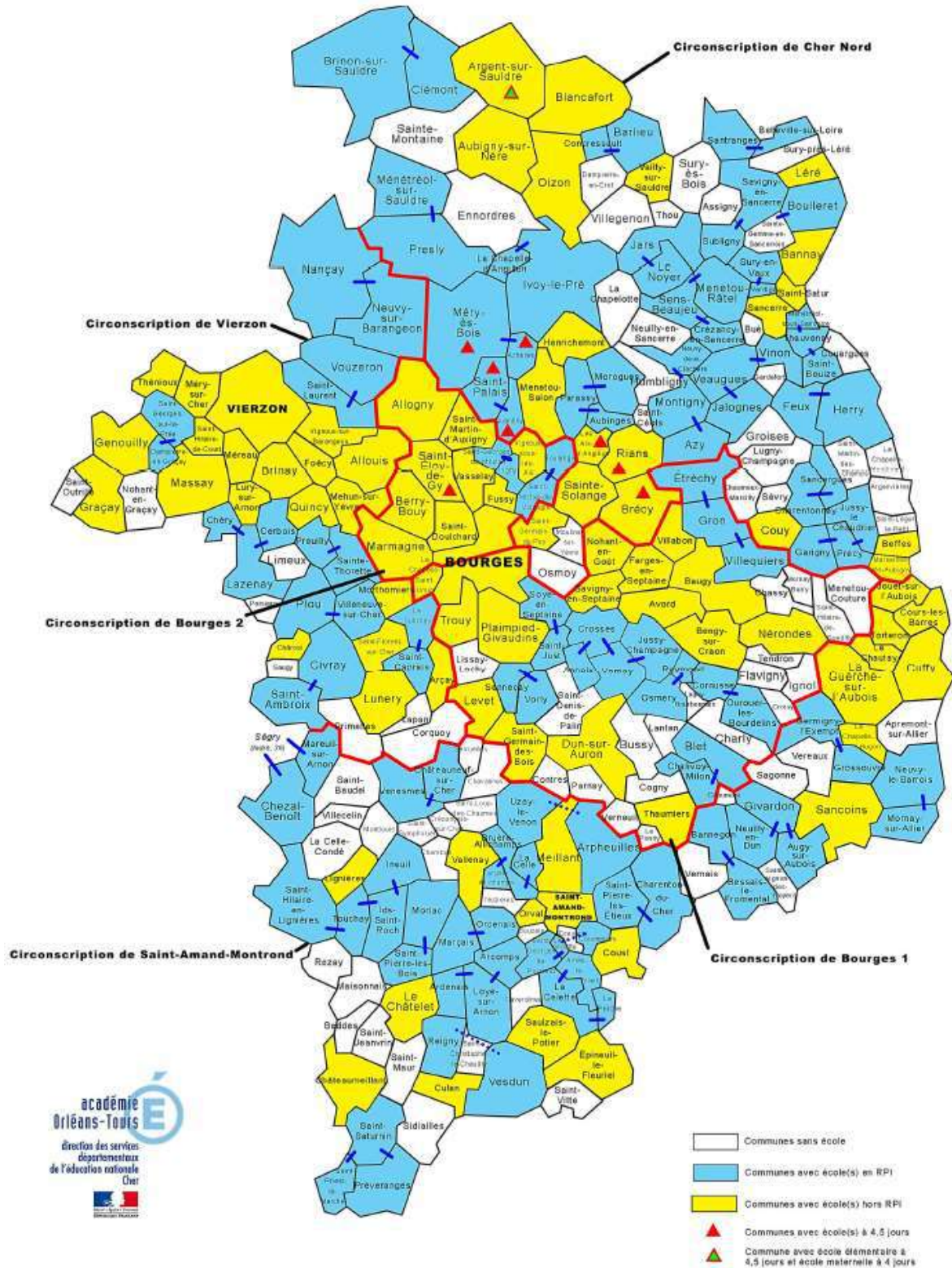
<b>Espace des grandes aires urbaines</b>	
Grands pôles (plus de 10 000 emplois)	Unités urbaines comptant au moins 10 000 emplois
Couronnes des grands pôles	Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un grand pôle ou dans des communes de sa couronne.
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Communes situées hors des grandes aires urbaines dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un espace d'un seul tenant
<b>Espaces des autres aires</b>	
Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)	Unités urbaines comptant de 5 000 à moins 10 000 emplois
Couronnes des moyens pôles	Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un pôle moyen ou dans des communes de sa couronne
Petits pôles (moins de 5 000 emplois)	Unités urbaines comptant de 1 500 à moins 5 000 emplois
Couronnes des petits pôles	Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un petit pôle ou dans des communes de sa couronne
<b>Autres communes multipolarisées</b>	
Autres communes multipolarisées	Communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors des petites ou moyennes aires, dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant
<b>Communes isolées, hors influence des pôles</b>	
Communes isolées hors influence des pôles	Ensemble des communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors de l'espace des autres aires

#### 4. Equipements de santé sur le Pays Loire Val d'Aubois

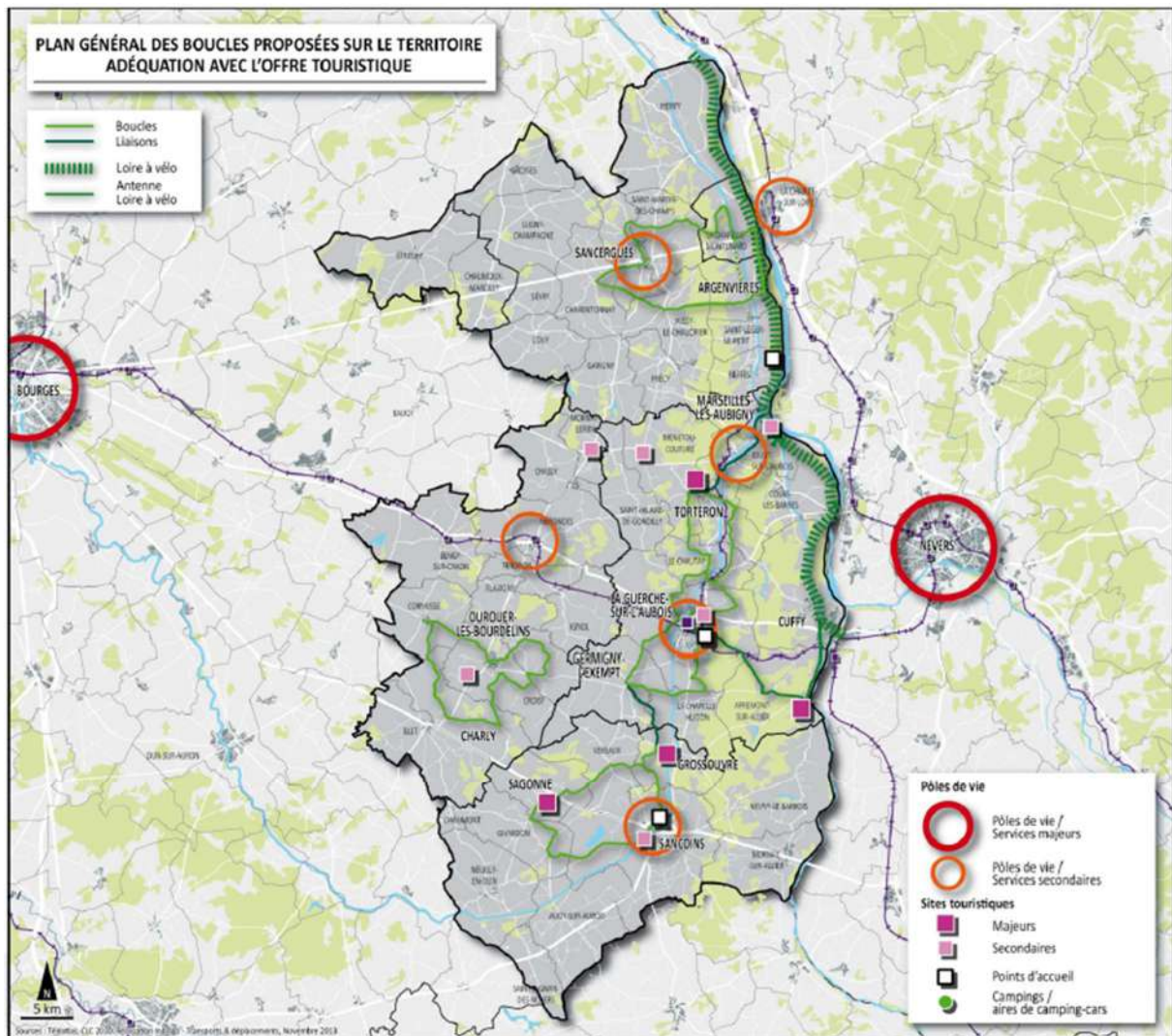
	Gamme de proximité					Gamme intermédiaire								Gamme supérieure				
	Pharmacie	Médecin généraliste	Chirurgien-dentiste	Kiné	Infirmier	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées	Services d'aide pour personnes âgées	Laboratoire d'analyses et de biologie médicales	Ortho-phoniste	Ambulance	Pédicure-podologues	Psychologue	Sage-femme	Centre de jour et soins à domicile	Services pour adultes handicapés	Etablissement psychiatrique	Psycho-motricien	Diététicien
Sancoins	2	4	5	1	6	1		1		1	1	1		1			1	
Nérondes	1	1		3	5	1				1	1			1	1			
Sancergues	1	2	1	2	3				1		1	1				1		
La Guerche-sur-l'Aubois	2	4	1	1	5	1	1		1	2	2							1
Précy						1												
Marseille-lès-Aubigny	2				1						1	1	1					1
Apremont-sur-Allier													1					
Beffes		1		2	2				1		1							
Blet	1				2					1								
Jouet-sur-l'Aubois	1	1	1	1	2					1								
Ourouer-les-Bourdelins	1																	
Cours-les-Barres				1	1													
Cuffy					1					1								
Herry					1													
Bengy-sur-Craon										1								
Germigny-l'Exempt				1														
Torteron		1								1								
<i>Total</i>	11	14	8	12	29	4	1	1	3	9	7	3	2	2	1	1	1	2

# RPI - Année scolaire 2019/2020

(carte provisoire, sous réserve de modifications)



## 6. Plan général des boucles cyclables



## 7. Sites touristiques du Val d'Aubois

